

INNOVATION SOCIALE ET TERRITOIRE

Convergences
théoriques et pratiques

Sous la direction de
Guy Bellemare et Juan-Luis Klein



INNOVATION
SOCIALE
ET TERRITOIRE

COLLECTION
INNOVATION SOCIALE

Dirigée par Jean-Marc Fontan

L'innovation sociale

Émergence et effets sur la transformation des sociétés

Sous la direction de Juan-Luis Klein et Denis Harrisson

2010, ISBN 978-2-7605-1374-7, 482 pages

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450

Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone : 418-657-4399 • Télécopieur : 418-657-2096

Courriel : puq@puq.ca • Internet : www.puq.ca

Membre de
**L'ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES**

Diffusion / Distribution :

CANADA et autres pays

PROLOGUE INC.

1650, boulevard Lionel-Bertrand

Boisbriand (Québec) J7H 1N7

Téléphone : 450-434-0306 / 1 800 363-2864

SUISSE

SERVIDIS SA

Chemin des Chalets

1279 Chavannes-de-Bogis

Suisse

Tél. : 22 960.95.32

FRANCE

SODIS

128, av. du Maréchal

de Lattre de Tassigny

77403 Lagny

France

Tél. : 01 60 07 82 99

BELGIQUE

PATRIMOINE SPRL

168, rue du Noyer

1030 Bruxelles

Belgique

Tél. : 02 7366847

AFRIQUE

ACTION PÉDAGOGIQUE

POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

Angle des rues Jilali Taj Eddine

et El Ghadfa

Maârif 20100 Casablanca

Maroc



La Loi sur le droit d'auteur interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

INNOVATION
SOCIALE
ET TERRITOIRE
Convergences
théoriques et pratiques

Sous la direction de
Guy Bellemare et Juan-Luis Klein

2011



Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Québec (Québec) Canada G1V 2M2

*Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada*

Vedette principale au titre :

Innovation sociale et territoire : convergences théoriques et pratiques

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7605-2705-8

1. Aménagement du territoire - Aspect social. 2. Développement social. 3. Changement social.
4. Innovations - Aspect social. I. Bellemare, Guy, 1956- . II. Klein, Juan-Luis.

HT391.I56 2011 307.1'2 C2010-942526-X

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement
du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada
pour nos activités d'édition.

La publication de cet ouvrage a été rendue possible
grâce à l'aide financière de la Société de développement
des entreprises culturelles (SODEC).

Intérieur

Mise en pages : INTERSCRIPT

Couverture

Conception : RICHARD HODGSON

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2011 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

© 2011 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 2^e trimestre 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Bibliothèque et Archives Canada
Imprimé au Canada



TABLE DES MATIÈRES

■ INTRODUCTION

La question territoriale des pratiques sociales, des pratiques scientifiques et des savoirs	1
<i>Guy Bellemare et Juan-Luis Klein</i>	
1. Le territoire: sa place dans l'analyse des sociétés	2
2. Recomposition du social, des savoirs et des pratiques scientifiques	6
3. Vers une convergence analytique: les contributions de l'ouvrage	8
Bibliographie	13
1 Développement territorial et innovation sociale	17
<i>Jean-Marc Fontan</i>	
1. L'innovation, un processus d'intégration multidimensionnelle de la nouveauté.	20
1.1. La trajectoire menant à l'institutionnalisation d'une innovation.	20
1.2. Sélection culturelle d'un nouvel usage social.	23
1.3. Les dimensions sociale, politique et culturelle de l'innovation	27
1.4. La nature profondément inégalitaire et aliénante d'un rapport social	31
2. Initiative locale, innovation et développement territorial	34
2.1. Innovation et développement territorial	35
3. Qu'en est-il du développement local?	37
Conclusion	38
Bibliographie	40

2 Penser les relations industrielles: de la notion de système à la notion de région	43
<i>Guy Bellemare et Louise Briand</i>	
1. La crise des relations industrielles vue par Bruce Kaufman et Richard Hyman	45
1.1. L'analyse de Kaufman	45
1.2. L'analyse de Hyman	46
1.3. Les raisons d'espérer une réforme des relations industrielles . .	47
2. Les transformations reliées au travail	48
2.1. Les frontières	48
2.2. Le renouvellement des relations industrielles: une proposition	51
3. Éléments des théories de la structuration et de la modernité avancée	52
3.1. La théorie de la structuration	52
3.2. Éléments centraux de la théorie de la modernité avancée: le champ politique de la vie	53
3.3. Contribution des théories de la structuration et de la modernité avancée pour l'étude des relations industrielles .	55
4. Les concepts de « région » et de « régionalisation » et leur adaptation au champ d'études des relations industrielles	55
4.1. Introduction à l'analyse structurationniste des relations industrielles	55
4.2. Le concept de « région » appliqué au champ des relations industrielles ou l'émergence de la notion de « régions de rapports de travail » (RRT)	57
4.3. Le concept de régionalisation ou la remise en question des angles d'analyse	58
4.4. Une première opérationnalisation des concepts de région et de régionalisation	61
5. Études de cas illustrant la nouvelle logique définitionnelle des notions d'acteurs et de régions de rapports de travail	63
5.1. La syndicalisation et les relations du travail dans le réseau des Centres de la petite enfance au Québec	64
5.2. L'action de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international au Gabon	66
5.3. Les modes de régulation du travail dans les entreprises de services technologiques aux entreprises (ESTE) de Montréal	68
Conclusion	70
Bibliographie	73

3	Spatialité et conditions de vie: réflexions à partir du soutien à domicile.	79
	<i>Paul Leduc Browne</i>	
1.	Spatialité et soutien à domicile	83
2.	Les échelles de soutien à domicile	86
3.	Spatialité et division du travail	88
4.	L'innovation sociale et la pluralité des échelles.	92
	Bibliographie	95
4	La démocratie participative ou les nouveaux territoires du politique ?	99
	<i>Caroline Patsias</i>	
1.	Les territoires du politique et les politiques du territoire.	100
2.	Intérêt général et processus de politisation comme révélateurs des transformations contemporaines de la gouvernance et de l'action publique.	102
3.	Méthode	104
4.	Comités de citoyens et action publique au Québec et en France.	106
5.	Action publique, intérêt général et redéfinition des frontières du politique.	109
6.	Les défis de la mise en œuvre de la gouvernance contemporaine	112
6.1.	Pourquoi intégrer les citoyens aux prises de décisions?	112
6.2.	Les modalités de l'élargissement de l'action publique	113
	Conclusion	116
	Bibliographie	120
5	L'Office municipal d'habitation de Montréal comme entreprise publique innovante: l'exemple des travaux majeurs de rénovation de son parc immobilier.	123
	<i>Paul Morin, Jeannette LeBlanc, Michel Dion et Dicko Baldé</i>	
1.	L'approche par les capacités	126
1.1.	Territoire et conditions de vie	127
1.2.	Un milieu de vie où se multiplient les défis sociaux importants	127
1.3.	Les OH: des enjeux multiples	128
2.	L'Office municipal d'habitation de Montréal	130
3.	Le parc immobilier.	132
4.	Le développement social et communautaire	133
5.	L'enjeu de la gestion de proximité.	134
6.	Bilan de santé du parc immobilier	135

7.	L'espace des libertés instrumentales et le processus des travaux majeurs.	135
7.1.	Liberté participative: l'habitant comme expert des lieux.	136
7.2.	Facilités économiques: maintien de la marge financière des locataires	137
7.3.	Opportunités sociales: augmentation de la qualité de vie.	137
7.4.	Garanties de transparence.	138
7.5.	Sécurité protectrice.	139
7.6.	Sécurité écologique.	139
	Conclusion	140
	Bibliographie	142
6	Travail et territoire, rencontre entre deux trajectoires de recherche	147
	<i>Paul-André Lapointe</i>	
1.	Mêmes conditions d'émergence et deux trajectoires de recherche	148
2.	De la crise du travail à la crise de l'emploi.	151
3.	Du nouveau régionalisme à l'économie de proximités.	155
4.	Conjuguer rapport salarial et rapport territorial	161
	Conclusion	168
	Bibliographie	169
7	Économie sociale et territoire en contexte de mondialisation: le développement par l'initiative locale.	175
	<i>Juan-Luis Klein</i>	
1.	La dévitalisation territoriale et sociale des communautés	176
1.1.	La perspective territoriale de l'analyse de la pauvreté	176
1.2.	Question et hypothèse de recherche.	179
1.3.	Précisions méthodologiques: cas choisis et outils de recherche.	179
2.	Les résultats: les conditions de réussite des initiatives locales.	181
2.1.	Un leadership individuel et collectif socialement construit.	181
2.2.	Un leadership capable de mobiliser une grande diversité de ressources et de les combiner.	184
2.3.	Une gouvernance hybride et plurielle	185
2.4.	Les compromis et l'apprentissage de l'agir ensemble dans des parcours conflictuels.	185
2.5.	L'arrimage de l'initiative locale et l'instance publique	185
3.	L'identité et le capital socioterritorial	186
3.1.	La place de l'économie sociale	187
3.2.	Une plateforme pour le lancement de projets	187
3.3.	L'intermédiation dans l'arrimage avec l'acteur public et les acteurs privés.	187

3.4. Des relations de confiance durables	188
3.5. L'effet structurant de l'initiative locale: proposition d'un modèle interprétatif	188
Conclusion	191
Bibliographie	192
■ NOTICES BIOGRAPHIQUES.	195



INTRODUCTION

La question territoriale des pratiques sociales, des pratiques scientifiques et des savoirs

Guy Bellemare et Juan-Luis Klein

La place et le rôle du territoire dans la gestation et la mise en œuvre d'innovations sociales constitue le cœur des travaux des chercheurs intéressés par le développement territorial du Centre de recherche sur l'innovation sociale (CRISES)¹. Pendant longtemps, le rôle du territoire dans

-
1. Le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation inter-universitaire et pluridisciplinaire qui regroupe une soixantaine de chercheurs affiliés principalement à huit institutions, soit l'Université du Québec à Montréal (UQAM), l'Université du Québec en Outaouais (UQO), l'Université Laval, l'Université de Sherbrooke, l'Université Concordia, l'École des hautes études commerciales de Montréal (HEC Montréal), l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Les membres du CRISES étudient et analysent les innovations et les transformations sociales à partir de trois axes complémentaires : le développement et le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi (pour plus d'information : <<http://www.cris.es.uqam.ca>>). Dans ce livre, des chercheurs de ces trois axes essaient de mettre en place les éléments pour construire une approche intégrée de l'innovation sociale à la lumière de l'analyse du territoire. Pour une présentation plus complète des sources théoriques, des approches et des analyses mobilisées par le CRISES, voir Klein et Harrisson (2007). Les auteurs tiennent à remercier le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) qui finance le CRISES depuis 2001 dans le cadre de son programme « Regroupements stratégiques ».

l'innovation est resté inconnu, tout comme son rôle d'ailleurs dans la régulation et la gouvernance des sociétés (Klein, 2008). Toutefois, depuis quelques années, on redécouvre le territoire, et ce, non seulement dans les disciplines qui en font un objet privilégié, comme la géographie, l'économie spatiale ou l'urbanisme par exemple (Benko et Lipietz, 1992), mais aussi dans des disciplines telles la sociologie et l'économie (Boyer et Saillard, 2002). Dans la plupart des sciences du social, soient-elles fondamentales ou appliquées, le territoire émerge comme une dimension d'analyse importante, au point que Pecqueur (2006) parle d'un « tournant territorial » dans une économie mondialisée. Les définitions, les perspectives théoriques et les outils d'analyse sont cependant fort différents d'un domaine de recherche à l'autre. Une différence logique vu la diversité des objets d'étude de chaque discipline et de chaque approche, mais qui explique aussi les limites des différentes recherches et analyses menées dans des cadres disciplinaires aux frontières étanches. Une question doit donc être posée : serait-il pertinent de travailler à l'élaboration d'une approche territoriale panoptique qui permette d'observer les différentes dimensions du territoire ? Une telle approche serait importante surtout pour l'analyse de l'innovation sociale. Sinon, comment qualifier une innovation dans la gouvernance dans un domaine du territoire sans questionner les effets de celle-ci sur d'autres domaines ?

Le premier jalon pour une telle approche est de mettre les chercheurs et leurs recherches en interrelation de façon à motiver des réflexions croisées et à développer des nouveaux points de vue partant de questions communes et mutualisant les concepts et les outils d'analyse. C'est le défi qui inspire la production de ce livre. Pour son introduction, nous procéderons en trois étapes. D'abord, nous aborderons la question du territoire et de son statut dans l'analyse sociale. Ensuite, nous aborderons la problématique de la convergence des approches disciplinaires en nous basant surtout sur les disciplines à dimension professionnelle. Puis, pour terminer, nous présenterons de façon plus détaillée les différentes contributions à l'ouvrage en dégagant les différents lieux de convergence entre leurs analyses en regard de l'importance que prend la notion de territoire dans l'analyse et la régulation des sociétés.

1. Le territoire : sa place dans l'analyse des sociétés

La discussion à propos du rôle que joue le territoire dans la structuration de la société est ancienne. Cette discussion présente plusieurs facettes. L'une d'elles se rapporte au milieu scientifique. Au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, a lieu un débat provoqué par la confrontation entre une conception qui donne priorité à la société nationale et une autre qui défend

les structures et les valeurs de base communautaire : l'opposition entre la *Gesellschaft* et la *Gemeinschaft* de Tönnies en Allemagne (Bassand, 1992) et entre la sociologie globaliste durkheimienne et la géographie localiste vidalienne en France (Capel, 1981).

Ce débat ne fut pas seulement scientifique. On le retrouve également dans le domaine de la planification et de l'intervention territoriales (Weaver, 1984). Face aux tares de l'urbanisation provoquée par la révolution industrielle, dans son plan pour l'extension de la ville de Barcelone, daté de 1867, Cerdà propose une restructuration de la morphologie de la ville conçue comme une « thérapie de la ville industrielle » dans la perspective d'un urbanisme qui se voulait « égalitaire » (Lopez de Asberasturi, 1979). Avec des objectifs convergents, certains discours d'orientation socialiste utopique ou anarchiste, d'auteurs tels Fourier, Owen, Proudhon, Kropotkine et Reclus, insistent sur l'importance de la structuration des collectivités territoriales locales où l'on intègre les milieux de vie et de travail et où les solidarités mécaniques sont fortes (Weaver, 1984). Motivés par cet objectif, divers auteurs proposent, au début du XX^e siècle, des stratégies territoriales qui interpellent les collectivités locales, parmi lesquelles se distingue la proposition de la planification d'espaces urbains nouveaux localisés à l'extérieur des grands centres urbains et industriels de l'époque, pour échapper aux effets négatifs de l'industrialisation et de l'urbanisation, mais pas trop loin, pour bénéficier ainsi de ses effets positifs (Gore, 1984).

Par ailleurs, c'est également à cette époque que l'économiste A. Marshall découvre l'existence de territoires locaux qui connaissent un grand dynamisme économique et où les entrepreneurs et la collectivité locale étaient fortement interreliés. Ces territoires, où régnait une « atmosphère industrielle », correspondent à ce que Marshall appelle les « districts industriels » (Becattini, 1992).

La réflexion à propos du territoire en tant qu'objet d'analyse ou d'action connaît une inflexion importante à partir des années 1930, époque à partir de laquelle se généralise la régulation fordiste, caractérisée par la gestion keynésienne du social et par des stratégies économiques d'échelle nationale visant à résoudre la crise de surproduction². Entre les années 1940 et 1970, l'ensemble des sociétés occidentales connaît une période de croissance marquée par la modernisation des structures sociales et par l'implantation, à divers degrés, de l'État providence. La généralisation du fordisme et l'absorption de toutes les fonctions sociales par l'État font naître de nouveaux besoins en termes de réflexion scientifique et d'expertise professionnelle. La pratique de l'intervention sociale se spécialise. La gestion des individus dans les organisations relève désormais des spécialistes du

2. Pour une synthèse des effets territoriaux de la régulation fordiste et keynésienne, voir Klein (1988). Pour une réflexion approfondie et actualisée sur la régulation et le territoire, voir Klein (2008).

personnel alors que l'intervention dans leur vie hors-travail est confiée aux hôpitaux, écoles et agences de services sociaux de l'État. Cette tendance affecte aussi le rôle du territoire dans le développement de la collectivité. Sur ce plan, cette époque se caractérise par l'émergence d'un vaste chantier de réflexion et d'action, voire d'un nouveau paradigme du développement construit autour des notions de planification régionale et de développement régional (Friedmann et Alonso, 1964; Friedmann et Weaver, 1979). La mise en œuvre de ce paradigme s'accompagne d'une nouvelle expertise professionnelle, celle de la planification régionale.

Dans le sillon de l'expérience fondatrice de la Tennessee Valley Authority (TVA) amorcée en 1933 aux États-Unis comme un jalon territorial du New Deal impulsé par le gouvernement en tant que réponse keynésienne à la crise de 1933 (Weaver, 1984), la région devient une échelle d'action et d'application de politiques de modernisation et de rattrapage des territoires considérés comme pauvres par rapport aux régions plus riches, ce qui conduit à l'homogénéisation des territoires nationaux. L'expérience de la TVA inspire nombre d'expériences dans différents pays, où des agences publiques qui emploient des professionnels de la planification et du développement prennent le leadership de la modernisation des régions dites en retard. Au Québec, il faut souligner la mise en œuvre du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) entre 1963 et 1966, une agence créée par le gouvernement du Québec dont l'objectif a été d'induire une dynamique de changement social et de restructuration territoriale dans la région qui était considérée alors comme la plus pauvre du Québec, adoptant ainsi l'approche keynésienne du développement (Klein, 2010).

Ainsi vu, le développement régional est une composante d'une stratégie de développement, de type fordiste, d'uniformisation sociale, politique et économique avec, comme référent territorial, le cadre national. L'aménagement du territoire, étroitement lié à la planification et au développement régionaux, assure la conformité entre les diverses échelles territoriales qui composent la société nationale (Lajugie, Delfaud et Lacour, 1979). Cela amène les politiques de développement ainsi que les acteurs politiques et sociaux à tourner le dos au local. C'est le triomphe de la société nationale sur la spécificité locale.

Cette conception du territoire est fortement remise en question à partir de la deuxième moitié des années 1970, et ce, par les acteurs des régions qu'elle prétendait favoriser (Stöhr et Taylor, 1981). On dénonce l'effet pervers des politiques de développement régional en ce qui a trait aux inégalités croissantes comme résultats de la concentration des investissements publics dans ce que l'on considérait alors comme les pôles de développement (Coté et Lévesque, 1982). On dénonce la centralisation de l'appareil étatique et ses effets négatifs sur la capacité d'action des acteurs

locaux. On dénonce aussi la non-correspondance entre des politiques décidées de façon centralisée par des ministères et agences définis de façon sectorielle et les besoins des collectivités territoriales qui ont des problèmes spécifiques et qui relèvent d'un ensemble de facteurs qu'il faut aborder de façon intégrée. Des formules alternatives comme l'«autodéveloppement», le «développement endogène», le «développement autocentré», le «développement intégral», etc., émergent alors sous l'effet de la critique d'un modèle considéré comme étatiste et centralisateur.

Toutes ces formules signalent, avec certaines nuances, un changement de perspective, voire de paradigme. La perspective ascendante (*bottom up*) se présente alors comme l'option face à la perspective descendante (*top down*) (Stöhr, 2003). Le territoire local, vu dans toutes ses configurations, en tant que région, en tant qu'agglomération et en tant que quartier ou district urbain, devient la base à partir de laquelle il est possible de générer des initiatives et des projets de développement économique qui mobilisent la société civile. L'évidence de la crise du fordisme, mais aussi la mise à jour des dynamiques innovantes de certains milieux caractérisés par l'intégration productive locale des activités économiques (Lévesque *et al.*, 1996; Guillaume, 2005), confèrent de la crédibilité et valident cette nouvelle vision du développement que l'on nommera dès lors «développement local» (Joyal, 2002), dans laquelle prévaut la société civile (Fontan, Klein et Lévesque, 2003).

À cause, d'une part, des changements provoqués par la globalisation et, d'autre part, de l'émergence du paradigme actionnaliste de A. Touraine, à la suite duquel s'impose le retour de l'acteur dans l'analyse sociale, les sciences du développement redécouvrent les lieux, car c'est à travers ce dispositif territorial et à cette échelle que s'expriment les revendications de la société civile en termes de développement (Gumuchian *et al.*, 2003) et que se mettent en œuvre des initiatives socialement innovantes (Moulaert et Nussbaumer, 2005). À travers le local, il devient possible de saisir les trajectoires spécifiques des sociétés dans leur adaptation aux espaces supranationaux de la globalisation (Cox, 1997; Moulaert et Sekia, 2003; Fontan, Klein et Tremblay, 2005). La mondialisation de l'économie amoindrit considérablement l'influence et le rôle que peut jouer l'État national et donne au local un rôle plus important que lors de la période fordiste (Boyer et Hollingsworth, 1997).

Cette nouvelle vision ne s'appuie pas sur un modèle bien défini, ce qui permet de proposer des stratégies opposées en se référant au développement local (Amin, 2007). Mais une chose est commune à ces stratégies, aussi différentes soient-elles. Cela concerne le rôle que l'on attribue à l'État dans la gouvernance des sociétés et dans la poursuite du bien commun. L'État n'est plus perçu comme le seul acteur du développement mais comme

un partenaire dans un système où convergent l'État, l'entreprise privée et l'acteur social sous des modes de coordination qui fonctionnent à des échelles différentes. À cet égard, le cas du Québec montre une situation spéciale où l'économie sociale, l'économie publique et l'économie de marché se combinent dans un système d'innovation sociale basé sur la concertation (Klein *et al.*, 2009). Ce phénomène crée de nouvelles occasions de réinsertion du social dans l'économie. De plus, l'État se départit de certaines fonctions d'assistance et d'assurance, ce qui ouvre un champ d'intervention élargi aux entrepreneurs privés et aux groupes communautaires.

La place que le territoire local prend, comme cadre important de participation des citoyens à la gouvernance des sociétés, exige cependant que l'on s'attarde à l'intégration de l'action des acteurs afin de ne pas sombrer dans une atomisation qui serait nuisible pour la démocratie et pour la cohésion sociale et qui favoriserait les plus forts. C'est ainsi que des auteurs voient le territoire local comme une base d'initiatives créatives tout en proposant un modèle de développement territorial intégré mettant en relation des secteurs différents (économique, social, culturel) mais aussi des échelles différentes (locale, régionale, nationale, internationale) (Arocena, 2001; Moulaert et Nussbaumer, 2008; Vanier, 2008). L'objectif de cette perspective est d'insérer les capacités d'innovation des organisations et acteurs dans un cadre qui profite à l'ensemble de la collectivité, mais qui n'étouffe pas les capacités créatives propres à la diversité, à la participation citoyenne et à l'action collective.

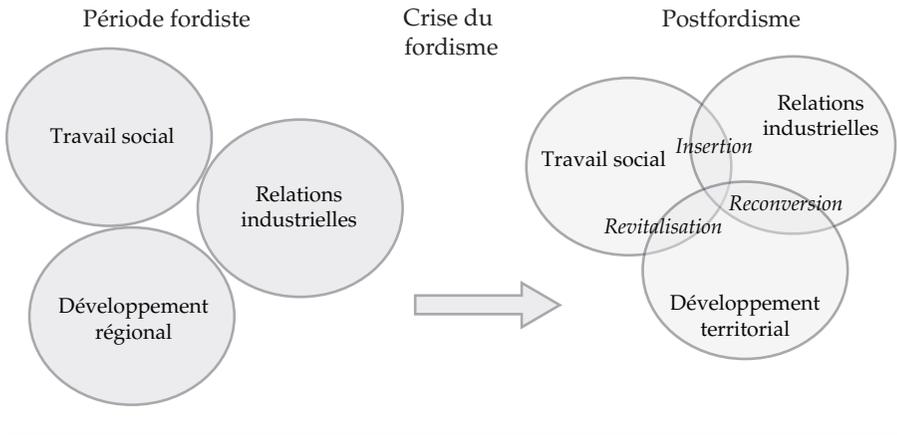
2. Recomposition du social, des savoirs et des pratiques scientifiques

La crise du fordisme, en général, et, plus spécifiquement, le *rescaling* de la gouvernance des sociétés (Brenner, 1999) se traduisent par diverses pratiques de recomposition du social : pratiques gestionnaires et syndicales (gestion participative), nouveaux mouvements sociaux, nouvelles pratiques professionnelles où l'expert quitte sa position d'extériorité pour penser son intervention et agir avec les groupes auxquels cette intervention s'applique. Cette recomposition des pratiques se nourrit des mouvements de recomposition des savoirs et de changements épistémologiques : l'interdisciplinarité croissante des équipes de recherche et les modalités partenariales de production du savoir (CRISES, ARUC-Économie sociale, etc.) en sont des exemples éloquentes. Divers champs disciplinaires et pratiques professionnelles sont ainsi interpellés et tendent à se recouper, comme le montre l'analyse proposée par Bellemare *et al.* (2005) concernant la situation des

relations industrielles, du travail social et du développement des territoires sous le fordisme et le règne de l'État providence et dans la société qui prend place à la suite de la crise du fordisme (figure I.1).

Figure I.1

Évolution des champs scientifiques et professionnels des sciences sociales appliquées (transformations du travail, des milieux de vie et du territoire)



Le rapprochement, la dé-différenciation relative de ces champs scientifiques, professionnels et d'action sociale sont liés à la progressive disparition des frontières entre les sphères d'action des acteurs politiques, sociaux et économiques et à l'émergence de modalités hybrides de régulation où l'État, le marché et la société civile convergent.

Citons à titre d'exemple de ce type de convergence le cas de la Forêt de l'Aigle (Chiasson, Boucher et Martin, 2005), où les acteurs combinent un usage multiple de la forêt (exploitation commerciale, récréotouristique) par des entreprises publiques, privées et d'économie sociale à une gouvernance multipartite visant à diversifier l'économie et les sources d'emploi. On peut aussi citer le cas du Regroupement économique et social du Sud-Ouest, à Montréal, où divers groupes d'acteurs tels les entreprises manufacturières et de services, des institutions publiques et privées, les syndicats, les organisations d'économie sociale, les acteurs communautaires et culturels se concertent afin de répondre aux problèmes sociaux qui affectent la collectivité locale et innovent dans le développement de leur communauté (Klein, Fontan et Tremblay, 2008). La rencontre de l'économique et du social dans un cadre territorial unificateur concerne aussi le capital humain, comme

l'illustre Bernier (2007) qui, en analysant des expériences innovatrices en termes de formation, montre la modification des frontières entre les acteurs publics et les acteurs de la société civile.

Or, si la convergence en termes d'approches professionnelles a été induite par les exigences posées par l'imbrication de plusieurs dimensions, secteurs et échelles des projets et des actions sur le terrain, le rapprochement des champs disciplinaires des sciences fondamentales a été plus difficile. Et c'est sur ce plan que ce livre veut apporter une contribution. Il cherche à dépasser les frontières disciplinaires à travers l'étude de la montée du caractère de plus en plus imbriqué des enjeux territoriaux, du travail et des milieux de vie impliqués dans les expériences d'innovations sociales.

3. Vers une convergence analytique : les contributions de l'ouvrage

L'ensemble des textes inclus dans ce livre permet de poser les jalons d'une approche panoptique qui s'inscrit dans le mouvement de dé-différenciation des luttes et enjeux sociaux qui caractérisent les sociétés contemporaines et qui répond au besoin d'élargir les perspectives et d'intégrer des savoirs.

Le premier chapitre, rédigé par J.-M. Fontan, commence la réflexion en posant la question des liens entre l'analyse des innovations sociales et des transformations du rapport au territoire, et ce, à la lumière de trois enjeux dominants des sociétés contemporaines : la persistance et l'approfondissement des différentes formes d'inégalités socioéconomiques, la capacité de vivre en société dans le respect des différences culturelles et l'hyperexploitation des écosystèmes de la planète. Selon Fontan, face à ces défis, l'action sur les dimensions économiques ou techniques des innovations induites par la technoscience n'est pas en mesure d'éliminer les inégalités sociales ou de rendre plus équilibré notre rapport à la nature. Pour Fontan, l'étude des dimensions sociale, politique, éthique et culturelle de l'innovation est centrale pour mieux comprendre comment procéder pour induire une forme de progrès qui soit plus solidaire, plus respectueuses des différences et plus écologique. Il développe cette idée au moyen d'une analyse territorialisée du processus d'innovation, envisagé comme un fait total où sont territorialisées, par des acteurs en situation de coopération ou de conflit, les composantes sociales, économiques, politiques, morales et culturelles du vivre ensemble. Pour ce faire, Fontan utilise des concepts puisés dans les répertoires théoriques de l'économie (l'échange), de la science politique (le pouvoir), de la géographie (le territoire), de la sociologie (les rapports sociaux) et de l'anthropologie (l'encastrement), ce qui pose les jalons d'une intégration conceptuelle transdisciplinaire.

Dans le deuxième chapitre, G. Bellemare et L. Briand poursuivent la réflexion intégratrice en abordant l'évolution de la pensée dans le domaine des relations industrielles à la lumière de la notion de région. Ce chapitre, en proposant de remplacer la notion de « système de relations industrielles » par la notion de « région de rapports de travail », rompt avec la perspective dominante en relations industrielles consistant à prendre les échelles sociales comme données (l'atelier, l'établissement, le secteur industriel, le national). Les auteurs expliquent en quoi les diverses transformations du travail, de l'économie et des sociétés mettent à mal les frontières modernes des pratiques sociales et des champs disciplinaires de la science. Selon eux, ces transformations exigent un renouvellement des théories en usage. Leur texte présente une proposition pour le renouvellement théorique du champ d'études des relations industrielles en prenant appui sur les concepts de « région » et de « régionalisation » dans leur acception « structurationniste » (Giddens, 1987) et sur la notion de « champ politique de la vie ». Ils se réfèrent à la structuration des conduites sociales à travers l'espace-temps et à la différenciation temporelle, spatiale, ou spatiotemporelle de régions à l'intérieur de lieux, ou entre eux. S'appuyant sur Giddens, les auteurs soutiennent que l'activité sociale ne doit pas être interprétée comme une « localisation passive d'activités [contexte local] dans des situations particulières [contexte national] » ; l'activité sociale doit plutôt se concevoir via une appropriation et une transformation de l'environnement par les acteurs concernés. La notion de champ politique de la vie permet d'intégrer à l'étude des innovations et transformations sociales dans le travail les enjeux liés à la différenciation des frontières du privé et du public, du travail et du hors-travail qui avaient caractérisé la modernité.

Le troisième chapitre porte sur un problème majeur de la réflexion sur les conditions de vie, à savoir le soutien à domicile. P. Leduc Browne, à partir de l'analyse de ce problème, soutient que, quelles que soient leurs formes de socialité, le rapport des êtres humains à leurs conditions de vie est spatial. D'emblée, tout individu est situé par rapport à d'autres corps humains et non humains, plus ou moins proches dans l'espace. A-t-on accès aux conditions d'une vie convenable : vivres, logement, soins, amour, liberté, justice ? Peut-on facilement et rapidement se rendre auprès des personnes ou des objets qui font l'objet de ses besoins et désirs ? Or la proximité et l'éloignement – relatifs et absolus – des autres, des objets utiles, est une construction sociale. La spatialité implique ainsi la temporalité, car elle est en constante transformation. L'innovation sociale a un caractère spatial : elle se déroule dans un contexte de pratiques spatiales, de représentations de l'espace et d'espaces de représentation qui ont déjà constitué les conditions de vie sous des formes spécifiques. Elle s'insère d'emblée dans ces formes, mais de sorte à les reproduire ou les transformer. Leduc Browne cherche à éclairer les différentes dimensions de la spatialité des conditions

de vie à partir d'une réflexion qui puise dans les contributions d'H. Lefebvre, de D. Harvey et d'A. Giddens, sur les espaces, les lieux et les territoires du soutien à domicile. Il expose son argument en trois temps : la complexité du concept de l'espace et la dialectique inhérente au concept de territoire, la multiplicité et l'interpénétration des espaces de la modernité, saisies au moyen des concepts d'espace abstrait et d'espace absolu, d'encastrement et de désencastrement, ainsi que d'échelle et de *rescaling*, et la spatialité du politique dans le contexte des transformations contemporaines de la forme étatique.

La réflexion sur la place du politique dans les réalignements territoriaux se poursuit dans le quatrième chapitre, dans lequel C. Patsias aborde les transformations des pratiques politiques en milieu urbain et le rôle des mobilisations citoyennes. L'auteure se pose la question de la signification de ces transformations pour la gouvernance urbaine. Elle défend la thèse que ces mobilisations reflètent une transformation du rapport au politique des citoyens et plus globalement, des « territoires du politique », ces territoires étant pris au sens large : imaginaire et valeurs, lieu de prise de décision et d'identité(s) politique(s). À partir de l'étude de deux cas de mobilisation citoyenne urbaine dans deux villes différentes, Marseille et Québec, elle conclut que la démocratie participative générée par ces mobilisations citoyennes n'est pas pensée comme une option mais plutôt comme un complément à la démocratie représentative.

Dans le cinquième chapitre, P. Morin, J. LeBlanc, M. Dion et D. Baldé étudient certaines pratiques innovatrices qui émanent de l'Office municipal d'habitation de Montréal, continuant ainsi la réflexion sur la ville. Ils soutiennent que les Offices municipaux d'habitation (OMH), entreprises publiques dont le champ d'action est un territoire municipal, ont plusieurs défis à relever, lesquels exigent d'innover dans leurs pratiques. Ce chapitre analyse le cas du « virage locataire » de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la plus importante entreprise publique de ce type au Québec. Ce « virage locataire » s'est traduit par un important et significatif processus de consultation des résidents dans le cadre de ces travaux. Cette analyse s'appuie théoriquement sur l'approche par les « capacités » (Sen, 2000) pour étudier la capacité collective de l'OMHM de mettre en œuvre ce processus et de l'assumer dans sa structure organisationnelle. Selon Morin *et al.*, afin de contribuer efficacement à l'amélioration de la qualité de vie des résidents, un office d'habitation (OH) doit atteindre un équilibre dans son mode de fonctionnement entre la gestion immobilière et la gestion du milieu de vie. Le type d'inscription territoriale de l'OH s'avère ainsi une variable clé à cet égard. Si l'OH s'inscrit simplement dans une dynamique municipale traditionnelle, l'équilibre ne sera pas atteint. Pour atteindre cet équilibre, les OH doivent être parties prenantes d'une logique partenariale sur le territoire local, et ainsi contribuer au développement

des capacités des personnes et de la communauté, résultant de la combinaison des compétences à agir (potentialités à accomplir) et du pouvoir d'agir (accomplissement).

Dans le sixième chapitre, P.-A. Lapointe reprend la discussion sur l'intégration des approches économiques et territoriales en proposant l'esquisse d'un modèle d'analyse et de classement des diverses configurations possibles de l'articulation du rapport salarial et du rapport territorial selon deux axes, soit l'axe de la démocratie industrielle et l'axe de la démocratie économique. Le texte insiste sur la nécessité d'une analyse intégrant les apports théoriques et empiriques de ces deux trajectoires de recherche afin de comprendre les transformations des dernières années, d'en éclairer les causes et conséquences, et de proposer aux acteurs sociaux des pistes de développement économique et social. Il en dégage des éléments d'un programme de recherche qui mobilise et réunit la théorie de la régulation et l'économie des proximités, lesquelles donnent à voir le rôle important que jouent les institutions territoriales et la complémentarité de leurs relations, le capital social territorial et la qualité des dispositifs de concertation entre les acteurs sociaux locaux pour produire un nouvel avantage concurrentiel susceptible d'assurer un développement économique local et la pérennité des emplois sur d'autres bases que celles du fordisme.

Au septième et dernier chapitre, J.-L. Klein analyse l'effet territorial des initiatives locales, notamment de celles qui cherchent à amorcer des dynamiques de développement plus justes et plus solidaires. Le texte cherche à dégager les facteurs qui interviennent dans la réussite des initiatives locales et qui peuvent générer une dynamique de reconversion des communautés dévitalisées. S'appuyant sur l'étude de plusieurs projets locaux appuyés sur l'économie sociale dans des contextes de pauvreté et d'exclusion, l'auteur propose un modèle d'interprétation théorique qui place les initiatives locales dans une perspective plus large de réflexion sur le territoire. Selon ce modèle, les initiatives locales sont susceptibles de mettre en œuvre des processus spiralés où les actions collectives mobilisent des ressources endogènes et exogènes, construisent une identité locale et une conscience territoriale, contribuent à l'«*empowerment*» local et participent à l'apprentissage collectif. L'application de ce modèle à l'analyse de divers cas met de l'avant l'importance d'un leadership individuel et collectif, d'une gouvernance hybride et plurielle, ainsi que d'une identité territoriale positive forte permettant aux acteurs d'agir ensemble.

Les sujets étudiés dans les chapitres de ce livre sont différents. Par exemple, l'initiative locale de développement territorial abordée par Klein et les transformations du travail dans la modernité avancée étudiées par Bellemare et Briand portent sur des objets spécifiques, mais dans les deux cas, leurs analyses reposent sur et participent à un élargissement des objets

d'étude et des concepts, ceux-ci faisant des emprunts significatifs à d'autres disciplines. Pensons, par exemple, à la migration³ du concept de région de la discipline de la géographie et de la pratique du développement régional à la discipline des relations industrielles. Autre exemple, la migration du concept de «capabilité» du champ de l'économie politique à l'analyse des processus consultatifs territorialisés d'un Office municipal d'habitation par Morin *et al.* En fait, même si les auteurs discutent d'enjeux différents, à partir de bases disciplinaires aussi différentes, plusieurs de leurs titres et sous-titres pourraient aussi bien se retrouver dans un autre des textes faisant partie de cet ouvrage.

Le contexte de mondialisation accélérée des rapports sociaux mais en même temps le rétrécissement du monde, par les transports et les moyens de communication, la nature des échanges économiques et la mondialisation des menaces (les changements climatiques par exemple) donnent à tous l'impression de vivre dans un seul monde, comme le soutiennent Durand, Lévis et Retaillé (1993) en suggérant le concept d'espace-monde. Tous sont concernés par ces défis, ce qui participe et incite à la nécessité d'une articulation entre les diverses échelles et temporalités de l'action. Ces défis ne peuvent trouver de solutions dans une action en silo (ministère par ministère, discipline par discipline, discussion séparée des enjeux entre les acteurs sociaux, etc.), ce qui exige de plus en plus que les chercheurs et les professionnels élargissent leurs préoccupations et leurs champs d'intervention.

Il en est ainsi pour Fontan lorsqu'il explique les limites théoriques et les dangers pour l'humanité de privilégier uniquement l'innovation technique et économique. L'étude et les pratiques innovatrices exigent de considérer les dimensions sociale, politique, éthique et culturelle, et pour ce faire, de puiser des notions dans cinq disciplines différentes. Leduc Browne a bien montré à travers l'étude du cas du soutien à domicile, comment la dé-différenciation relative des sphères du privé et du public, du travail et du milieu de vie, de la production et de la consommation, peut donner lieu à des innovations sociales, mais exige aussi, pour leur compréhension, de tenir compte des échelles et de la transformation de celles-ci. Patsias montre comment la distinction entre la notion moderne de territoire politique, celle de l'État et de la démocratie représentative, et celle induite par les transformations du politique, des pratiques de la représentation, du rapport à l'intérêt général, est marquée, elle aussi, par un élargissement des frontières du politique et des procédures de politisation, et par une transformation de ce qui est considéré comme faisant partie des sphères du privé et du public. Elle soulève aussi, comme plusieurs autres auteurs

3. La migration des concepts, métaphores et analogies a toujours constitué un outil essentiel au développement des sciences, y compris des sciences naturelles, tout en présentant des défis et des dangers de dérives importants. Voir à cet effet Stengers (1987).

dans cet ouvrage collectif, la nécessité pour les chercheurs et pour les acteurs sociaux de penser l'articulation de l'analyse et de l'action entre les diverses échelles sociales car en se cantonnant au local, les instances de la démocratie participative échouent souvent à relier le territoire de la décision au territoire de l'action et de la participation. À cet égard, Leduc Browne ajoute une échelle en montrant que le corps est aussi un espace défini et marqué par des processus de détermination, de catégorisation, de classification et de représentation: «L'échelle du corps est à la fois le point de départ et d'aboutissement d'une analyse spatiale et multiscale des conditions de vie.»

Tous ces textes font état d'une transformation du politique et de la nécessité de nouvelles théories ou concepts aptes à reconnaître et comprendre cette transformation. Klein, Patsias, Morin *et al.* montrent comment l'action publique peut et doit être l'objet de négociations, d'une gouvernance négociée. Bellemare et Briand ainsi que Leduc Browne suggèrent que le politique ne se retrouve pas que dans l'État mais aussi dans d'autres sphères de la société. Les différents chapitres de ce livre montrent que les territoires sont politiques, ce qui ne signifie pas qu'ils soient étatiques, bien que tous attribuent à l'État un rôle important en tant qu'acteur crucial pour la construction d'une société plus juste. Les textes montrent aussi que l'élargissement du champ d'étude des disciplines des sciences sociales est non seulement une nécessité scientifique mais aussi un élément important du débat politique et un besoin pour interagir de façon adéquate avec les acteurs sociaux. Comme le disait Kurt Lewin, il n'y a rien de plus pratique qu'une bonne théorie.

Bibliographie

- Amblard, H., P. Bernoux, G. Herreros et Y.F. Livian (1997). «L'intervention», *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Seuil, p. 217-222.
- Amin, A. (2007). «Le soutien au local au Royaume-Uni: entre le recul politique et l'engagement solidaire», dans J.-L. Klein et D. Harrisson (dir.), *L'innovation sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 273-298.
- Arocena, J. (2001). *El desafío contemporáneo*, Montevideo, Taurus.
- Audet, M., R. Déry et M. Landry (1986). «Science et résolution de problèmes: liens, difficultés et voies de dépassement», *Philosophie des sciences sociales/Philosophy of the Social Sciences*, vol. 16, p. 409-440.
- Bassand, M. (1992). «Développement local et processus identitaires», dans C. Gagnon et J.-L. Klein (dir.), *Les partenaires du développement face au défi du local*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, GRIR, p. 267-295.
- Beccatini, G. (1992). «Le district marshallien: une notion socioéconomique», dans G. Benko et A. Lipietz (dir.), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Presses universitaires de France, p. 35-55.

- Bélangier, P.R. et B. Lévesque (1992). «Éléments théoriques pour une sociologie de l'entreprise», *Cahiers de recherche sociologique*, n^{os} 18-19, p. 55-92.
- Bellemare, G. (1998). *Entreprise capitaliste et intervention sociale: quel lien?*, Hull, Document de recherche, Chaire de recherche en développement communautaire, Université du Québec à Hull, n^o 11.
- Bellemare, G., L. Favreau, A. Durivage et M. Robitaille (2005). «Vers un rapprochement des disciplines et pratiques professionnelles des relations industrielles, du travail social et du développement économique local et communautaire», dans A. Amintes et al., *Les chantiers de l'économie sociale et solidaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 371-388.
- Benko, G. et A. Lipietz (dir.) (1992). *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Presses universitaires de France.
- Bernier, C. (2007). «Politiques d'emploi et de formation: innovations dans les territoires du Québec», *Organisations et territoires*, vol. 16, n^o 1, p. 55-62.
- Boyer, R. et R.-J. Hollingsworth (1997). «Conclusion, contemporary capitalism», dans *The Embeddedness of Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 433-484.
- Boyer, R. et Y. Saillard (dir.) (2002). *Théorie de régulation: l'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- Brenner, N. (1999). «Globalization as reterritorialization: the re-scaling of urban governance in the European Union», *Urban Studies*, vol. 36, n^o 3, p. 431-451.
- Capel, H. (1981). *Filosofía y ciencia en la geografía contemporánea*, Barcelone, Barcanova.
- Chiasson, G., J.-L. Boucher et T. Martin (2005). «La forêt plurielle. Nouveaux modes de gestion et d'utilisation de la forêt, le cas de la Forêt de l'Aigle», *Vertigo*, vol. 6, n^o 2, p. 1-11.
- Chopart, J.-N. (1997). «Les professions sociales: de la certitude professionnelle au modèle de la compétence?», dans J.-P. Warin, *Quelle modernisation des services publics?*, Paris, La Découverte, p. 153-174.
- Côté, S. et B. Lévesque (1982). «L'envers de la médaille: le sous-développement régional», *Interventions économiques*, vol. 8, p. 55-78.
- Cox, K. (1997). *Spaces of Globalization. Reasserting the Power of the Local*, New York et Londres, The Guilford Press.
- Durand, M.-F., J. Lévis et D. Retaillé (1992). *Le monde: espace et systèmes*, Paris, Dalloz et PFNSP.
- Favreau, L. (2000). «Le travail social au Québec (1960-2000): 40 ans de transformation d'une profession», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 13, n^o 1, p. 27-47.
- Fontan, J.-M., J.-L. Klein et B. Lévesque (2003). *Reconversion économique et développement territorial: le rôle de la société civile*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Fontan, J.-M., J.-L. Klein et D.-G. Tremblay (2005). *Innovation socioterritoriale et reconversion économique: le cas de Montréal*, Paris, L'Harmattan.
- Friedmann, J. et W. Alonso (dir.) (1964). *Regional Development and Planning*, Boston, The MIT Press.
- Friedmann, J. et C. Weaver (1979). *Territory and Fonction: The Evolution of Regional Planning*, Londres, E. Arnold.
- Giddens, A. (1987). *La constitution de la société*, Paris, Presses universitaires de France.
- Gore, C. (1984). *Regions in Question. Space, Development Theory and Regional Policy*, Londres et New York, Methen.

- Guillaume, R. (dir.) (2005). *Les systèmes productifs au Québec et dans le Sud-Ouest français*, Paris, L'Harmattan.
- Gumuchian, H., E. Grasset, R. Lajarge et E. Roux (2003). *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Anthropos.
- Hagstrom, W.O. (1965). *The Scientific Community*, New York, Basic Books.
- Joyal, A. (2002). *Le développement local*, Québec, Éditions de l'IQRC.
- Kaufman, B. (1993). *The Origins and Evolution of the Field of Industrial Relations in the United States*, Cornell, IRC Press.
- Klein, J.-L. (1988). « Les enjeux territoriaux dans la société de l'après-crise : un défi pour la géographie », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 32, n° 87, p. 303-311.
- Klein, J.-L. (2008). « Territoire et régulation », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 45, p. 41-58.
- Klein, J.-L. (2010). « Changements de paradigme en géographie et aménagement du territoire », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 54, n° 151, p. 133-152.
- Klein, J.-L. et D. Harrisson (dir.) (2007). *L'innovation sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Klein, J.-L., J.-M. Fontan et D.-G. Tremblay (2008). « Local development as social innovation: the case of Montreal », dans P. Drewe, J.-L. Klein et E. Hulsbergen (dir.), *The Challenge of Social Innovation in Urban Revitalization*, Amsterdam, Techne Press, p. 103-116.
- Klein, J.-L., J.-M. Fontan, D. Harrisson et B. Lévesque (2009). « L'innovation sociale au Québec: un système d'innovation fondé sur la concertation », *Cahiers du CRISES*, coll. « Études théoriques », n° ET0907, p. 92, <<http://www.crisis.uqam.ca/pages/fr/Publications.aspx#cahiers>>.
- Lajugie, J., P. Delfaud et C. Lacour (1979). *Espace régional et aménagement du territoire*, Paris, Dalloz.
- Lévesque, B., J.-L. Klein, J.-M. Fontan et D. Bordeleau (1996). « Systèmes locaux de production: réflexion-synthèse sur les nouvelles modalités de développement régional/local », *Cahiers du CRISES*, coll. « Études théoriques », n° ET9601, p. 98.
- Lopez de Asberasturi, A. (1979). *Ildefonso Cerdá. La théorie générale de l'urbanisation*, Paris, Seuil.
- Mor Barak, E. et D. Bargal (2000). *Social Services in the Workplace: Repositioning Occupational Social Work in the New Millennium*, New York, The Haworth Press.
- Moss Kanter, R. (1999). « From spare change to real change. The social sector as beta site for business innovation », *Harvard Business Review*, juin, p. 122-132.
- Moulaert, F. et J. Nussbaumer (2005). « The social region – beyond the territorial dynamics of the learning economy », *European Urban and Regional Studies*, vol. 12, n° 1, p. 45-64.
- Moulaert, F. et J. Nussbaumer (2008). *La logique sociale du développement territorial*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Moulaert, M. et F. Sekia (2003). « Territorial innovation models: a critical survey », *Regional studies*, vol. 37, n° 3, p. 289-302.
- Pecqueur, B. (2006). « Quel "tournant territorial" de l'économie mondiale globalisée? », dans J.-L. Klein et C. Tardif (dir.), *Entre réseaux et systèmes: les nouveaux espaces régionaux*, Rimouski, Actes du colloque de la section développement régional de l'ACFAS.
- Schmid, G. et B. Gazier (2002). *The Dynamics of Full Employment, Social Integration Through Transitional Labour Markets*, North Hampton, Edward Elgar.

- Sen, A. K. (2000). *Un nouveau modèle économique*, Paris, Éditions Odile Jacob.
- Stengers, I. (1987). *D'une science à l'autre. Des concepts nomades*, Paris, Seuil.
- Stöhr, W. (2003). «Development from below – vingt ans plus tard», dans J.-M. Fontan, J.-L. Klein et B. Lévesque (dir.), *Reconversion économique et développement territorial : le rôle de la société civile*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 119-143.
- Stöhr, W. et F. Taylor (dir.) (1981). *Development from Above or Below? The Dialectics of Regional Planning in Developing Countries*, Chichester, Wiley & Sons Ltd.
- UNESCO (1999). *World Social Science Report*, Genève.
- Vanier, M. (2008). *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*, Paris, Economica, Anthropos.
- Wallerstein, I. (1995). «Les sciences sociales battent de l'aile. Quel phénix en renaîtra?», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 24, p. 209-221.
- Wallerstein, I. (1999). «Social sciences in the twenty-first century», <<http://fbc.binghampton.edu/iwunesco.htm>>.
- Weaver, C. (1984). *Regional Development and the Local Community: Planning, Politics and Social Context*, Chichester, John Wiley & Sons.

1

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET INNOVATION SOCIALE

Jean-Marc Fontan

Peu d'écrits théoriques se penchent sur le lien existant entre innovation sociale et transformation du rapport au territoire (Aydalot, 1984a et b)¹. L'idée même de penser le rapport au territoire sous la forme d'un rapport social est peu présente dans la littérature sur les rapports sociaux (Pfefferkorn, 2007). Pourtant, mieux comprendre la nature de ce lien est vital pour répondre aux grands enjeux auxquels l'humanité est confrontée. Au passage du XXI^e siècle, ces grands enjeux se résument à trois grandes questions. La première a trait à la persistance et à l'approfondissement des différentes formes d'inégalités socioéconomiques. La deuxième porte sur la capacité de vivre en société dans le respect des différences culturelles. La troisième est associée à l'hyperexploitation des écosystèmes de la planète (Fontan, 2008).

1. Mentionnons les travaux du GREMI: « Le Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs, créé en 1984 par Philippe Aydalot, professeur à l'Université Paris 1, et constitué en association en 1986, réunit à son origine une vingtaine d'équipes de chercheurs européens et nord-américains qui veulent étudier les relations entre innovation technique et territoire » (Matteacciolo et Tabariés, non daté, p. 1). Indiquons aussi la présence de travaux importants sur le lien entre territorialité et rapports sociaux, dont les travaux de Claude Raffestin (1980) et de Guy Di Méo (1998).

Face aux défis posés par les enjeux mondiaux mentionnés, nous ne pouvons compter uniquement sur les progrès de la technique et des sciences pour générer les solutions appropriées. La piste de la technoscience, proposée par des promoteurs de l'hypercapitalisme, tels Peter Schwartz, Peter Leyden et Joel Hyatt (2000) ou Guy Sorman (2000), constitue à elle seule une illusion. Certes, de nouvelles connaissances et des capacités accrues d'agir découlent des innovations techniques et scientifiques. Sur ce plan, elles contribuent au progrès des sociétés humaines. Toutefois, nous devons aussi comprendre qu'à elles seules les dimensions économique ou technique des innovations induites par la technoscience ne sont pas en mesure d'éliminer les inégalités sociales et ou de rendre plus équilibré notre rapport à la nature. Pour explorer la façon dont les innovations seront en mesure d'aller dans cette direction, nous faisons l'hypothèse que l'étude des dimensions sociale, politique, éthique et culturelle de l'innovation est centrale pour mieux comprendre comment procéder pour induire une forme de progrès qui soit plus solidaire, plus altère² et plus écologique.

C'est cette voie que nous explorerons dans ce chapitre. Nous comptons le faire à partir d'une analyse territorialisée du processus d'innovation. Nous considérons ce processus à la façon dont Mauss (1950) a pensé l'étude du don. C'est-à-dire en l'envisageant comme un fait total où sont utilisées territorialisées, par des acteurs en situation de coopération ou de conflit, les composantes sociales, économiques, politiques, morales et culturelles du vivre-ensemble (Snow et Benford, 1988).

La posture théorique que nous adoptons complète les explications de type utilitariste qui confinent l'étude de l'innovation à l'analyse formelle de sa finalité économique ou technologique. Nous ne nions pas que la compréhension de l'utilité recherchée par l'acteur social, individuel ou collectif, soit importante pour comprendre ses motivations et ses actions. Toutefois, cette compréhension demande à être mise en relation avec le contexte culturel qui lui donne tout son sens et toute sa portée.

Notre approche théorique induit que le processus d'innovation a une incidence forte sur la définition ou sur la redéfinition de la territorialité. *A contrario*, nous sommes conscient que les zones de diffusion d'un usage social apparaissent saccadées et décalées dans le temps et dans l'espace. Il n'y a donc pas automatisme dans le processus de propagation d'une innovation qui permettrait une diffusion linéaire et généralisée de son usage. Cette situation de diffusion parfaite est rarement au rendez-vous. Nous voyons dans cette non-linéarité de la diffusion une manifestation concrète

2. Par relations altières, nous entendons des relations sociales qui respectent les différences culturelles. Un vivre-ensemble respectueux de l'altérité permet la reconnaissance du bien-fondé des différences identitaires portées par des acteurs sociaux.

de l'effet territoire. Si l'innovation a un effet sur le territoire, le territoire a aussi une incidence sur la capacité de mener ou non à termes des démarches innovantes.

Par effet territoire, nous entendons que le territoire constitue un lieu instituant, c'est-à-dire qu'il agit sur le processus d'émergence et de consolidation d'une idée nouvelle, d'une invention ou d'une création. Cette influence, nous considérons qu'elle se produit de façon ambivalente puisque des éléments constitutifs du territoire, telle la configuration des rapports sociaux, agissent de façon contradictoire : soit pour faire respecter l'ordre établi et repousser la nouveauté ; soit pour développer des actions qui en faciliteront la promotion. Par cette deuxième voie, le territoire devient instituant. Il contribue ainsi au dépassement de l'ordre institué. Le territoire, en accueillant et en incubant de la nouveauté, devient une scène où se construisent dans la coopération et le conflit des éléments pouvant éventuellement conduire à l'adoption de nouveaux comportements sociétaux³ (Fontan, Klein et Tremblay, 2008).

Penser le territoire à la façon d'une institution, comme le sont la monnaie et la famille, met en lumière deux facettes contradictoires de son identité. Il est à la fois de l'institué et ce qui facilite l'émergence de l'instituant. Ce paradoxe apparent révèle tout la richesse des outils à la disposition de la matrice culturelle utilisée par les sociétés humaines pour rendre possible leur évolution. Si le code génétique laissait au jeu du hasard et des essais erreurs la responsabilité de déterminer l'évolution des formes de vie, la matrice culturelle laisse à la réflexivité le soin de penser la norme tout en rendant possible le développement de nouvelles normes et façons de faire. Le territoire endosse cette voie évolutive où la relativité de la norme est confrontée à une lutte culturelle constante entre ce qui est et ce qui pourrait être.

Dans le présent texte, nous développerons cette réflexion sur le lien entre innovation et territorialité en réalisant trois objectifs de travail. Dans un premier temps, nous analyserons les moments clés du processus d'institutionnalisation d'une innovation : son cycle de vie et sa nature multidimensionnelle. Dans un deuxième temps, nous qualifierons le lien entre initiative locale, innovation sociale et développement territorial. Enfin, nous identifierons des conditions à implanter pour que la territorialité et l'historicité puissent jouer un rôle moteur dans les réponses à apporter aux trois grands enjeux posés par la nouvelle question mondiale.

3. Cette capacité structurante prend la forme d'actions menant à la définition de formes nouvelles de sentiers ou de nouvelles formes d'intégration au système (*path shaping* ou *path building*).

1. L'innovation, un processus d'intégration multidimensionnelle de la nouveauté

L'atteinte de notre premier objectif de réflexion exige de passer en revue la trajectoire menant de la création à l'institutionnalisation d'une nouveauté. Cette démarche nous demande de situer le rôle et la fonction des dimensions sociale et politique de l'innovation pour faire d'une création un usage social reconnu. Ce faisant, nous serons amené à définir ce que nous entendons par rapport social.

1.1. La trajectoire menant à l'institutionnalisation d'une innovation

La trajectoire innovante a pour point de départ le moment où émerge l'idée d'une nouveauté : l'instant de création. Ce moment prend la forme d'une impulsion, d'une intuition, d'une invention ou d'une découverte. Généralement, la créativité repose sur une action individuelle ou collective.

Chaque individu qui vient au monde est un nouveau commencement ; c'est comme si l'univers lui-même prenait à travers lui un nouveau départ et essayait, fût-ce à petite échelle, de faire quelque chose qu'il n'avait jamais fait auparavant (Dewey, cité dans Dumez, 2007, p. iv).

Cette action est parfois plurielle au sens où elle survient simultanément en différents lieux du fait qu'un ensemble d'individus réagiront de façon similaire à une impulsion ou suivront un même fil conducteur intuitif. En situation de créativité individuelle ou collective, le comportement isolé est social parce que l'individu créateur est un individu culturellement encadré dans du social et qu'il donne une intentionnalité sociale à son action. En situation de créativité plurielle, il se produit une concaténation d'actions isolées qui sont sociales en raison : 1) de l'encastrement social des individus créateurs ; 2) du fait que quelque chose amène plusieurs individualités à se comporter de façon similaire et 3) que l'acte de création est orienté vers autrui. Par contre, l'une et l'autre situation de créativité ne sont pas sociales au sens où elles sont volontairement partagées et reconnues par d'autres que les personnes intéressées.

Par « situation », nous entendons – « nous », en tant que personnes qui agissent et disposent d'un certain savoir sur l'agir – une relation unissant des personnes entre elles et avec des choses, ou une personne avec des choses, et qui, précédant toujours l'action considérée, est donc toujours comprise par la ou les personne(s) concernée(s) comme une invitation à faire ou à ne pas faire quelque chose. Dans le langage courant, nous disons que nous tombons dans une situation, qu'une situation « se produit », que nous nous « heurtons » à elle ou que nous y sommes « confrontés ». Nous exprimons ainsi le fait que la situation est quelque

chose qui précède notre action (ou notre inaction), mais qui appelle aussi celle-ci, parce qu'elle nous « concerne », nous « intéresse » ou nous « affecte » (Böhler, 1985, cité dans Joas, 1999, p. 170-171).

Les situations ne provoquent pas nos actes, mais elles ne représentent pas non plus le simple arrière-plan sur lequel nous réalisons nos intentions. Nous ne percevons une situation qu'en fonction de nos aptitudes et de nos dispositions actuelles à agir. Quelle action aura effectivement lieu, c'est ce qui se décide ensuite dans un retour réflexif sur la sollicitation reconnue dans la situation (Joas, 1999, p. 171).

Pour qu'une idée nouvelle devienne sociale, au sens wébérien du terme, il faut qu'elle soit partagée, reconnue ou qu'elle fasse sens pour autrui. Généralement, cette montée en socialité exige une construction lente du nouvel usage social. La créativité

needs not only the flash, the inspiration, the peak-experience; it also needs hard work, long training, unrelenting criticism, perfectionistic standards. In other words, succeeding upon spontaneous is the deliberate; succeeding upon total acceptance comes criticisms; succeeding upon intuition comes rigorous tough; succeeding upon daring comes caution; succeeding upon fantasy and imagination comes reality testing. Now come the questions, « Is it true? » « Will it be understood by the other? » « Is it structure sound? » « Does it stand the test of logic? » « How will it do in the world? » « Can I prove it? » Now come the comparisons, the judgments, the evaluations, the cold, calculating morning-after thoughts, the selections and the rejections (Maslow, 1962, p. 143).

Acheter à l'avance des paniers de légumes à un agriculteur est une idée qu'un acteur peut avancer en désirant renouveler la qualité du lien social s'établissant entre un producteur et un consommateur. Il peut alors donner à cette idée un nom particulier et qualifier cette relation par un terme nouveau, celui d'agriculture soutenue par la communauté (ASC). Penser en vase clos une telle idée ne fait pas de cette dernière une innovation sociale. Cela ne conduit pas d'emblée à l'adoption de nouveaux comportements sociaux. Pour qu'une telle situation advienne, l'idée créatrice doit devenir idée en action. Au sens où l'entendait Dewey (1988), elle doit trouver un public pour s'ancrer socialement. Formuler une nouvelle proposition représente les premiers pas du passage à l'acte, lequel devient social à partir du moment où l'on observe une appropriation de cette idée par d'autres personnes. Passer de l'idée à l'idée en action demande un travail d'intéressement, nous dit Callon (2006).

Il s'agit de convaincre autrui. Il s'agit de profiter d'occasions ou de travailler collectivement pour lever les obstacles qui se dressent ou pour surmonter les résistances initiales.

Reprenons l'exemple précédent pour illustrer le travail représenté par la mise en action d'une idée. Lors d'une démarche de socialisation de l'intention d'acheter à l'avance des paniers d'un agriculteur, il se produit

généralement une évolution du sens donné à la proposition innovante. Les acteurs sont appelés à préciser la façon dont ils veulent adhérer à cette proposition. Par exemple, le dialogue prenant place entre l'offre et la demande de produits soutenus par la communauté peut faire en sorte que des modalités particulières soient précisées ou exigées. Il peut être demandé que le panier de légumes soit livré à domicile de l'acheteur, ou encore, il peut être recommandé que le panier inclue partiellement ou uniquement des produits biologiques. La socialisation de l'usage implique très souvent des modifications qui permettent de préciser des règles de fonctionnement et d'opérationnalisation. Il se produit alors une montée en organisation de l'idée, et, possiblement, de cette mise en forme peut émaner des propositions de modification de comportements organisationnels tant des familles concernées que des agriculteurs engagés dans le processus (l'organisation du travail à l'échelle de la ferme). Il s'ensuit une production de règles (Reynaud, 1997) et une régulation microsociale du territoire ayant le potentiel de définir une façon différente de faire et de réaliser du développement local.

« Changer le monde », du moins localement, tel est le projet des circuits de commercialisation alternatifs qui émergent après guerre et se renforcent dans les années 1960. Le Japon est pionnier en la matière, avec l'exemple des *teiki*, systèmes de partenariat local et solidaire entre des groupes de consommateurs et des paysans : ces derniers fournissent régulièrement des produits issus de méthodes de production naturelles et, en échange, les consommateurs s'engagent à leur acheter la production sur la saison, souvent en payant à l'avance et parfois en contribuant aux travaux ou aux investissements. Au-delà d'un simple système marchand, les *teiki* deviennent des lieux où s'invente une nouvelle façon de vivre et de consommer, plus éthique, combinant écologie, démocratie et solidarité. D'après les experts, ils représentent encore aujourd'hui, en termes de parts de marché, autant que la distribution en circuits longs et permettent l'échange direct de produits agricoles et artisanaux. Ces systèmes ont inspiré le mouvement des CSA aux États-Unis (*community-supported agriculture* ou « agriculture soutenue par la communauté ») et, plus récemment, des Amap (Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne) en France, qui fonctionnent selon les mêmes principes (Chiffolleau et Prévost, 2008, p. 1).

Tout processus d'innovation ne se traduit pas forcément par un succès. Le processus de définition d'un usage social peut être abandonné à tout jamais, comme il peut entrer en dormance pour réapparaître à un autre moment. Un processus d'innovation demande à être étudié de façon historique :

- en prenant en compte les différentes occurrences historiques d'une créativité ;
- en suivant la durée de vie d'une occurrence en particulier.

Cette durée de vie, si l'on s'inspire des travaux sur la notion de cycle de vie (Vernon, 1966), peut être décomposée en trois temps (Rogers, 1962) auxquels sont associables quatre étapes de socialisation. Ces trois temps correspondent à l'incubation du projet: 1) à son développement et à sa maturation; 2) à la mise en obsolescence du projet équivalent à une perte de sa pertinence économique ou sociale et 3) à ces trois temps se greffent aussi des étapes de socialisation de l'idée (Mendras et Forsé, 1983). La montée en intérêt affecte en premier lieu les innovateurs, c'est-à-dire les personnes directement intéressées par la nouveauté. En deuxième lieu, elle rejoint les adeptes précoces, c'est-à-dire ce groupe de personnes qui sont très sensibles à la nouveauté proposée. En troisième lieu, nous retrouvons la majorité de la population, laquelle se scinde entre la majorité précoce et la majorité tardive. Enfin, est convaincu un quatrième groupe de personnes qui étaient réfractaires à l'idée mais qui, devenant marginales, se doivent de suivre la tendance générale une fois celle-ci bien ancrée dans la population.

Des trois temps constitutifs du cycle de vie d'une innovation et des quatre temps de l'intéressement, nous nous limiterons, pour le présent chapitre, au temps deux que constitue le processus de généralisation d'un usage social et aux deux premières populations du processus d'intéressement.

1.2. Sélection culturelle d'un nouvel usage social

Qu'entendons-nous au juste par le deuxième temps de la durée de vie de l'innovation ?

Il correspond au temps prenant place entre l'émergence d'une nouvelle idée et la reconnaissance établie de son utilité: un temps dit de sélection culturelle de l'usage social. Cette sélection culturelle permet à un nouvel usage de prendre de l'importance, d'être reconnu, mais aussi d'être moulé et modifié en fonction des apports, des contributions, des résistances, des critiques, mais aussi de compromis et de consensus qu'il génère. La sélection culturelle se travaille dans la plasticité. Il ne s'agit pas d'un feu vert qui filtre la circulation à un poste frontière permettant ou non le passage d'un point A à un point B. Généralement, la sélection est à la fois un oui et un non, accompagnés de propositions accommodantes pour les parties prenantes au processus.

Nous ne prétendons pas que toute création ou découverte puisse être adoptée sous sa forme première. En fait, il est très rare qu'il en soit ainsi. Bien plus souvent, le processus d'innovation, en tant qu'événement territorialisé prenant place à une époque historique donnée, se déroule de façon telle que la nouveauté, pour être encadrée, demande à être façonnée et nourrie par son environnement culturel. Nous reprenons l'image du

laboratoire social développée par Akrich, Callon et Latour (2006) pour qualifier cet environnement. Il constitue un cadre d'action et de créativité où interviennent des humains et des non-humains dans la levée des obstacles porteurs de sélection culturelle et pouvant faire atteinte à la construction sociale d'un nouvel usage social.

Le processus d'innovation implique donc des amendements, des contre-propositions, un reformatage et une réorganisation de l'idée initiale. Se faisant, la nouvelle proposition est continuellement soumise au test et au jugement sociaux. Elle fait souvent l'objet d'une surveillance omniprésente et chemine dans l'établissement de compromis et de compromissions.

Bref, l'enjeu de la construction de l'usage social d'une nouveauté consiste à rendre socialement légitime et utile celle-ci pour les parties prenantes qui sont en position de décider du droit de vie ou de mort de cette dernière. Il s'agit selon nous d'un travail « politique » qui est généralement réalisé sous un leadership individuel ou collectif, organisationnel ou institutionnel. Ce leadership est exercé de façon à favoriser une mobilisation de ressources qui faciliteront l'insertion de l'idée innovante dans des relations sociales élargies.

Le succès de l'innovation repose certes sur la nature objective de la nouveauté, mais surtout sur la nature subjective des avantages qu'elle procure aux acteurs sociaux concernés. Producteurs ou consommateurs, groupes d'intérêts ou communautés identitaires jugent une proposition innovante sur la base des intérêts qu'elle leur procure. Ils sont les gardiens des postes de frontières.

Nous postulons qu'au quotidien, des acteurs sociaux posent constamment des jugements sélectifs en fonction des avantages qu'ils attendent de la nouveauté, des besoins qui seraient comblés par cette dernière, des urgences qu'ils vivent, des aspirations qui les font rêver. À moins de se retrouver dans un cadre culturel totalitariste, un jugement positif est posé en fonction de ce que la nouveauté offre de positif pour accroître la position sociale et le pouvoir politique de l'acteur. De cette évaluation de l'utilité potentielle de la nouveauté découle une adhésion ou non à l'effort de mobilisation déployé par des innovateurs pour faire adopter un nouvel usage social.

La sélection d'une nouveauté signifie que l'encastrement de celle-ci prend place dans de l'organisationnel (informel ou formel) et dans de l'institutionnel relativement formalisé. Se construisent alors un sens et une identité particulière, lesquels consacrent à la nouveauté une place et une position par rapport à d'autres traits culturels.

Si nous avons à situer l'innovation culturelle par rapport aux mutations génétiques, nous pourrions voir une analogie entre le processus de sélection naturelle et le processus de sélection culturelle que nous venons de décrire. Dans le processus de naturalisation d'une mutation génétique, celui-ci implique une mise en conformité transversale de la mutation par rapport à l'ordre génétique existant. En d'autres mots, le fonctionnement d'un nouveau gène doit être minimalement acceptable et « accepté » pour permettre le bon fonctionnement des autres gènes. Sinon, le code devient dysfonctionnel.

Il nous apparaît en être ainsi du processus de sélection culturelle d'une innovation. Ce dernier, au-delà de l'apparition d'une nouvelle proposition, consiste à tester la conformité de la nouveauté par rapport aux normes, us, intérêts, coutumes déjà « culturalisés ». Comme pour le cas de la modification génétique, la nouveauté culturelle peut s'avérer porteuse de nouveaux développements, puisque le nouveau gène peut offrir de nouvelles marges de manœuvre aux gènes bien établis. Dans le cas de l'institutionnalisation d'un nouveau mode d'organisation du marché du travail par la féminisation de la main-d'œuvre, cette innovation permet des marges de manœuvre nouvelles dans le rapport prenant place entre le capital et le travail. Elle ouvre aussi la possibilité d'ouvrir le champ de la consommation des marchandises à une nouvelle clientèle.

Dès lors, l'intégration d'un nouvel usage ne représente pas un fait isolé. Elle représente une mise en articulation de la nouveauté avec le contexte organisationnel et le cadre institutionnel en place.

Dans le code culturel d'une société, l'institutionnalisation de nouveaux comportements à partir de l'adoption d'un nouvel usage social engendre des effets transversaux. Au lendemain de la crise de 1929, les États-Unis adoptent un ensemble de mesures de redressement de leur économie. C'est ainsi qu'en 1933, une première série de mesures est rapidement adoptée dans les cent premiers jours de gouverne du président Roosevelt. Ces mesures ne constituaient pas une stratégie unifiée bien planifiée. Pourtant, ces nouveautés et l'esprit de changement insufflé sous le leadership de l'équipe présidentielle vont apparaître après coup comme un nouveau compromis social : le New Deal. L'effet système qui s'est alors produit a été jusqu'à un certain point plus important que les mesures elles-mêmes. Bien entendu, il s'agissait moins d'un nouveau contrat social établi entre des acteurs réunis autour d'une table de négociation qu'un déclassement d'une forme de libéralisme centré principalement sur les « lois » du marché où l'acteur politique devait jouer un rôle effacé par rapport aux actions conduites par les détenteurs de capitaux.

Ces mesures ont ouvert la voie au renouvellement du modèle libéral prékeynésien de régulation sociétale qui caractérisait la première grande phase d'expansion du capitalisme industriel. La nouvelle configuration – marquée au sceau de l'interventionnisme et du providentialisme – agence des innovations économiques, le fordisme, à des innovations politiques, le keynésianisme, lesquelles vont permettre une longue phase de croissance connue sous le nom des Trente Glorieuses.

Évidemment, le nouveau sentier de la dépendance insufflé par les arrangements institutionnels liés à l'économie politique du fordisme/keynésianisme, est appelé à entrer en obsolescence. Dès lors que les contraintes territoriales rendent obsolètes les hausses de productivité permises par ce mode de régulation, il se trouve à être challengé par une nouvelle configuration régulatrice (Fontan et Pineault, 2008).

Ce déclassement s'amorce au début des années 1980. Tant les exigences énoncées par les populations des États-nations issues du processus de décolonisation de la fin des années 1950, la montée en hégémonie du capitalisme financier par rapport au capitalisme industriel, que la crise des finances publiques des grandes nations occidentales rendent caduque le compromis fordiste/keynésien. Seront alors favorisées ou sujettes à sélection des innovations s'inscrivant dans la lignée d'un postfordisme, d'un néokeynésianisme et d'un participationnisme insufflé par la reconnaissance du rôle de la société civile dans la gouvernance de certaines instances de la société. Ce nouvel esprit, partiellement décrit dans les travaux de Manuel Castells (1996, 1997, 1998) ou de Boltansky et Ciapello (1999), à l'image du New Deal, favorise le déploiement d'un ensemble d'innovations qui contribuent à la définition et à l'actualisation du modèle néolibéral de régulation.

En résumé, le cycle de vie d'un « nouveau trait culturel » apparaît avec l'émergence d'une intuition, d'une création, d'une invention ou d'une découverte. Il transite par la construction, plus ou moins longue, plus ou moins continue de son usage social. Cela conduit à la socialisation d'un usage et à sa généralisation dans le tissu organisationnel et institutionnel d'une société. Le cycle se conclut par l'entrée en dormance de l'usage, sa montée en obsolescence ou son abandon. La trajectoire institutionnelle d'une nouveauté se divise donc en trois périodes bien distinctes où joue un ensemble complexe et diversifié de mécanismes transversaux d'adaptation, lesquels correspondent au processus d'encastrement mis en lumière par les travaux de Polanyi (1944).

La montée en légitimité d'un usage social rend compte d'un processus de sélection sociale initié par des acteurs sociaux convaincus du bienfait que la nouveauté peut leur apporter. L'étude *a posteriori* du cycle de vie

d'une innovation nous informe que l'impact recherché n'est pas toujours atteint et qu'une dérive s'installe souvent en cours de définition et de montée en reconnaissance d'un usage social. Nous reviendrons sur cet aspect.

1.3. Les dimensions sociale, politique et culturelle de l'innovation

Si le processus d'innovation relève de la construction d'un usage social, s'il correspond à l'encastrement de la nouveauté dans du social étendu, quelle est la caractéristique proprement sociale ou politique du processus? Qu'y a-t-il d'intrinsèquement social, politique ou culturel dans le processus d'innovation prenant place à l'échelle d'un territoire? Enfin, quelle différence poser entre la dimension sociale de l'innovation – liée au travail de construction de l'usage – et la finalité sociale d'une innovation, représentée par une nouvelle offre de services, tels les Centres de la petite enfance?

Nous posons comme hypothèse de travail que la dimension sociale de toute innovation renvoie au mécanisme par lequel s'établit l'encastrement de la nouveauté dans un tissu territorial. Cette dimension sociale concerne l'ensemble des actions individuelles et collectives, organisationnelles et institutionnelles qui sont déployées ou qui sont interpellées au moment de la construction de l'usage social d'une nouveauté.

Présentement, à l'échelle du Québec, nous voyons émerger au sein de la population un « esprit écologique ». L'actualisation et le déploiement de ce dernier se fait à travers une myriade d'initiatives individuelles ou collectives, sises en des lieux et des moments qui font mouance sans être nécessairement culturellement stabilisées et unifiées. Nous pouvons y voir là un « esprit du temps » en définition, un peu à la façon dont l'esprit capitaliste et la forme de l'État-nation étaient en définition du xv^e à la fin du xviii^e siècle.

Les appels au changement portés par ce nouvel esprit sont partagés entre une exigence de type réformiste pour une reconnaissance d'une nouvelle façon de faire qui n'a pas la prétention de tout changer et la volonté de transformer radicalement la culture du temps en contestant la légitimité de l'ancien esprit et en explorant une nouvelle économie politique. L'ordre écologique proposé questionne faiblement et fortement les logiques actuelles de production et de distribution de la richesse. Il questionne les règles et les normes en vigueur. Il porte un regard critique sur les procédés et les produits jugés écologiquement déficients. Sous un angle mineur, il remet en question la façon de produire la richesse et le mode de distribution de cette dernière. Tant sous sa forme majeure que mineure, cet ordre écologique propose des changements concrets.

Curieusement, cet ordre ne paraissait pas pertinent au XIX^e siècle. Il y avait certes des actions collectives et des expressions de contestation autour des thèmes de la salubrité et de l'hygiène publiques (Napias, 1890) et du conservatisme (Pinchot, 1905). Rien ne présageait l'émergence de la pensée écologique moderne. Cette dernière émerge lentement dans la première moitié du XX^e siècle sous la forme d'un débat entre les économistes Pigou (1937) et Coase (1960).

La spécificité sociale de l'innovation, pour référer à quelque chose de distinct, qui ne relèverait ni du politique ni de l'économique, correspond aux modalités et aux agir déployés par les innovateurs pour associer des individus, des groupes, des organisations ou des institutions à leur proposition innovante. L'étude de la dimension sociale de toute innovation consiste donc à comprendre comment des individus, groupes ou organisations s'associent, font corps, s'agglutinent autour d'une idée ou proposition nouvelle. Cette mise en association ne va pas de soi et n'advient pas par hasard. Elle est construite. La finalité sociale de l'innovation est fondamentale et caractérise cette dernière, mais elle ne constitue pas en soi la particularité fondamentalement sociale de la proposition. Cette particularité relève d'une combinaison d'éléments qui favorisent des mises en liaison de qualité tels la confiance, le charisme, les valeurs promues, mais aussi les intérêts représentés, les capacités de domination ou de résistance, d'exercer ou de se libérer de pouvoirs et d'influences.

La « dimension sociale » de l'innovation se distingue donc de sa « finalité sociale ». Une garderie, une cuisine collective sont des exemples « d'innovations à finalité sociale », tout comme le téléphone cellulaire et le moteur à combustion sont des innovations à finalité technologique, tout comme l'industrie des nanotechnologies est une innovation à finalité industrielle. L'innovation que représente la garderie populaire est souvent qualifiée d'innovation sociale simplement par le fait qu'elle prend place dans le champ de l'organisation familiale et de l'entraide entre des parents. Pourtant, l'objectif premier de la garderie populaire était de permettre à des mères de famille d'avoir accès au marché du travail. La finalité ultime relevait plus de l'économique que du social et pourtant une telle innovation est rarement perçue comme une innovation à caractère économique. Par contre, il est clair que la façon dont des parents se sont initialement entendus pour mettre sur pied les premières expériences populaires de garde met en scène des modalités d'agir qui relèvent fondamentalement de l'animation et de la mobilisation de ressources sociales.

Il en est ainsi pour une innovation dont la finalité est économique, telle la création du réseau territorial des caisses populaires. La diffusion de cette innovation dans nombre de villages du Québec par les promoteurs de ce qui va devenir le Mouvement Desjardins, ne fait pas de ce succès

uniquement une innovation à caractère économique. L'étude de la genèse et du développement de ce mouvement (Lévesque, 1997) permet de bien discerner la diversité des aspects de la nouveauté proposée. On y trouve certes la définition d'un nouvel usage social (la finance solidaire), mais aussi cela demande d'être novateur dans la capacité d'intéresser des consommateurs, des leaders ou des preneurs de décision à adhérer à cette idée (un travail de construction sociale de publics), et enfin l'idée de proposer un rapport collectif de propriété de l'entreprise et un mode de régulation novateur relativement aux relations de pouvoir (la propriété collective au service d'une collectivité territoriale) est tout aussi novatrice. À la finalité économique de l'innovation correspond un « social innovant » que nous associons à la stratégie de mobilisation utilisée par l'innovateur et un « politique innovant » que nous liions aux choix posés par Alphonse Desjardins d'opter pour des modalités de gestion collective des relations de pouvoir.

Dans cet exemple, nous retrouvons trois dimensions centrales pour faire d'une proposition d'une nouvelle idée une innovation :

- présence d'une finalité clairement définie en réponse à une question, un enjeu, un problème technique ou socioéconomique politico-idéologique ou encore à une aspiration en vue de proposer une transformation ou un changement social d'importance;
- sur les bases de la finalité proposée, mise en place d'une stratégie sociale de mobilisation pour intéresser des publics afin de surmonter les obstacles et les résistances au projet;
- en fonction de la finalité et de la construction sociale établie, des choix politiques sont posés – négociés ou imposés – quant aux modalités d'exercice des rapports de pouvoir en cours de généralisation de l'usage de la proposition.

L'image que nous voulons dégager à partir de ces trois dimensions est celle d'un montage où l'innovation s'établit premièrement dans la définition d'une finalité puis dans un « habillage sociopolitique » de cette proposition par un travail laborieux, complexe et exigeant de socialisation et de politisation de l'usage social proposé par l'innovateur ou le groupe innovant.

Lorsque le succès d'une innovation atteint un niveau élevé de généralisation, celle-ci devient culturelle et partie prenante du paysage institutionnel de la société dans laquelle elle prend place. Pour les Caisses populaires, dès lors que ses promoteurs ont réussi à susciter un intérêt tel que la proposition fut diffusée sur l'ensemble du territoire québécois, elle a pris une couleur culturelle forte. Dès lors que le système d'action mis en œuvre a permis à cette idée de sortir de la singularité

représentée par la création de la première Caisse populaire à Lévis, cette proposition est devenue un trait culturel caractérisant le système économique québécois.

Nous insistons pour dire que les trois dimensions demandent à être étudiées séparément l'une de l'autre. Pourquoi? Pour deux raisons.

Premièrement, il importe de bien comprendre comment l'innovateur, en tant qu'acteur individuel ou collectif, procède pour faire cheminer une nouvelle idée ou proposition. Il s'agit de reconstruire la sociométrie propre au projet telle que mise de l'avant par Alphonse Desjardins. Il s'agit certes de reconstruire le réseau de relations professionnelles de cet acteur, mais aussi d'élargir cette méthode développée par Moreno (1954) aux observations relatives à la mise en mouvement du système organisationnel et institutionnel intéressé par cette innovation (le clergé par exemple). Cette étape de l'étude du processus innovant révèle comment la nouveauté s'intègre à un réseau social, puis comment elle s'insère dans ou est exclue des arrangements sociétaux en place. L'analyse des facteurs attractifs, indifférents ou répulsifs à l'innovation est riche en enseignement.

Deuxièmement, il importe de bien saisir comment l'innovation proposée s'inscrit en conformité, en complémentarité ou en opposition dans les rapports sociaux présents dans un groupe, une organisation ou une société. L'innovation que représentait le développement du système banquier populaire québécois proposait un mode de propriété collectif, une gestion démocratique des organisations à mettre en place et un mécanisme de redistribution d'une partie des profits aux membres des coopératives. Cette proposition innovait sur les modes de propriété et de gestion tout en se conformant à un mode d'organisation du travail relativement traditionnel en ce qui concernait les rapports de genre au sein des coopératives. Progressisme et conservatisme coexistaient au sein de la dimension politique de la proposition innovante. Démocratisation de l'accès au crédit et promotion de l'entrepreneuriat privé coexistaient au sein même de cette proposition politique. D'un côté, cette innovation s'inscrivait dans une toile de fond de démocratisation de la société. De l'autre côté, elle renforçait la capacité de développement du mode de production capitaliste dans le secteur agricole.

La dimension politique demande à être étudiée pour comprendre comment une innovation ou une grappe d'innovations peuvent en arriver à faire système pour imposer l'émergence de nouveaux rapports sociaux. Ce volet d'étude offre la possibilité de suivre la façon ambiguë dont une innovation s'adapte ou remet en question les rapports de pouvoir dans une société.

1.4. La nature profondément inégalitaire et aliénante d'un rapport social

À partir de propositions innovantes, est-il possible de remettre en question et de transformer la nature profonde de rapports sociaux? Répondre à cette question nous demande de préciser ce que nous entendons par rapport social. Cela nous demande aussi de situer les conditions pour que puissent se produire une transformation effective d'un rapport social.

Par rapport social, nous entendons la présence au moment d'une mise en relation entre des individus d'un filtre hiérarchisant qui vient définir à l'avance les termes ou les conditions dans lesquelles un échange social prend place. Nous entendons aussi que cet état de fait de la hiérarchisation des statuts et des rôles découle d'un travail de construction « naturel » ou culturel des termes de l'échange.

Lors d'une mise en relation sociale entre deux individus, deux types de binômes résument les possibilités liées à l'actualisation d'une interaction sociale. Premièrement, l'entrée en rapport entre des individus peut être ouverte, libre ou sans frontière, comme elle peut être fermée et prédéfinie par des conditions, des normes, des règles ou des contraintes. Deuxièmement, elle peut mettre en scène des individus ou des groupes qui sont en tout point identiques ou, au contraire, très différents les uns des autres. Sur ce point, le dimorphisme peut être naturel (imposé par des normes génétiques) ou culturel (imposé par des normes culturelles).

Le tableau suivant permet d'illustrer et de combiner les deux types de binôme.

	ISOMORPHISME	DIMORPHISME
Relation sans contrainte, considérée libre	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté non codifiée • Absence de rapports sociaux encadrés ou institués 	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté différenciée • Absence de rapports sociaux encadrés
Relation avec contraintes, considérée prédéfinie	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté codifiée • Présence de rapports sociaux encadrés 	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté stratifiée • Présence de rapports sociaux encadrés et institués

Une situation de mise en « relation libre » entre des individus identiques représente une forme ou un état d'interaction sociale. Cet état relationnel ne constitue pas un rapport social. Chacune des parties est libre et définit sa relation à l'autre comme bon lui plaît et sans volonté ou acceptation d'une contrainte qui lui serait imposée.

Un état de « relation prédéfinie » naturellement (dimorphisme sexuel par exemple) ou culturellement (binôme mari/épouse) constitue un rapport social. Cet état de fait implique une définition préalable des rôles et des

fonctions attendues de chaque individu par son vis-à-vis. En d'autres mots, il y a configuration préalable de la relation et des individus se rencontrant mettent en scène, ils jouent ou actent les rôles qui sont attendus d'eux. Une relation prédéfinie rend possible deux cas de figure. Le premier cas de figure caractérise nombre de sociétés animales dont les membres sont régis par des codes génétiques. Le deuxième cas de figure caractérise principalement des sociétés animales ayant fait le choix de lier leur évolution au développement de codes culturels (le cas de sociétés d'hominidés).

Le premier cas de figure est particulièrement intéressant, et ce, pour deux raisons. Premièrement, il nous permet de constater la possibilité d'actualiser le vivre-ensemble sans l'existence de relations normées dont la fonction est de conditionner les comportements d'individus différenciés : nombre de relations prenant place dans des écosystèmes entre des animaux et des plantes rendent compte de cette possibilité. Deuxièmement, nous constatons aussi que la codification des relations relève de l'histoire même de l'évolution sur Terre. L'évolution historique qu'a représentée l'apparition du code génétique a permis une diversification et une complexification des formes de vie sur la planète. Dès lors, ce mode d'interaction entre unités d'une espèce, par l'intermédiaire de codes, n'est pas négative en soi. Ce qui l'est tient fondamentalement au fait que la différenciation – état pouvant être considéré comme naturel – et la codification – autre état pouvant être considéré comme naturel – soient utilisés de façon discriminante et exclusive par des individus ou des groupes :

- pour orienter et élever le niveau de différenciation au-delà de ses caractéristiques naturelles et culturelles de base ;
- pour codifier et régulariser cette configuration particulière afin de pérenniser les avantages qu'ils en retirent.

Le sens profond du rapport social tient alors aux avantages comparatifs discriminants qui sont enchâssés dans une mise en relation entre des individus, entre des groupes ou entre des territoires. Le salariat confère un avantage comparatif et discriminant au patron. La démocratie représentative confère au représentant un avantage comparatif et discriminant sur le représenté. Le commerce international confère des avantages comparatifs et discriminants aux pays du Nord.

Voilà donc le sens donné à un rapport social. Il représente une segmentation fondamentalement porteuse de privation, d'exclusion, de fermeture, d'aliénation. Pourquoi en est-il ainsi ? Parce qu'il permet un double mouvement d'internationalisation et d'externalisation. Il permet à une partie du binôme de s'investir de droits et de responsabilités et à l'autre entité de se faire imposer des droits et des responsabilités diminuées. Au nom de l'utilité sociétale, la technologie du rapport social rend légitime une distanciation, un vol.

Un rapport social ne constitue pas un dispositif naturel indispensable pour assurer le bon fonctionnement de la vie, à preuve, la vie végétale n'y recourt pas. Avec l'apparition des « sociétés dites primitives », émerge cette innovation qui est portée par des individus, des groupes ou des organisations afin d'accumuler du pouvoir, du savoir et de l'avoir pour contraindre autrui. De nos jours, ce processus de captation peut être observé dans différents contextes, dans différents champs de la société, et ce, même dans les actions dites de résistance et antisystémiques qui veulent prendre distance vis-à-vis cette technologie sociale⁴.

Sur ce dernier point, l'analyse d'actions collectives et de pratiques de résistance est révélatrice de la grande difficulté de se départir d'une construction de la culture devant transiter par le recours à du normatif fondé sur des rapports sociaux voués à la discrimination et à l'aliénation. L'analyse des actions sociales subversives de type révolutionnaire permet de voir comment se reproduit le recours aux rapports sociaux malgré une volonté affirmée et inscrite dans les mouvements révolutionnaires d'éradiquer ce type de technologie sociale.

Confrontés à une situation discriminante, des femmes et des hommes sont appelés à se regrouper pour réagir. Rapidement, le groupe s'organise. Tout aussi rapidement, des tensions apparaissent au sein du groupe. Des factions se créent et se multiplient. Encore plus rapidement, des leaders émergent et prennent le contrôle du groupe. Au nom de l'unité, de l'efficacité, de la rationalité, ils ou elles organisent l'action collective pour l'orienter et lui donner des assises à la hauteur des défis qui les confrontent. Ce faisant, bien des suggestions, des idées, des mises en garde et des désaccords sont abandonnés. Ce faisant, le droit à la critique interne, à la prise de parole dénonciatrice en vient à être fortement encadré pour assurer un contrôle sur l'évolution du mouvement. Finalement, un nouvel ordre autoritaire se met en place. Une nouvelle élite gagne ses galons et vit de ses pouvoirs nouvellement acquis. Ne reconnaissons-nous pas dans cette séquence synthèse la trame historique propre à nombre d'anciens ou de nouveaux mouvements sociaux!

L'enjeu de la troisième dimension du processus innovant porte sur la façon dont la gouvernementalité d'un projet innovant va être assumée par les parties prenantes participant à l'expérience. En tant que laboratoire, l'issue de la montée en gouvernementalité de l'innovation n'est pas dictée

4. Par technologie sociale, il est entendu à la fois l'ensemble des dispositifs et méthodes utilisés par des professionnels de l'action sociale pour intervenir en soi sur des milieux sociaux ou sur des territoires, et l'intentionnalité pour soi d'un acteur public, privé ou social de contrôler les comportements sociaux d'une population donnée à partir d'une méthodologie d'intervention qui lui est propre, en l'occurrence les dispositifs et les méthodes qui sont indiquées.

d'avance. Toutefois, comme nous invitent à le penser les travaux de Pareto (1917), elle signifie presque toujours une intégration de la nouveauté dans des rapports sociaux existants ou dans la production de nouveaux rapports tout aussi discriminants et aliénants que les anciens. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas novation dans la façon de penser cette intégration aux pouvoirs existants, au contraire, insérer la nouveauté dans la matrice de la domination demande constamment d'être en mesure d'être créatif dans les façons de faire.

2. Initiative locale, innovation et développement territorial

Bien que les facteurs porteurs de transformation sociale dans un territoire soient d'origine plurielle, nous sommes particulièrement intéressé par ceux incubés dans des cellules ou dans des unités d'action collective que nous nommons « initiatives locales » (Klein, Tremblay et Fontan, 2009).

L'initiative locale représente un des « lieux moments » à partir duquel la nouveauté s'ancre dans les rapports sociaux. L'initiative locale visant le développement d'un nouvel usage social suppose une prise de position des acteurs par rapport aux modalités à choisir pour réaliser des transferts de ressources. Ces modalités peuvent impliquer une réciprocité, une recherche d'équité et d'égalité ou encore elles peuvent promouvoir l'aliénation, l'inégalité ou la domination. C'est donc dire qu'au sein de toute initiative locale innovante, dès le départ, les promoteurs de celles-ci sont appelés à prendre position vis-à-vis les rapports sociaux existants. Dès lors, une initiative locale, comme lieu laboratoire, est, par définition, une scène politique permettant des négociations, des compromis, des compromissions sur l'ensemble des rapports sociaux qui sont présents au sein d'un groupe tels les rapports de genre, ethniques, démocratiques, salariaux, développementalistes, écologiques, etc.

À l'échelle du territoire local, pour des élites ou pour des leaders, toute innovation représente une occasion de définir de nouveaux rapports sociaux ou de redéfinir les anciens. Chaque nouveauté met en jeu une ou des valeurs que les acteurs sociaux accepteront ou non de partager. Pour reprendre la terminologie de Polanyi (1975 [1957]), chaque nouveauté se traduit par une circulation concrète de ressources transitant entre les mains d'individus (mouvement d'appropriation) et entre des lieux (mouvement de localisation). La nouveauté, en offrant la possibilité aux acteurs d'accéder à de nouvelles valeurs, pose la question de la répartition qui sera faite des bienfaits de son usage. Cette répartition des avantages et des désavantages peut s'effectuer dans la réciprocité (don – contre-don), dans l'échange marchand (marché monétaire) ou par la redistribution (providentialisme public).

Chacune de ces options produit des résultats plus ou moins solidaires, plus ou moins écologiques, plus ou moins altruistes aux mouvements d'appropriation et de localisation des avoirs, des pouvoirs et des savoirs. En se définissant comme une scène politique, le laboratoire social que représente l'initiative locale traduit des occasions de négocier ou de renégocier les termes des échanges et les frontières des localisations à partir desquels le passage à l'institutionnel s'opère.

Nous retenons donc de l'initiative locale qu'elle représente un des lieux et moments à la disposition des acteurs sociaux pour définir ou redéfinir les rapports sociaux.

En revendiquant un parc industriel à vocation communautaire au cœur de Montréal, la Corporation de développement économique communautaire Rosemont – Petite-Patrie (CDEC-RPP) a généré du développement local. Le tout a été fait en créant des emplois à partir d'un mode communautaire d'appropriation, de localisation et de temporalisation de ressources endogènes et exogènes (Fontan et Klein, 2004).

En recevant le mandat d'actualiser le projet Angus et en se définissant comme une entreprise d'économie sociale, la Société de développement Angus (SDA) a ouvert la voie à l'adoption d'un mode économique de production et de redistribution de la richesse qui se veut différent de celui porté par des organisations publiques ou privées chargées du développement de parcs industriels au Québec. Cette différence s'inscrit dans les réalisations de la SDA en termes de création d'emplois locaux (sur les 1 300 emplois créés depuis 1996, 80 % sont des emplois locaux), en termes de propriété collective du terrain (l'ensemble de la zone industrielle a été rachetée à l'ancien promoteur privé et fait l'objet d'une tenure communautaire), en termes de promotion de l'économie sociale (le quart des 1 300 emplois relève de cette économie), en termes de développement durable (politique de transport collectif et actif; politique de construction LEED [Leadership in Energy and Environmental Design]; gestion des matières résiduelles; etc.).

2.1. Innovation et développement territorial

Cela dit, il nous faut à présent revenir sur le lien prenant place entre «innovation» et «développement territorial». Comment l'innovation, par l'initiative locale, contribue-t-elle au développement territorial? Pour apporter des éléments de réponse à cette question, nous effectuerons une petite parenthèse historique.

Le processus d'appropriation d'un territoire par une communauté repose sur une mise en propriété (identitaire et juridique) de ressources naturelles, puis de ressources culturelles. Dans le processus de marquage

identitaire et juridique d'un espace naturel, les composantes de l'écosystème deviennent, pour une communauté humaine, des ressources à utiliser ou à protéger. Une fois ce premier acte de captation culturelle accompli, le rapport au territoire se transforme pour passer d'un rapport relationnel (l'être humain comme une des entités parties prenantes d'un écosystème) à un rapport social (être en situation d'imposer un droit de gérance sur un écosystème). Pour les communautés humaines, le passage d'un rapport relationnel hégémonique d'une espèce sur une autre à un rapport de gérance sur un territoire par une communauté fut établi au passage des premières grandes civilisations urbaines, c'est-à-dire vers le VII^e ou le VI^e siècle avant l'ère chrétienne. À ce moment de notre histoire, l'appropriation du territoire à partir d'un ensemble institutionnel lié à l'existence d'une matrice culturelle à territorialité définie est telle qu'elle donne aux dites communautés humaines les outils clés (ressources économiques, armée, administration centrale, niveau de connaissance, etc.) pour devenir des « propriétaires exclusifs » des ressources sises sur ledit territoire.

Cette courte parenthèse nous permet d'attribuer une fonction de rapport social à la notion de territorialité. L'entrée en scène du rapport territorial – qui représente ce moment à partir duquel il y a une mise en propriété totale et un droit absolu d'utilisation de l'humain sur un environnement particulier –, fait en sorte qu'une communauté localisée peut aménager et transformer un environnement à sa guise. Évidemment, une telle prétention peut être contestée par une autre communauté. L'histoire est meublée de guerres ayant pour origine des conflits territoriaux.

À la façon dont nous avons pu observer la diffusion du rapport salarial au cours des derniers siècles (Castel, 1995), l'émergence du rapport territorial a dû relever d'une innovation institutionnelle, laquelle s'est généralisée pour assurer le développement de collectivités humaines dominantes ou aspirant à la domination. Ce droit de gérance sur un territoire fut étendu, par expansion migratoire ou par la conquête, à d'autres lieux, pour intégrer par la force ou le consentement d'autres territorialités. Résultat, à l'exception de quelques zones encore « neutres de toute hégémonie humaine », la majorité des espaces habitables de la planète relèvent maintenant de propriétés dites publiques ou privées.

Chemin faisant, dans le développement de l'histoire humaine, toute initiative locale innovante, quelle que soit sa finalité, est confrontée aux matrices de la territorialité publique, du marché économique et des modalités civiles d'associativités pour assurer la construction de son usage social. Les initiatives qui tentent d'échapper à cette logique se retrouvent confinées à travailler au développement d'une voie pouvant conduire à l'émergence ou au développement d'une contre-hégémonie.

Tout aussi concrètement, une proposition de revitalisation devra, pour voir son usage social être reconnu, affronter la dimension instituante et contraignante du territoire public, du marché économique et de la nature de sa société civile, lesquels se posent comme autant d'institutions normatives voulant être impérativement reproduites ou développées. Aller à l'encontre de cet état de fait demande à l'acteur innovant d'être en mesure de se doter des moyens et des capacités pour passer outre la légitimité des rapports sociaux présents sur le territoire national ou promulgués par le marché libéral.

Va-t-on prioriser des emplois masculins au détriment d'emplois féminins? Quelle place sera faite aux jeunes travailleurs et aux travailleurs moins scolarisés, aux personnes de souche versus aux personnes réfugiées ou issues de l'immigration? Quelles modalités de redistribution de la richesse seront proposées à l'échelle locale? Quelle orientation donnera-t-on au commerce lointain? Quelles modalités de gouvernance seront avancées? Comment l'écosystème sera-t-il pris en considération eu égard à la ponction de ressources entropiques et à la disposition de matières résiduelles?

Nier l'hégémonie de la territorialité publique, du marché économique et de l'associationnisme de la société civile revient à devoir proposer un contenu nouveau et des formes renouvelées de mise en relations sociales. Cela revient aussi à définir si l'on veut ou non fonder le sociétal sur des relations sociales ou sur des rapports sociaux; sur une proposition valorisant l'inclusion sociale ou privilégiant l'exclusion sociale.

3. Qu'en est-il du développement local?

Au cœur de cette façon de comprendre le lien entre innovation et territorialité se trouve l'idée que le développement local se construit non pas en bloc, mais qu'il résulte d'une concaténation d'actions individuelles ou collectives déployées à partir d'initiatives locales ou de projets locaux ayant des intentionnalités et des intérêts souvent divergents et parfois convergents. Les initiatives locales ou les projets locaux représentent des laboratoires autour desquels du lien social et de la cohésion sociale prennent forme. Des laboratoires dans lesquels se jouent des scènes et s'actualisent des représentations du politique à instaurer où à défier.

Parler de territorialité en termes de rapport social indique clairement que l'innovation prenant place dans ou sur un territoire, en tant que finalité et processus, doit immanquablement faire face aux grandes orientations portées par les rapports sociaux dominants. Le modèle coopératif de l'Union

soviétique et celui du Québec représentent des innovations économiques qui ont pris la couleur donnée par les grandes orientations culturelles mises de l'avant dans la territorialité de chacune de ces formations sociales.

Les activités économiques coopératives qui prendraient place dans un territoire doté d'une *épistémè* fondée sur des valeurs coopératives aurait une tout autre portée culturelle que celles présentent actuellement et soumises aux orientations portées par un système économique dominé par des orientations culturelles capitalistiques. Ce système serait alors confronté à d'autres contraintes et permettrait des avancées différentes.

Territoire public, marché économique et société civile apparaissent dès lors comme des carcans institutionnels mis en place par des élites pour contenir et orienter la machine à créativité qui renouvelle continuellement le substrat culturel des sociétés. L'enjeu ultime du lien entre territorialité et innovation est donc celui prenant place entre des élites nouvelles et anciennes dans les luttes qu'elles se livrent pour définir des sentiers de dépendance. L'enjeu pour les initiatives locales et le développement local est de continuer à offrir aux acteurs sociaux désirant s'investir de cette mission un espace permettant de confronter la norme et les élites en place.

Conclusion

La proposition que nous avons développée se veut fondamentalement critique. Nos travaux indiquent que pour assurer le développement d'un territoire, il ne s'agit pas simplement de penser la nouveauté, il ne suffit pas seulement d'être inventif pour trouver de nouvelles solutions à des besoins, à des maux, à des urgences ou à des aspirations. Encore faut-il le faire de façon telle que la nouveauté contribue à une production, une distribution, une circulation et une disposition plus solidaires des ressources présentes sur le territoire. Ces choix sont à faire par les acteurs sociaux, non pas uniquement par les acteurs organisés, dotés de moyens et disposant de ressources importantes, mais par l'ensemble des forces vives d'une société ou d'une communauté. Cela implique une certaine révolution dans les façons de faire et donc le développement de nouveaux champs de bataille ou de lutte. La construction solidaire et écologique de nouveaux usages sociaux, dont des usages institutionnels tels les rapports sociaux, dépendra de l'orientation émancipatrice ou aliénante que nous donnerons au modèle civilisationnel présentement en définition.

Au terme de ce chapitre ayant la forme d'une réflexion exploratoire, nous dégageons les constats suivants.

Premièrement, le lien entre territorialité et innovation montre clairement le rôle et la place centrale joués par les dimensions sociale et politique dans la construction de nouveaux usages sociaux. L'innovation ne peut être pensée uniquement sous l'angle de son utilité ou de sa finalité. Elle doit aussi être pensée comme un processus de construction d'un usage où entrent en scène la coopération, la négociation, les compromis et les rapports de force : donc du social et du politique.

Deuxièmement, l'analyse du territoire en tant qu'institution sociale nous a permis de situer le statut de ce concept au même plan que celui occupé par la nation ou la monnaie. Territoire et marché d'un côté, État et société civile de l'autre, apparaissent comme des méta-cadrages au sein desquels le social, le politique et l'éthique sont appelés à se déployer au rythme des actions menées par des acteurs individuels et collectifs pour actualiser le vivre-ensemble. La création et le processus innovant sont donc contraints par ces méta-cadrages, mais ils le sont de façon partielle puisqu'ils rendent possible l'existence de marges de manœuvre à partir desquelles peut s'effectuer une transformation de la culturalité, de la territorialité et de la sociétalité.

Troisièmement, le potentiel transformateur de l'innovation apparaît lourdement piégé par le poids de l'historicité et de la territorialité. Si des marges de manœuvre existent, nous avons démontré qu'elles ne peuvent exister sur la seule base de leur seule rationalité, mais bien comme le fruit d'une résistance par une construction libérant un imaginaire culturel. De plus, dans un contexte où le poids de l'histoire humaine nous montre que les systèmes sociaux ayant misés sur des rapports sociaux faiblement différenciés et faiblement inégalitaires et sur des rapports à l'écologie reposant avant tout sur la coexistence avec d'autres espèces, ont été acculturés par des systèmes sociaux dotés d'arrangements institutionnels complexes fondés sur des rapports sociaux très inégalitaires et irrespectueux des équilibres écologiques, il apparaît légitime de se demander comment la stratégie de transformation sociétale par l'innovation ordinaire ou par l'innovation d'adaptation peut être à la hauteur des défis posés par la nouvelle question mondiale. Il apparaît évident que cette dernière relève plus d'une démarche d'adaptation continue que d'une démarche opérant par grands sauts qualitatifs.

Pour effectuer un saut qualitatif d'importance au niveau culturel, les acteurs sociaux ont tout avantage à procéder par une opération rapide de transformation des méta-cadrages institutionnels. Il leur faut agir principalement à partir de la fenêtre que représentent les deux premiers temps du processus d'institutionnalisation – à savoir la créativité et surtout sur le choix des valeurs devant orienter le processus institutionnel – et des deux populations les plus directement mobilisables autour de l'innovation

matricielle et radicale proposée. Cette fenêtre, comme nous avons pu le démontrer, est centrale puisqu'elle permet de minimiser les effets négatifs que pourrait avoir le processus de sélection culturelle sur l'innovation. Il s'agit d'une étape charnière où le social et le politique interagissent de façon telle qu'ils sont en mesure de créer les fenêtres d'opportunité nécessaires pour imposer les contraintes morales indispensables pour que s'opèrent rapidement les changements souhaités, tant au niveau de l'esprit du temps, des mentalités à assimiler que des nouveaux comportements à adopter.

Si une telle opération est possible, il en résultera une transformation radicale des arrangements institutionnels. S'ensuivra l'adoption d'un nouveau «sentier de la dépendance». Il en découlera un nouveau sens à donner aux relations prenant place entre les humains, d'une part, et entre les humains et les non-humains, d'autre part.

Il apparaît clairement que nous avons le bagage cognitif et les technologies nécessaires pour réaliser un tel saut qualitatif, pour faire advenir un nouveau cadre civilisationnel. Reste à savoir si nous avons la volonté de le faire juste à temps avant que les urgences libèrent le potentiel de barbarie qui sommeille en nous.

Bibliographie

- Akrich, M., M. Callon et B. Latour (dir.) (2006). *Sociologie de la traduction: textes fondateurs*, Paris, Mines ParisTech, coll. «Sciences sociales».
- Alter, N. (2000). *L'innovation ordinaire*, Paris, Presses universitaires de France.
- Aydalot, P. (dir.) (1984a). *Crise et espace*, Paris, Economica.
- Aydalot, P. (1984b). *Dynamique spatiale et développement régional*, Paris, Economica.
- Böhler, D. (1985). *Rekonstruktive pragmatik. Von der Bewusstseinsphilosophie zur Kommunikations-reflexion: Neubegründung der praktischen Wissenschaften und Philosophie*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp.
- Boltanski, L. et E. Chiapello (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Callon, M. (1986). «Éléments pour une sociologie de la traduction», *L'année sociologique*, n° 36, p. 169-208.
- Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- Castells, M. (2000 [1996]). *The Rise of the Network Society, the Information Age: Economy, Society and Culture*, vol. 1, Cambridge, Oxford, Blackwell,
- Castells, M. (2000 [1998]). *End of Millennium, the Information Age: Economy, Society and Culture*, vol. 3, Cambridge, Oxford, Blackwell.
- Castells, M. (2004 [1997]). *The Power of Identity, the Information Age: Economy, Society and Culture*, vol. 2, Cambridge, Oxford, Blackwell.
- Chiffolleau, U. et Y. Prévost (2008). «Consommer local, plus qu'une mode, une éthique», dans F. Lerin, «Commerce équitable, la crise de croissance?», *Courrier de la Planète*, n° 87, <<http://www.courrierdelaplanete.org/87/article3.php#1>>.

- Coase, R. (1960). «The problem of social cost», *Journal of Law and Economics*, vol. 3, p. 1-44.
- Dewey, J. (1930). «Construction and criticism», dans J. Dewey (1988), *The Later Works of John Dewey*, vol. V, Carbondale, Souythern University Press, p. 127-143.
- Di Méo, G. (1998). *Géographie sociale et territoire*, Paris, Nathan Université, coll. «Fac Géographie».
- Dumez, H. (2007). «La créativité de l'agir et l'analyse de l'action située», *Le Libellio d'Aegis*, vol. 3, n° 4, numéro spécial, novembre, p. 41-45.
- Fontan, J.-M. (2008). «Innovation sociale et territorialité», dans G. Massicotte (dir.), *Sciences du territoire, perspectives québécoises*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 137-161.
- Fontan, J.-M. et J.-L. Klein (2004). «La mobilisation du capital socioterritorial: le cas du technopôle Angus», *Lien social et Politiques*, vol. 52, p. 139-149.
- Fontan, J.-M. et E. Pineault (dir.) (2008). «D'un regard désenchanté, la théorie de la régulation revisitée», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 45, janvier.
- Fontan, J.-M., J.-L. Klein et D.-G. Tremblay (2008). «Social innovation at the territorial level: from path-dependency to path-building», dans P. Drewe, J.-L. Klein et E. Hulsbergen (dir.), *The Challenge of Social Innovation In Urban Revitalization*, Amsterdam, Techne Press, p. 17-27.
- Joas, H. (1999). *La créativité de l'agir*, Paris, Cerf.
- Klein, J.-L., D.-G. Tremblay et J.-M. Fontan (2009). «Social entrepreneurs, local initiatives and social economy: foundations for a socially innovative strategy to fight against poverty and exclusion», *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XXXII, n° 1, printemps, p. 23-42.
- Lévesque, B. (dir.) en collaboration avec M. Bouchard, M. Grant, L. Desrochers et F. Jacques (1997). *Desjardins, une entreprise et un mouvement*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Maslow, A.H. (1962). *Toward a Psychology of Being*, New York, D. Van Nostrand Company.
- Matteaccioli, A. et M. Tabariés (n.d.). *Historique du GREMI*, <<http://docs.google.com/viewer?a=v&q=cache:WarOc6hnYwMJ>> et <<http://www.unine.ch/irer/Gremi/historique.pdf+aydalot+philippe+systeme+d'innovation&hl=fr&gl=ca&sig=AHIEtbRiiDSsDNocjSIgl8A6jFR8kHENIw>>.
- Mauss, M. (1950). *Anthropologie et sociologie*, Paris, Presses universitaires de France.
- Mendras, H. et M. Forsé (1983). *Le changement social, tendances et paradigmes*, Paris, Armand Colin.
- Moreno, J.L. (1954). *Les fondements de la sociométrie*, Paris, Presses universitaires de France.
- Napias, H. (1890). «Les revendications ouvrières du point de vue de l'hygiène», *Revue d'hygiène et de police sanitaire*, t. 8, p. 675-705.
- Pareto, V. (1917). *Traité de sociologie générale*, Lausanne, Payot.
- Pfefferkorn, R. (2007). *Inégalités et rapports sociaux. Rapports de classes, rapports de sexes*, Paris, Éditions La Dispute, coll. «Le genre du monde».
- Pigou, R. (1937). «The nature of the firm», *Economica*, vol. 4, p. 386-405.
- Pinchot, G. (1905). *The Use of the National Forest Reserves*, Washington, Department of Agriculture, Office of the Secretary.

- Polanyi, K. (1944). *The Great Transformation: The Political and Economic Origins of Our Time*, Boston, Beacon Press.
- Polanyi K. (1975 [1957]). «L'économie en tant que procès institutionnalisé», dans K. Polanyi et C. Arensberg (dir.), *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris, Larousse, p. 239-260.
- Raffestin, C. (1980). *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec.
- Reynaud, J.D. (1997). *Les règles du jeu: l'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin.
- Rogers, E.M. (1962). *Diffusion of innovation*, New York, Free Press.
- Schwartz, P., P. Leyden et J. Hyatt (2000). *La grande croissance, vingt ans de prospérité nous attendent. Êtes-vous prêts ?*, Paris, Robert Laffont.
- Snow, D. et R. Benford (1988). «Ideology, frame resonance, and participant mobilization», *International Social Movement Research*, vol. 1, p. 197-217.
- Sorman, G. (2000). *Le progrès et ses ennemis*, Paris, Fayard.
- Vernon, R. (1966). «International investment and international trade in product cycle», *Quarterly Journal of Economics*, n° 80, p. 90-107.

2

PENSER LES RELATIONS INDUSTRIELLES

De la notion de système à la notion de région

Guy Bellemare et Louise Briand

L'espace n'est pas une dimension vide le long de laquelle des groupes sociaux se structurent; il faut plutôt l'examiner à partir de sa mise en jeu dans la constitution des systèmes d'interaction.

Anthony Giddens, 1987, p. 434

Ce texte propose une réflexion théorique sur les systèmes de relations industrielles; notre réflexion découle d'une analyse de l'évolution des relations industrielles, des théories qui en sont issues, et des mutations observables dans les rapports de travail¹. Plus précisément, ce texte comporte une proposition pour le renouvellement théorique du champ d'études des relations industrielles en prenant appui sur les concepts de « région » et de « régionalisation » dans leur acception structurationniste. Le concept de région réfère à « la structuration des conduites sociales à travers l'espace-temps » (Giddens, 1987, p. 176); celui de régionalisation renvoie pour sa

1. Pour une explication et une application de ce cadre d'analyse, voir Bellemare *et al.* (2005).

part à la « différenciation temporelle, spatiale, ou spatiotemporelle de régions à l'intérieur de lieux, ou entre eux » (Giddens, 1987, p. 443). Ces concepts comportent le potentiel de dépasser les modèles universalisants, et d'éviter le piège de se limiter à créer « une physique sociale dans un contexte spatial » (Giddens, 1987, p. 434).

Ainsi, comme le suggère Giddens, ces concepts sont utiles pour se assurer que l'analyste tienne compte du double sens de l'expression « prendre place ». Pour Giddens, l'activité sociale ne doit pas être interprétée comme une « localisation passive d'activités [contexte local] dans des situations particulières [contexte national] »; l'activité sociale doit plutôt se concevoir via une appropriation et une transformation de l'environnement par les acteurs concernés. Enfin, l'adaptation des concepts de « région » et de « régionalisation » à l'étude des relations industrielles offre la possibilité de mieux comprendre les processus de structuration des innovations sociales dans le travail et l'emploi et les conditions de leur diffusion.

Il est important de signaler au lecteur que les concepts de région et de régionalisation, dans leur acception structurationniste, ont peu à voir avec les notions utilisées, par exemple, dans le champ de l'économie spatiale, de la géographie ou dans l'analyse des politiques publiques; dans ce dernier cas, les notions de région (région administrative) et de régionalisation (comme dans la régionalisation des politiques du marché du travail) ont des définitions plus substantives². Ces dernières notions sont plus proches des catégories de la pratique que les concepts structurationnistes. Le concept structurationniste de région est applicable à diverses échelles d'action, tant infranationales que supranationales. Le lecteur doit aussi avoir en tête que l'intention de ce texte est de développer une définition analytique et opérationnelle de ces notions, afin de pouvoir « cartographier » l'évolution des « frontières » ou régions des rapports de travail. Nous n'en sommes pas encore, loin de là, au développement d'une approche explicative de la constitution de régions particulières, empiriques, de rapports de travail.

Le texte est structuré de la manière suivante. Nous présentons en premier lieu un diagnostic de la crise que connaît le champ d'études des relations industrielles. (2) Nous poursuivons avec l'identification d'un certain nombre de transformations reliées au travail et des défis qu'elles posent, et (3) nous traçons les grandes lignes d'une nouvelle logique définitionnelle des relations industrielles et de leur cadre d'analyse. Nous développons ensuite des éléments des théories de la structuration et de la modernité avancée d'Anthony Giddens (4), à la suite de quoi nous présentons les concepts de « région » et de « régionalisation » et leur pertinence pour

2. Pour une présentation synthèse des approches de la géographie sociale et économique et son lien avec l'innovation, voir vol. 32, n° 2 (2009) de la *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*.

repenser les relations industrielles (5). Nous présentons sommairement des études de cas qui illustrent et appuient notre réflexion théorique au sujet de la nouvelle logique définitionnelle de la notion de *région* (6) et présentons des pistes de recherche en guise de conclusion (7).

1. La crise des relations industrielles vue par Bruce Kaufman et Richard Hyman

Le thème de la crise du champ d'étude des relations industrielles est illustré à travers la lecture de deux auteurs majeurs de ce champ qui ont publié chacun en 2004 un texte à cet effet. Kaufman est un économiste du travail américain (Georgia State University) de tendance institutionnaliste et Hyman est un professeur de relations industrielles au London School of Economics, de tendance néomarxiste. Malgré leur diversité d'ancrage théorique et national, ces auteurs dressent des constats relativement semblables sur la situation de crise du champ des relations industrielles.

1.1. L'analyse de Kaufman

Dans son ouvrage de 2004a, Kaufman trace un portrait de la montée et du recul des relations industrielles aux États-Unis. Il rappelle notamment les propos d'un ancien président de l'Industrial Relations and Research Association (IRRA): «*[T]he field of industrial relations is in a state of profound crisis*» (Kochan, 1998, cité dans Kaufman, 2004a, p. 621). Kaufman (2004a) constate que les chercheurs de ce champ d'études connaissent cette crise au moment même où le monde du travail prend une importance de plus en plus grande pour les individus et les peuples de par le monde. Pour Kaufman, la crise tient d'abord à l'absence de théories qui soient propres aux relations industrielles puisque celles-ci (le modèle de Dunlop et celui de Kochan, Katz et McKersie notamment) reposent sur des connaissances issues d'autres champs des sciences sociales: l'économie, la sociologie et la psychologie notamment. Par ailleurs, l'objet d'étude est largement contesté, puisqu'on y retrouve des définitions très larges: «*All aspects of Labor*» (Chamberlain, 1960) et très restreintes, telle: «*it is "about" trade unions, managers, and collective bargaining*» (Marsden, 1982), citées par Kaufman (2004c).

Kaufman (2004a) montre que les auteurs de ce champ d'études peinent à se justifier puisqu'ils sont de moins en moins capables de résoudre, ou même d'expliquer, des problèmes pratiques (baisse du taux de syndicalisation, augmentation des grèves) et d'assumer leur rôle politique. À cet égard, Kaufman signale que les solutions proposées par les auteurs en relations industrielles afin de résoudre les problèmes pratiques sont

généralement peu adaptées aux arrangements institutionnels de l'ère postfordiste. À ce qui précède s'ajoute le fait qu'on assiste à la fermeture des départements de relations industrielles aux États-Unis comme au Royaume-Uni. Depuis les années 1950, l'enseignement de la gestion des ressources humaines et des relations de travail a donc migré vers les écoles de gestion avec pour conséquences que l'enseignement devient de plus en plus empreint de la pensée managériale, et que le champ des relations industrielles perd ses appuis idéologiques dans les rangs des universitaires.

1.2. L'analyse de Hyman

Hyman (2004) ajoute à ces constats que les études néomarxistes en relations industrielles sont en perte de vitesse parce que cette doctrine est selon lui trop concentrée sur le seul rapport capital-travail, négligeant par exemple les rapports de genres. Hyman considère de plus que les théories des relations industrielles sont fondées sur une épistémologie erronée – le positivisme –, et qu'elles sont ethnocentriques et anachroniques. Nous ajoutons l'hypothèse que les approches de Dunlop, du corporatisme et du *Job regulation* ont tenté d'ériger en théories universelles les caractéristiques de leurs systèmes nationaux respectifs de relations industrielles (américain, allemand, britannique), ce qui a prêté flan aux accusations d'ethnocentrisme.

Tout en reconnaissant que les théories sont essentielles pour structurer les connaissances d'une discipline, Hyman conteste l'idée qu'il puisse exister une théorie universelle des relations industrielles; il ajoute que l'objet d'études varie au gré des pratiques et des institutions nationales de relations industrielles, comme en témoigne d'ailleurs la littérature sur les variétés de capitalismes. Hyman rappelle que la théorie dunloppienne des relations industrielles était celle d'un système particulier de relations industrielles – celle du système américain –, qui a prévalu à un moment précis de l'histoire du travail dans ce pays – la période des Trente Glorieuses –, mais qu'elle est inutile pour analyser les rapports de travail contemporains, même sur le continent nord-américain. Enfin, Hyman signale que les théories des relations industrielles se sont développées dans le cadre de l'État-nation, ce qui pose problème dans un contexte de mondialisation. Notons toutefois que ce problème n'est pas spécifique au champ des relations industrielles puisqu'il est partagé par l'ensemble des sciences sociales (Wallerstein, 1995; 1999).

1.3. Les raisons d'espérer une réforme des relations industrielles

En dépit des inquiétudes qu'il exprime, Kaufman (2004a) considère qu'il y a lieu d'espérer une réforme du champ des relations industrielles. Il observe tout d'abord les signes d'un renouvellement de l'institutionnalisme dans les champs de l'économie, de la sociologie et des sciences politiques, et l'émergence d'approches économiques hétérodoxes. Le renouvellement théorique contribuera, selon Kaufman, à développer les assises théoriques des relations industrielles et à proposer de nouveaux modes de régulation et de gouvernance des règles de travail et des politiques du travail. Par ailleurs, Kaufman (2004b) appelle à la redéfinition de l'objet d'études des relations industrielles afin d'englober les relations d'emploi hors des milieux de travail syndiqués notamment et pour tenir compte dans une certaine mesure du travail dans l'économie informelle. Sur le plan empirique, l'avenir des relations industrielles repose sur ce que Kaufman appelle le « *fundamental theorem of industrial relations* », qui se traduit par l'idée que l'économie de marché, laissée à elle-même, produit une détérioration des conditions de travail et de vie, lesquelles préparent la voie du renouvellement des relations industrielles.

De son côté, Hyman (2004) reconnaît que les contradictions structurelles du capitalisme peuvent suggérer l'imminence d'une sortie de crise pour le champ des relations industrielles, mais il rappelle que le capitalisme a su s'accommoder de plusieurs modèles de régulation qui ont modéré les effets et l'étendue de ses contradictions. De plus, Hyman (2004, p. 284) confirme l'énoncé de Kaufman à l'effet que les théories des relations industrielles ont toujours été des théories d'autres disciplines « importées » pour les besoins d'analyse propres des relations industrielles et ajoute, par rapport à Kaufman, que ces théories doivent être des théories de portée plus générale.

Kochan (2003), un des auteurs les plus importants du champ des relations industrielles aux États-Unis, sans aller aussi loin que Hyman, propose tout de même de reconsidérer les frontières entre le système de relations industrielles et les contextes économiques et technologiques: « *envision markets... and technology not as external to the actors but as socially constructed parts of the institutional structure itself* ».

Nous proposons des pistes de développement d'une théorie des relations industrielles apte à reconnaître ces difficultés, à y apporter des solutions et à éviter le plus possible le reproche d'ethnocentrisme. En nous appuyant sur les théories de la structuration et de la modernité avancée de Giddens, nous croyons pouvoir offrir une approche apte à comprendre les caractéristiques et l'évolution des divers systèmes de relations industrielles,

dans le temps et dans l'espace. Cette immense prétention, nous en convenons, est élaborée prudemment en limitant dans ce texte notre attention à la définition de la notion de « région ».

2. Les transformations reliées au travail

Le monde du travail sur lequel s'est érigé le modèle traditionnel des relations industrielles a changé : nous présentons ici les transformations associées aux frontières – celles du travail, de la firme et des systèmes sociaux et de l'activité économique –, et nous dégagons leurs impacts sur le champ d'études des relations industrielles. Pour conclure cette section, nous établissons les grandes lignes d'une nouvelle logique définitionnelle des relations industrielles.

2.1. Les frontières

La notion de frontière réfère généralement à l'existence d'une séparation entre des territoires relevant de juridictions différentes. Dans le champ des relations industrielles, la notion de frontière contribue à préciser l'objet, les acteurs et le lieu de l'action, et donc à orienter le regard porté par les chercheurs. Si les frontières du travail, de la firme, des systèmes sociaux, de l'activité économique ont semblé nettes dans la modernité, force est de constater qu'elles tendent à se brouiller au gré des transformations du monde contemporain. Ces transformations posent des défis pour la définition du champ des relations industrielles et son renouvellement.

2.1.1. Les frontières du travail

Pour Taylor (2004), le travail peut être formel ou non, privé ou public, et rétribué ou bénévole. Ces qualificatifs révèlent une variété de formes du travail (voir le tableau 2.1) – que Taylor regroupe sous l'expression « *total social organization of labour* » –, qui témoignent des limites de la séparation des sphères publique et privée et, plus généralement, de l'élargissement des frontières du travail. L'analyse de Taylor (2004) trouve écho dans les travaux de Collins (2006).

Pour le champ des relations industrielles, l'élargissement des frontières du travail signifie l'émergence de nouveaux objets d'études, par exemple celui des marchés transitionnels du travail (Schmid et Gazier, 2002), et révèle des enjeux qui ont jusqu'ici été peu analysés : la conciliation travail-famille, les rapports de consommation, les questions de genres notamment. L'élargissement des frontières exige de plus des chercheurs de considérer et de rendre compte des liens qu'entretiennent les politiques du travail avec les politiques sociales.

Tableau 2.1
Les formes du travail

	FORMEL	INFORMEL	
	PUBLIC OU PRIVÉ	PUBLIC	PRIVÉ
Rétribué	Emploi formel dans les secteurs public, privé, et à but non lucratif Ex: emploi dans une garderie	Activité économique informelle Ex: garde d'enfants, non conventionnée	Travail domestique rémunéré Ex: garde d'enfants dans la famille
Bénévole	Activité formelle dans les secteurs public, privé et à but non lucratif Ex: travail bénévole dans un hôpital	Activité économique informelle non rémunérée Ex: soutien à un tiers, un voisin malade	Travail domestique Ex: soins pour un membre de la famille malade

Adapté de Taylor, 2004, p. 39.

2.1.2. Les frontières de la firme

Depuis les années 1940, le champ des relations industrielles conçoit la relation d'emploi dans le cadre strict d'un contrat à durée indéterminée, et du lien de subordination juridique. Or, depuis les années 1990, on observe l'apparition de nouvelles formes organisationnelles (Roy et Audet, 2003) et, plus particulièrement, l'émergence de l'organisation en réseau (Briand et Bellemare, 2005) et de l'organisation en équipes (Briand et Bellemare, 2006). Ces formes organisationnelles engendrent à leur tour une prolifération des statuts d'emplois et le prolongement du lien de subordination. Ainsi, il est désormais admis qu'une personne ne s'engage plus nécessairement comme salariée pour une période indéterminée sous la direction d'une seule firme. Désormais, une personne s'engage à exécuter un travail, à temps plein ou à temps partiel, pour une période limitée ou indéterminée, en contrepartie d'un salaire ou d'un traitement; elle exécutera ce travail sous l'autorité de la firme, ou de ses partenaires (donneur d'ordre, client, etc.) qui ont la légitimité de donner des directives, de contrôler l'exécution du travail, et de sanctionner les réalisations. Ces phénomènes sont observables dans l'économie du savoir, mais ils sont aussi présents dans les secteurs traditionnels comme celui du transport par camion.

Ces nouvelles formes d'entreprises montrent que les frontières de l'entreprise socioéconomique ont de moins en moins à voir avec les conceptions traditionnelles des chercheurs en relations industrielles qui ont eu tendance à se coller à la définition juridique de l'entreprise. Les frontières juridiques de la firme ne permettent pas de circonscrire le rapport qui s'opère, les acteurs en présence, ni même le lieu de leur action. Pour les chercheurs du champ des relations industrielles, la transformation des

frontières de la firme comporte donc un enjeu théorique, soit celui de re-conceptualiser la firme. Plus encore, les recherches devront tenir compte de l'action d'acteurs sociaux reconnus (l'employeur, le syndicat, l'État), mais aussi celle d'autres acteurs (le client par exemple) dont l'existence et le rôle sont *a priori* indéterminés.

Au cours des dernières années, on a observé le développement d'un courant de recherches qui examine précisément les mutations des frontières de la firme et leurs conséquences sur les pratiques de gestion : nous pensons notamment aux écrits sur les carrières nomades et les *Boundaryless careers* (Heracleous, 2004; Hernes, 2004; Fleming et Spicer, 2004; Yarbrough et Yarbrough, 2003; Verge, 2003; Araujo *et al.*, 2003). Ces recherches contribuent à l'élargissement de la définition des frontières empiriques et scientifiques de la firme, et à la redéfinition du champ des relations industrielles.

2.1.3. Les frontières des systèmes sociaux

Il a été observé que les pouvoirs de l'État sont de plus en plus délégués à des organismes supra-nationaux et vers les villes et les communautés territoriales (Boyer et Hollingsworth, 1997). Cette délégation s'accompagne du phénomène de « glocalisation », c'est-à-dire l'idée que la globalisation des marchés s'accompagne d'un mouvement de localisation (Jacobs, 1984; Sassen, 2000). Pour les chercheurs du champ des relations industrielles, ces mutations réfèrent à un prolongement des frontières des systèmes sociaux vers « le haut » et vers « le bas » qui, à leur manière, commandent une remise en question des niveaux classiques d'études (l'atelier, l'entreprise, la nation), de leurs acteurs (employeur, syndicat, État), et de la perspective d'analyse régulationniste (l'organisationnel, l'institutionnel et les rapports sociaux, Bélanger et Lévesque, 1992). Afin de rendre compte de la structuration des relations industrielles dans le contexte de la glocalisation, les chercheurs doivent donc inclure dans leurs analyses de nouveaux espaces (l'extranational³, le sectoriel, le régional) et leurs acteurs (par exemple la Banque mondiale et le Fonds monétaire international); les chercheurs doivent de plus être en mesure d'appréhender les relations industrielles pour ce qu'elles sont, à savoir un ensemble de pratiques et de rapports sociaux qui prennent appui sur des traits structurels (le contrat de travail capitaliste par exemple) et qui s'inscrivent en référence à d'autres systèmes sociaux (le cadre légal par exemple).

3. Nous utilisons le terme « extranational » au lieu du vocable « international ». Le terme extranational admet diverses configurations de relations internationales et il permet de ne pas fixer *a priori* le niveau d'action pertinent.

2.1.4. Les frontières de l'activité économique

Depuis ses origines, les chercheurs du champ des relations industrielles se sont pour l'essentiel intéressés à l'économie légalement reconnue, dite formelle, laissant de côté un pan important de l'activité économique, à savoir l'économie informelle. Selon l'Organisation internationale du travail, l'expression « économie informelle » désigne toutes les activités économiques de travailleurs et d'unités économiques qui ne sont pas couverts – en vertu de la législation ou de la pratique – par des dispositions formelles (OIT, 2009).

Présente partout dans le monde, l'économie informelle est particulièrement florissante dans les pays du Sud. Dans certains pays africains, elle atteint même jusqu'à 80 % de l'emploi (OIT, 2002). En dépit du fait que l'économie informelle soit une réalité incontournable de nombreuses économies locales et régionales, et du fait qu'elle fait vivre – tant bien que mal –, une grande partie de la population mondiale, l'activité économique qui s'y opère est complètement occultée dans les théories classiques de relations industrielles (Kaufman, 2004c; Marsden, 2004, p. 77). Pour les chercheurs du champ des relations industrielles, la reconnaissance de l'économie informelle implique une fois de plus l'élargissement des frontières empiriques et des efforts de re-conceptualisation de son objet.

2.2. Le renouvellement des relations industrielles : une proposition

À la lumière de ces constats et analyses, nous proposons que le renouvellement des relations industrielles repose sur le recours à une théorie dynamique capable de rompre avec les perspectives statiques qui ont caractérisé jusqu'ici le domaine d'études des relations industrielles. Nous proposons qu'un « système » de relations industrielles constitue, à la fois, les conditions et les résultats de l'interaction d'acteurs qui interviennent dans le domaine du travail : les acteurs n'étant pas identifiés et le domaine n'étant pas circonscrit *a priori* puisqu'ils sont des éléments qui se définissent au fil de l'interaction. Nous suggérons que le champ d'études des relations industrielles commande de nouvelles interrogations qui permettront de le contextualiser et d'appréhender la réflexivité. Concrètement, nous proposons que l'étude des relations industrielles a toujours exigé – et qu'elle requiert toujours – d'explorer la *structuration* des systèmes de relations industrielles au lieu de se limiter à étudier des systèmes de relations industrielles.

Dans la logique définitionnelle présentée ici, le structurel, les acteurs et les pratiques du travail forment un système, mais nous dirons à l'avenir qu'ils constituent une « région ». En effet, la notion de système de relations industrielles est tellement marquée théoriquement par son ancrage

fonctionnaliste qu'il apparaît nécessaire d'utiliser la notion de structuration de région afin d'éviter toute confusion. Nous entendons ainsi mettre la notion de région au service de l'étude du champ des relations industrielles. Nous croyons que le concept de région, de même que le concept de régionalisation qui lui est associé, sont suffisamment abstraits et généraux pour permettre : 1) l'identification de toutes les régions d'action pertinentes (qu'il s'agisse de l'espace infranational, national ou extranational) et 2) la découverte des articulations et des influences qu'entretiennent les différentes régions entre elles. Ces concepts permettront notamment de reconnaître les transformations des frontières puisqu'ils sont aptes à appréhender tant l'élargissement que le rétrécissement des frontières, ou encore la séparation ou la dé-différenciation de régions de pratiques sociales considérées distinctes dans la modernité qui tendent à se confondre dans la modernité avancée (le travail et la famille par exemple).

En résumé, notre proposition consiste à analyser comment et pourquoi se constituent les relations industrielles. Pour ce faire, nous prendrons appui sur deux théories du social – les théories de la structuration et de la modernité avancée d'Anthony Giddens (1987 et 1990) –, et nous adapterons au contexte des relations industrielles les concepts de « région » et de « régionalisation ». Nous croyons ainsi pouvoir offrir une approche fondée sur un cadre théorique dynamique qui permettra l'exploration des divers « systèmes » de relations industrielles dans le temps et dans l'espace.

3. Éléments des théories de la structuration et de la modernité avancée

3.1. La théorie de la structuration

La théorie de la structuration résulte d'un effort de re-conceptualisation de l'action et de la structure, qui prend appui sur la « dualité du structurel ». Selon le concept de la dualité du structurel, les principes d'organisation d'un système social sont à la fois les conditions et les résultats des activités accomplies par des agents qui font partie de ce système (Giddens, 1987). Ainsi, pour Giddens, les acteurs agissent dans des cadres d'action qui les précèdent et qu'ils contribuent à reproduire ou à transformer ; les institutions, les structures, les règles, les pratiques n'ont donc rien d'extérieur aux acteurs, bien qu'elles aient une certaine autonomie. La théorie de la structuration s'oppose aux théories déterministes voulant que certaines formes de conduite sociale se reproduisent de façon chronique en raison de la structure ; la théorie s'oppose aussi à aux théories volontaristes selon lesquelles la société est une « création plastique d'agents » puisque l'action s'inscrit toujours dans des structures qui lui sont antérieures. Ni les

structures ni les agents ne sont des phénomènes indépendants et les conditions sont instables par définition, parce qu'elles varient en fonction de la connaissance (réflexivité) qu'ont les agents de leurs actions.

L'analyse structurationniste exige de dé-réifier⁴ les institutions. La théorie de la structuration considère en effet que les institutions qui apparaissent stables sont le fait de modèles d'action récurrents; du coup, elles deviennent assujetties à la reproduction des modèles d'action. Aussi, pour Giddens, chaque pratique sociale relativement institutionnalisée comporte des éléments des institutions politiques, économiques, légales et culturelles. L'institution du « politique », par exemple, n'est pas présente que dans l'État; le « politique » se manifeste dans les pratiques sociales qui, en retour, la soutiennent. Pour illustrer, prenons le cas de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La loi comporte une partie dans laquelle sont précisés les pouvoirs et les responsabilités des administrateurs et dirigeants. Dans la perspective structurationniste, la loi se conçoit comme une institution qui fonde la domination des administrateurs et dirigeants; à l'échelle des entreprises, la loi soutient la production de politiques, directives et pratiques de gestion, qui contribuent à la reproduire ou à la transformer. La théorie de la structuration expose les limites d'une conception statique des systèmes sociaux et révèle la fragilité des institutions, en particulier dans les périodes caractérisées par d'importantes transformations sociales.

3.2. Élément central de la théorie de la modernité avancée : le champ politique de la vie

La théorie de la modernité avancée examine les transformations des institutions de la modernité (capitalisme, industrialisme, pouvoir administratif, contrôle des moyens de violence). Selon cette théorie, nous assistons depuis le milieu du XX^e siècle à une prolifération des connaissances et à la radicalisation des pratiques modernes de l'organisation sociale. Giddens (1991) attribue ces phénomènes à la réflexivité et à l'impossibilité de fonder de manière permanente un corpus de connaissances en matière d'organisation sociale. Dans la modernité avancée, Giddens identifie la montée des enjeux autour de ce qu'il appelle le « champ politique de la vie ». L'identité personnelle n'est plus simplement héritée de la situation sociale de chaque individu; chacun doit plutôt se construire réflexivement une identité en choisissant parmi une diversité de styles de vie possibles dans un contexte d'interpénétration du local et du global. La théorie de la modernité avancée met donc de l'avant une question fondamentale : que faire de sa propre vie ?

4. Pour une analyse davantage approfondie de cette question, voir Bellemare et Briand (2006a).

Les styles de vie deviendraient un enjeu des rapports sociaux, étant de plus en plus considérés comme un facteur de productivité par les directions des entreprises (Bellemare, 1999). Le champ politique de la vie ramènerait les questions morales et existentielles au cœur du travail et des organisations. Selon Giddens (1991), les luttes autour du champ politique de la vie, menées surtout par les nouveaux mouvements sociaux, prendraient le dessus en termes d'importance sur les luttes ayant trait au champ politique de l'émancipation, menées surtout par les syndicats, qui avaient caractérisé la période de la modernité. Ces luttes avaient, et ont encore comme enjeu principal, la libération contre l'inégalité et l'exploitation, et la promotion de la justice et de l'égalité. Sur ce point, que Giddens partage avec Touraine (1980), nous sommes en désaccord. Ces luttes et les mouvements sociaux qui en sont porteurs, n'ont pas à être opposés théoriquement puisqu'ils peuvent à l'occasion être additifs comme nous l'avons montré dans le cas de la syndicalisation des Centres de la petite enfance au Québec (Bellemare *et al.*, 2006). La primauté possible d'un type de lutte et de mouvement social nous apparaît une question davantage empirique. Cette reconnaissance des enjeux du champ politique de la vie est importante pour les acteurs sociaux, par exemple les syndicats dans leur reconnaissance des enjeux autres que strictement salariaux mais liés aux diversités ethniques et de genre sexuel.

Cette approche se démarque du *cultural turn* des auteurs postmodernes en relations industrielles (Lash et Urry, 1987; Willmott, 1993). Ces derniers avaient tendance à théoriser une incapacité de résistance réelle des salariés (Thompson et Newsome, 2004) tandis que Giddens reconnaît non seulement cette capacité mais montre que les nouveaux mouvements sociaux associés au champ politique de la vie ont produit des transformations sociales durables dans les sociétés et ont réussi à lier le local et le global (genre sexuel, ethnies, environnement, etc.).

Le développement du champ politique de la vie incite les chercheurs à introduire de nouveaux acteurs (Michelson *et al.*, 2008), identifiés aux nouveaux mouvements sociaux (écologisme, féminisme, etc.), porteurs de revendications ayant des incidences sur le travail, comme le développement durable ou la responsabilité sociale de l'entreprise. Le champ politique de la vie offre des pistes de recherches intéressantes pour analyser l'action des syndicats, notamment ceux qui ont su conjuguer leurs efforts à ceux des nouveaux mouvements sociaux en vue de réaliser des gains relatifs aux styles de vie.

3.3. Contribution des théories de la structuration et de la modernité avancée pour l'étude des relations industrielles

Les théories de Giddens offrent donc la possibilité de dépasser des théories de relations industrielles ethnocentriques (Hyman, 2004) ou inadaptées (Martin et Bamber, 2004), qui reposent sur des variables opératoires pré-définies (objets à étudier, acteurs en présence, lieux de l'interaction), voire sur un découpage erroné des frontières des systèmes des relations industrielles⁵. Notre projet marque une rupture importante par rapport à l'institutionnalisme et au néoinstitutionnalisme des approches classiques en relations industrielles de Dunlop (1993) et de Kochan *et al.* (1986).

4. Les concepts de « région » et de « régionalisation » et leur adaptation au champ d'études des relations industrielles

4.1. Introduction à l'analyse structurationniste des relations industrielles

Dans les pages précédentes, nous avons relevé un certain nombre de limites associés aux modèles classiques en relations industrielles, et soulevé des difficultés que ces limites engendrent pour la théorisation des relations industrielles et l'étude empirique du domaine du travail. Nous avons posé l'hypothèse que des éléments des théories de la structuration et de la modernité avancée permettraient de surmonter ces difficultés. Dans la présente section, nous poussons plus avant notre réflexion afin de montrer que les concepts de « région » et de « régionalisation » offrent des réponses dynamiques aux problèmes théoriques et empiriques soulevés. Rappelons d'abord que la notion de région renvoie à la structuration de l'action (la production et la reproduction du système) dans le temps et l'espace ou dans l'espace-temps. Le concept de régionalisation rappelle pour sa part que la différenciation des régions dépasse largement la question de la localisation géographique, contribuant ainsi à faire disparaître l'idée que les sociétés et les systèmes sont toujours des systèmes homogènes et unifiés.

5. Rappelons que la théorie de la structuration est davantage métathéorique que *domain-specific* (Yates, 1997) et qu'elle est depuis longtemps utilisée dans plusieurs domaines (sciences de la gestion, histoire, archéologie, etc.), mais pas dans celui des relations industrielles.

Signalons, qu'à l'instar de la théorie dont il est issu, le concept de région est suffisamment abstrait pour permettre son opérationnalisation dans diverses applications et domaines d'études.

Avant de poursuivre avec les concepts de région et de régionalisation, il nous apparaît essentiel de les confronter à des approches qui permettent aussi d'examiner la constitution des systèmes sociaux, mais qui se révèlent insuffisantes. Nous référons aux approches issues du champ de la géographie formulées en termes d'interscalarité (Brenner, 2001; Swyngedouw, 1997) et aux approches féministes qui, elles, s'appuient sur la notion d'intersectionnalité (Masson, 2009, 2006 et 2005; Holgate *et al.*, 2006⁶; Marston, 2000), ce concept qui conceptualise la production ou la reproduction mutuelle des relations d'inégalité de classe, du genre et racialisées (Acker, 2006).

À lire tant Masson que la présentation qu'elle fait des auteurs intéressés par la problématique de l'interscalarité, on comprend bien comment le déplacement d'une lutte sociale ou de rapports sociaux d'une échelle d'action à l'autre peut correspondre soit à un rehaussement ou un abaissement (vertical) stratégique de la lutte en pensant faire de meilleurs gains à cette nouvelle échelle d'action ou afin d'utiliser les ressources mobilisées à cette nouvelle échelle d'action pour faire des gains à l'échelle précédente d'action. Elle cite le cas des Amérindiens de la Baie-James qui ont utilisé l'action internationale afin de faire pression sur les gouvernements canadien et québécois. L'approche interscalaire permet de comprendre comment se constituent ces diverses échelles d'action, puisque comme le rappelle Masson, ces échelles ne sont pas nécessairement déjà là en attente d'être activées mais sont des constructions sociales, une approche compatible avec la théorie de la structuration.

Il existe une dimension de l'action scalaire qui ne semble pas être suffisamment explicitée. C'est celle du temps et, conséquemment, de l'articulation des espaces-temps de l'action. D'abord, dans ces approches, le temps est conçu de manière linéaire avec pour résultat que l'articulation des espaces-temps de l'action – c'est-à-dire les rapports sociaux à une échelle « x » d'action mettant en jeu des régions variées et interreliées, mais ayant des extensions spatiotemporelles différenciées –, est laissée pour compte. On reproche aussi plus particulièrement aux analyses interscalaires de trop insister sur l'accumulation du capital et sur la production, et de

6. L'intersectionnalité met l'accent sur les identités/différences et l'intersection des identités. Elle montre comment celles-ci varient dans l'espace-temps, et elle reconnaît le genre comme une dynamique de relations de pouvoir qui sont continuellement reproduites et contestées.

négliger d'autres processus et systèmes de domination (rapports de genres, de consommation, etc.) qui, sur le plan conceptuel, sont aussi importants dans la production des échelles des systèmes sociaux (Masson, 2006).

La notion de région nous apparaît apte à reconnaître les multiples niveaux de luttes sociales possibles, parce qu'elle précise mieux, que ne le font les approches interscalaire ou intersectionnelle, que ces luttes peuvent porter sur plus d'un niveau à la fois. Aussi, même dans les cas où les luttes portent sur un seul niveau, la notion de région reconnaît que divers niveaux sont toujours plus ou moins, à plus ou moins court ou moyen terme, inter-reliés. Nous illustrons ce propos dans la partie 6 avec un exemple tiré de la recherche de Legault et Bellemare (2008) qui met justement en jeu divers niveaux et temporalités de systèmes de relations industrielles.

4.2. Le concept de « région » appliqué au champ des relations industrielles ou l'émergence de la notion de « régions de rapports de travail » (RRT)

Le concept de région permet de reconnaître une multitude de niveaux d'interactions, producteurs de/produits par les rapports de travail. Cela inclut ceux qui sont habituellement reconnus dans les approches classiques de relations industrielles à savoir l'atelier, l'organisation, le national pour l'approche stratégique, et l'organisation, l'institution, les rapports sociaux dans l'approche régulationniste. Couplé à la notion d'acteur développée par Bellemare (2000)⁷, le concept de région permet de reconnaître de nouveaux acteurs, et de découvrir des enjeux nouveaux, aux niveaux local, national ou extranational. Synthétiquement, nous dirons que notre modèle d'analyse permet de reconnaître « n » régions pertinentes de rapports de travail (RTT). Cette proposition marque une rupture avec le caractère monolithique associé ces dernières années à la conceptualisation du « niveau international » (Jones, 2004; Giles, 2000⁸), pour reconnaître que les niveaux sont indéfinis *a priori*, et qu'ils constituent plutôt des constructions sociales

-
7. Un acteur est un individu, un groupe ou une institution qui a la capacité, à travers son action, d'influencer directement ou indirectement les processus de relations industrielles, incluant la capacité d'influencer les pouvoirs causaux déployés par d'autres acteurs dans l'environnement des relations industrielles. Par exemple, quand les syndicats font pression et obtiennent du gouvernement qu'il adopte une législation anti-briseurs de grèves.
 8. Les définitions structurationnistes d'acteur et de région permettent de tracer des liens entre des aspects empiriques reconnus comme relativement nouveaux en relations industrielles, mais analysés habituellement séparément. Nous pensons notamment à Giles (2000) qui propose une nouvelle définition non exclusivement étatique des relations internationales en relations industrielles, mais sans reconnaître qu'il puisse exister de nouveaux acteurs. Nous observons cette tendance chez les auteurs des approches stratégiques en relations industrielles, ceux de l'école du « *labor process theory* » britannique au plan national (Hyman) ainsi que les auteurs dans le champ scientifique des relations politiques internationales (Arts, 2000).

évolutives, contraintes et habilitées par des structures (règles et ressources) qui, rappelons-le, sont antérieures aux acteurs, mais toujours sujettes à révision.

Pour illustrer le potentiel explicatif du concept de région, nous retenons le cas de l'émergence de modèles nationaux de relations industrielles dans le contexte des transformations du fordisme: les travaux empiriques qui portent sur ces modèles révélant souvent une incohérence⁹ entre les pratiques nationales et celles des entreprises, et des disparités au sein d'un même établissement. Des chercheurs expliquent l'incohérence par les institutions nationales, alors que d'autres l'attribuent aux divers angles d'analyse (micro *vs* macro), ou d'autres l'appréhendent avec l'approche interscalaire. Or, dans la mesure où on observe la multiplication des niveaux législatifs et l'apparition de réglementations quasi-légales (sur les questions de pluralisme juridique, voir Arthurs, 1998; Belley, 1998; Robé, 1997), les modèles qui prennent appui sur l'État-nation et sur sa capacité de légiférer sont nettement insuffisants (Wallerstein, 1974). À cela s'ajoute l'hypothèse qu'il existe deux formes de règles – des règles profondes qui sont tacites, informelles et faiblement sanctionnées et des règles superficielles qui sont discursives, formelles et fortement sanctionnées. L'ensemble de ces éléments commande donc de nouvelles propositions théoriques capables de rendre compte de ces développements. Pour le champ des relations industrielles, nous croyons que le concept de région et, plus précisément, l'idée de « régions de rapports de travail » (RTT) constituent des innovations théoriques pertinentes.

4.3. Le concept de régionalisation ou la remise en question des angles d'analyse

Pour Giddens, le concept de régionalisation est capital pour toute théorie du social. Tirant son origine de la géographie, le concept de régionalisation met l'accent sur la notion d'espace-temps: « La régionalisation n'est pas un

9. Sans entrer ici dans le détail de l'argumentaire, l'incohérence relevée par Kochan, Katz et McKersie (1986) est associée au fait que le patronat américain tient deux discours sur le syndicalisme selon le « niveau » d'action retenu: acceptation relative au plan national, rejet assez systématique au niveau de l'établissement. Outre divers contre-arguments relatifs, par exemple, au fait qu'ils amalgament en un tout unitaire les associations patronales nationales et sectorielles avec les employeurs locaux, on peut critiquer leur analyse avec un argument ayant trait aux régions distinctes des rapports de travail. Cette position patronale peut être cohérente si les associations patronales nationales ou sectorielles évaluent la présence syndicale dans cette région des rapports de travail comme utile par exemple, parce que les deux parties font alliance pour réclamer un soutien de l'État à la formation de la main-d'œuvre ou pour orienter la politique économique étatique à l'égard de leur secteur d'activité économique. Pour leur part, les employeurs locaux peuvent juger la présence syndicale inutile car, par exemple, menaçant le niveau de profit à retourner aux actionnaires et en bonis aux cadres *vs* des augmentations de salaires pour les employés.

concept exclusivement spatial, elle fait plutôt référence à un regroupement de contextes dans l'espace-temps» (Giddens, 1987, p. 431), tout en rappelant que les systèmes sociaux possèdent rarement des frontières que l'on peut identifier sans difficulté. La régionalisation renvoie à la différenciation spatiotemporelle de régions à l'intérieur de lieux, ou entre eux; le lieu réfère pour sa part à une région physique, qui fait partie d'un cadre d'interaction, et qui contribue d'une façon ou de l'autre à la concentration de l'interaction :

Un lieu peut être la chambre d'une maison, un coin de rue, l'atelier d'une usine, une ville ou le territoire délimité qu'occupe l'État-nation (Giddens, 1987, p. 172).

Afin d'analyser la régionalisation des sociétés, Giddens propose le recours à deux concepts subsidiaires: celui de «système intersociétal» et celui d'«arête spatiotemporelle». Le premier réfère aux systèmes sociaux qui traversent toutes les lignes de démarcation divisant des sociétés (le capitalisme par exemple); le second renvoie aux liens de nature conflictuelle ou symbiotique qui existent entre des sociétés de types structurels différents.

[L]es totalités sociétales ne se trouvent que dans le contexte de systèmes intersociétaux distribués le long d'arêtes spatiotemporelles. Toutes les sociétés sont des systèmes sociaux en même temps qu'elles sont constituées par l'intersection de plusieurs systèmes sociaux. Ces derniers peuvent être totalement «internes» aux sociétés, ou chevaucher «l'intérieur» et «l'extérieur» de ces sociétés, de telle sorte qu'ils engendrent divers modes de liaison entre les totalités sociétales et les systèmes intersociétaux. Les systèmes intersociétaux ne sont pas taillés d'une seule pièce, ils se caractérisent plutôt par la présence de sociétés de types différents et par les relations qui s'établissent entre elles. Ces sociétés peuvent s'étudier en tant que systèmes de domination, à partir des relations d'autonomie et de dépendance qui les lient entre elles. Les arêtes spatiotemporelles font référence aux liens et aux différences de pouvoir qui unissent et distinguent les différents types de sociétés qui composent les systèmes intersociétaux (Giddens, 1987, p. 221-222).

La régionalisation permet une étude de la structuration d'un système social qui peut se passer de la distinction micro-macro et des distorsions qu'elle entraîne puisque la plus petite unité d'interaction – une rencontre entre deux personnes – ne peut avoir lieu ou être explicable isolément¹⁰. Pour Giddens, il faut plutôt tenter de comprendre l'interaction en considérant

10. «La plupart des éléments de l'interaction s'ancrent dans le temps et nous ne pouvons en saisir le sens qu'en tenant compte de leur caractère routinier, répétitif. De plus, la différenciation spatiale entre les échelles "micro" et "macro" devient imprécise dès que nous l'examinons de plus près. La formation et la "reformation" des rencontres se produisent nécessairement dans des étendues d'espace plus vastes que celles que mettent en jeu les contextes immédiats d'interaction face à face» (Giddens, 1987, p. 198). Par exemple, une réunion de travail entre une directrice de thèse à l'Université du Québec en Outaouais et un étudiant provenant du Sénégal est rendue possible et participe de la reproduction/transformation de plusieurs régions de rapports sociaux, allant des régions de rapports professeur/étudiant au Québec, des rapports de genres, des rapports Nord/Sud, etc.

l'une ou l'autre des deux formes que peut prendre l'intégration, à savoir l'intégration sociale celle qui repose sur des circonstances de coprésence, et l'intégration systémique, celle qui s'établit par le biais de systèmes abstraits, qui sont caractérisés par une force d'organisation et une autonomie considérables (Giddens, 1990). L'analyse d'un système social doit rendre compte des conditions historiques et des connaissances ayant habilité et contraint l'activité sociale qui l'actualise et le transforme. L'analyse requiert donc une étude historique permettant de préciser des ordres institutionnels, et une étude de cas visant à élucider les pratiques concrètes d'agents. L'adoption de la théorie de la structuration exige de choisir entre deux plans de recherche: l'analyse des conduites stratégiques et l'analyse des institutions.

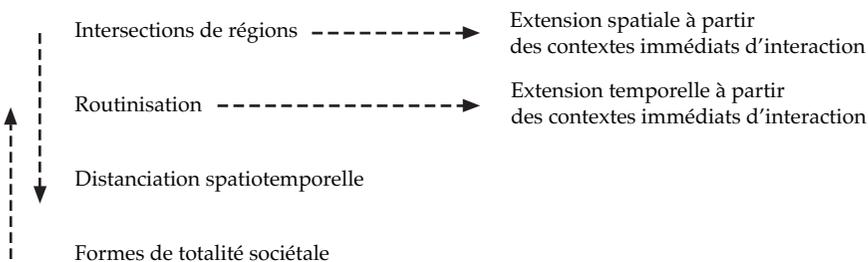
Dans le cadre d'une analyse des institutions, les propriétés structurelles apparaissent comme des traits sans cesse reproduits des systèmes sociaux. Par ailleurs, dans le cadre d'une analyse de conduites stratégiques, l'attention porte plutôt sur les modes selon lesquels les acteurs font usage de propriétés structurelles dans la constitution des rapports sociaux. Puisque ces deux types d'études ne se différencient que par un déplacement du foyer de l'étude, aucune ligne de démarcation claire ne les sépare; de plus, il est en principe essentiel de compléter chaque analyse par un retour à la dualité du structurel (Giddens, 1987, p. 353).

Ainsi, le chercheur passe de l'analyse des conduites stratégiques à celle de la dualité du structurel en procédant comme l'indique la figure 2.1.

Se déplacer de l'analyse des activités spatiotemporellement situées d'acteurs qui occupent des positions stratégiques vers celle de la dualité du structurel exige en premier lieu d'étudier les liens entre la régionalisation de leurs contextes d'action et des formes plus larges de régionalisation; il faut ensuite préciser jusqu'à quel point leurs activités s'ancrent dans le temps – dans quelle mesure les acteurs reproduisent des pratiques ou des dimensions de pratiques qui sont établies depuis

Figure 2.1

Modalités d'analyse du social



longtemps; enfin, un tel déplacement analytique exige aussi que nous examinons les modes de distanciation spatiotemporelle qui lient les activités et les relations étudiées à des traits caractéristiques de sociétés globales ou de systèmes intersociétaux (Giddens, 1987, p. 362).

4.4. Une première opérationnalisation des concepts de région et de régionalisation

Pour conclure cette section, nous présentons quelques précisions qui permettront l'opérationnalisation des concepts de région et de régionalisation pour l'étude des relations industrielles et nous présentons une figure montrant le modèle d'analyse. L'approche d'analyse développée va servir à décrire les ensembles de rapports du travail, à expliquer les passages d'une région à l'autre ou la transformation d'une région particulière.

La régionalisation sera le terme employé pour décrire et expliquer les pratiques contribuant à une transformation plus ou moins importante d'ensembles de rapports de travail. Les ensembles de rapports de travail relativement stables sur un certain espace-temps seront nommés les régions de rapports de travail (RRT). Nous utilisons la notion RRT car elle est d'une grande portée de généralisation et peut donner lieu à des analyses empiriques qui permettront de nommer dans des typologies la variété des ensembles de rapports de travail rencontrés. Une RRT est considérée comme un système social, stabilisé grâce à ses propriétés structurelles: cet ensemble «*“gouverner” the actions of agents (“rules”) and a distribution of capabilities that enable some and constrain others (“resources”)*» (Arts, 2000, p. 527). Ces RRT sont à la fois le médium et le résultat de l'action. Leur stabilité est continuellement reproduite par les acteurs, de façon routinière, intentionnelle ou non intentionnelle, tout comme cet ensemble peut se transformer de façon intentionnelle ou non intentionnelle, (conséquences non intentionnelles de l'action). La même action ou le même comportement, réalisés dans des régions différentes, pourra avoir des conséquences différentes¹¹.

11. Par exemple, un groupe d'amis utilise le français afin d'échanger des idées et sentiments lors d'une marche en forêt dans la région de Toulouse (France) en 1980. La survie et le développement de la langue française s'en trouve renforcée même si tel n'est pas leur but à ce moment précis. Un groupe d'amis qui marche dans le parc de la Gatineau en 2010 a toutes les chances de vouloir échanger entre eux en français et promouvoir le développement de cette langue. C'est qu'eux sont situés sur une arête spatiotemporelle des régions linguistiques canadiennes marquées par l'assimilation. Mais pour ces acteurs, c'est dans la routine quotidienne que cette éventualité (en marche) se vit. Ils doivent se positionner fréquemment sur l'usage de leur langue: dans quel contexte vais-je accepter de parler anglais, ma langue seconde, vais-je exiger qu'on me parle en français, ou feindre ne pas comprendre l'anglais? Des choix se font, évoluent par épisodes individuels et collectifs (la fatigue de toujours se battre pour sa langue et les sursauts de vigueur), l'arrivée massive d'immigrants canadiens ou d'ailleurs qui font davantage le choix de l'anglais, les conséquences (et les ressources), ou les contraintes et opportunités qu'offre l'évolution des politiques et pratiques linguistiques du Québec, l'internationalisation

Dans l'analyse des RRT, il faut identifier quels sont les acteurs qui participent à la définition/construction de cet ensemble de rapports de travail, les règles qui les régissent, en examinant comment ces acteurs sont structurés par diverses régions de rapports sociaux (travail, genre, ethnie, religion, etc.), soit ce que couvre le concept féministe d'intersectionnalité. Dans ce processus, le chercheur ne peut prétendre trouver en extériorité un monde objectif attendant d'être découvert par la science. Il participe lui-même à la construction des régions, à partir de ses propres ressources et contraintes. Par ailleurs, la constitution ou la régionalisation est un processus conflictuel étant donné l'asymétrie des rapports de pouvoir et les stratégies des acteurs. Certains peuvent vouloir faire prédominer un type de régionalisation sur d'autres. Par exemple, l'actuel maire de Montréal, Gérald Tremblay avait tenté, lorsqu'il était ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, de mobiliser les acteurs du développement économique autour d'une politique des « grappes industrielles ». Il s'était fait répondre par le représentant d'ALCAN que, pour sa compagnie, la grappe industrielle était de niveau mondial et non provincial. Cela illustre ce que Swyngedouw (1997) appelle les discours scalaires et montre que l'échelle résulte de processus sociaux mettant en relation l'espace physique, le social et le discursif. Ces développements nous conduisent à représenter le modèle d'analyse¹² de la façon suivante.

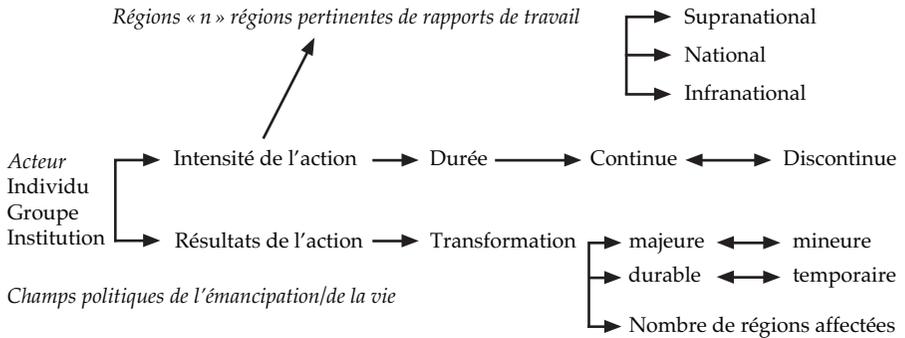
Le modèle peut servir à identifier et caractériser¹³: 1) la « régionalisation scalaire », soit d'une région particulière, soit des diverses régions d'un ensemble ou d'ensembles de rapports de travail. Par rapport au modèle acteur/RRT, il s'agit d'étudier la constitution d'une ou l'autre des régions: à titre d'exemple, l'atelier, l'organisation, le secteur, etc., ou d'étudier l'ensemble constitué de plusieurs sous-régions/sur-régions/corégions, par exemple, les rapports de travail en Afrique francophone et en Afrique anglophone, dans lesquels on retrouve une prégnance des rapports coloniaux à l'intérieur des codes du travail, entre autres. Il faut alors identifier les arêtes spatiotemporelles; 2) la régionalisation interscalaire linéaire, soit les actions visant à transporter l'action d'une région à une autre verticale

accrue des échanges économiques et culturels, tous contribuent, à travers la notion de temps mondial, à produire, reproduire et transformer les rapports sociaux. Ce cas linguistique permet d'illustrer que l'analyse d'une région imbrique diverses autres régions, lesquelles verront leurs ressources et contraintes s'appliquer ou être mobilisées par les acteurs sociaux. Méthodologiquement, chaque étude particulière ne peut évidemment tout couvrir.

12. Ce modèle tire ses sources principales, dans l'ordre d'énumération, de Bellemare (2000), Bellemare et Briand (2006b), Bellemare et Jones (2006), avant d'être systématisé et complété par la notion de RRT dans le présent texte.
13. Les « appellations » sont préliminaires, notre réflexion n'étant pas terminée sur celles-ci.

Figure 2.2

Modèle d'analyse des acteurs et des régions de rapports de travail



ou horizontale¹⁴ (Swyngedouw, 1997, p. 147), selon une logique temporelle surtout linéaire¹⁵; et finalement, 3) la régionalisation interscalaire intertemporelle pour analyser les cas où il y a construction et imbrication simultanées et interreliées de régions ayant des espaces-temps ou des temporalités sociales différentes mais intégrées (le cas de la régulation du rapport de travail par la réputation, présenté dans la partie suivante).

5. Études de cas illustrant la nouvelle logique définitionnelle des notions d'acteurs et de régions de rapports de travail

Nous présentons rapidement trois études de cas, déjà publiées mais examinées ici à la lumière de la nouvelle logique définitionnelle présentée dans ce texte. Les cas présentés démontrent: 1) que la reconnaissance de nouveaux acteurs en relations industrielles est inséparable de la régionalisation de leur contexte d'action; 2) que la définition des régions pertinentes d'analyse des relations industrielles (cas du Gabon) est une question

14. Par exemple, au plan vertical, du local au national (Centres de la petite enfance), et au plan horizontal par le rapprochement des régions du travail et de la maison, ou du privé et du public, à travers les pratiques liées à la conciliation travail/famille ou au télétravail et au partage des émotions en milieu de travail (Fleming et Spicer, 2004; Shumate et Fulk, 2004), soit ce que couvre le concept féministe d'intersectionnalité.

15. Cas des autochtones et du mouvement féministe face aux politiques de régionalisation au Québec dans les textes de Masson (2005 et 2006).

empirique nécessitant des outils d'analyse adaptés si on veut éviter les définitions *a priori* de ces régions d'action, et possiblement l'ethnocentrisme; 3) qu'il est erroné de limiter l'analyse des régions, dans une logique temporelle linéaire et spatiale étanche (*a contrario* Legault et Bellemare, 2008). Il est plus pertinent de penser en termes d'articulation multiscale, spatio-temporellement interreliée tout en étant différenciées¹⁶. Ces cas sont ceux : a) de la syndicalisation et des relations du travail dans le réseau des Centres de la petite enfance (CPE) au Québec; b) de l'action de la Banque mondiale (BM) et du Fonds monétaire international (FMI) au Gabon; et finalement, c) celui des modes de régulation du travail dans les entreprises des services technologiques aux entreprises (ESTE) de la région de Montréal.

5.1. La syndicalisation et les relations du travail dans le réseau des Centres de la petite enfance au Québec

Pour illustrer notre propos, nous retenons ici l'enjeu de l'égalité des genres. Dans les approches stratégiques en relations industrielles, cet enjeu a été analysé et a mené à des actions en termes d'égalité d'accès aux emplois, de harcèlement sexuel ou de salaire égal pour un travail de valeur équivalente. L'accent était mis sur le lieu de travail et organisationnel avec, à l'occasion, un accent sur le national lors de l'adoption de législations pour assurer l'égalité hommes/femmes. Des enjeux liés à la cause de l'égalité comme l'accès à des services de garde faisaient l'objet d'un traitement par les acteurs des relations industrielles à travers des campagnes pour la création de services de garde en milieu de travail ou pour l'octroi d'incitatifs financiers aux parents, habituellement la mère, afin qu'ils puissent rester à la maison.

Dans le cadre d'analyse proposé, l'accent serait davantage mis sur les causes de l'inégalité des genres, une de celles-ci étant la disponibilité de services de garde de qualité accessibles à bas prix ou gratuits pour les familles, limitant la capacité des femmes à accéder au marché du travail. Selon les caractéristiques de la structuration des rapports de travail et des pratiques de mobilisation des acteurs sociaux dans une région spécifique, ou par le fait même de leur mobilisation, ceux-ci vont modifier la régionalisation de ces rapports sociaux en y associant ou en voyant s'y associer de nouveaux acteurs, tels par exemple dans le cas du Québec, les regroupements

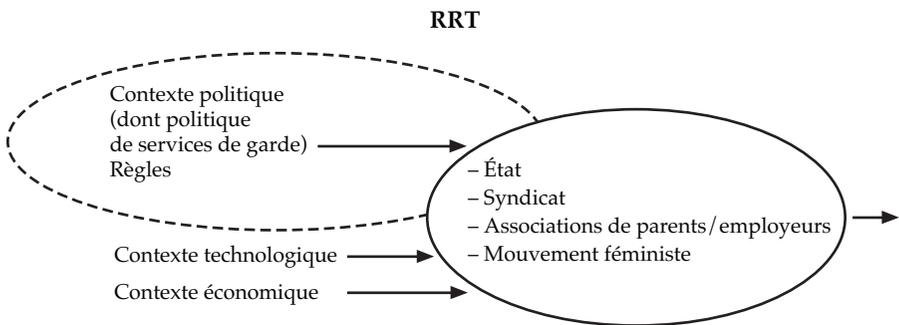
16. Dans le cas Legault et Bellemare (2008), il serait possible d'y appliquer selon nous la notion de futurité significative commune de Commons pour rendre compte de cet effet de retour du futur perçu sur le comportement des acteurs dans le présent. Chez Commons, c'est le futur perçu qui « cause » le présent (voir Gislain 2006). Toutefois, alors que nous avons critiqué l'approche interscale pour sa négligence de la dimension temps, l'approche commonsonnienne doit être critiquée pour sa négligence de la dimension spatiale.

de parents, les mouvements féministes, les directions des services de garde appartenant à l'économie sociale, le Chantier de l'économie sociale, etc. (Bellemare, 2006). Ce qui au Québec avant 1970, et encore aujourd'hui aux États-Unis (Clawson, 2003), était un enjeu strictement patronal/syndical local peut devenir un enjeu national par suite des stratégies de coalitions visant à transférer cet enjeu alors local et associé à un intérêt de négociation local de conditions de travail pour les salariées à une région nationale. Cette action visant à déplacer la régionalisation de leur contexte d'action a permis de rendre davantage permanente une transformation sociale majeure concernant tant les femmes que les hommes plutôt que de demeurer un changement mineur de court terme. Cela illustre l'importance de coupler les dimensions spatiotemporelles dans l'analyse de la constitution, de la reproduction et de la transformation des RRT.

Cette syndicalisation a réussi et a conduit à un rehaussement considérable de l'ensemble des conditions de travail des éducatrices en services de garde au Québec. La grève des employées et des parents fut utilisée fréquemment comme moyen de pression pour obtenir un meilleur financement de l'État, si bien que vu du point de vue des relations industrielles, on peut affirmer que les syndicats ont participé à la régionalisation de leur RRT et que les parents et les mouvements féministes en furent des acteurs (Briand *et al.*, 2006; Bellemare *et al.*, 2006). Dans cette lutte, cette coalition a réussi un changement d'échelle, du local (service de garde) au national par la transformation de l'enjeu de la négociation de conditions de travail pour chaque service de garde à la revendication d'une politique publique de services de garde. Dans cette lutte, ce sont aussi les régions du privé (famille) et du public (travail) qui ont été transformées sur la base d'une intersectionnalité accrue des rapports de classe et de genre. On peut représenter

Figure 2.3

La RRT des services de garde au Québec, 1970-2004

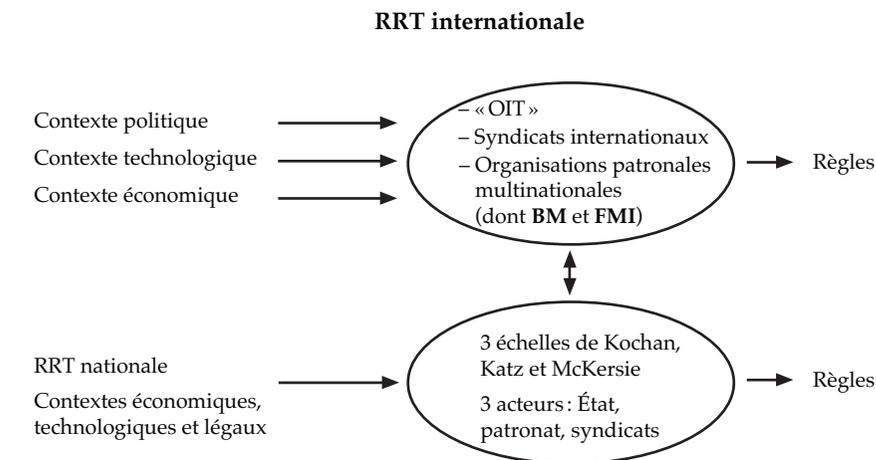


ce cas avec la figure 2.3, laquelle marque une indifférenciation relative de ce qui dans l'analyse stratégique des relations industrielles serait considéré comme le contexte politique externe au système des relations industrielles. Dans ce cas-ci, il y eut constitution plutôt d'une nouvelle RRT.

5.2. L'action de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international au Gabon

L'analyse de l'action de la Banque mondiale (BM) et du Fonds monétaire international (FMI) au Gabon (Bellemare et Ackéyi, 1999) permet d'intégrer et de dépasser le questionnement au sujet de l'existence d'un éventuel quatrième niveau de régulation des relations industrielles, international, ou comme élément du contexte national des relations industrielles, tel que discuté entre autres dans Ackéyi et Vallée (2000) pour ce qui est du cas des firmes transnationales ou par Haworth et Hugues (2002) pour l'action syndicale internationale. Notre analyse l'intègre car elle permet de reconnaître un éventuel quatrième niveau (figure 2.4), appelé ici région, qui y reproduirait à un niveau international monolithique, sous l'égide d'un hypothétique gouvernement mondial ou d'une Organisation internationale du travail (OIT) décisionnelle, la structure *dunloppienne* d'un « système » national de relations industrielles, mais elle dépasse ce questionnement parce

Figure 2.4
Une 4^e RRT internationale ?

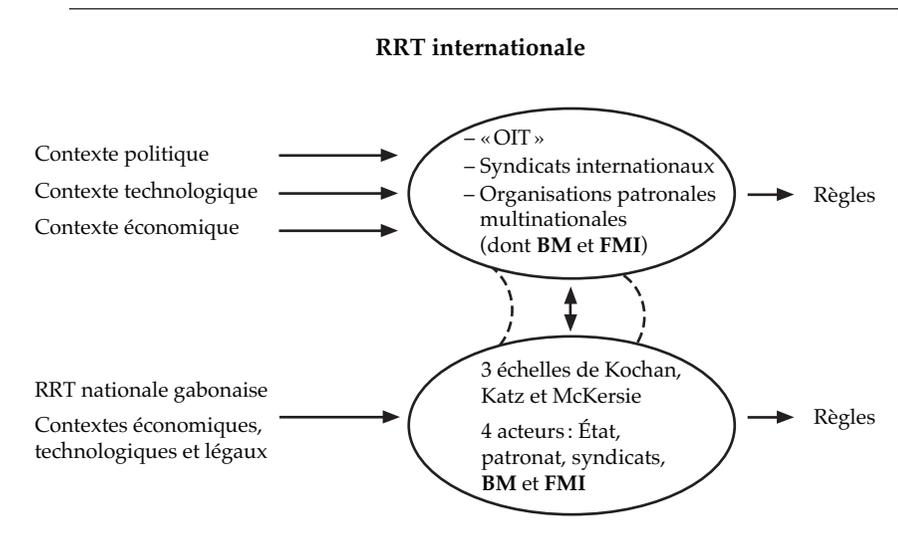


qu'elle le cadre dans une théorie dynamique. Dans cette première hypothèse, la BM et le FMI ne sont que des éléments du contexte économique déterminant le comportement des acteurs de cette RRT.

Il peut y avoir une quatrième RRT qui se développera un jour mais il peut exister: *a)* une quatrième région qui ne serait pas nécessairement internationale mais régionale (CEE, Afrique francophone, autre?) et *b)* un acteur dit international peut en fait avoir une action strictement sur une RRT nationale. Ainsi, la BM et le FMI sont clairement des acteurs de la RRT gabonaise (figure 2.5) mais constituent seulement un contexte éloigné de la RRT canadienne (figure 2.6).

Figure 2.5

Un 4^e acteur dans la RRT Gabonaise



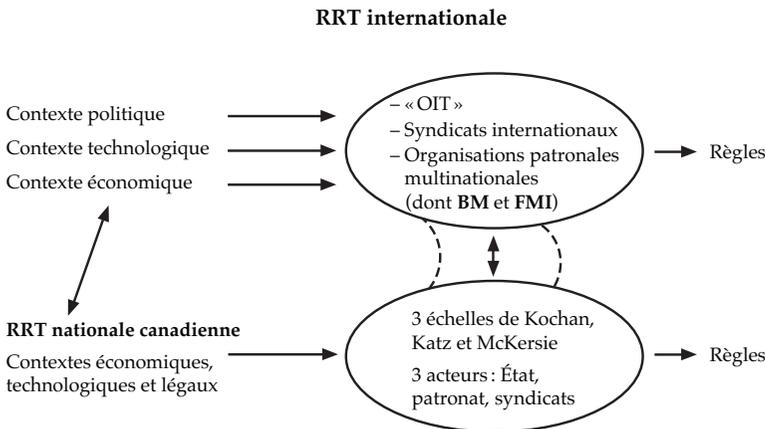
Toutefois, il faut comprendre la figure 2.5 comme étant potentiellement partielle, car notre étude s'est limitée au cas du Gabon. Peut-être y a-t-il une volonté de la BM et du FMI d'établir une RRT aux contours à définir : Afrique, ou séparée entre Afrique francophone, anglophone et Afrique du Nord? L'étude de la RRT effective exigerait alors de dépasser les seules ambitions de ces deux institutions financières internationales pour tenir compte des divers autres acteurs locaux, nationaux, régionaux, sectoriels, ethniques (Saidy Khan et Ackers, 2004) ou autres dont l'action pourrait conduire à travailler autrement les frontières de cette RRT. Ce que cette réflexion indique, c'est que la définition des acteurs et des frontières *a)* est

avant tout une question empirique spatiotemporellement située et *b*) qu'il peut exister des phénomènes de chevauchement des frontières de diverses RRT que la notion d'arête spatiotemporelle de Giddens (1987) permet d'étudier.

Finalement, l'action de la BM et du FMI peut sans doute être considérée comme faisant partie seulement du contexte éloigné de la RRT canadienne comme l'illustre la figure 2.6.

Figure 2.6

Élément éloigné du contexte de la RRT canadienne



5.3. Les modes de régulation du travail dans les entreprises de services technologiques aux entreprises (ESTE) de Montréal

Legault et Bellemare (2008) ont appliqué à l'étude des rapports de travail dans ce secteur d'activité économique le modèle de l'acteur développé par Bellemare (2000). L'analyse des données les a conduits à un certain nombre de résultats qui prennent un relief particulier lorsque situés dans l'actuelle réflexion sur la régionalisation des rapports de travail.

Premièrement, conformément aux thèses avancées par les auteurs du pluralisme juridique et à la théorie de la structuration, laquelle dé-essentialise la notion de politique pour plutôt signifier que le politique peut se trouver aussi hors de l'État, l'analyse montre que la régulation du travail dans ce secteur, tout au moins pour l'épisode d'espace-temps couvert par l'étude, repose davantage sur la construction sociale de la réputation du salarié et

de la firme que sur le cadre légal du travail et les règles de travail écrites de l'entreprise, lorsque celles-ci existent. La réputation constitue une règle profonde au sens de la théorie de la structuration. Les règles profondes ont plus de prégnance sur les pratiques effectives que les règles superficielles, lesquelles ont besoin de renforcement légal pour en assurer l'application. Dans ce cadre d'analyse, l'État-nation ne constitue pas le territoire ou la frontière nécessairement la plus pertinente pour comprendre les modes de régulation du travail. Cela dit, il continue à être un acteur pertinent même s'il n'en constitue pas actuellement un des acteurs les plus importants dans le cas des entreprises étudiées.

Deuxièmement, les acteurs les plus pertinents de cette régulation du travail sont les clients, les équipes de projets ainsi que la direction de l'entreprise. Les équipes de travail participent d'ailleurs davantage à l'intensification du travail qu'à l'établissement d'une norme moyenne comme ce que la littérature moderne en sociologie du travail nous avait appris depuis une cinquantaine d'années. Dans cette recherche, nous identifions des frontières de l'entreprise qui n'ont rien à voir avec les frontières juridiques des entreprises ni avec la représentation des relations interentreprises que nous donnent à voir les chercheurs en sciences de la gestion, lesquels forment celles-ci plutôt en termes de fusions-acquisitions, alliances stratégiques, etc. Certaines de ces firmes clientes parviennent à envahir les frontières des entreprises productrices du bien-service à un point tel que ce sont elles qui commandent et en viennent à gérer le personnel des entreprises productrices.

Ces deux constats représentent un renversement majeur des modèles stratégiques et régulationnistes d'analyse de la régulation du travail, lesquels postulent tous un rôle unique pour l'État (faire et appliquer le droit, à la suite des compromis sociaux) et le salariat; c'est-à-dire, dans ce dernier cas, les seuls salariés, les travailleurs indépendants étant exclus de ces cadres d'analyse et les syndicats étant considérés comme le seul acteur collectif pertinent de la régulation.

Troisièmement, l'analyse de la régulation du travail par la construction sociale de la réputation a permis de mettre en lumière au moins deux espaces-temps différents mais interreliés de la régulation, lesquels pourraient aussi s'analyser en termes de régionalisation interscalaire intertemporelle, puisque la dimension temporelle apparaît d'une importance majeure pour donner sens à l'articulation des rapports de travail sur différentes échelles spatiales :

For the professional, the boundaries of the firm he works for are a limited regulatory framework on two fronts. First, the current client is a major actor of this regulation, so the regulation space far exceeds the legal boundaries of the direct company/employer. The first regulatory space therefore includes the professional, the team, the project manager, and the client. This regulation takes

precedence over the national legal framework, which is loosely followed (additional hours can be refused under section 59.0.1 of the Act respecting labour standards, but this provision has no effect in this environment. A salaried worker may well refuse to work, but his reputation would be so tarnished that most professionals would not take these rights into account if they knew about them. The same holds true for parental leave or personal leave for family matters, and so forth). Second, reputation is at the heart of the sector-based regulation of professional work in this industry. It is the object of a coconstruction among the actors involved in the project over the short term, and among the actors of the sector, at least regionally, over the medium term. To build a reputation (or to lose it), one must in fact work or have worked on more than one project and for more than one client. Therefore, each of the worker's decisions feeds into this company/short-term and sector-based/long-term coconstruction of the regulation of labour, and these two time-space contexts of labour regulation are articulated or interrelated at local as well international level (Legault et Bellemare, 2008, p. 761-762).

Conclusion

À la lumière des travaux de Giddens, les systèmes de relations industrielles, renommés régions de rapports de travail (RRT), sont à la fois les conditions et les résultats des actions des divers acteurs sociaux qui interviennent dans le travail, l'objet « travail » et les acteurs étant eux-mêmes définis au cours de ces processus d'interactions qui se situent à des niveaux divers et non déterminés à l'avance. La théorie de la structuration a conduit à développer la première définition analytique de l'acteur de toute l'histoire des relations industrielles (Bellemare, 2000). C'est cette définition qui est universelle, et non pas le résultat concret des analyses empiriques qui vont identifier des nombres variables d'acteurs. C'est par l'étude des pratiques de régionalisation des rapports de travail qu'on peut repérer et comprendre l'évolution des RRT, puisque les régions sont constamment produites et reproduites, à l'inchangé ou pas, par les pratiques des acteurs sociaux. La définition du concept de région présente un fort degré d'universalisme. Les régions identifiées empiriquement sont pour leur part contextualisées (*context sensitive* selon l'épistémologie du réalisme critique, Bhaskar, 1998).

Pour les positivistes et les néopositivistes, notre proposition théorique peut paraître menaçante puisqu'elle peut symboliser la dé-différenciation du champ académique des relations industrielles. En effet, dans les conceptions positivistes et néopositivistes de la science, une discipline académique se construit sur une stricte base de savoir, sur la « force de l'idée juste », autour d'une théorie et d'une méthode qui lui sont propres. Or, tant chez des néoinstitutionnalistes comme Kaufman que chez des néomarxistes comme Hyman, les conclusions sont les mêmes : il n'y a pas et n'y a jamais

eu de telle chose en relations industrielles. Donc, cet argument épistémologique ne peut être opposé à notre conception des relations industrielles malgré la rhétorique occasionnelle proclamant une telle existence.

Au plan empirique, la situation américaine montre que le fait de se coller à une conception systémique ou stratégique des relations industrielles a été peu efficace pour empêcher la disparition de départements et de programmes d'études en relations industrielles, cas qui sont documentés dans Kaufman (2004a). Ainsi, non seulement les relations industrielles nord-américaines ont perdu en bonne partie le contrôle de la dimension gestion des ressources humaines au profit des départements de management, mais elles semblent aussi être sur le point de perdre beaucoup d'influence dans les études sur le syndicalisme qui tendent de plus en plus à être pris en charge dans les départements de science politique et de sociologie, et des programmes d'études de maîtrise sur les *labor studies*. Le cadre d'analyse stratégique constitue selon nous une des causes du problème. Son étroitesse fait en sorte que les éléments nécessaires à son renouvellement sont laissés de côté (*coalition building, new social movement unionism*), ce que confirme Kochan (2004), le principal fondateur de l'approche stratégique en relations industrielles, lequel souligne dans son commentaire de l'analyse de Lowell Turner (2004, p. 11) : «*He criticizes, rightly in my mind, both the institutionalist and strategic choice models for missing the growing importance of this mobilization and coalition building activities.*»

Dans les épistémologies contemporaines (Kuhn, 1983; Callon et Latour, 1989; Chalmers, 1987) issues des débats en sciences naturelles, la vision du développement scientifique est plus nuancée et met de l'avant ce qui est implicite dans les deux autres facteurs d'évolution du champ scientifique identifiés par Kaufman : l'évaluation par les acteurs de l'apport de ce champ scientifique à la formation et à la recherche appliquée et l'étude de problèmes politiques et éthiques importants. Ce qui est implicite, ce sont les relations de pouvoir dans la communauté scientifique et entre la communauté scientifique et les autres communautés, par exemple, celle des praticiens. Ce qui est en jeu, ce sont les critères de la scientificité, les ressources monétaires et d'autorité dans cette communauté scientifique, les argumentations, les stratégies d'intéressement des diverses communautés (scientifiques, de financement, des praticiens, etc.). L'objet de la science en général, et des relations industrielles en particulier, est un des enjeux et un des résultats des négociations entre les chercheurs et ces autres acteurs. Cette conception de la science nous conduit à une évaluation plus optimiste des conséquences de cette nouvelle logique définitionnelle. En effet, cette approche considère que c'est surtout la capacité des acteurs de ce champ scientifique à construire sur leurs ressources et leurs rapports de force pour

se faire reconnaître la légitimité de leur prétention de connaissance et à y intéresser divers domaines de connaissances qui peuvent garantir le maintien puis le développement de ce champ scientifique.

L'approche de développement de la théorie des relations industrielles que nous proposons est apte à reconnaître les pratiques modernes et modernes avancées des relations industrielles en plus des pratiques traditionnelles identifiées par Saidi Khan et Ackers (2004). Elle part d'une conception large du travail, laquelle dépasse le strict salariat, et cherche à identifier les diverses pratiques et acteurs impliqués. D'une définition générale des notions d'acteurs et de régions, ancrée dans une métathéorie sociologique, notre approche définitionnelle constitue une base pour développer à terme une théorie des relations industrielles capable d'éviter le piège de l'ethnocentrisme. Ce piège passant par la définition *a priori*, non située spatiotemporellement, des acteurs, des frontières et des objets d'études des relations industrielles. C'est en suivant les pratiques des acteurs des relations industrielles que nous en viendrons à élargir ou restreindre les frontières du champ et de l'objet d'études des relations industrielles. En cela, nous développons le souhait formulé par Hyman (2004) de développer une définition générale de l'objet d'études; nous dépassons toutefois ce souhait en tentant d'établir un cadre analytique général qui conduira à identifier empiriquement des objets d'études spatiotemporellement variables.

Empiriquement, dans l'épisode social actuel, l'analyse des pratiques des acteurs sociaux conduit selon nous davantage vers un élargissement du champ d'études des relations industrielles, alors que l'analyse de la situation américaine entre 1945 et 1975 et encore plus dans le cas des anciens pays communistes (un seul acteur des RI, l'État) conduisent à un rétrécissement de ce champs d'études.

Dans ce texte, nous avons cherché à montrer que l'appui sur une théorie générale renfermait les clés pour le développement d'une théorie non ethnocentrique des relations industrielles. Les prochaines étapes consisteront donc à construire cette théorie à partir d'un nombre d'éléments certes restreints, mais dont les assises sont solides. Rappelons que la théorie de la structuration est encore à ce jour peu utilisée en relations industrielles, mais qu'elle connaît depuis plusieurs années des applications dans tous les domaines des sciences humaines, de l'archéologie aux nouvelles technologies en passant par les sciences de la gestion.

Bibliographie

- Acker, J. (2006). «Inequality regimes. Gender, class and race in organizations», *Gender and Society*, vol. 20, n° 4, p. 441-464.
- Ackéyi, R. et G. Vallée (2000). «Le statut de la firme transnationale dans l'approche systémique des relations industrielles», *Actes du 37^e Congrès de l'Association canadienne des relations industrielles*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 27-44.
- Araujo, L., A. Dubois et L. Gadde (2003). «The multiple boundaries of the firm», *Journal of Management Studies*, vol. 40, n° 5, p. 1255-1277.
- Arthurs, H. (1998). «Landscape and memory: Labour law, legal pluralism and globalization», dans T. Wilthagen, *Advancing Theory in Labour Law and Industrial Relations in a Global Context*, New York, North-Holland, p. 21-34.
- Arts, B. (2000). «Regimes, non-state actors and the state system: a "structuralist" regime model», *European Journal of International Relations*, vol. 6, n° 4, p. 513-542.
- Bélanger, P.R. et B. Lévesque (1992). «Éléments théoriques pour une sociologie de l'entreprise», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 18-19, p. 55-92.
- Bellemare, G. (1999). «Marketing et gestion des ressources humaines postmodernes. Du salarié-machine au salarié-produit?», *Sociologie du travail*, vol. 41, n° 1, p. 89-103.
- Bellemare, G. (2000). «End users: actors in the industrial relations system?», *British Journal of Industrial Relations*, vol. 38, n° 3, p. 383-405.
- Bellemare, G. et R. Ackéyi (1999). «L'action de la Banque mondiale et du FMI en faveur de la déréglementation des relations du travail dans les pays en voie de développement. Le cas du Gabon», *Sélection de textes du XXXVI^e Congrès de l'Association canadienne des Relations industrielles*, Québec, p. 153-167.
- Bellemare, G. et L. Briand (2002). *Théories de la structuration, de la modernité avancée et applications à l'étude des organisations*, Montréal, Cahiers du CRISES (coéditeur), coll. «Études théoriques», n° ET0214. Documents de recherche du Département de relations industrielles, Université du Québec à Hull (2002-1), <<http://www.crisis.uqam.ca/pages/fr/publications.aspx#cahiers>>.
- Bellemare, G. et L. Briand (2006a). «Pour une définition structurationniste des innovations et transformations sociales», dans P.-A. Lapointe et G. Bellemare, *Innovations sociales dans le travail et l'emploi*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 275-306.
- Bellemare, G. et L. Briand (2006b). *Transformations du travail/transformation des frontières des «systèmes» de relations industrielles*, Gatineau et Montréal, Document de recherche, CEREST (06-1) et Cahiers du CRISES, coll. «Études théoriques», n° ET0606, juillet, p. 44.
- Bellemare, G. et S. Jones (2006). «A flexible industrial relations actors approach. Towards a dynamic conceptualisation of industrial relations», *Congrès annuel de l'ACRI: le passé, le présent et l'avenir des relations industrielles*, Toronto, York University, 2 au 4 juin.
- Bellemare, G., A.R. Gravel, L. Briand et A. Vallée (2006). «Syndicalisme et mouvements sociaux. Voie de renouvellement des théories du syndicalisme et de l'action syndicale efficace?», *Économie et solidarité*, vol. 36, n° 2, p. 192-218.
- Bellemare, G., L. Favreau, M. Robitaille et A. Durivage (2005). «Vers un rapprochement des disciplines et pratiques professionnelles des relations industrielles, du travail social et du développement économique local et régional?», dans A. Amintas et al., *Les chantiers de l'économie sociale et solidaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 371-388.

- Belley, J.G. (1998). *Le contrat entre droit, économie et société*, Cowansville, Yvon Blais.
- Bhaskar, R. (1998). *The Possibility of Naturalism: A Philosophical Critique of the Contemporary Human Sciences*, 3^e éd., Londres, Routledge.
- Boyer, R. et J. Hollingsworth (1997). «From national embeddedness to spatial and institutional nestedness», dans J. Hollingsworth et R. Boyer, *Contemporary Capitalism. The Embeddedness of Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 433-484.
- Brenner, N. (2001). «The limit to scale? Methodological reflections on scalar structuration», *Progress in Human Geography*, vol. 25, n° 4, p. 591-614.
- Briand, L. et G. Bellemare (2005). «A structurationist analysis of organisational forms of firms in the knowledge economy», *4th International Critical Management Studies Conference*, section: Professions and knowledge based occupations: Strategies, tactics, jurisdictions, knowledge and organizational forms, Cambridge, University of Cambridge.
- Briand, L. et G. Bellemare (2006). «A structurationist analysis of post-bureaucracy in modernity and late modernity», *Journal of Organisation Change Management*, n° spécial «Organizations in the age of post-bureaucracy», vol. 19, n° 1, p. 65-79.
- Briand, L., G. Bellemare et A.R. Gravel (2006). «Contraintes, opportunités et menaces de l'institutionnalisation: le cas des Centres de la petite enfance», dans P.-A. Lapointe et G. Bellemare, *Innovations sociales dans le travail et l'emploi. Recherches empiriques et perspectives théoriques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 185-208.
- Callon, M. et B. Latour (1989). *La science et ses réseaux*, Paris, La Découverte.
- Chalmers, A. (1987). *Qu'est-ce que la science?*, Paris, La Découverte.
- Chamberlain, N. (1960). «Issues for the future», *IRRA Proceedings of the Thirteenth Annual Meeting*, Madison, p. 101-109.
- Clawson, D. (2003). *The Next Upsurge*, Ithaca, ILP Cornell University Press.
- Collins, J. (2006). «Re-defining the boundaries of work: apparel workers and community unionism in the global economy», *Identities: Global Studies in Culture and Power*, vol. 13, n° 1, p. 1-23.
- Dunlop, J. (1993). *Industrial Relations Systems* (rev. dir.), Boston, Harvard Business School Press.
- Fleming, P. et A. Spicer (2004). «You can checkout anytime, but you can never leave: spatial boundaries in a high commitment organization», *Human Relations*, vol. 57, n° 1, p. 75-94.
- Giddens, A. (1987). *La constitution de la société*, Paris, Presses universitaires de France (2005 pour l'édition Quaridge).
- Giddens, A. (1990). *The Consequences of Modernity*, Stanford, Stanford University Press.
- Giddens, A. (1991). *Modernity and Self Identity in the Late Modern Age*, Stanford, Stanford University Press.
- Giles, A. (2000). «Globalisation and industrial relations theory», *The Journal of Industrial Relations*, vol. 42, n° 2, p. 173-194.
- Gislain, J.-J. (2006). «Le processus d'innovation sociale: un cadre d'analyse institutionnaliste pragmatiste», dans P.-A. Lapointe et G. Bellemare, *Innovations sociales dans le travail et l'emploi*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 237-274.

- Haworth, N. et S. Hugues (2002). «Internationalization, industrial relations theory and international relations», dans J. Harrod et R. O'Brien, *Global Unions? Theory and Strategies of Organized Labour in the Global Political Economy*, New York, Routledge, p. 64-79.
- Heracloous, L. (2004). «Boundaries in the study of organization», *Human Relations*, vol. 57, n° 1, p. 95-103.
- Hernes, T. (2004). «Studying composite boundaries. A framework of analysis», *Human Relations*, vol. 57, n° 1, p. 9-29.
- Holgate, J., G. Hebson et A. McBride (2006). «Why gender and “difference” matters. A critical appraisal of industrial relations research», *Industrial Relations Journal*, vol. 37, n° 4, p. 310-328.
- Hollingsworth, J.-R. et R. Boyer (1997). *Contemporary Capitalism. The Embeddedness of Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Hyman, R. (2004). «Is industrial relations theory always ethnocentric?», dans B. Kaufman (dir.), *Theoretical Perspectives on Work and Employment Relationship*, Champaign, États-Unis, Industrial Relations Research Association (IRRA), p. 265-292.
- Jacobs, J. (1984). *Cities and the Wealth of Nations*, New York, Random House.
- Jones, S. (2004). «Towards a theory of industrial relations for a knowledge economy», *German Journal of Industrial Relations/Industrielle Beziehungen*, vol. 11, n° 2, p. 15-26.
- Kaufman, B. (2004a). *The Global Evolution of Industrial Relations. Events, Ideas and the IRRRA*, Genève, Bureau international du travail.
- Kaufman, B. (dir.) (2004b). *Theoretical Perspectives on Work and Employment Relationship*, Champaign, États-Unis, IRRA.
- Kaufman, B. (2004c). «Employment relations and the employment relation system: A guide to theorizing», dans B. Kaufman (dir.), *Theoretical Perspectives on Work and Employment Relationship*, Champaign, États-Unis, IRRA, p. 41-75.
- Kochan, T.A. (1998). «What is distinctive about industrial relations research?», K. Withfield et G. Strauss (dir.), *Researching the World of Work: Strategies and Methods in Studying Industrial Relations*, Ithaco, Cornell University Press, p. 31-50.
- Kochan, T.A. (2003). «Building a new social contract at work: a call for action», dans T. Malone et al., *Inventing the Organization of 21st Century*, Cambridge, MIT Press, p. 337.
- Kochan, T.A. (2004). «Introduction to the special issue. Collective actors in industrial relations: what future?», *German Journal of Industrial Relations/Industrielle Beziehungen*, vol. 11, n° 2, p. 6-14.
- Kochan, T.A., H. Katz et R. McKersie (1986). *The Transformation of American Industrial Relations*, New York, Basic Books.
- Kuhn, T. (1983). *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion.
- Lash, S. et J. Urry (1987). *The End of Organized Capitalism*, Cambridge, Polity Press.
- Legault, M.-J. et G. Bellemare (2008). «Theoretical issues with new actors and emergent modes of labour regulation», *Relations industrielles/Industrial Relations*, vol. 63, n° 4, p. 742-768.
- Marsden, R. (1982). «Industrial relations: A critique of empirism», *Sociology*, vol. 16, n° 2, p. 232-250.
- Marsden, D. (2004). «Employment systems: workplace HRM strategies and labor institutions», dans B. Kaufman (dir.), *Theoretical Perspectives on Work and Employment Relationship*, Champaign, États-Unis, IRRA, p. 77-103.
- Marston, S.A. (2000). «The social construction of scale», *Progress in Human Geography*, vol. 24, n° 2, p. 219-242.

- Martin, R. et G. Bamber (2004). «International comparative employment relations theory: Developing the political economy perspective», dans B. Kaufman (dir.), *Theoretical Perspectives on Work and Employment Relationship*, Champaign, États-Unis, IRRRA, p. 293-320.
- Masson, D. (2005). «Gérer le développement régional? Les femmes et la condition féminine dans les CRD du Québec, 1992-2003», *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 28, n° 1, p. 303-322.
- Masson, D. (2006). «Constructing scale/contesting scale: women's movement and rescaling politics in québec», *Social Politics*, vol. 13, n° 4, p. 462-486.
- Masson, D. (2009). «Politique(s) des échelles et transnationalisation: perspectives géographiques», *Politique et sociétés*, vol. 28, n° 1, p. 113-133.
- Michelson, G., S. Jamieson et J. Burgess (dir.) (2008). *New Employment Actors. Developments from Australia*, Bern, Peter Lang.
- OIT (2002). *Unprotected Labour: What Role for Unions in the Informal Economy*, Organisation internationale du travail, Genève, Labour Education, n° 127.
- OIT (2009). *Guide des ressources sur l'économie informelle*, <<http://www.ilo.org/public/french/support/lib/resource/subject/informal.htm>>, consulté le 14 juillet 2009.
- Robé, J.P. (1997). «Multinational enterprises: the constitution of a pluralistic legal order», dans G. Teubner (dir.), *Global Law Without a State*, Aldershot, Dartmouth Press, p. 45-108.
- Roy, M. et M. Audet (2003). «La transformation vers de nouvelles formes d'organisation plus flexibles: un cadre de référence», *Gestion*, vol. 27, n° 4, p. 43-49.
- Saidy Kahn, A. et P. Ackers (2004). «Neo-pluralism as a theoretical framework for understanding hrm in sub-saharan africa», *International Journal of Human Resource Management*, vol. 15, n° 7, p. 1330-1353.
- Sassen, S. (2000). *Cities in a World Economy*, Thousand Oaks, Pine Forge.
- Schmid, G. et B. Gazier (dir.) (2002). *The Dynamics of Full Employment: Social Integration Through Transitional Labour Markets*, Labour markets and employment policy series, Cheltenham, Edward Elgar.
- Shumate, M. et J. Fulk (2004). «Boundaries and role conflict when work and family are colocated: a communication network and symbolic interaction approach», *Human Relations*, vol. 57, n° 1, p. 55-74.
- Swyngedouw, E. (1997). «Neither global nor local. "Glocalization" and the politics of scale», dans K.R. Cox (dir.), *Spaces of Globalization. Reasserting the Power of the Local*, New York, Guilford Press, p. 137-166.
- Taylor, F. (2004). «Extending conceptual boundaries: work, voluntary work and employment», *Work, Employment and Society*, vol. 18, n° 1, p. 29-49.
- Thompson, P. et K. Newsome (2004). «Labor process theory, work, and the employment relation», dans B. Kaufman (dir.), *Theoretical Perspectives on Work and Employment Relationship*, Champaign, États-Unis, IRRRA, p. 133-162.
- Touraine, A. (1980). *L'après-socialisme*, Paris, Grasset.
- Turner, L. (2004). «Labor and global justice», *Industrielle Beziehungen*, 11, JG. Heft 1+2.
- Verge, P. (2003). *Configuration diversifiée de l'entreprise et droit du travail*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Wallerstein, I. (1974). *The Modern World-System*, New York, Academic Press.
- Wallerstein, I. (1995). «Les sciences sociales battent de l'aile. Quel phénix en renaîtra?», *Cahiers de recherche sociologique*, n° 24, p. 209-221.

- Wallerstein, I. (1999). *Social Sciences in the Twenty First Century*, <<http://fbc.binghamton.edu/iwunesco.htm>>.
- Willmott, H. (1993). «Strenght is ignorance; slavery is freedom: managing culture in modern organizations», *Journal of Management Studies*, vol. 30, n° 4, p. 515-552.
- Yarbrough, B. et R. Yarbrough (2003). «The contractual role of boundaries: law and economic meets international organization», *European Journal of International Relations*, vol. 9, n° 4, p. 543-590.
- Yates, J. (1997). «Using giddens structuration theory to inform business history», *Business and Economic History*, vol. 26, n° 1, p. 159-183.

3

SPATIALITÉ ET CONDITIONS DE VIE Réflexions à partir du soutien à domicile

Paul Leduc Browne

Dans un texte récent, Jean-Marie Fecteau et Manon Boulianne (2006) ont souligné l'importance de quatre facteurs dans l'analyse de l'innovation sociale au chapitre des conditions de vie: 1) le rapport entre travail et conditions de vie; 2) la dialectique production/consommation; 3) la dimension « sociale » des conditions de vie (débouchant sur l'action collective, par exemple l'économie sociale ou les mouvements sociaux); et enfin 4) l'espace domestique comme « l'espace privilégié où se produit le croisement entre innovations sociales et conditions de vie ». Qu'est-ce que le rapport entre travail et conditions de vie? Si l'on envisage le travail dans un sens large, ne s'agit-il pas du processus historique de transformation matérielle qui produit des objets, des rapports et des espaces? Et si on le prend dans un sens plus étroit, qu'est-ce que son rapport aux conditions de vie, sinon une relation spatiale dans une société où la division généralisée du travail entre les pratiques marchandisées hégémoniques et des pratiques non marchandisées subordonnées a reçu une forme spatiale, à savoir la distinction entre (mi)lieu de travail (salariné) et (mi)lieu de vie (et de travail non salarié)? La dialectique production/consommation dans la modernité ne se constitue-t-elle pas dans la juxtaposition et le chevauchement des espaces de l'État,

du capital, du don, du patriarcat? L'enjeu de l'action collective visant les conditions de vie, n'est-ce pas la (re)constitution des espaces de la production et de la consommation? L'espace domestique est-il effectivement l'espace privilégié du «croisement entre les innovations sociales et les conditions de vie»? Peut-être, mais encore faut-il en analyser le pourquoi et le comment, spécifier l'espace domestique par rapport à d'autres espaces.

Quelles que soient leurs formes de socialité, le rapport des êtres humains à leurs conditions de vie est spatial. D'emblée, tout individu est situé par rapport à d'autres corps humains et non humains, plus ou moins proches dans l'espace. A-t-on accès aux conditions d'une vie convenable (par exemple, et sans établir de hiérarchie ou d'équivalence: vivres, logement, soins, amour, liberté, justice)? Peut-on facilement et rapidement se rendre auprès des personnes ou des choses qui font l'objet de ses besoins et désirs? Tout est lié à la construction sociale de la proximité et de l'éloignement – relatifs et absolus – des autres, des objets utiles. L'espace social n'est pas qu'un contenant indifférent à l'action humaine: «L'espace, c'est la morphologie sociale; c'est donc au "vécu" ce qu'est à l'organisme vivant sa forme elle-même, intimement liée aux fonctions et aux structures» (Lefebvre, 2000). La spatialité implique ainsi la temporalité, car elle est en constante transformation. L'innovation sociale a donc un caractère spatial: elle se déroule dans un contexte de pratiques spatiales, de représentations de l'espace et d'espaces de représentation qui ont déjà constitué les conditions de vie sous des formes spécifiques. Elle s'insère d'emblée dans ces formes, mais de sorte à les reproduire et, souvent, à les transformer.

Sous un autre angle, on peut dire que les pratiques sociales déterminent (c'est-à-dire découpent, toute détermination étant une négation selon le mot de Spinoza) des espaces délimités, les territoires, qui figurent alors parmi les conditions et les enjeux de la reproduction ou de la transformation sociales. Fruits de choix résultant de processus collectifs, triomphant de résistances ou ralliant les acteurs en présence, les territoires sont politiques – ce qui ne signifie pas qu'ils sont forcément étatiques (Saucier *et al.*, 2007). «Violence exercée sur un espace» (Lefebvre, 2000, p. 323), l'État moderne recèle la tendance lourde à constituer une territorialité homogène à son image. La forme et la structure des territoires ainsi définis fournissent un cadre relativement durable pour le déploiement du pouvoir de l'État et ainsi pour les activités économiques, sociales et culturelles qu'il sanctionne. En même temps, l'État n'est ni un monolithe homogène ni un acteur unitaire conscient qui surplomberait la société, mais un «puzzle d'institutions», un champ de forces, traversé de part en part par des luttes de classe, ainsi que par d'autres oppositions et différenciations structurantes (Lagroye *et al.*, 2002, p. 510 et suivantes; Poulantzas, 1978). Les territoires ne sont ni purement homogènes ni seulement imposées par des pratiques spatiales venues «d'en haut» en vertu de représentations de l'espace conçues par les élites

étatiques ou la classe dominante. Les espaces de représentation populaires et les pratiques qui y sont associées font aussi leur part dans la constitution et la transformation des territoires (Harvey, 2009; Brenner, 1999). L'analyse proposée dans les pages qui suivent de la spatialité du soutien à domicile impliquera cette compréhension des territoires comme des objets de contestation et de lutte. Elle débordera toutefois ce cadre en interrogeant d'un côté la spatialité des corps humains individuels et de l'autre l'espace-monde que tendent à créer les pratiques et les représentations non seulement politiques et économiques, mais aussi scientifiques et culturelles aujourd'hui.

Le soutien à domicile présente un cas particulièrement intéressant de la spatialité des conditions de vie. Généralement utilisé pour désigner l'aide – sous la forme notamment de services, de mesures et de ressources (par exemple le logement, le transport, le revenu) – sans laquelle des personnes ne pourraient vivre dans leur domicile, en raison de la maladie ou de la perte d'autonomie (Québec, 2003; Vaillancourt, Aubry et Jetté, 2003), il réunit toutes les dimensions qu'on vient d'identifier. À partir de lui, on peut les problématiser dans leur spatialité :

- le soutien à domicile représente un milieu de vie qui est un milieu de travail;
- il réunit le travail salarié et le travail non salarié dans des mêmes espaces;
- en son noyau, la production et la consommation coïncident; il recèle le potentiel de l'*Aufhebung* de leur opposition (dans le sens hegelien d'un dépassement de la contradiction qui en préserve les éléments à un plus haut niveau [Taylor, 1975, p. 119]);
- son analyse révèle l'interpénétration dialectique de l'espace domestique et des autres espaces sociaux, notamment dans les frontières changeantes entre le public et le privé;
- l'étude du soutien à domicile mène inéluctablement à une analyse multiscalaire, car on ne saurait saisir ses formes et sa dynamique à une seule échelle.

Le soutien à domicile n'est bien entendu qu'un type des conditions de vie, dans le sens que Georg Lukács confère à ce terme: le type n'est ni une essence à laquelle tout pourrait être réduit ni une moyenne qui offrirait un résumé statistique, mais plutôt une figure dans laquelle seraient visibles des tendances fondamentales d'une réalité plus vaste (Lukács, 1978, 1963; Jameson, 1971). Le type est toutefois symbolique, plutôt qu'allégorique: il ne renvoie pas à un méta-récit transcendant, qui en recèlerait tout le sens. Il est une figure située, qui a ses caractéristiques propres, son individualité irréductible, tout en faisant partie intégrante d'un ensemble plus vaste; il

est un avatar de forces, de formes et de structures générales. Le soutien à domicile ouvre ainsi en quelque sorte *une* fenêtre sur les conditions de vie. Son analyse permet de les saisir dans leurs interrelations complexes. En même temps, cela n'épuise pas le sujet; cette analyse offre une voie pour en construire la problématique, mais il y en a d'autres.

Ce genre de perspective oblige à penser la question de la médiation, c'est-à-dire du lien spatiotemporel entre les phénomènes, mais aussi entre les échelles et les niveaux d'abstraction dans leur analyse (Jameson, 1981). On peut approcher l'analyse du soutien à domicile à l'échelle du corps humain. Se posent alors des questions concernant sa biologie, son écologie, sa géographie, sa sociologie et son histoire. Posées d'abord au niveau d'un corps, ces questions renvoient nécessairement à d'autres échelles et à d'autres niveaux de généralité. Dans son livre *Spaces of Hope* (2000), David Harvey note que l'analyse peut prendre l'espace du corps comme point de départ, comme la « mesure de toute chose », pour en arriver dialectiquement à le voir comme l'intériorisation de la totalité des influences externes : « *The net effect is to say that different processes (physical and social) "produce" (both materially and representationally) radically different kinds of bodies. Class, racial, gender, and all manner of other distinctions are marked upon the human body by virtue of the different socio-ecological processes that do their work upon the body* » (Harvey, 2000, p. 99). Le corps est ainsi un espace défini et marqué par des processus de détermination, de catégorisation, de classification, de délimitation, de représentation. Il est la mesure de tous ces processus à l'œuvre dans l'univers social. Or, s'il en est aussi l'intériorisation, c'est dire qu'on ne peut se limiter à examiner ces processus de manière générale, mais qu'il faut comprendre comment ils sont infléchis et situés par les rapports concrets entre des corps spécifiques. L'analyse de l'individuel renvoie au général, l'analyse du local au global, l'analyse du concret à l'abstrait – et vice versa. « Valéry est un intellectuel petit-bourgeois, cela ne fait pas de doute. Mais tout intellectuel petit-bourgeois n'est pas Valéry » (Sartre, 1960, p. 80). On ne peut se contenter d'analyser ni la seule généralité ni la seule particularité, mais l'individualité qui est leur synthèse. L'échelle du corps se présente à la fois comme le point de départ et d'aboutissement d'une analyse spatiale et multiscalaire des conditions de vie.

Une telle approche permet de saisir à la fois l'unité et la complexité des conditions de vie: ce qui semble de prime abord séparé se révèle être lié; en même temps, cette unité n'est pas simple et ne saurait être comprise ni à une seule échelle ni en fonction d'une seule cause. Or les innovations sociales dont nous cherchons à saisir la portée émergent dans un monde qui aujourd'hui est global, fragmenté et hiérarchique, pour reprendre les paroles de Lefebvre (2000, p. 325). La dynamique et la complexité de cette réalité sont sujettes à la réification: d'une part, leurs formes mêmes masquent leur unité et leur historicité; d'autre part, elles sont métonymiques: une

partie de la réalité se présente comme étant sa totalité. Il peut s'agir des relations qui se nouent à l'échelle locale et dans lesquelles les acteurs ne voient plus les forces et les structures plus vastes, comme il peut s'agir des actions et des interventions à une échelle plus vaste, qui ne tiennent pas compte des spécificités locales et que les acteurs locaux mettent en pratique en fonction de facteurs qui leur sont spécifiques. L'analyse de la spatialité du soutien à domicile vise à critiquer cette réification en cherchant les médiations, c'est-à-dire les liens, les spécificités, les formes et les modalités d'évolution. Elle nous oblige aussi à poser la question de l'espace et de l'échelle de l'innovation sociale. Toute innovation sociale est-elle locale ? Le local est-il l'échelle privilégiée de l'innovation sociale ?

1. Spatialité et soutien à domicile

Toute la problématique du soutien à domicile consiste à mettre en mouvement les forces productives en vue de la reproduction sociale, dans le double sens de les activer et de les faire agir dans les lieux où le besoin s'en fait sentir. (L'activation des politiques sociales a fait l'objet d'une très ample littérature. Il est clair que les programmes de soutien à domicile incitent les proches à s'impliquer ; dans certains cas, ce sont les « aidés » eux-mêmes qui sont poussés ou encouragés à prendre en main la gestion du soutien dont ils ont besoin.) Le soin physique, émotif et intellectuel des corps exige non seulement un effort les touchant directement, mais aussi une attention indirecte, passant par exemple par des activités de maintien du domicile, de production et de fourniture des instruments nécessaires aux soins du corps, d'acheminement de repas, voire de transport des corps en d'autres lieux (médecin, hôpital, banque, centre d'achat, lieu de culte, etc.). Cet ensemble de services, de mesures et de ressources est donc en partie produit et utilisé au domicile, mais en partie ailleurs aussi. Il s'agit ainsi d'un phénomène qui occupe plusieurs espaces et qui implique une circulation entre ceux-ci de personnes, de moyens de production et de moyens de consommation. Parmi ces personnes qui circulent, on peut mentionner celles qui *apportent* leur force de travail au domicile, celles qui y *importent* des moyens de production ou de consommation, et celles qui *transportent* les résidents de ces domiciles en d'autres lieux.

La position de ces lieux les uns par rapport aux autres est évidemment un facteur important. Quelles distances faut-il franchir pour apporter de l'aide à quelqu'un, étant donné les ressources disponibles et les priorités de dépense ? La situation ne se présente pas de la même manière dans une grande ville que dans une région rurale à faible densité de population et de main-d'œuvre.

À une autre échelle, comment le domicile est-il aménagé et quels avantages ou désavantages cela présente-t-il, vu les capacités de la personne aidée ? Celle-ci peut-elle se déplacer facilement et sans aide ? La toilette, la cuisine, le téléphone sont-ils d'accès facile ? Des escaliers, des tapis, des corridors posent-ils des obstacles à la mobilité ? Les résidents peuvent-ils sans danger utiliser la toilette, la baignoire, la douche ? Certains domiciles présenteront plus de risques et de défis que d'autres. Il est évident qu'il ne suffit pas d'observer ce que Harvey appelle l'« espace absolu » du domicile ou de tout autre endroit, mais aussi l'« espace relatif » entre les personnes, les objets et les lieux. En d'autres mots, il ne suffit pas de distinguer les espaces selon leurs simples dimensions physiques ; il faut également comprendre les implications du positionnement spécifique des individus en eux ou hors d'eux.

Par ailleurs, les espaces sont investis de significations particulières : les formations sociales modernes sont ainsi traversées par la bifurcation entre le public et le privé, avec ses connotations d'ouverture et de clôture, de généralité et de particularité, de communauté et d'individualité, de publicité et d'intimité. Le capitalisme est bien sûr structuré par l'opposition entre le secteur public de l'État et le secteur privé du marché, qui apparaissent comme les sites de formation de l'intérêt général et des intérêts privés. Mais, d'un autre point de vue, ces deux secteurs représentent une sphère publique distincte de la sphère privée de la famille – une distinction fortement marquée par le genre dans l'histoire des sociétés occidentales dans la modernité (Pateman, 1988 ; O'Brien, 1989, ainsi que la réplique à Pateman de Thériault, 1992).

La distinction public/privé assume ainsi des formes variées et traverse les espaces sociaux. À l'échelle de l'État, la sphère publique est le domaine de la citoyenneté, du politique, des affaires, mais aussi l'espace où l'on revêt le masque que l'on montre à l'étranger, donc où l'on déguise son corps, ses sentiments et ses pensées. La sphère privée, en contraste, est l'endroit où sont reléguées et se manifestent la nudité du corps et ses fonctions digestives ou sexuelles (Arendt, 1958 ; Young, 1987). À une autre échelle, la maison est un espace privé, mais elle a son aire publique, où l'on reçoit les visiteurs, les étrangers, et ses domaines privés qu'on ne leur révèle généralement pas (voir la remarquable analyse de la spatialité du domicile dans Twigg, 2000). Les résidents de la maison ont leurs espaces communs et leurs espaces privés aussi (toilette, salle de bain, chambre à coucher). Ces remarques s'appliquent au domicile familial nord-américain moyen de notre époque, mais pas à toute demeure partout et en tout temps. Les cas-limites, dans le contexte nord-américain actuel, sont constitués par les situations où le domicile est situé dans un lieu public – on pense à ceux qui dorment dans les parcs, sous les ponts ou le long des trottoirs.

La frontière entre le public et le privé est changeante, souvent contestée. Le soutien à domicile la remet toujours en question, parce qu'elle représente l'irruption subite du public dans le monde le plus privé. L'étrangère¹ travaillant pour l'État, pour une entreprise privée ou un organisme d'économie sociale, pénètre dans la demeure, y apportant son mandat, ses consignes, ses protocoles et ses méthodes, pour intervenir dans ce qu'il y a de plus intime. En même temps, cette «étrangère» aura sa façon d'interpréter et de mettre en application le mandat, les protocoles et les méthodes, et cela variera aussi selon les relations nouées avec les usagers à domicile (nous discuterons plus en profondeur de la relation d'aide plus loin). Le domicile sera aussi plus ou moins accueillant comme milieu de travail: celles qui viennent y travailler pourraient y être reçues de manière chaleureuse et conviviale, mais aussi dans certains cas y faire face à des comportements abusifs, voire violents.

Tous les domiciles ont une fonction commune de lieu d'habitation. Mais on n'habite pas tous les domiciles de la même manière, avec les mêmes sentiments. Le degré d'identification, d'enracinement, d'attachement varie beaucoup. Une chambre dans un CHSLD est un domicile pour ceux qui y résident; est-ce toujours un «chez soi» aussi intime et valorisé que la maison familiale habitée pendant des décennies? La réponse largement partagée sera très souvent non; mais elle pourrait aussi être oui, si la maison était un lieu d'insécurité ou de solitude (Mallett, 2004).

Par ailleurs, quelle relation a-t-on avec ceux – parenté, voisins, employés des services à domicile – qui pénètrent de l'extérieur dans ces espaces? Quel est le pouvoir des visiteurs par rapport aux résidents? L'infirmière qui rentre dans une chambre d'hôpital aura, en vertu du type de lieu dont il s'agit, un pouvoir plus grand sur le patient que celle qui se rend au domicile d'une personne et qui devra toujours rester consciente qu'elle est en visite chez cette personne (Leduc Browne, 2003b). Le domicile représente ainsi non seulement un espace absolu et un espace relatif, mais aussi un espace relationnel, imbu de sens (Harvey, 2006). Au-delà de ces généralisations, quels liens concrets se noueront dans cet espace relationnel, seule l'analyse concrète saurait le découvrir.

Aussi les rapports différents des sujets à l'espace et à l'action collective engendrent-ils des sens divergents et des actions qui varient en conséquence. La relation *perçue* par la personne en visite à domicile n'est pas la même que la relation *conçue* par les cadres du ministère de la Santé ou que

1. Non dans le sens de la nationalité, mais dans le sens d'une personne non apparentée (*stranger* plutôt que *foreigner*). Voir Gagnon et Saillant, 2000, ch. 4, «L'étrangère chez soi». En même temps, il faut reconnaître qu'une partie très importante de la main-d'œuvre dans les services à domicile, du moins dans les grandes villes du Canada, est composée de personnes immigrantes originaires d'autres continents.

la relation *vécue* par la personne qui reçoit la visite chez elle. On peut ainsi, pour reprendre les concepts d'Henri Lefebvre (2000), distinguer les *représentations de l'espace* inscrites dans les concepts des législateurs, juristes, planificateurs et gestionnaires, dans les lois et les règlements, dans les programmes et les budgets, des *pratiques spatiales* de ceux – cadres, professionnels, travailleurs, « aidantes » et « aidés » – qui sont les acteurs du soutien à domicile, qui par leurs actions le réalisent, ainsi que des *espaces de représentation* de ceux-ci, qui vivent le processus de manières variées. Les trois moments de l'analyse spatiale chez Lefebvre – les pratiques spatiales, les représentations de l'espace, les espaces de représentation – ne sont d'un côté rien d'autre que trois aspects d'une même réalité globale; chacun perçoit, conçoit et vit la spatialité. Cependant, la division du travail fait aussi d'une certaine façon coïncider ces trois moments avec les fonctions et les situations d'acteurs différents, qui agissent à des échelles différentes, par exemple le domicile, l'espace local, l'espace régional, la province, l'État canadien, l'espace international. Dans ce sens, on peut d'un autre côté comprendre que ces trois moments participent à la fragmentation et à la hiérarchisation de la réalité sociale.

2. Les échelles de soutien à domicile

Le soutien à domicile est traversé et structuré par des champs d'action et de forces qui opèrent à différentes échelles et qui le découpent en territoires, en secteurs, en services et en pratiques différentes. Une proportion importante du travail de soutien à domicile est l'œuvre de ce qu'on appelle les « aidants et aidantes naturels » (cela n'ayant par ailleurs rien de naturel), c'est-à-dire d'individus aidant autrui, notamment leurs proches, leurs voisins, de manière informelle et bénévole (Armstrong et Kits, 2003; Leduc Browne, 2003a). Ces « aidantes » font ce qu'elles peuvent pour aider, dans la mesure de leur disponibilité, de leurs capacités et de leurs ressources. Leur action est généralement locale (au niveau de leur rue, de leur quartier), vise un nombre très restreint de personnes et se déroule pour ainsi dire à l'ombre, ni vue ni sue par ceux qui n'y sont pas impliqués. Les logiques gouvernant leur activité sont celles du devoir et du don (Godbout, 2000), avec tout ce que cela comporte de conséquences possibles (aide mutuelle et endettement positif, mais aussi domination et dépendance, inefficacité et irrégularité, etc.).

Par contre, la partie du soutien à domicile la plus visible est sans doute la plus petite portion, celle qui est mandatée, financée et souvent mise en œuvre par l'État. Au Canada, le soutien à domicile relève pour l'essentiel des gouvernements provinciaux, qui, par le biais de la législation et de la réglementation, ont institutionnalisé des programmes de soutien à domicile

répartis sur une base territoriale et plus ou moins intégrés aux régimes plus vastes de santé et de services sociaux. Chaque province présente une configuration différente du soutien à domicile. Les politiques provinciales sont toutes des créations endogènes; leurs formes et leurs structures s'expliquent en grande partie par les traditions institutionnelles, les ressources organisationnelles et les rapports politiques à l'intérieur de chaque province. Elles n'ont toutefois évolué ni à l'abri ni dans l'ignorance de ce qui se pense et se fait ailleurs. C'est ainsi que l'Ontario de Mike Harris, inspirée par la vague mondiale de la Nouvelle gestion publique, a restructuré dans les années 1990 une partie importante des services à domicile en fonction du modèle de la concurrence encadrée (*managed competition*) associée aux États-Unis et en Grande-Bretagne à Alain Enthoven (sur la concurrence encadrée, voir Enthoven, 1993, 1988; et Light, 2001, 2000, 1995, 1994; sur le cas de l'Ontario, voir Baranek, 2004; Daly, 2003; Browne, 2000; sur la question de l'influence de réseaux idéologiques internationaux sur les gouvernements, voir Saint-Martin, 2001; Serré et Pierru, 2001). Les politiques provinciales ne s'appliquent pas non plus de manière strictement identique partout. À l'intérieur de chaque province, les territoires administratifs constitués par l'État provincial sont l'arène et le creuset des services, mais aussi du jeu politique. Des variations régionales entre ces territoires se manifestent en fonction de différences dans les traditions institutionnelles, les rapports de force locaux, les ressources disponibles, les possibilités de développement.

Les programmes provinciaux ont un effet structurant sur l'offre de services et de produits par les entreprises du secteur privé et du tiers secteur, qui varie selon les provinces. Ces entreprises, de leur côté, ont des aires d'activité diverses: certaines sont strictement locales, d'autres régionales ou provinciales, et d'autres encore sont actives partout au Canada ou dans plusieurs parties de l'Amérique du Nord. La main-d'œuvre bénévole peut être recrutée à l'échelle pancanadienne ou provinciale dans le cas des conseils d'administration (voir des organismes tels que Saint-Elizabeth Health Care ou Victorian Order of Nurses); autrement, elle est mobilisée au niveau local. La situation varie aussi pour la main-d'œuvre salariée. L'immatriculation des infirmières et des infirmiers relève d'un ordre professionnel qui existe en fonction d'un statut provincial. Les infirmières et infirmiers sont toutefois en demande partout et peuvent aller travailler là où leurs compétences sont reconnues. Leurs pratiques et normes professionnelles ne sont pas établies qu'à l'échelle provinciale par contre, mais aussi en partie à un niveau international, puisqu'il existe aujourd'hui des communautés épistémiques internationales au sein des différentes pratiques professionnelles de la santé. Les logiques qui gouvernent cet ensemble de services publics, parapublics et privés sont avant tout celles de l'efficacité technique et administrative, de la rentabilité marchande et de l'éthique professionnelle.

Même si la partie formelle du soutien à domicile ne représente qu'une portion du travail total dans le secteur, alors que l'aide informelle en constitue la plus grande partie, c'est la sphère formelle (et les formes territorialisées – provinciales, régionales – qui la supportent) qui représente l'aspect dominant et la force motrice du changement. Bien entendu, le vécu des personnes handicapées, âgées et malades a joué un rôle aux origines des politiques de soutien à domicile et dans l'essor des entreprises et de la main-d'œuvre dans ce secteur. Mais il y a une asymétrie fondamentale et une absence de commutativité entre la sphère formelle et la sphère informelle. Ce n'est pas parce que les proches ont décidé d'assumer une charge de travail plus lourde que le virage ambulatoire a eu lieu, mais bien le contraire. Ainsi, en réponse à une question posée plus haut – l'espace domestique est-il effectivement « l'espace privilégié du croisement entre les innovations sociales et les conditions de vie » (Fecteau et Boulianne, 2006)? – la réponse est d'une part « oui, bien entendu », puisqu'on a affaire au soutien à domicile, donc à un phénomène collectif où l'espace domestique figure de manière très importante. Mais d'autre part, il faut nuancer la chose, puisque tout ce qui compose cet ensemble que nous appelons soutien à domicile ne se passe pas « à domicile ».

3. Spatialité et division du travail

Le soutien à domicile est un univers d'action dans lequel le corps est (d'un certain point de vue du moins) au centre de cercles concentriques qui circonscrivent le domicile et les autres espaces entre lesquels les individus doivent se déplacer. Fondamentalement, le soutien à domicile est un procès de travail, dont le corps humain dans sa plénitude (c'est-à-dire la chair, les émotions, l'intellect) est l'instrument, la matière première, le produit et la finalité. Dans ce travail axé sur le corps, toutes les facettes de celui-ci – physiques, émotives, intellectuelles – sont mobilisées par au moins deux personnes agissant de concert. Le soutien à domicile est un rapport social de travail, au sein duquel un corps se déplace, afin d'en nourrir, laver, habiller, soigner, transporter un autre, voire améliorer son habitat, par exemple en y faisant le ménage, ou bien afin d'apporter des objets utiles au bien-être de cet autre et produits par un tiers.

Ce rapport social est marqué par une division spatiale et socio-temporelle : tous ne peuvent s'occuper de tous les autres au même endroit et en même temps, et tous ne font pas le même travail. Il y a dans la réalité empirique du soutien à domicile aujourd'hui une gradation des activités, de celles qui *portent* directement sur le corps dans son intimité à celles qui le *transportent*, en passant par celles qui supportent son environnement immédiat, son chez-soi. La relation au corps de l'autre peut être soit immédiate et

physique, soit moins immédiate, mais toujours de proximité, soit n'avoir lieu qu'à distance (les personnes qui préparent les repas pour la « popote roulante », par exemple). Selon ces différents rapports spatiaux au corps, le soutien à domicile tend à s'associer à trois rapports de travail, que nous représenterons ici par les idéaltypes du *care*, du service et du produit. La distance ici est une fonction de l'espace absolu (quelles sont les limites du territoire à desservir?), de l'espace relatif (à quelle distance physique est-on de la personne à aider et quelle est la topographie des lieux de la relation d'aide?), mais aussi de l'espace relationnel (on peut être à quelques mètres de quelqu'un sans être en communication avec lui, où l'on peut être distant dans un sens purement physique, mais entretenir une relation).

On peut ainsi distinguer la figure du *produit* de celle du *service*. Le produit se présente comme *travail mort*, fruit d'un travail vivant éloigné dans le temps et dans l'espace du moment et du lieu de son utilisation. Dans le cas du soutien à domicile, on peut penser aux repas confectionnés en un endroit pour être ensuite livrés au domicile de ceux qui les mangeront, ou bien à la préparation des bonbonnes d'oxygène destinées aux usagers à domicile. On pourrait aussi évoquer ceux qui produisent les équipements utilisés dans le soutien à domicile, par exemple les chaises percées. Il importe de noter que l'éloignement spatiotemporel *absolu* n'est pas forcément très grand ici. Il se pourrait que les repas livrés par la popote roulante soient préparés dans un édifice voisin du domicile où ils sont consommés ou situé à l'autre bout de la ville. Ils peuvent avoir été cuits quelques minutes avant d'être mangés ou l'avoir été plusieurs semaines auparavant et congelés. Le hiatus entre la production et la consommation est ce qui compte. Qu'on ait affaire au produit d'un procès de production fonctionnant selon une logique d'échange marchand, de redistribution étatique ou même de don, ce hiatus peut être vécu de telle sorte que l'utilisateur n'est pas en mesure de percevoir le procès de production, qui disparaît en quelque sorte derrière le produit. Dans la figure du produit, la relation d'aide aura tendance à être impersonnelle. (Mais on peut penser à des cas-limites; voir le don dans la parenté – par exemple le proche parent apportant le repas préparé par un autre proche parent).

Contrairement au produit, le *service* se présente comme un travail vivant: la production coïncide dans le temps avec l'utilisation (mais sans qu'il n'y ait nécessairement coïncidence spatiale, puisque le service peut lier des personnes dans des lieux différents, mais qui communiquent par téléphone, courriel, etc.). Il peut y avoir « coproduction » dans le cas de certains services, dans la mesure où ceux-ci peuvent être affectés et infléchis par l'interaction entre les participants à la relation, qui agissent de manière réflexive. On songe à une gamme d'activités, de la livraison d'objets au transport des personnes aidées, voire à certaines formes d'aide à domicile (ménage, réparations).

Une troisième figure est celle du *care*. Il s'agit ici du travail relationnel qui porte directement sur le corps, surtout celui-ci dans toute son intimité. Dans ce cas, l'espace absolu est celui du domicile; l'espace relatif est défini par la juxtaposition des corps de l'«aidante» et de l'«aidé»; tandis que l'espace relationnel est construit entre ces corps par leurs actions, mais dans le contexte de champs d'actions et de forces (du type que nous avons examiné dans la section précédente). Quel corps est le sujet de ce procès de travail et lequel en est l'objet? De prime abord, il semblerait qu'un sujet (l'«aidante») agit sur un objet (l'«aidé»). L'analyse (Leduc Browne, 2009, 2003b; Twigg, 2000; Himmelweit, 1999; Baldock, 1997) montre qu'au cœur du processus, la personne «aidée» est tout autant le sujet de ce travail que la personne «aidante» en est l'objet. En effet, chacune des deux agit sur soi-même et sur l'autre dans un processus de travail réflexif (Maheu et Bien-Aimé, 1996), par exemple en travaillant sur ses propres émotions autant que celles de l'autre (Hochschild, 2003). Évidemment, la relation n'est pas symétrique. Les corps en présence dans le soutien à domicile sont des corps en des temps de la vie et des états différents, avec des capacités divergentes (ou jugées divergentes), en raison de leur âge, de leur état de santé, etc. – sans parler de leur statut social: classe, genre, race, âge. Néanmoins, dans le meilleur des cas, lorsque le *care effect* (Leduc Browne, 2009) est atteint, ils œuvrent ensemble, chacun contribuant selon ses capacités et chacun recevant selon ses besoins, dans la reconnaissance mutuelle de leur liberté et de leur dignité. À noter que ce principe n'est pas qu'un mot d'ordre tiré des écrits de Karl Marx, mais le principe même du fonctionnement du don selon Jacques T. Godbout (2000).

L'écart spatiotemporel entre aidante et aidé peut ainsi être représenté selon trois figures idéaltypiques, le produit, le service et le *care*. Si, dans le cas du produit, le producteur peut disparaître derrière l'objet, cela s'avère impossible dans les cas du service et du *care*, où la personne avec qui on entre en relation est présente. Cela n'empêche pas que la relation puisse y être impersonnelle; toutefois, afin de réussir l'effet de *care*, il faut qu'elle devienne personnelle, qu'il y ait un don de soi, donc la création d'un lien en fonction duquel chacune sent que l'autre voit en elle un sujet, plutôt qu'un simple objet. Cela étant dit, la vraie nature de la relation est souvent occultée. Parce qu'elle peut être vécue par l'aidée comme un rapport entre deux personnes spécifiques, le déficit affectif ou le caractère trop hâtif du travail peuvent être interprétés comme le résultat des carences de l'aidante, plutôt que comme la conséquence de l'organisation des services ou de la formation de la main-d'œuvre. De même, lorsque le travail des aidantes dépasse les attentes des aidés, on l'attribue souvent au fait qu'elles sont des «bonnes personnes», dévouées et attentives, plutôt qu'à leur formation, à l'entreprise pour laquelle elles travaillent, etc. (Leduc Browne, 2009, 2003b; Twigg, 2000).

Toutes les activités qu'implique le soutien à domicile ont en principe la même finalité, à savoir le corps qu'il faut soutenir à domicile; elles font toutes partie d'un même travail collectif de reproduction sociale (Bakker, 2003). Cependant, ces activités se déroulent, comme nous l'avons vu, dans des espaces et à des échelles différents. Dans la mesure où les individus ne disposent pas et ne trouvent pas de passerelles théoriques ou pratiques entre ces espaces et ces échelles, il ne faut pas s'étonner s'ils ne voient pas la dynamique d'ensemble qui éclaire les parties du tout. Celui-ci fonctionne alors selon la forme bien décrite par Giddens (1990): en raison de la distanciation spatiotemporelle et du désencastrement qui caractérisent la modernité avancée, l'individu dépend d'un ensemble de systèmes abstraits qu'il ne maîtrise ni au chapitre de la théorie ni au chapitre de la pratique, et auxquels il doit faire confiance, afin de pouvoir fonctionner dans la modernité avancée. Selon Giddens (s'inspirant de Goffman), l'interface entre l'individu et les systèmes abstraits est assurée par des personnes qui, par leur *facework*, confèrent à ce monde bureaucratique et technocratique un visage humain. Toutefois, l'occultation du processus générateur de cet ensemble lui donne une apparence naturelle: le monde institutionnel devient un arrière-fond apparemment donné comme tel, les attributs des individus leur semblent intrinsèques, les positions des acteurs passent pour des évidences qu'on ne questionne pas: les travailleurs face aux consommateurs; les professionnels face aux «aidantes naturelles»; etc. Le soutien à domicile revêt ainsi en fonction de la division du travail, qui se traduit notamment dans ces différentes figures de la relation, un aspect fragmentaire, éclaté: il apparaît comme la somme d'activités distinctes, séparées, qui entretiennent entre elles des relations contingentes plutôt que nécessaires.

Si l'on peut distinguer les trois figures du produit, du service et du *care*, ce n'est pas seulement parce qu'elles incarnent des rapports spatiaux différents; c'est aussi parce que ces écarts ont acquis un sens en fonction d'une certaine division du travail, construite selon une logique caractéristique de la régulation libérale (Fecteau, 2004), qui produit et reproduit un univers de la séparation – dans le cas du soutien à domicile, la séparation de l'actif et du passif, du soignant et du patient/client, de l'aidante et de l'aidé, du producteur et du consommateur, ainsi que l'allocation de ces positions/fonctions à des lieux différents. Dans l'espace global, fragmenté et hiérarchisé de la régulation libérale, l'unité fondamentale du tout est occultée par les processus réifiants que sont l'atomisation, la naturalisation, la réduction, la dissociation. C'est pourtant dans son unité dialectique qu'il faut saisir cet ensemble.

4. L'innovation sociale et la pluralité des échelles

Finalement, cette réflexion nous oblige à relativiser les échelles d'action elles-mêmes. On a défini l'innovation sociale comme « l'intégration durable d'une nouveauté au sein d'une composante significative d'un groupe social », cette intégration impliquant la « pérennisation de la nouveauté » au-delà « d'un comportement, d'attitudes ou de compétences idiosyncratiques » (Fontan, 2007, p. 407). Pour qu'il y ait innovation sociale, il faut davantage qu'une invention : « L'invention qui ne trouve pas à être appliquée socialement au sein d'un usage reconnu par autrui, donc d'un sens ou d'une utilité socialement acceptée, ne devient pas une innovation. » Le « passage à l'étape de l'innovation » serait marqué par « la résonance sociale et la reconnaissance élargie » (Fontan, 2007, p. 408). Ce processus de résonance et de reconnaissance serait basé sur « l'architecture sociale informelle que sont les réseaux sociaux ». Par ailleurs, « les espaces vécus, ou les territoires-réseaux [seraient] les espaces privilégiés de développement et de diffusion des innovations » (Saucier *et al.*, 2007, p. 388).

C'est à l'échelle du corps et de son environnement immédiat (domicile et lieux connexes) que se vit le soutien à domicile. C'est là que les aidantes et aidés doivent négocier ce qui se fera dans leur temps ensemble et comment cela se passera. Il ne fait aucun doute que l'invention est continuellement suscitée par la spécificité des besoins dans le contexte de la construction des relations personnelles de *care*. Toutefois, les possibilités de diffusion et de pérennisation de ces innovations ne sont pas évidentes, à la fois parce qu'elles sont souvent spécifiques à une situation et parce que leur isolement ne facilite pas leur propagation. Les aidantes salariées et non salariées n'ont que peu de moyens de communiquer leurs expériences à d'autres aidantes ou à leurs employeurs (les employées rendant compte de leur travail très souvent par voie de formulaires ou de messages téléphoniques).

La volonté de diffuser les innovations est sans doute davantage présente au niveau des entreprises de soutien à domicile, des associations professionnelles, des milieux de chercheurs, voire des mouvements sociaux. Les réseaux y sont d'une importance certaine. Cependant, les espaces d'action de ceux-ci dans ce contexte ne sont pas tant des espaces *vécus* (comme le suggèrent Saucier *et al.*, 2007), que des *espaces conçus*. Les décideurs et les chercheurs qui définissent les pratiques innovantes et cherchent à les diffuser ne sont le plus souvent pas physiquement présents auprès des personnes aidées au quotidien (même s'ils peuvent l'avoir été dans le passé) et ne partagent pas de manière immédiate leur vécu. Ce qu'ils cherchent à diffuser, ce sont des modèles de pratiques et des stratégies de gestion qui sont le fruit d'une réflexion et d'un processus de conceptualisation collectifs.

On ne peut pas non plus affirmer que leurs pratiques innovantes «se développeraient avant tout au sein du niveau microsocial» (Saucier *et al.*, 2007, p. 389), car ces différents réseaux opèrent à des échelles diverses, locales, régionales, nationales et internationales. On peut songer à l'innovation sociale que représente la coconstruction d'un réseau d'entreprises d'économie sociale en aide domestique au Québec. Des entreprises semblables, fruits d'initiatives locales, existaient depuis plusieurs années au Québec. La construction d'un nouveau réseau par l'État québécois en partenariat avec la société civile émergea par contre de circonstances historiques particulières qui permirent un jeu d'acteurs inédit à l'échelle provinciale. En tant qu'innovation sociale, ce réseau n'émergea pas au niveau microsocial, même si son développement exigea des initiatives locales pour répondre aux politiques mises en place à l'échelle du Québec (une mise en application qui ne fut pas sans donner lieu à des contradictions: voir Vaillancourt et Jetté, 2009).

Les politologues ont bien documenté le rôle important des «communautés épistémiques» transnationales dans l'innovation au chapitre des politiques publiques et des pratiques dans les domaines de la santé et du bien-être (voir l'exemple du *managed competition*, cité plus haut). Toutefois, il serait faux d'affirmer que les politiques et les pratiques sont tout simplement inventées en un seul lieu par un réseau microsocial pour ensuite être diffusées partout dans le monde par des réseaux transnationaux. Si les acteurs dans des lieux différents apprennent les uns des autres, ce qu'ils font n'est le résultat d'un processus ni seulement local ni exclusivement global (Hassenteufel et Palier, 2001).

Comme Peck et Theodore le notent, par exemple, le phénomène du *policy transfer* consiste moins en l'importation de politiques intégrales et de programmes entiers que d'éléments programmatiques, stratégiques ou discursifs dotés d'une signification spécifique dans le cadre d'une convergence idéologique globale entre les lieux impliqués dans le transfert. Une telle convergence implique bien entendu la présence de tendances manifestes et latentes, ainsi que de répertoires idéels et matériels propices, qui se constituent en grande partie à des échelles supra-locales (Peck et Theodore, 2001). On peut songer au phénomène de la désinstitutionnalisation (le «virage ambulatoire») des services aux personnes âgées. Les politiques d'«activation» des individus face aux régimes de santé et de bien-être sont un autre exemple pertinent. L'«activation» a fait partie de l'arsenal idéologique du néolibéralisme, qui cherchait à «responsabiliser» les citoyens prestataires des services et des transferts publics (notamment les prestataires de l'aide sociale) (Jessop, 2002; Peck, 2001). Toutefois, l'activation a sans doute été bien davantage qu'une simple stratégie étatique d'ingénierie sociale. On peut y voir aussi l'écho d'un important changement de mentalité, d'une nouvelle attitude de l'individu face à lui-même et aux

autres, d'un abandon de la déférence face aux autorités politiques, scientifiques, médicales et autres (Giddens, 1991, 1990; Bauman, 2007, 2003). Ce changement de mentalité, même s'il a été alimenté et aiguillonné par des stratégies idéologiques ciblées (en provenance des *think tanks* néolibéraux, par exemple), peut sans doute être compris également comme le fruit d'un processus d'émergence diffus et très répandu dans la « modernité réflexive » (Johnson, 2001).

Par ailleurs, les rapports sociaux constitutifs du soutien à domicile mettent en scène des hommes et des femmes, personnes « jeunes » et « âgées », « blanches » et « noires ». Or la construction sociale des catégories du genre, de la vieillesse, de l'ethnicité et de la « race » ne sauraient se comprendre principalement au niveau local, même si ces catégories deviennent pratiques dans les actions d'individus concrets. Il en va de même des transformations des rapports de parenté. Et que dire des politiques publiques de la santé et des services sociaux, notamment leur financement, ainsi que des cadres législatifs qui les sous-tendent ? Plutôt que de chercher à cerner *a priori* l'échelle et le lieu privilégiés de l'innovation sociale au chapitre du soutien à domicile, il serait alors sans doute mieux de reconnaître qu'elle peut se dérouler à différentes échelles et en différents lieux, comme le notent Nussbaumer et Moulaert (2007, p. 86). Il s'agirait alors de saisir de manière concrète sa dynamique dans un ensemble spatial complexe et pluriel.

Il est par ailleurs permis de douter de la possibilité de remettre en question la réification évoquée plus haut en innovant à une seule échelle ou par rapport à une seule dimension de la spatialité. Pour que l'innovation sociale débouche sur une transformation de la régulation sociale, il faut sans doute un mouvement transversal, une contagion, une mutation, à plusieurs échelles et dans toutes les dimensions de la spatialité. En fait, un tel mouvement pourrait bien avoir comme effet de transformer les échelles de la régulation elles-mêmes. Dans la lignée de Harvey et Lefebvre, une littérature foisonnante (notamment Brenner, 2004, 2001, 1999, 1997; Swyngedouw, 1997) enseigne qu'il faut concevoir les échelles comme des processus plutôt que des choses, qu'il faut tenir compte de leur aspect relationnel, ainsi que de leur encastrement dans des hiérarchies scalaires :

A reification of scale appears to be built into everyday scalar terms (for instance, local, urban, regional, national, global, etc.) insofar as they represent distinctive socio-territorial processes (for instance, localization, urbanization, regionalization, nationalization, globalization, etc.) as if they were static entities frozen permanently into geographical space. Relatedly, existing scalar vocabularies are rather poorly equipped to grasp the complex, perpetually changing interconnections and interdependencies among geographical scales. For, insofar as terms such as local, urban, regional, and so forth are used to demarcate purportedly separate territorial « islands » of social relations, they mask the profound mutual imbrication of all scales (Brenner, 2004, p. 7).

Selon ce raisonnement, il ne suffit pas de chercher à identifier l'échelle la plus propice à l'action innovante, ni même de réfléchir, d'agir et d'innover à plusieurs échelles; il s'agit d'innover en étant conscient que l'action humaine est constitutive d'espaces et d'échelles, que ceux-ci ne sont pas éternels, mais transitoires, et que leur reproduction ou leur transformation sont aussi des enjeux de l'innovation sociale. Dans des conditions données, le local pourrait bien s'avérer l'échelle privilégiée de l'innovation – mais le local est lui-même un construit sujet au changement social et s'imbrique dans un jeu d'échelles multiples.

Bibliographie

- Arendt, H. (1958). *The Human Condition*, Chicago, University of Chicago Press.
- Armstrong, P. et O. Kits (2003). « Caregiving in historical perspective », dans P. Leduc Browne (dir.), *The Commodity of Care: Home Care Reform in Ontario*, Ottawa, CCPA, p. 23-63.
- Bakker, I. (2003). « Neoliberal governance and the reprivatization of social reproduction », dans I. Bakker et S. Gill (dir.), *Power, Production and Social Reproduction*, Londres, Palgrave Macmillan, p. 66-82.
- Baldock, J. (1997). « Social care in old age: more than a funding problem » *Social Policy and Administration*, vol. 31, n° 1, p. 73-89.
- Baranek, P. (2004). *Almost Home. Reforming Home and Community Care in Ontario*, Toronto, University of Toronto Press.
- Bauman, Z. (2003). *Liquid Love. On the Frailty of Human Bonds*, Cambridge, Polity.
- Bauman, Z. (2007). *Liquid Times. Living in an Age of Uncertainty*, Cambridge, Polity.
- Brenner, N. (1997). « Global, fragmented, hierarchical: Henri Lefebvre's geographies of globalization », *Public Culture*, vol. 10, n° 1, p. 135-167.
- Brenner, N. (1999). « Beyond state-centrism? Space, territoriality, and geographical scale in globalization studies », *Theory and Society*, vol. 28, p. 39-78.
- Brenner, N. (2001). « The limits to scale? Methodological reflections on scalar structuration », *Progress in Human Geography*, vol. 25, n° 4, p. 591-614.
- Brenner, N. (2004). *New State Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford, Oxford University Press.
- Daly, T. (2003). « Responding to state retrenchment: an historical perspective on non-profit home health and social care in Ontario », dans P. Leduc Browne (dir.), *The Commodity of Care: Home Care Reform in Ontario*, Ottawa, CCPA, p. 65-120.
- Enthoven, Alain C. (1988). *Theory and Practice of Managed Competition in Health Care Finance*, Amsterdam, North-Holland.
- Enthoven, Alain C. (1993). « The history and principles of managed competition », *Health Affairs*, vol. 12, p. 24-48.
- Fecteau, J.-M. (2004). *La liberté du pauvre. Crime et pauvreté au XIX^e siècle québécois*, Montréal, VLB éditeur.
- Fecteau, J.-M. et M. Boulianne (2006). « Pour une fertilisation croisée des concepts », Montréal, Centre de recherche sur les innovations sociales (inédit).

- Fontan, J.-M. (2007). « Innovation et changement social », dans J.-L. Klein et D. Harrisson (dir.), *L'innovation sociale. Émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 405-412.
- Gagnon, É. et F. Saillant (avec C. Montgomery, S. Paquet et R. Sévigny) (2000). *De la dépendance et de l'accompagnement. Soins à domicile et liens sociaux*, Paris, Québec, L'Harmattan/Les Presses de l'Université Laval.
- Giddens, A. (1990). *The Consequences of Modernity*, Stanford, Stanford University Press.
- Giddens, A. (1991). *Modernity and Self-Identity. Self and Society in the Late Modern Age*, Stanford, Stanford University Press.
- Godbout, J.T. (2000). *Le don, la dette et l'identité. Homo donator vs homo œconomicus*, Montréal, Boréal.
- Harvey, D. (2000). *Spaces of Hope*, Berkeley, University of California Press.
- Harvey, D. (2006). « Space as a key word », dans *Spaces of Global Capitalism*, Londres, Verso, p. 119-148.
- Harvey, D. (2009). *Cosmopolitanism and the Geographies of Freedom*, New York, Columbia University Press.
- Hassenteufel, P. et B. Palier (2001). « Le social sans frontières? Vers une analyse transnationaliste de la protection sociale », *Lien social et politiques*, vol. 45, p. 13-27.
- Himmelweit, S. (1999). « Caring labor », *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, vol. 561, p. 27-38.
- Hochschild, A. (2003). *The Managed Heart. Commercialization of Human Feeling*, 2^e éd., Berkeley, University of California Press.
- Jameson, F. (1971). *Marxism and Form. Twentieth-Century Dialectical Theories of Literature*, Princeton, Princeton University Press.
- Jameson, F. (1981). *The Political Unconscious. Narrative as a Socially Symbolic Act*, Londres, Methuen.
- Jessop, B. (2002). *The Future of the Capitalist State*, Cambridge, Polity.
- Johnson, S. (2001). *Emergence*, New York, Scribner's.
- Lagroye, J. (avec B. François et F. Sawicki) (2002). *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz, 4^e éd. revue et mise à jour.
- Leduc Browne, P. (2000). *Unsafe Practices: Restructuring and Privatization in Ontario Health Care*, Ottawa, CCPA.
- Leduc Browne, P. (2003a). « The social division of care in a world of commodities », dans P. Leduc Browne (dir.), *The Commodity of Care: Home Care Reform in Ontario*, Ottawa, CCPA, p. 1-21.
- Leduc Browne, P. (2003b). « Care, power, and commodification », dans P. Leduc Browne (dir.), *The Commodity of Care: Home Care Reform in Ontario*, Ottawa, CCPA, p. 171-211.
- Leduc Browne, P. (2009). « Conflict, competition, and cooperation in the social division of health care », dans A. Denis et D. Kalekin Fishman (dir.), *The ISA Handbook in Contemporary Sociology: Conflict, Competition, Cooperation*, Londres, Sage, p. 250-264.
- Lefebvre, H. (2000). *La production de l'espace*, 4^e éd., Paris, Anthropos.
- Light, D.W. (1994). « Comparative models of "health-care" systems », dans P. Conrad et R. Kern (dir.), *The Sociology of Health and Illness*, New York, St. Martin's Press, p. 455-470.

- Light, D.W. (1995). «Homo œconomicus: escaping the traps of managed competition», *European Journal of Public Health*, vol. 5, p. 145-154.
- Light, D.W. (2000). «The sociological character of health-care markets», dans G.L. Albrecht, R. Fitzpatrick et S.C. Scrimshaw (dir.), *The Handbook of Social Studies in Health and Medicine*, Londres, Sage, p. 394-408.
- Light, D.W. (2001). «Health care markets: theory and practice», *International Encyclopedia of the Social and Behavioural Sciences*, Amsterdam, Elsevier Sciences Ltd.
- Lukács, G. (1963). *The Meaning of Contemporary Realism*, Londres, Merlin Press.
- Lukács, G. (1978). *Writer and Critic*, Londres, Merlin Press.
- Maheu, L. et P.-A. Bien-Aimé (1996). «Et si le travail exercé sur l'humain faisait une différence...», *Sociologie et sociétés*, vol. 28, n° 1, p. 189-199.
- Mallett, S. (2004). «Understanding home: a critical review of the literature», *Sociological Review*, vol. 52, n° 1, p. 62-89.
- Nussbaumer, J. et F. Moolaert (2007). «L'innovation sociale au cœur des débats publics et scientifiques», dans J.-L. Klein et D. Harrisson (dir.), *L'innovation sociale. Émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 71-88.
- O'Brien, M. (1989). «The root of the mandrake: Machiavelli and manliness», dans *Reproducing the World: Essays in Feminist Theory*, Boulder, Westview Press.
- Pateman, C. (1988). *The Sexual Contract*, Oxford, Polity.
- Peck, J. (2001). *Workfare States*, New York, Guilford Press.
- Peck, J. et N. Theodore (2001). «Exporting workfare/importing welfare-to-work: exploring the politics of third way policy transfer», *Political Geography*, vol. 20, p. 427-460.
- Poulantzas, N. (1978). *L'État, le pouvoir, le socialisme*, Paris, Presses universitaires de France.
- Québec (2003). *Chez soi: le premier choix. La politique de soutien à domicile*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Saint-Martin, D. (2001). «Les cabinets de conseil et la "re-marchandisation" de la politique sociale dans les États-providences de type libéral», *Lien social et politiques – RIAC*, vol. 45, p. 131-144.
- Sartre, J.-P. (1960). *Questions de méthode*, Paris, Gallimard, collection «Idées».
- Saucier, C., A. Lemmssaoui, M.-J. Bouchard, J.-M. Fontan, B. Jouve, J.-L. Klein, B. Lévesque et M. Mendell (2007). «Développement et territoire», dans J.-L. Klein et D. Harrisson (dir.), *L'innovation sociale. Émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 377-395.
- Serré, M. et F. Pierru (2001). «Les organisations internationales et la production d'un sens commun réformateur de la politique de protection maladie», *Lien social et politiques – RIAC*, vol. 45, p. 109-128.
- Swyngedouw, E. (1997). «Neither global nor local: "glocalization" and the politics of scale», dans K. Cox (dir.), *Spaces of Globalization*, New York, Guilford Press, p. 137-166.
- Taylor, C. (1975). *Hegel*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Thériault, J.-Y. (1992). «De l'utilité de la distinction moderne public/privé», *Revue québécoise de science politique*, vol. 21, p. 37-69.
- Twigg, J. (2000). *Bathing – The Body and Community Care*, Londres, Routledge.

- Vaillancourt, Y. et C. Jetté (2009). *Les arrangements institutionnels entre l'État québécois et les entreprises d'économie sociale en aide domestique. Une analyse sociopolitique de l'économie sociale dans les services de soutien à domicile*, Montréal, Éditions Vie économique.
- Vaillancourt, Y., F. Aubry et C. Jetté (dir.) (2003). *L'économie sociale dans les services à domicile*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Young, I.M. (1987). « Impartiality and the civic public. Some implications of feminist critiques of moral and political theory », dans S. Benhabib et D. Cornell (dir.), *Feminism as Critique*, Minneapolis, University of Minnesota Press, p. 56-76.

4

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE OU LES NOUVEAUX TERRITOIRES DU POLITIQUE ?

Caroline Patsias

Le 26 mars 2006, une manifestation organisée par le comité de citoyens du Mont-Orford réunit 3 000 personnes pour protester contre la décision du gouvernement de privatiser une partie du parc du même nom. Le comité mobilise la population et gagne sa cause, le projet est reporté. En 2006, le gouvernement du Québec est encore obligé de reculer et d'annuler la construction d'un casino dans le quartier Sud-Ouest de Montréal sous la pression des habitants et des organismes communautaires. Plus récemment encore, en octobre 2007, les citoyens de la ville de Sherbrooke rejettent par référendum le nouveau plan d'urbanisme proposé par les édiles. Le Québec ne fait pas ici figure d'exception, en témoignent les mobilisations de citoyens en France contre l'implantation de nouvelles lignes ferroviaires.

Pour les Cassandre, les démocraties « sont devenues ingouvernables » et le développement économique est menacé (Dubuc, 2006). Pour les plus optimistes, ces mobilisations sont plutôt le signe d'un élargissement de la démocratie représentative ou d'un réveil des mouvements sociaux (Bacqué *et al.*, 2005). Normatifs, ces points de vue révèlent néanmoins les enjeux des mobilisations contemporaines : quelles transformations de la gouvernance

ces mobilisations portent-elles en germe ? Quelles sont leurs significations quant à l'évolution de la démocratie représentative ? Ils demeurent cependant muets sur les fondements des mutations actuelles. Les mobilisations face à des projets urbains sont loin d'être un phénomène nouveau. Les travaux des historiens et des politologues soulignent combien les projets urbains ont participé à la structuration de l'action collective et à l'évolution des répertoires d'action des acteurs sociaux. Les premières mobilisations populaires autour de tels enjeux remontent au XIX^e siècle en France (Weber, 1983). Au Québec, elles apparaissent dès les premiers élargissements de la colonie et le tracé des routes marchandes et des canaux fluviaux, et se perpétuent tout au long du XX^e siècle (Bernier, 1978). Quelle est donc l'originalité des mobilisations contemporaines ?

Nous tenterons ici de souligner que les mobilisations contemporaines et les modifications de l'action publique que celles-ci supposent, reflètent en fait une transformation du rapport au politique des citoyens et plus généralement des « territoires du politique ». Bien au-delà d'une référence à l'urbain, ces mobilisations engagent le territoire dans son sens large : comme imaginaire et valeurs, comme lieu de prise de décision et d'identité politique (que celle-ci soit une ou multiple). Analyser ces transformations du politique conduit à envisager les innovations sociales sous un angle synchrétique. Celles-ci doivent donc autant à des continuités et des sentiers de dépendance qu'à des ruptures. Les mobilisations contemporaines et leurs conséquences sur l'action publique ne conduisent pas à une remise en cause de la démocratie représentative ; l'innovation réside plutôt, selon nous, dans un changement du rapport au politique qui impose des transformations aux marges de la démocratie représentative. Dans une telle perspective, la démocratie participative n'est pas pensée comme une alternative mais plutôt comme un complément à la démocratie représentative. L'innovation à l'œuvre est le résultat des rapports de force entre les acteurs qui réclament des changements à leurs conditions et résistent à d'autres afin de défendre leurs intérêts.

1. Les territoires du politique et les politiques du territoire

Le territoire est d'emblée politique (Lacoste, 1988). Les différentes formes du politique sont des façons d'exercer et d'organiser le pouvoir sur un territoire. Le politique est une tentative d'imposer un ordre social entre des individus dans un lieu particulier et les formes du politique ne sont pas infinies. L'humanité en a compté trois : la cité, l'empire et l'État-nation. Les modalités d'exercice du pouvoir qui ont présidé à chacune de ces formes

sont une réponse à la gestion d'un territoire. Pour le dire autrement, les territoires de la cité, de l'empire et de l'État sont étroitement liés aux modalités d'exercice du pouvoir. La démocratie antique et ses relations de face-à-face auraient été impossibles sur un plus vaste territoire. La représentation est aussi un moyen d'exercice du pouvoir sur un territoire de plus grande taille. Ces formes du politique ne sauraient cependant être uniquement définies d'un point de vue fonctionnel. Chacune d'entre elles, historiquement située, a pour objectif de rendre possible le vivre-ensemble en fonction des problèmes et des valeurs d'une époque. Ces valeurs sont indissociables des fondements à savoir de la légitimité d'un régime. Les formes du politique sous-tendent donc aussi un « imaginaire du politique ». Ainsi, les territoires du politique sont-ils loin d'être uniquement géographiques, ils sont aussi largement symboliques (Lévy, 1994). La démocratie antique reposait sur une vision totalisante du politique où seuls les citoyens étaient libres et disposaient du droit (et des devoirs qui en incombaient) de participer à la vie politique. C'était d'ailleurs cette participation qui autorisait une liberté, conçue en termes d'autonomie des citoyens. La cité ne concevait pas l'individu en dehors du citoyen et la recherche du juste en dehors de celle du bien commun (Manent, 2001). Conséquemment, le territoire de la cité rendait possible l'exercice d'une démocratie directe, où chaque citoyen était tour à tour gouvernant et gouverné (Dahl, 1989). L'empire a élargi le territoire du limes et en contrepartie, il a mis fin à la démocratie directe au profit d'un *imperium*, même si Rome connaîtra également les prémisses d'une représentation politique. La République ne sera cependant jamais étendue à tout l'Empire, seuls les Romains disposeront des privilèges du droit. En Grèce, le citoyen est lui-même le fondement de l'autorité, à Rome, c'est le prince. L'État-nation instaure deux grandes réformes. La première est le lien étroit qu'il établit entre souveraineté, appartenance territoriale et identité politique, reprenant de ce point de vue l'héritage de la cité. La seconde est celle de la représentation. À la différence de la cité, cette fois-ci, le citoyen n'est pas immédiatement citoyen, il le devient à travers la médiation de ses représentants (Manent, 2001).

L'idée de représentation est à la fois située géographiquement et abstraite via des idéaux de rationalité et de généralité. Au sein de la démocratie représentative, la volonté du peuple est assimilée au vote majoritaire. À travers ce vote, l'élu est le représentant d'une circonscription, d'un territoire, mais il est aussi plus que cela. La règle majoritaire, socle du système électoral, renvoie à l'horizon de l'unanimité : « est démocratique ce qui exprime la généralité sociale » (Rosanvallon, 2008). La représentation n'est pas un décalque des gouvernés, elle s'effectue au travers des discussions de l'assemblée lesquelles ont pour but de passer au tamis de la raison les décisions. Ce tamis de la raison implique généralisation et abstraction, à savoir l'oblitération de la concrétude des individus et des situations. La

justice démocratique repose sur le même traitement de tous et c'est la généralisation qui rend possible ce même traitement et qui, dès lors, définit un pouvoir appréhendé comme un lieu vide (Lefort, 1986). Vote, raison et généralité, telles sont les transitions au cœur de la démocratie et de l'État-nation. Ce sont elles qui justifient la fiction fondatrice du pouvoir démocratique selon laquelle ce dernier n'est pas seulement celui du plus grand nombre mais qu'il est aussi mené au nom de l'intérêt général de l'État. Comprendre les transformations du politique aujourd'hui nécessite donc de prendre en compte non seulement les transformations des pratiques de la représentation, mais également celles du rapport à l'intérêt général ou des définitions de celui-ci, les deux aspects étant d'ailleurs liés.

Notre propos comprendra trois parties. À partir de différentes enquêtes empiriques (1), nous illustrerons les transformations de la formulation de l'intérêt général et la façon dont ces formulations et les pratiques des acteurs témoignent d'un élargissement des frontières du politique et des procédures de politisation. (2) Nous poursuivrons par l'examen des défis concrets que ces transformations posent aux pratiques de l'action publique et de la démocratie, notamment dans les cartes du politique qu'elles dessinent. (3) Enfin, nous concluons par une réflexion plus générale sur les évolutions du territoire (entendu à la fois comme espace et comme valeurs) du politique au sein d'une démocratie plus participative. Avant d'entamer l'analyse proprement dite, nous revenons cependant sur la notion d'intérêt général et sur la capacité de celle-ci à éclairer notre propos.

2. Intérêt général et processus de politisation comme révélateurs des transformations contemporaines de la gouvernance et de l'action publique

Comme le rappelle Lefort (1986), au sein de la démocratie moderne, le lieu du pouvoir est un lieu vide. L'origine du pouvoir n'est plus métaphysique mais le résultat d'une dévolution de la souveraineté du peuple. Dès lors que les fondements du pouvoir ne sont plus transcendants mais immanents à la société, l'autorité n'assure sa pérennité qu'à travers des processus de justification et de légitimation. La notion d'intérêt général permet cette justification et cette légitimation. Elle souligne implicitement que les actions du gouvernement sont menées dans l'intérêt collectif, dans l'intérêt du peuple et de l'État. Les trois expressions sont loin d'être tout à fait synonymes. Elles révèlent l'ambiguïté de l'intérêt général et son impossible définition positive (Rosanvallon, 2008). C'est d'ailleurs dans l'absence d'une telle définition, gage de la plasticité du terme, que réside sa portée légitimatrice. Si l'intérêt général ne dit pas à quoi il renvoie, il dit à quoi il s'oppose ou du moins ce qu'il n'est pas : l'intérêt privé, l'intérêt particulier,

l'intérêt de certains groupes. De ce point de vue, l'on peut distinguer entre deux visions de l'intérêt général. La première, substantialiste, emprunte à l'héritage rousseauiste de la volonté générale. Selon une telle conception, l'intérêt général transcende la somme des intérêts particuliers, il est l'expression de la volonté générale. Une seconde vision, libérale, conçoit l'intérêt général comme l'agrégation des intérêts particuliers. Surtout dans le premier cas, l'intérêt général s'oppose aux intérêts particuliers et la dichotomie intérêt général/intérêt particulier se double d'un jugement de valeur. La défense du premier est noble et constitue le fondement de l'action publique, la défense du second, « égoïste », lui est subordonnée car elle peut mettre la collectivité en danger.

La notion d'intérêt général au confluent des fondements de l'action publique, de la démocratie représentative et du rapport au politique s'avère cruciale pour saisir les processus contemporains de redéfinition de la gouvernance. D'abord, l'action publique comporte une référence explicite à l'intérêt général : c'est bien celui-ci qui fonde la légitimité de celle-là. Les mobilisations et les luttes autour de projets urbains témoignent d'ailleurs des tentatives des acteurs en conflit pour s'arroger l'intérêt général (Jobert, 1998). Évolution de l'action publique et conceptions de l'intérêt général sont donc étroitement liées. Ensuite, le politique a trait aux éléments qui, dans une société, sont associés au commun et au général. L'intérêt général est donc révélateur de ce qui est considéré dans une société comme politique. À ce titre, la notion ouvre à une analyse des processus de politisation. Un tel processus implique deux aspects. Le premier renvoie au système politique dans son ensemble, aux institutions, aux partis politiques et aux activités qui lui sont associées (compétition entre les partis, élections, etc.). La « politisation » insiste alors sur les processus qui permettent aux enjeux sociaux d'accéder aux arènes politiques. La seconde dimension du terme est plus large et évoque les transitions entre sphère privée et sphère publique et la reformulation nécessaire des enjeux individuels en termes collectifs (Bacqué et Sintomer, 1999). C'est cette dernière dimension qui justifie une réflexion sur les transitions entre privé et public et sur la façon dont le privé peut initier le politique. À cet égard, les engagements des citoyens sont particulièrement révélateurs puisqu'ils expriment encore une conception de ce qui est présumé comme relevant du général et donc ultimement du politique (Marie *et al.*, 2002).

3. Méthode

Afin d'éclairer les transformations actuelles, il s'agissait de prendre en compte à la fois les pratiques des citoyens et celles des décideurs. Nous avons donc choisi de nous pencher sur l'action de groupes issus de la société civile tels les comités de citoyens tout en examinant les évolutions de l'action publique.

Dans le premier cas, nous avons profité de nos propres enquêtes antérieures consacrées à deux comités de citoyens à Marseille et à Québec, respectivement le comité d'intérêt de quartier (CIQ) Saint-André, et le comité de citoyens du quartier Saint-Sauveur (CCQSS). Ces enquêtes, qui avaient privilégié une observation participante et des entrevues, s'étaient déroulées de 1994 à 2004 (Patsias, 2003a; Patsias et Patsias, 2006). Nous avons également élargi nos recherches à d'autres comités de citoyens en nous appuyant sur des données de « deuxième main ». Le terrain québécois a ainsi pu bénéficier de nombreuses monographies et de travaux universitaires qui permettent en outre de réinscrire l'analyse des groupes sur une plus longue période historique. Les premiers travaux remontent au début des années 1980 avec l'enquête d'EZOP-Québec (1981) qui a fait date, pour s'échelonner par la suite jusqu'au début des années 2000 (Bernier, 1978; Tremblay, 1987; Ville de Québec, 1987 et 1988; Hulbert, 1994; Bherer, 2003; Breux, 2007). Nous avons encore complété l'étude par l'analyse de la presse locale, des journaux et des archives des groupes. À Marseille, les monographies et thèses demeurent plus rares, à l'exception notable de Mattina (2007) ou de quelques travaux d'historiens (Festinesi, 1965). Néanmoins, l'analyse des journaux des groupes, de leurs archives comme de la presse locale autorise une appréhension pertinente de l'évolution des actions de ces groupes. Le recours à la presse locale et aux entrevues a permis de prendre en compte non seulement des comités anciens et pérennes mais également des comités *ad hoc*, créés pour défendre une cause ou s'opposer à un projet public particulier. Ces derniers sont en effet particulièrement significatifs des transformations de l'engagement des citoyens dans la sphère publique et du rapport que ceux-ci entretiennent avec la et le politique.

Dans le second cas (les élus), le propos présenté ici s'appuie pour une large part, sur une enquête menée en 2003 pour la municipalité de la Ville de Montréal (Patsias, 2003b). Celle-ci, qui avait pour but de saisir les pratiques démocratiques des différents arrondissements de la métropole à travers les interviews d'élus et de fonctionnaires, a éclairé les perceptions et les pratiques de ces derniers quant à la consultation des citoyens. Concernant la France, il existe un certain nombre d'études récentes qui exposent les évolutions de l'action publique et leurs conséquences sur l'exercice des fonctions d'élus et de fonctionnaires. Les travaux de Rui (2004) offrent une excellente synthèse de la situation et des écrits français. Nous les avons complétés par des enquêtes qui, pour moins exhaustives, présentent l'avantage

d'une comparaison franco-québécoise, soulignant les similitudes dans les nouvelles tâches des personnels administratifs et politiques des deux pays (Bherer, 2003). Ce terrain d'étude ne prétend pas à l'exhaustivité, l'objectif de notre travail est plutôt ici de signaler certaines tendances au sein des gouvernances contemporaines et de proposer certaines interprétations.

Les comités de citoyens sont des groupes particulièrement pertinents pour nos questionnements. Une grande partie de leur répertoire d'action collective est en effet constituée de mobilisations contre l'action publique. Au Québec, les comités de citoyens sont pérennes ou *ad hoc*. *Ad hoc*, ils sont le fruit de la volonté des habitants de s'opposer à un projet des autorités publiques qui concerne le plus souvent leur environnement immédiat. Pérennes, ces groupes appartiennent au milieu communautaire autonome québécois, lequel rassemble des groupes issus de la société civile pour lutter pour le changement social (White, 2001). Nés dans les années 1970 dans le contexte des luttes urbaines de l'époque, les groupes sont composés à la fois par des citoyens et des travailleurs sociaux qui assurent la gestion et parfois la direction du groupe (EZOP-Québec, 1981). En France, la même distinction peut être faite entre des comités, nés sous l'impulsion de citoyens protestant contre un projet public, et des groupes dont l'installation remonte à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Comme au Québec, les premiers se multiplient autour d'oppositions à l'endroit de projets économiques ou de revendications écologiques, tandis que les seconds, qui ont longtemps souffert d'une gestion clientélaire de la ville, tentent de s'émanciper de la tutelle municipale (Donzel, 2000).

L'originalité de ces groupes réside dans leur rapport au politique. Les comités ne sont ni des institutions ni des partis politiques, ils ne luttent pas pour la conquête du pouvoir, ils ne sont pas non plus des groupes de militants. Enfin, ils ne peuvent être assimilés à des groupes d'intérêts: ils ne défendent pas un intérêt mais des intérêts variables selon les habitants. Qu'elles soient implantées de longue date dans un quartier ou des formations *ad hoc*, ces organisations poursuivent la même mission: mobiliser les citoyens et susciter leur engagement dans la sphère publique. Elles s'articulent autour de deux dimensions: une amélioration de la vie quotidienne des habitants, l'exercice de la citoyenneté et la défense des droits. Ces deux dimensions soulignent l'ambiguïté de ces groupes qui oscillent entre civique et politique. Cette position particulière par rapport au politique permet de souligner ce que les acteurs envisagent «comme politique» et comment s'effectuent les processus de politisation, les itinéraires vers le politique. Ainsi, les comités sont-ils des lieux adéquats pour réfléchir sur cette question centrale de la citoyenneté, à savoir où et comment les citoyens peuvent parler de politique. En éclairant «les coulisses du politique» (Goffman, 1973), ils autorisent une meilleure appréhension des transitions entre sphère

privée et publique. En outre, l'existence d'organisations plus anciennes et l'émergence de comités plus récents permettent de mieux saisir les évolutions des mobilisations face à l'action publique sur les trente dernières années.

Les comités choisis s'avèrent d'autant plus utiles à la compréhension de certaines des transformations de l'action publique que s'ils ne constituent qu'une des configurations de l'action collective contemporaine, ils demeurent une des formes privilégiées d'opposition aux projets présentés par les autorités. Par ailleurs, si ces groupes ne peuvent être tenus pour représentatifs de l'ensemble des comités, la comparaison franco-québécoise, sans être gage d'exhaustivité, peut dégager des axes de réflexion significatifs lesquels pourront alimenter les recherches futures.

4. Comités de citoyens et action publique au Québec et en France

Au Québec, les comités de citoyens participent aux luttes urbaines des années 1970 en s'opposant à la gentrification des quartiers populaires qui chassent les populations laborieuses (Bernier, 1978; Hulbert, 1994). Certains d'entre eux, notamment à Québec le comité Saint-Jean-Baptiste et le comité Saint-Sauveur, se sont maintenus après leur création. On constate cependant une évolution au sein des actions et des discours des groupes. Durant les années 1970, les luttes s'inscrivent dans le vocabulaire de la pensée marxiste. Les groupes défendent les classes ouvrières et le pouvoir politique municipal représente les intérêts des classes bourgeoises de Québec (Tremblay, 1987; EZOP-Québec, 1981). À partir des années 1980, le discours des groupes se transforme et devient plus pragmatique. S'ils entendent lutter contre la pauvreté, au service des plus démunis, la diatribe marxiste est moins présente et durant la même période, les comités peuvent soutenir différentes politiques municipales. L'évaluation des politiques publiques ne se fait plus via des principes idéologiques très structurés, mais davantage au cas par cas, l'intérêt des habitants étant interprété différemment selon les projets. Force est de constater que les années 1980-1990 correspondent aussi à un recul de l'action collective (Hamel *et al.*, 2000; Denis, 2005). Celle-ci connaîtra un nouvel essor à la fin de la décennie 1990 et au début des années 2000. Elle s'inscrit alors dans des discours toujours empreints de justice sociale mais qui font plus directement écho aux arguments écologiques et altermondialistes (Patsias, 2003a).

Ce regain des mobilisations durant les années 2000 est également visible à travers la création de nouveaux comités de citoyens. Nés de l'initiative de citoyens qui s'opposent à un projet urbain ou à une décision

gouvernementale visant leur environnement, leur genèse est souvent liée à un enjeu précis. On constate néanmoins une tendance à la pérennisation dans certains cas, comme celui du Mont-Orford. Le contexte, marqué par un recul de l'engagement au sein des grandes structures politiques, est nettement différent de celui des années 1970. Là où les générations précédentes revendiquaient un engagement politique explicite, les nouveaux comités proclament leur apolitisme. Celui-ci est davantage synonyme d'un rejet de la partisanerie et de la politique politicienne que de l'absence de toute idéologie. Si la lutte pour le changement social est moins présente, il s'agit désormais de protéger les générations futures et les simples citoyens des intérêts du marché ou des grandes corporations (Patsias, 2003a). Cette mutation idéologique fait écho à une autre différence plus organisationnelle : les comités *ad hoc* ne sont pas dirigés par des travailleurs sociaux et n'appartiennent pas au mouvement communautaire autonome québécois. Un bémol doit cependant être rajouté ici : certaines protestations comme celles entourant le projet de construction d'un nouveau casino ont réuni à la fois des comités de citoyens *ad hoc* et des groupes issus du milieu communautaire autonome (Sévigny, 2009).

Quels que soient les groupes ou la période considérée, les comités partagent deux principes aux fondements de leurs actions. Les gouvernements peuvent se tromper sur l'intérêt des citoyens ou ne défendre que les intérêts de certains d'entre eux. Lesdits citoyens doivent donc s'impliquer dans la sphère publique pour se faire entendre. Cette nécessité de l'implication est aussi le fruit d'une vision empirique du politique. Selon les comités, la situation quotidienne des habitants est la conséquence directe des politiques publiques. Une partie de la mission des comités consiste ainsi à « conscientiser » (pour reprendre le néologisme forgé par les acteurs) les autres citoyens à cet égard (Patsias et Patsias, 2006; Breux, 2007).

Les itinéraires des comités de citoyens français et plus particulièrement des organisations marseillaises croisent ceux de leurs cousins québécois, dans un contexte local pourtant très différent. En effet, si les comités québécois sont nés des luttes urbaines, les comités marseillais ont longtemps baigné dans une gouverne clientéliste (Mattina, 2007; Donzel, 2000). Cette dernière explique la prédominance d'un registre d'action plus conventionnel qui exclut toutes références idéologiques surtout marxistes. Cependant, y compris dans un tel contexte, les rares manifestations des comités résultent de protestations face à des projets urbains : marche contre la modification du plan d'occupation des sols (POS) en 1997, manifestations pour réclamer l'installation d'un rond-point et enfin, un « grand classique » français, mobilisations contre le tracé du TGV. En outre, les réunions ayant pour objet l'aménagement urbain sont aussi celles qui rassemblent le plus grand nombre d'habitants. Bien que les comités n'aient pas recours à des

professionnels comme à Québec, ils ont avec le temps développé une expertise particulière sur ces dossiers bénéficiant de l'engagement de retraités spécialistes du domaine. À partir des années 1990 et face aux affaires qui ternissaient la vie politique, les comités marseillais ont tenté de s'émanciper de la tutelle municipale en insistant sur leur caractère apolitique (art. 10 des statuts de la Confédération)¹. On constate également dans la cité phocéenne l'apparition de nouvelles organisations *ad hoc*, formées d'habitants qui s'opposent à l'action publique. Comme dans l'exemple québécois, les mobilisations recourent à un argument écologique et évoquent un État qui spolie certains citoyens au profit d'autres plus puissants. Les comités profitent de l'implication de citoyens éduqués qui font bénéficier de leurs ressources les autres membres du groupe. Leurs engagements témoignent de la même conviction que leurs homologues québécois: « Si nous ne le faisons pas, alors qui le fera ? » (Oliver, 1984). Le politique commence pour les habitants par une implication directe dans leur quartier au sein de leur communauté.

À Québec comme à Marseille, l'évolution des protestations contre l'action publique étatique montre des récurrences sensibles. Les référents idéologiques plus anciens s'estompent ou sont remplacés par de nouveaux. Les comités sont aujourd'hui plus indépendants et plus pragmatiques. À Québec, sans avoir renoncé à leur idéal de changement social, ils se sont nettement démarqués des grandes idéologies de la gauche. Le discours des groupes emprunte désormais davantage à l'écologie et à l'altermondialisme; l'influence de ces mouvements reste cependant moins prégnante que celle des idéologies antérieures. Si par le passé, les comités québécois recrutaient davantage de militants ou des habitants déjà très impliqués, aujourd'hui, c'est surtout le simple citoyen-habitant que l'on rencontre dans les réunions des comités (Patsias, 2003a). Sur les trente ans, la vision empirique du politique qui fut longtemps l'apanage du milieu communautaire autonome, s'est non seulement maintenue mais a gagné un pan plus large de la société comme en attestent les pratiques des comités *ad hoc*. Un même constat peut être dressé dans la cité phocéenne, bien que cette vision du politique soit moins réfléchie et plus pragmatique. L'évolution des comités de citoyens et leur relatif succès sont en fait significatifs des transformations de l'action publique, lesquelles engagent les deux territoires du politique: symbolique (comme sphère politique qui renvoie à un espace de politisation) et organisationnel (comme modalités institutionnelles de gestion d'un espace). Les deux parties qui suivent évoquent chacune un de ces territoires.

1. <http://www.confederationciq.com/statut_conf2.asp>, consulté durant la période de l'enquête et pour vérification le 1^{er} avril 2008.

5. Action publique, intérêt général et redéfinition des frontières du politique

Jusqu'au milieu du XX^e siècle prédomine en Amérique du Nord et en France un modèle substantialiste de l'action publique qui alimente une politique de grands projets et s'inscrit dans une vision particulière de l'intérêt général et du politique.

Ce modèle substantialiste renvoie à un type de processus décisionnel et engage un certain rapport à l'autorité. D'abord, le nombre d'intervenants dans le processus décisionnel est restreint et le processus lui-même non transparent. Si les politiques décident des grands axes d'orientation, ce sont les fonctionnaires et les experts qui pilotent le projet et sa mise en œuvre. Seul l'État énonce les buts à atteindre et les moyens pour y parvenir en imposant un consensus sur les inconvénients et les avantages du projet. L'adhésion des populations aux choix effectués est d'autant plus aisément obtenue que les registres de justification et les principes normatifs sont stables et indiscutés. Les références au progrès, à la grandeur nationale comme à son indépendance suffisent à donner comme évidente la définition de l'intérêt supérieur de l'État. Selon une telle vision, l'intérêt général est objectif, positiviste et substantialiste (Rangeon, 1986).

Ce processus décisionnel et la vision de l'intérêt général qui l'accompagne, s'inscrivent dans une société qui croit encore dans le progrès et qui fait confiance à l'État et aux services publics. La perception d'un environnement stable, connu et sécurisé, contribue à ce que la capacité de l'administration à maîtriser les problèmes ne soit pas remise en question. Les ressources financières réglementaires, scientifiques et techniques garantissent l'efficacité d'un tel mode de production de l'action publique. La légitimité de ce modèle est entretenue par le fait même qu'il produit des résultats tangibles. Ces résultats comme la croyance en l'expertise de l'autorité renforcent le respect de celle-ci et de la hiérarchie (Rui, 2004). L'ensemble de ces éléments explique que l'État jouisse d'une légitimité sans faille et que perdure un modèle de décision et de mise en œuvre des politiques publiques *top down*.

Ce modèle ne conduit pas à l'absence de toute action concertée ou même de manifestation contre les actions de l'État. Cependant, les protestations s'effectuent au sein de relais ou de médiations collectives bien structurées. Et cette structuration de l'action collective ne doit pas masquer l'âpreté des conflits qui mettent face-à-face défenseurs de l'action publique et opposants. Pour les marxistes, les syndicalistes, l'intérêt général dissimule une lutte entre les défenseurs du capital et ceux qui ne disposent que de leur force de travail. Les oppositions se cristallisent autour de la demande d'un changement de société, les conflits en aménagement n'étant qu'une

des parties visibles de la lutte des classes (Castells, 1973). La vision substantialiste de l'intérêt général et le modèle *top down* des politiques publiques ne signifient pas non plus l'absence de négociation ou de consultation des citoyens, laquelle n'a pas été découverte au XXI^e siècle... La planification concertée en France, les tables de concertation au Québec constituent ici des exemples révélateurs. De même, le clientélisme ou le corporatisme supposent des négociations entre État et acteurs sociaux. À Marseille, les CIQ ont toujours disposé de l'oreille des représentants locaux qui voyaient dans ces organisations des relais de leur pouvoir (Donzel, 2000). Néanmoins ces négociations et conflits ne remettent pas en cause la suprématie de l'État dans l'édiction de l'intérêt général (Rangeon, 1986).

Les années 1960 marquées par Mai 68 en Europe et la Révolution tranquille au Québec, prolongées par les mouvements sociaux des années 1970, dessineront les premières lézardes à la légitimité étatique et au modèle *top down*/substantialiste des politiques publiques. Dans le contexte de crise économique des années 1970, les modes de régulation de l'action publique deviennent également moins efficaces tandis que le conflit pour le contrôle de l'industrialisation et l'organisation du travail cède le pas à des luttes portant sur les fins de la production et sur les besoins de consommation. La période verra aussi l'affirmation des questions écologiques et du féminisme. Ces mouvements ont favorisé une transformation et de la vision de l'intérêt général, et de celle du politique. Avec l'écologie, le rapport à la nature devient un des thèmes centraux des contestations de l'interventionnisme étatique. Non seulement le discours écologique fournit un argument (« les générations futures ») qui autorise une nouvelle montée en généralité, mais en outre, il remet en cause la vision substantialiste de l'intérêt général contribuant ainsi, à l'instar du féminisme, à redéfinir les transitions entre privé et public. Selon la vision écologiste, l'avenir de la communauté humaine dans son ensemble est relié à des pratiques collectives mais également à des façons de vivre qui relèvent de la sphère privée : le privé et le domestique sont politiques (Sargisson, 2001). La conception du politique qui émerge de la philosophie verte requiert des changements à tous les niveaux de prise de conscience et d'activité. Ce discours rejoint celui du féminisme et des groupes communautaires autonomes québécois (White, 2001). De tels argumentaires où « le quotidien est politique » donnent droit de cité « au particulier ». Dès lors, le rapport au politique ne relève plus seulement des institutions et ne se joue plus uniquement au sein de matrices conventionnelles (partis politiques, syndicats, corporations). Les citoyens réinvestissent le politique à partir de leurs expériences personnelles.

Ce réinvestissement, gage d'un nouveau rapport au politique, a également profité d'une crise de l'État avec la remise en cause à la fois de l'État providence, de la rationalité du processus décisionnel, et de la neutralité des choix politiques. La montée du néolibéralisme a d'abord

affaibli la légitimité de l'État providence et celle des services publics en contestant leur efficacité au profit du privé. La gouvernance semble également plus difficile dans des sociétés plus hétérogènes et plus complexes. Dans un contexte où la rationalité humaine paraît limitée cognitivement, celle du processus décisionnel l'est encore davantage. Les scandales autour de la gestion de la crise du sang contaminé ont souligné, aussi bien au Québec qu'en France, les lacunes des connaissances des élus face à certaines questions et finalement les limites de l'action politique dans un monde plus incertain (Mardi, 1988). Désormais, l'État peut se tromper et son action est sujette à caution. Le caractère plus multiculturel des sociétés rend aussi plus vif le débat autour des valeurs dans un monde où dire ce qui est juste apparaît moins assuré. Enfin, des scandales financiers ont ébranlé l'image éthique des institutions étatiques (Rui, 2004).

Durant la même période, les citoyens sont devenus plus instruits et éduqués. Leur niveau de compétences s'étant élevé, ils se sentent donc plus capables de dire par eux-mêmes ce qui est bien pour eux et de juger de la chose publique. Non seulement ils s'en sentent capables, mais la faillibilité de l'État peut les inciter à prendre les choses en main avec trois arguments: «si personne ne s'en occupe, il faut bien que quelqu'un le fasse», «mon avis vaut le leur, je suis porteur de l'expérience directe» et enfin «l'espace public moderne est le lieu de discours concurrents où je fais mon choix selon mes connaissances et mes valeurs» (Patsias, 2003a et b; Perrineau, 2005). En clair, chacun estime, *in lato sensu*, disposer de la légitimité pour participer à l'énonciation de l'intérêt général ici et maintenant, et, *in stricto sensu*, que les actions du politique doivent être plus contrôlées que par le passé.

Dans un tel contexte, non seulement l'invocation de l'intérêt général ne suffit plus à faire accepter le sacrifice de certains pour le bonheur commun – ce que révèle la multiplication des comités de citoyens face à l'implantation des projets – mais elle n'est plus capable non plus de produire plus largement l'acceptabilité sociale des projets – comme l'illustre une opinion publique désormais plus favorable aux mouvements citoyens (Lafaye, 2001).

Les autorités publiques doivent donc répondre à nouveau à une question récurrente de la gouvernance qui est celle des conditions de production des décisions légitimes: comment faire en sorte que les choix émanant de la puissance publique soient appréhendés comme relevant de l'intérêt général? Autrement dit: comment faire des choix qui apparaissent comme justes et utiles à la collectivité et émanant d'elle? À défaut de pouvoir énoncer ce qu'est le bien public, il s'agit de mettre l'accent sur les modalités de l'énonciation de l'intérêt général et sur qui doit le produire (Rui, 2004). Les processus décisionnels contemporains s'insèrent dès lors

au sein de politiques publiques constitutives qui vont de pair avec l'émergence de nouvelles instances « plus participatives » (conseils de quartier par exemple).

Quel que soit le jugement sur celles-ci, élargissement démocratique ou instrumentalisation, ces instances dénotent une transformation des fondements de la légitimité. D'ailleurs, même si les nouvelles façons de produire de la décision n'étaient qu'un simulacre, elles attesteraient tout de même d'une prise de conscience chez les élus et il faudrait alors compter sur la « force civilisatrice de l'hypocrisie » (Elster, 1994). Néanmoins cet élargissement de la gouvernance n'est pas sans poser un certain nombre de défis aux représentants de l'autorité politique. C'est sur ces derniers que nous revenons dans une troisième et dernière partie.

6. Les défis de la mise en œuvre de la gouvernance contemporaine

Les mobilisations contemporaines autour des comités de citoyens n'expriment pas seulement un mécontentement face à des projets précis, elles soulignent aussi la volonté d'un changement de gouvernance qu'accompagne une mutation du rapport au politique. De ce point de vue, elles participent également d'un mouvement plus profond de transformation de la démocratie et de ses référents. L'institutionnalisation du débat public, à savoir la tentative d'intégration des citoyens aux processus décisionnels en dehors des périodes électorales, est une réponse des pouvoirs politiques à ces mobilisations. Cette intégration soulève deux interrogations, l'une normative, l'autre concernant les modalités de la mise en œuvre. Normative car l'ouverture actuelle de l'action publique n'est pas sans questionner les fondements de la démocratie représentative : comment entendre les citoyens sans pour autant privilégier une minorité bruyante à une majorité silencieuse ? La question du pourquoi rejoint ici celle du comment.

6.1. Pourquoi intégrer les citoyens aux prises de décisions ?

Pour les élus, intégrer les citoyens à la décision publique avant la mise en œuvre de grands projets permet de mieux appréhender l'opinion de la population locale et d'éviter les oppositions aux projets. Celles-ci sont en effet toujours coûteuses. Politiquement, elles sont néfastes pour la popularité des élus. Du point de vue de l'efficacité, elles retardent la mise en œuvre des projets, quand elles n'aboutissent pas à leur rejet. Par exemple,

au Québec, les élus interrogés sur la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), laquelle rend obligatoire la tenue d'un débat public avant l'adoption du projet, considèrent qu'elle peut être un moyen de négociation avec le promoteur et qu'elle permet de connaître et de prendre en compte l'avis des citoyens. Plus le projet est contesté, plus la consultation est utile pour éviter le recours au référendum (Patsias, 2003a). Ce dernier est en effet un outil risqué qui n'autorise plus le recours à la négociation et le compromis. Le verdict est alors sans appel. Le cas de la ville de Sherbrooke est ici révélateur². La consultation peut certes conduire à une modification des projets mais également favoriser leur acceptation. Selon les acteurs, elle suscite un débat et permet de s'assurer que les citoyens disposent de la véritable information (Bherer, 2003). En élargissant les partenaires de l'action publique, les autorités peuvent aussi solliciter l'avis des citoyens sur leur vision du développement sur le long terme et ainsi mieux connaître la réalité locale (Patsias, 2003b). Enfin, un certain nombre de citoyens qui se sentent exclus du système et des institutions politiques peuvent, s'ils sont amenés à participer aux modalités de la consultation ou d'une politique publique, s'en rapprocher.

Convier les habitants à participer à l'élaboration des décisions publiques pourrait cependant conduire à suivre l'opinion populaire plutôt qu'à gouverner, soulignent les détracteurs de l'élargissement de l'action publique, qui craignent en outre que la consultation n'aboutisse à un blocage de la société et au rejet de tout projet d'envergure (voir la note 2). Ces craintes sont loin d'être totalement infondées. L'expérience a prouvé que certains débats pouvaient aboutir à cristalliser les opinions entre « pour » et « contre » plutôt qu'à faire évoluer les avis divergents (Fourniau, 2004). De même, certaines assemblées ont suscité un lynchage du projet municipal sans même que les tenants de l'administration ou du projet ne puissent exposer leurs arguments. La façon dont sont organisés les débats et l'insertion des citoyens dans les mécanismes de décision peuvent ici jouer un grand rôle.

6.2. Les modalités de l'élargissement de l'action publique

Les critiques de la démocratie participative opposent souvent l'habitant au citoyen. Là où ce dernier s'implique dans la vie de la communauté par amour de la chose publique, le premier y défend des intérêts particuliers, victime du syndrome « NIMBY » (*not in my backyard*). Ce portrait oublie un peu vite que les habitants transformés par la magie de l'isoloir en citoyen raisonnable ou rationnel (selon les écoles) sont bel et bien les mêmes

2. En 2007, le nouveau plan d'urbanisme a été rejeté par les citoyens via référendum et la Ville a monté un comité de dialogue avec les citoyens.

personnes. La question pertinente est donc celle des transitions entre particulier et général et le legs libéral est ici significatif : la défense de sa propriété, de ses biens et de sa communauté peut être une prémisse à l'engagement (Tocqueville, 1981). Pour le dire autrement, comment l'habitant devient-il un citoyen ? Comment l'habitant rivé à ses intérêts particuliers parvient-il à s'en extraire pour devenir par le miracle du vote un citoyen dédié à l'intérêt général ? Comment des individus sont-ils transformés par le groupe ? Ces questions renvoient aux articulations entre privé et public et aux modalités de politisation à la fois des citoyens et des enjeux sociaux. Cinq d'entre elles sont particulièrement déterminantes quant à la qualité et aux résultats du débat public.

6.2.1. Portée de la procédure consultative ou décisionnelle et momentum

Les citoyens doivent clairement savoir s'il s'agit d'une procédure purement consultative ou à portée décisionnelle. Dans les deux cas, il est préférable d'initier la consultation à un moment qui permet l'influence du processus décisionnel. Par exemple, dans le cas du POS, la consultation rendue obligatoire par la loi se situe après les décisions de modification par les autorités responsables, l'avis de la population n'a donc que fort peu (pour ne pas dire aucune) d'incidence sur l'action publique. Cela explique en partie les mobilisations et les conflits qui ont suivi les modifications du POS marseillais, à la fin des années 1990.

6.2.2. Les acteurs impliqués : expertise et représentativité

L'élargissement de l'action publique nécessite le développement d'expertise dans des domaines nouveaux pour l'ensemble des acteurs. La consultation demande des fonctionnaires formés qui sachent présenter les enjeux d'un projet à la population et qui préparent également leurs réponses face aux détracteurs du projet. Pour les fonctionnaires, le débat public réclame donc l'acquisition de capacité de communication et de négociation, voire de pédagogie au-delà de leurs domaines d'expertise. Il ne s'agit donc pas d'un hasard si les municipalités les plus ouvertes à l'élargissement de l'action publique ont souvent mis sur pied des services spécifiques (par exemple un département avec des fonctionnaires spécialement affectés à l'organisation des séances) ou encore fait suivre des formations à leurs employés (Patsias, 2003b ; Bherer, 2003). Au Québec, la LAU l'a bien montré et a eu une incidence positive à cet égard. Selon les acteurs municipaux, elle a été une éducation à la consultation aussi bien pour les autorités que pour les citoyens (Patsias, 2003b). Pour les élus, le débat public et la consultation exigent de développer une attitude ouverte à l'endroit de

la consultation et du débat. Nombre d'entre eux voient en effet celle-ci comme une menace à leurs propres prérogatives. Il faut, comme le confiait l'un d'entre eux, outre s'adapter aux modalités de la consultation, déterminer les sujets pertinents pour une consultation. Des enquêtes ont souligné que les thèmes sélectionnés peuvent avoir une grande influence sur la participation des plus démunis (Patsias, 2003b; Fung, 2006). Cette dernière demeure d'autant plus problématique que les nouvelles instances requièrent des qualités de communication et d'argumentation, les citoyens doivent maîtriser de nouveaux champs d'expertise spécifiques. À cet égard, le rôle des organisations de la société civile est crucial. Celles-ci dispensent une éducation populaire et favorise l'*empowerment* des groupes sociaux les plus démunis dont la mobilisation reste un défi y compris au sein des instances participatives (Fung, 2006). Des analyses récentes soulignent cependant que les élus peuvent avoir tendance à privilégier les « vrais citoyens » au détriment des groupes ou des mouvements sociaux, jugés plus conflictuels et empêchant un rapport direct avec le citoyen (Gans, 1967; Blatrix, 2002; Bacqué *et al.*, 2005, p. 43).

6.2.3. Représentation et participation

Lors de débats trop vifs, l'enquête a également souligné la pertinence de concilier groupes de travail et consultation. Ainsi la consultation devient-elle une première étape pour discerner des oppositions et initier des négociations en plus petits groupes avec les représentants de chaque point de vue. Ces discussions qui favorisent une ambiance plus sereine sont en effet plus propices aux compromis. De ce point de vue, l'élargissement de l'action publique ne signifie pas un renoncement aux techniques de la représentation.

6.2.4. Les échelles de la participation

Les instances d'une démocratie plus participative sont très majoritairement pensées au palier local voire infralocal. On discerne ici les conséquences d'une démocratie locale réputée plus favorable à une proximité avec les citoyens, dont la sphère municipale serait le lieu privilégié. Pareille présomption n'est pas seulement fautive (en témoignent les taux de participation aux élections municipales), elle porte également préjudice à la mise en œuvre d'instances participatives qui puissent réellement combler le déficit d'imputabilité de la gouvernance contemporaine (Dahl, 1989). La question des échelles de la démocratie participative renvoie à celle des questions traitées au sein de telles instances : nombre de questions urbaines qui intéressent au premier chef les citoyens ne sont pas ou que partiellement résolues au palier local. Maintenir la démocratie participative à un tel palier en dehors de toute complexification institutionnelle ne peut qu'aboutir à renforcer les dérives de celle-ci, dont une balkanisation des politiques.

6.2.5. L'évaluation

L'évaluation garantit le sérieux des prises de parole. En d'autres termes, celles-ci doivent s'inscrire dans un processus de continuité afin d'assurer la possibilité d'évolution des opinions et leur prise en compte. Certaines expériences attestent de la tendance des élus à s'en remettre aux consultants ou professionnels de la communication. Si des formations peuvent s'avérer utiles, les citoyens attendent de s'adresser aux élus, à savoir ceux qui détiennent le pouvoir décisionnel (Patsias, 2003a; Bherer, 2003).

Il ne faut pas s'y tromper cependant, la mise en avant de ces cinq critères se fait dans un contexte particulier de gouvernance, lequel reflète des rapports de force entre les acteurs qui vont influencer l'implantation des instances participatives.

Conclusion

La première question du politique est celle de l'autorité. Dès lors, qu'est-ce qui pour nous citoyens du XXI^e siècle fait autorité? Pierre Manent dans son *Cours familier de philosophie politique* (2001) y apporte une réponse: la science et la liberté. La première renvoie à la connaissance, la seconde au politique. La démocratie représentative moderne est une tentative pour organiser cette liberté. Cette organisation est fondée sur une mise à distance: les citoyens sont présents par l'intermédiaire de leurs élus. Cette distance est à la fois symbolique et territoriale, et les transformations contemporaines de la démocratie et de la gouvernance questionnent cette mise à distance. Symboliquement, parce que le rapport à l'autorité et à l'obéissance a été altéré, territorialement, parce que la gouvernance moderne a entraîné une déconnexion entre les sphères de décision et d'imputabilité. Les deux phénomènes concourent à une redéfinition de l'espace du politique.

La mise à distance du citoyen a toujours été l'objet de tension au sein de la démocratie représentative. Sitôt la séparation affirmée, les élus n'ont de cesse de réaffirmer leur proximité et leur identité face à leurs commettants. Il faut être proche mais proche comment? Par l'identité mais quelle identité? Celle qui renvoie au partage d'un même territoire, d'une même histoire, des mêmes conditions sociales, des mêmes valeurs? Le proche est une notion floue, disons plutôt subjective, et cette subjectivité est à la fois individuelle et collective (Lefebvre, 2001). Les travaux de Nina Eliasoph (1998) ont à cet égard été précurseurs en soulignant combien le proche engage à la fois un contexte, une culture politique collective et une politisation individuelle. Les catégories du proche déterminent ce qui ressort du public et du privé, la proximité politique fait donc écho à la séparation entre domestique et politique. Ne désigne-t-on pas le cercle de nos intimes par

l'expression « nos proches » ? La proximité est gage de « concernement » (Schemeil, 1994), d'intérêt ou encore d'implication, voire les trois à la fois. En fait, le proche est inséparable de la notion de politisation : nous nous sentons proche, d'un problème lorsqu'il nous intéresse, lorsque nous en tirons souci, et cette préoccupation peut susciter l'engagement. Néanmoins, pour accéder au politique, le proche devait revêtir un caractère « général » ou du moins « commun » à travers une montée en généralité des discours autour des enjeux et des problèmes. Aujourd'hui, le domestique, le privé est admis comme pouvant avoir une signification plus large, d'emblée politique. Les termes sont d'ailleurs à prendre littéralement. Ainsi dans le cas du Mont-Orford, la protection de notre environnement désigne « celui qui nous appartient » et « celui qui nous est proche et nous entoure ». La sphère privée est de moins en moins conçue comme extérieure au politique. Les actions se déroulent dans l'espace du domestique. La nature, le style de vie ont infiltré le et les politiques et en viennent à avoir une signification plus large. Ce n'est plus aux citoyens de se rapprocher du politique mais au politique de se rapprocher des citoyens. La proximité concurrence le général dans la légitimation du politique.

Les critiques formulées à l'endroit des institutions sont ici révélatrices. Une partie de la désaffection des citoyens à l'endroit du politique puiserait sa source dans des institutions jugées éloignées des modes d'engagement et des cultures civiques (Gauchet, 2003 ; Sennett, 1992). Cette critique des institutions renvoie au hiatus consubstantiel à la démocratie qui recoupe la séparation entre législatif et exécutif. Les penseurs de la démocratie, de la participation et de la liberté ont privilégié un point de vue institutionnaliste dédié aux conditions de l'établissement du système représentatif et d'un État bien organisé, au détriment des conditions de l'exercice du pouvoir et de la gouvernabilité, lesquels sont restés l'apanage des gouvernants. Comme le remarque encore Rosanvallon (2008, p. 287), les vieilles théories de la raison, d'État se sont effondrées sous le coup de boutoir des revendications du XVIII^e siècle et de son exigence de raison, mais les pratiques quotidiennes du pouvoir n'ont que peu évolué, témoignant toujours de *l'imperium* du prince. De même, l'abstraction généralisatrice n'est pas venue à bout de l'élection comme choix subjectif, guidé par le système des intérêts et des opinions, la logique du raisonnable ne s'est pas substituée à celle des réseaux locaux ancrée dans des clientèles territoriales. L'espace rationalisé du politique s'est heurté à ses territoires concrets.

Ces contradictions ont nourri bien des mécontentements à l'égard de la démocratie, les crises de la démocratie ne sont d'ailleurs en rien une nouveauté de la fin du XX^e siècle, ni même du début du XXI^e, que l'on songe à la crise boulangiste en France ou bien à la demande d'une démocratie plus directe aux États-Unis au début des années 1960, demande qui resurgira en Europe sous la forme du mouvement d'autogestion en Europe et en

France entre les années 1960 et 1970. Ce mouvement est d'autant plus intéressant qu'il reprend à certains égards certains thèmes de la démocratie participative. Il désigne un nouvel impératif civique porté par des mouvements sociaux et des associations de toute nature et porte en germe une réappropriation sociale de la politique. La participation des citoyens ne doit pas en effet se limiter aux mécanismes de la représentation (vote), mais doit être élargie à la vie civique (implication dans les associations, les groupes sociaux) afin d'une part d'augmenter l'emprise et le contrôle de ceux-ci sur leur environnement et de limiter le poids décisionnel des machines politiques d'autre part. Cet appel à un approfondissement de la démocratie rejoint la vision toquevillienne de la démocratie et ses fondements communautaires. L'ambition est d'enraciner la démocratie et son exercice dans les quartiers et ses communautés. La notion de *grassroots democracy* est ici révélatrice : à travers l'engagement dans les affaires de leur communauté, les individus définissent et partagent un bien commun tout en affirmant leur appartenance à un territoire et un groupe. S'il ne s'agit pas d'un retour à la démocratie antique, du moins peut-on y discerner une vision du civisme qui reprend l'idéal de participation de la cité et une conception de la liberté qui, sans être exclusive de celle-ci, reprend la notion d'autonomie politique.

Pour certains, les revendications contemporaines, sous l'utilisation des mêmes vocables, se démarqueraient radicalement de cet ethos participatif. D'abord parce qu'elles seraient dans leur grande majorité une initiative des gouvernements plutôt que le résultat d'une action citoyenne. Ensuite, parce qu'à ce caractère *top down* plutôt que *bottom up*, s'ajouteraient des transformations décisionnelles d'une autre nature et une autre conception de la proximité. Selon une telle lecture en effet, les transformations contemporaines ne concerneraient que peu les processus décisionnels, la portée des nouvelles instances demeurant limitée d'un point de vue politique (Blondiaux, 2004). En clair, ces instances ne viseraient pas un élargissement de la décision mais correspondraient plutôt à une dissémination de la démocratie dans la société civile, conséquence du retour vers le particulier entendu comme la reconnaissance de la particularité et la spécificité de chacun. L'équité citoyenne ne réside plus dans un même traitement au-delà des différences individuelles mais plutôt dans la possibilité pour chacun de voir prises en compte ses spécificités et singularités. Cette nouvelle vision de l'équité va de pair avec la montée d'une justice procédurale (Tyler, 2004). Celle-ci implique l'écoute de chacun, une même procédure pour tous qui prend cependant en compte le cas de chacun. La proximité contemporaine aboutirait ainsi à une politique de la compassion fondée sur une politique de présence plutôt que de représentation. L'immédiateté du rapport entre gouvernant et gouverné s'appuierait sur des interactions, et la mise en scène du pouvoir s'effectuerait par les médias plutôt que par

les médiations sous-tendues par la représentation (Rosanvallon et Moyn, 2008). Cette critique oublie selon nous que l'instrumentalisation des instances participatives émergentes ne signifie pas que les attentes originelles n'étaient pas celles d'un approfondissement de la démocratie. De même, la volonté des gouvernements d'instaurer pareilles instances, ne serait-ce que comme écran de fumée, peut au contraire être significative de revendications sociales telles qu'elles obligent les gouvernants à « l'hypocrisie ». Enfin, si la logique de la reconnaissance (Honneth, 2000), en grande partie d'ailleurs héritée du care (là-dessus nous rejoignons les précédentes critiques), creuse la différence entre les revendications des années 1960 et celles du début du XXI^e siècle, ces dernières partagent malgré tout un même désir de transparence et de contrôle de l'exécutif. Plus encore aujourd'hui, les citoyens expriment une lassitude à l'endroit de ce qu'ils appellent la politique politicienne (Perrineau, 2005).

Ces critiques soulignent cependant une des difficultés rencontrées par la démocratie participative : quel territoire, pour quelle légitimité ? Que l'on partage une vision minimale ou élargie de la délibérations laquelle teinte nombre des visions de la démocratie participative, celle-ci implique la possibilité de la discussion. C'est ce qui explique que les tentatives de démocratie participative aient été associées au local dans leur très grande majorité. Or une telle association demeure problématique. En se cantonnant au local, les instances de la démocratie participative échouent souvent à relier le territoire de la décision au territoire de l'action et de la participation. Comment par exemple intervenir sur les politiques publiques structurantes élaborées au palier national et qui dessinent les marges d'action des acteurs locaux ? L'ouverture à une démocratie plus participative ne peut donc s'effectuer uniquement au palier local, même si celui-ci peut constituer un premier jalon d'innovation.

« Les territoires » du politique se sont transformés, ils sont significatifs des nouveaux rapports au politique des citoyens, lesquels ont ramené celui-ci vers « le sol raboteux de l'ordinaire ». Ces frontières mouvantes du politique remettent au goût du jour la question des moyens et des formes permettant l'adéquation entre souveraineté et imputabilité. L'État moderne avait formulé une réponse à cette question. Les études sur la mondialisation ont souligné combien cette réponse était déjà fragilisée (l'idée d'une *global democracy* se heurtant encore à un problème de design institutionnel). En interrogeant les transformations du politique à travers le sens des mobilisations récentes, notre réflexion souligne que les territoires infranationaux du politique ont à répondre au même défi, du moins si l'on considère encore pertinent l'héritage de l'État-nation et de la démocratie représentative, héritage fondé sur le lien entre la capacité des citoyens à exercer un contrôle démocratique sur les décisions et la capacité du système à répondre de façon satisfaisante aux demandes des citoyens (Dahl, 1989).

Bibliographie

- Bacqué, M.-H. et Y. Sintomer (1999). «L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social», dans C. Neveu (dir.), *Espace public et engagement politique*, Paris, L'Harmattan.
- Bacqué, M.-H., H. Rey et Y. Sintomer (dir.) (2005). *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, coll. «Recherches».
- Bernier, G. (1978). *Le quartier Saint-Sauveur de Québec: jalons historiques*, Québec, Société historique de Québec.
- Bherer, L. (2003). «Une lecture institutionnaliste du phénomène participatif. La politique consultative de la Ville de Québec», Thèse de doctorat, Université Montesquieu de Bordeaux IV, Institut d'études politiques de Bordeaux, décembre.
- Blatrix, C. (2002). «Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation sur les formes de l'action collective», *Politix*, vol. 15, n° 57, p. 79-102.
- Blondiaux, L. (2004). «Prendre au sérieux l'idéal délibératif», *Revue suisse de science politique*, vol. 10, n° 4, p. 158-168.
- Breux, S. (2007). «De l'imaginaire géographique à l'acte politique. L'influence des représentations territoriales sur la participation politique individuelle à l'échelle locale et urbaine», Thèse de doctorat, Université Laval.
- Castells, E. (1973). *Luttes urbaines et pouvoir*, Paris, F. Maspero.
- Dahl, R. (1989). *Democracy and its Critics*, New Haven, Yale University Press.
- Denis, S. (2005). *L'action politique des mouvements sociaux d'aujourd'hui. Le déclin du politique comme procès de politisation?*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Donzel, A. (2000). «Le projet civique marseillais et la construction de l'espace métropolitain», dans A. Donzel (dir.), *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine marseillaise*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- Dubuc, A. (2006). *Éloge de la richesse*, Montréal, Éditions Voix parallèles.
- Eliasoph, N. (1998). *Avoiding Politics. How Americans Produce Apathy in Everyday Life*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Elster, J. (1994). «Argumenter et négocier dans deux assemblées constituantes», *Revue française de science politique*, vol. 44, n° 2, p. 187-256.
- EZOP-Québec (1981). *Une ville à vendre*, Montréal, Édition Saint-Martin.
- Festinesi, T. (1965). «L'Estaque mon village», *Comité du vieux Marseille*, Marseille, archives.
- Fourniau, J.-M. (2004). «Participation et délibération : l'expérience des débats publics dans le domaine de l'aménagement», dans B. Castagna et al. (dir.), *La situation délibérative dans le débat public*, Tours, Presses de l'Université François Rabelais.
- Fung, A. (2006). «Varieties of participation in complex governance», *Public Administration Review*, n° 66, p. 66-75.
- Gans, H.-J. (1967). *The Levittowners. Ways of Life and Politics in a New Suburban Community*, New York, Columbia University Press.
- Gauchet, M. (2003). *La condition historique*, Paris, Stock.
- Goffman, E. (1973). *La mise en scène dans la vie quotidienne*, tome 1, *La présentation de soi*, Paris, Éditions de Minuit.
- Hamel, P., L. Maheu et Y. Vaillancourt (2000). «Repenser les défis institutionnels de l'action collective», *Politique et sociétés*, vol. 19, n° 1, p. 3-26.
- Honneth, A. (2000 [1992]). *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf.

- Hulbert, F. (1994). *Essai de géopolitique urbaine et régionale. La comédie urbaine de Québec*, Montréal, Éditions du Méridien.
- Jobert, A. (1998). «L'aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général», *Politix*, vol. 42, p. 67-92.
- Lacoste, Y. (1988 [1976]). *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, Paris, La Découverte.
- Lafaye, C. (2001). «Gouvernance et démocratie: quelles reconfigurations?», dans L. Cardinal et al., *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 57-86.
- Lefebvre, R. (2001). «Rhétorique de la proximité et "crise de la représentation"», *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, n° 37, p. 111-132.
- Lefort, C. (1986). *Essais sur le politique, XIX^e-XX^e*, Paris, Seuil.
- Lévy, J. (1994). *L'espace légitime*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Manent, P. (2001). *Cours familier de philosophie politique*, Paris, Fayard.
- Mansbridge, J. (2003). «Rethinking democracy», *American Political Science Review*, vol. 9, n° 4, p. 515-528.
- Mardi, J.J. (1988). *Decisions and Organizations*, New York, Blackwell.
- Marie, J.-L., P. Dujardin et R. Balme (2002). *L'ordinaire. Modes d'accès et pertinence pour les sciences sociales et humaines*, Paris, L'Harmattan.
- Mattina, C. (2007). «Changes in clientelism and urban government: a comparative case study of naples and marseilles», *International Journal of Urban Regional Research*, vol. 31, n° 1, p. 73-90.
- Oliver, P. (1984). «If you don't do it, nobody else will, active and token contributors to local collective action», *American Sociological Review*, n° 49, p. 601-610.
- Patsias, C. (2003a). «Vivre-ensemble et communauté politique: entre ordre domestique et ordre civique. Les groupes de citoyens marseillais et québécois», Thèse de doctorat, Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence/Université Laval.
- Patsias, C. (2003b). *Rapport sur les pratiques des arrondissements concernant la consultation et la participation publiques*, Document de travail interne pour le Chantier sur la démocratie de la Ville de Montréal, Montréal.
- Patsias, C. et S. Patsias (2006). «Les comités de citoyens, une transformation par le bas du système démocratique? L'exemple des groupes québécois et marseillais», *Politique et sociétés*, vol. 25, n° 1, p. 57-81.
- Perrineau, P. (2005). «Le rapport à la politique: une crise de la démocratie représentative?», *Cahiers français*, n° 326, p. 48-53.
- Rangeon, F. (1986). *L'idéologie de l'intérêt général*, Paris, Economica.
- Rosanvallon, P. (2008). *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil.
- Rosanvallon, P. et S. Moyn (2007). *Past and Future of Democracy. (Political Thought, Political history)*, New York, Columbia University Press.
- Rui, S. (2004). *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*, Paris, Armand Colin.
- Sargisson, L. (2001). «Politicizing the quotidian», *Environmental Politics*, vol. 10, n° 2, p. 68-89.
- Schemeil, Y. (1994). *La science politique*, Paris, Armand Colin.
- Sennett, R. (1992 [1970]). *The Uses of Disorder, Personal Identity and City Life*, New York/Londres, W.-W. Norton.

- Sévigny, M. (2009). *Et nous serions paresseux ? Résistance populaire et autogestion libertaire*, Montréal, Écosociété.
- Tocqueville, A. (1981 [1835]). *La démocratie en Amérique*, Paris, Garnier-Flammarion.
- Tremblay, P.-A. (1987). « Les comités de citoyens de Québec : contributions à l'histoire du mouvement populaire à Québec (1966-1981) », Thèse de doctorat, Québec, Université Laval.
- Tyler, T.R. (2004). « Enhancing police legitimacy », *The Annals of the Academy of Political and Social Science*, vol. 593, n° 1, p. 84-99.
- Ville de Québec (1987). *Saint-Sauveur à l'image du début du siècle*, Québec.
- Ville de Québec (1988). *Saint-Jean-Baptiste, entre faubourg et centre-ville*, Québec.
- Weber, E. (1983 [1976]). *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914*, Paris, Fayard.
- White, D. (2001). « Maîtriser un mouvement, dompter une idéologie : l'État et le secteur communautaire au Québec », *Canadian Journal of Policy Research*, vol. 2, n° 2, p. 132-141.

5

L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL COMME ENTREPRISE PUBLIQUE INNOVANTE L'exemple des travaux majeurs de rénovation de son parc immobilier

**Paul Morin, Jeannette LeBlanc,
Michel Dion et Dicko Baldé**

Être un agent de l'État suppose de savoir dépasser le statut de salarié pour participer à l'édification de la société, à la capacité collective de vivre ensemble.

Alter, 2000, p. 97

Les Offices municipaux d'habitation (OMH) sont des entreprises publiques à vocation sociale et économique, sans but lucratif, mandatées par la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour gérer les habitations à loyer modique (HLM) construites sur le territoire d'une municipalité. Ces habitations sociales ont été bâties en vertu du programme Habitations à loyer modique de la SHQ, qui a pour but premier « d'offrir principalement des logements

d'habitation aux personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique» (Gouvernement du Québec, 2007). Les OMH gèrent le plus important parc d'habitation sociale du Québec, tant pour sa valeur marchande, évaluée à deux milliards de dollars, que pour ses unités de logements HLM qui sont au nombre de 61 114 (Ducharme, 2006). De ce nombre, 56 % sont destinées aux personnes âgées, 43 % aux ménages familiaux (familles et personnes seules) et 1 % aux personnes handicapées. On estime à 100 000 le nombre de personnes habitant en HLM, dont plus de 38 000 sur l'île de Montréal. Les OMH sont présents dans toutes les régions du Québec, autant dans les petites villes et villages que dans les grands centres urbains comme Montréal avec ses 24 000 logements HLM. La très grande majorité des Offices d'habitation (OH) au Québec sont cependant de très petite taille. En effet, 80 % des OMH (439 sur 544) ont moins de 50 logements et ne représentent que 13 % du parc de logements HLM (7 752 sur 61 114) (Morin *et al.*, 2007).

À l'opposé, 1,5 % des OH (8 sur 544) regroupent à eux seuls 60 % de ces logements. Chaque OMH a son conseil d'administration où siègent des conseillers municipaux, des représentants socioéconomiques et des locataires. Deux mille employés travaillent au sein de ce réseau d'entreprises, dont plus de 400 directeurs à temps partiel. Les HLM constituent donc un bien collectif précieux et un élément important du filet canadien et québécois de sécurité sociale au même titre que les écoles ou les hôpitaux. Ils visent à améliorer les conditions de vie d'une population socioéconomiquement défavorisée, notamment en étant un moyen d'indépendance économique pour les ménages familiaux, ainsi qu'en favorisant une plus grande égalité des chances pour leurs enfants (SCHL, 1990 et 1991). En 2002, l'Assemblée nationale a ainsi adopté le projet de loi 49: Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec (Gouvernement du Québec, 2007). Dorénavant, en vertu de l'article 57 de cette loi, un OMH peut «mettre en œuvre toute activité à caractère social et communautaire favorisant le mieux-être de sa clientèle». Au plan social, les OMH ont d'importants défis à relever dans les prochaines années puisque la population en milieu HLM est maintenant décrite comme de plus en plus marginalisée, fragilisée et défavorisée (Leloup et Gysler, 2009; Morin et Baillargeau, 2008; Morin et Pori, 2007).

En 2008, en s'appuyant sur le *Plan d'action économique du Canada* (Gouvernement du Canada, 2008), le gouvernement du Québec a intégré la remise en état du parc des HLM dans son plan québécois des infrastructures intitulé «Des fondations pour réussir» (VGQ, 2009). Ces investissements de 1,8 milliard de dollars, répartis sur une période de cinq ans (2008-2013), sont très bien accueillis par les différents acteurs du milieu HLM puisqu'ils répondent à des demandes pressantes de tous les acteurs et qu'ils assurent ainsi la pérennité d'un parc immobilier aux prises avec

un important déficit d'entretien. Au plan immobilier, les OMH ont également d'importants défis à relever dans les prochaines années. À cet égard, l'entretien et la rénovation des habitations constituent sans doute le point d'interaction le plus critique avec les locataires (Housing Policy and Practice Unit, 1995), d'où l'importance d'offrir des services de façon telle qu'ils constituent une expérience agréable et positive pour les clients locataires (Scottish Executive Central Research Unit, 2002).

S'appuyant sur une recherche en cours sur les pratiques de gestion novatrices dans les OMH (Morin, Leblanc, Dion et CRSH, 2008-2011), les auteurs visent à démontrer que ces entreprises publiques peuvent représenter des lieux significatifs d'innovation. Nous nous appuyerons pour ce faire sur l'expérience de consultation des locataires réalisée par l'OMH de Montréal (OMHM) dans le contexte du plan quinquennal de rénovations majeures. Pour nombre de gestionnaires, ce plan quinquennal représente d'ailleurs le principal enjeu des cinq prochaines années. De l'avis de Cooper et Hawtin (1998), il y a consensus dans les écrits : les locataires doivent avoir leur mot à dire sur les enjeux et les problèmes qui touchent leur milieu de vie. Cela suppose donc la reconnaissance et le soutien des associations et des fédérations des locataires, dans une perspective citoyenne (Allen, 2001). Cependant, en Grande-Bretagne et en France, ce processus s'est accompagné d'un discours de type marketing qui fait du locataire un client et met de l'avant les notions de « qualité des services » et de « bonnes pratiques » applicables à l'ensemble du territoire. Bref, une approche centrée sur le client qui se rapproche des idées de la nouvelle gestion publique (NGP) (Garshick Kleit et Page, 2008; Giaque *et al.*, 2006). La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL, 2005) constatait d'ailleurs qu'en matière de gestion du logement social, on s'était peu intéressé, somme toute, à évaluer les nouvelles initiatives et à « débattre l'établissement de pratiques exemplaires ». Au Québec, ce domaine de recherche est embryonnaire; notre étude est d'ailleurs la première au Québec à s'intéresser aux enjeux de gestion et de gouvernance en OMH. Notre matériel empirique est constitué de sources documentaires provenant principalement de l'OMHM ainsi que des transcriptions et analyse de vingt-et-une entrevues qui ont été réalisées en 2008 auprès de divers acteurs¹ (gestionnaires de différents niveaux, membres du conseil d'administration et locataires), et ce, en nous intéressant particulièrement dans ce texte à la manière dont nos interlocuteurs présentent le nouveau type de rapport, notamment de proximité, que l'OMHM veut développer et établir avec les locataires. L'approche par les capacités constitue notre cadre théorique général, nous permettant d'analyser ce processus de gouvernance négociée. Une

1. Les auteurs tiennent à remercier chaleureusement l'OMHM, et plus particulièrement toutes les personnes qui nous ont accordé des entrevues, d'avoir accepté de participer à cette recherche.

gouvernance qui s'inscrit toutefois dans un contexte de mouvement de réforme de l'administration publique au Québec où « le citoyen est devenu surtout un client » (Thibault, 2007, p. 417).

1. L'approche par les capacités

D'abord utilisé dans le domaine du développement international, ce cadre théorique est utilisé dans de multiples domaines dont l'évaluation des politiques publiques (Paugam, 2006; Farvaque et Oliveau, 2004; Bernard *et al.*, 2002; Esping-Andersen, 2000) et l'organisation des entreprises (Ferrerias, 2007; Salais, 2007; Browne *et al.*, 2006). À cet égard, selon Bryson et Merritt, « les organisations et les institutions constituent le cadre dans lequel les individus fonctionnent: dès lors, elles déterminent la liberté de choix et d'actions des individus par rapport à leur propre développement » (Bryson et Merritt, 2007, p. 35). Cette approche, constamment fertilisée et débattue par nombre de chercheurs issus de plusieurs disciplines, nous inspire, car elle nous semble répondre à la complexité de notre objet de recherche. Les *capacités*, selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE, 2005; Duraiappah, 2002), dans la perspective du développement socialement durable, réfèrent à six classes de liberté instrumentale. Autrement dit, en quoi et comment ces classes de libertés peuvent-elles être des instruments favorisant la concrétisation des aspirations des individus et des communautés? Selon le PNUE, l'espace dotation, c'est-à-dire un moment choisi dans la trajectoire d'un individu ou d'une communauté, représente un point de départ du processus de développement des capacités.

Cet espace dotation, en interaction avec l'espace des libertés instrumentales, a toutefois besoin pour s'actualiser d'un cadre institutionnel facilitateur. Les lois et les règlements encadrant le travail des OMH entravent-ils ou stimulent-ils, par exemple, la collaboration ou le partenariat intersectoriel entre le réseau de la santé et des services sociaux et une entreprise publique locale comme les OMH? Si la réponse est positive, ces structures favorisent ainsi la conversion effective des droits en réalisations et en accomplissements, visant notamment la démocratie participative.

Les institutions et entreprises publiques se doivent de s'appuyer sur la mobilisation, la participation et le renforcement des *capacités* et des opportunités d'accomplissement des personnes et des organismes de leur territoire (Reboud, 2006). C'est le mouvement introduit par la combinaison des facteurs de conversion qui détermine de manière synergique la capacité d'une personne, d'une entreprise ou d'une communauté à accéder à un ensemble de réalisations (espace des *capacités* réalisées). « L'opération de conversion permet la transformation des ressources en réalisation effective »

(Corel et Zimmerman, 2007, p. 34). À l'inverse, un facteur de contrainte constitue un frein ou une barrière à l'accès à certaines *capabilités* et à certaines réalisations (individuelles et collectives). Selon cette approche, les OMH doivent développer des opportunités d'accomplissement des personnes en lien avec les organismes et institutions locaux, afin de contribuer au bien-être de la population locale, tant au niveau individuel que collectif. Cette approche considère donc la personne, d'abord et avant tout, comme un citoyen qui, comme sujet, décide d'inscrire dans un processus de décisions publiques son espace-temps de liberté et de participation.

1.1. Territoire et conditions de vie

Il n'y a pas d'espace dans une société hiérarchisée
qui ne soit hiérarchisé.
Bourdieu, 1993, p. 160

Le territoire conceptualisé comme construction territoriale (Roncayolo, 1990) et où les rapports sociaux sont contraints et médiatisés à travers l'espace nous semblent constituer une piste de réflexion pertinente pour appréhender les agissements d'une entreprise publique comme un OMH. En effet, un OMH s'inscrit dans plusieurs espaces. D'abord, un OMH couvre un territoire municipal et les habitations gérées par celui-ci sont disséminées sur ce territoire. Toutefois, la valeur économique ou d'échange, dans le système capitaliste, détermine la fonction des lieux; les HLM ont ainsi tendance à être localisés en des zones peu attrayantes en terme financier. Dans le pire des cas, il y a fracture socioterritoriale (Klein *et al.*, 2010) comme en France par exemple où les modes d'occupation et d'usage de l'espace bâti sont le reflet spatial de la configuration des clivages sociaux (Decouflé, 1991).

Les conditions de vie concrètes réfèrent aux zones où vivent les habitants ainsi qu'à leur espace domiciliaire. Ce dernier espace structure d'ailleurs, en bonne partie, l'économie des conditions de vie (Fecteau et Bouliane, 2007). Un OMH, comme bailleur, a ainsi la responsabilité de concilier gestion immobilière et gestion du milieu de vie. Ainsi, un OMH peut être confronté à l'enjeu de la proximité topographique et à celui de l'isolement sociologique du « chacun chez soi ». À cela, les OMH répondent par une forme de territorialisation de l'action sociale comme nous l'illustrerons subséquemment par l'exemple de l'OMHM.

1.2. Un milieu de vie où se multiplient les défis sociaux importants

En vertu d'un système de pondération favorisant systématiquement les personnes les plus démunies de la société (Gouvernement du Québec, 2007), depuis une vingtaine d'années, l'habitation à loyer modique au Québec

(Roy et Perry, 2009; Makrous, 2007) comme dans nombre de pays occidentaux (Bricocoli, 2008; Allen *et al.*, 2004) est devenue un milieu de vie regroupant majoritairement ce type de clientèle. Le règlement d'attribution, de par ses critères, a contribué à faire en sorte que cette catégorie d'habitation sociale devienne souvent « *le dernier filet social avant que la personne ne se retrouve à la rue* » (administrateur). L'OMHM gère une liste de 22 000 demandeurs mais le règlement est ainsi rédigé que le ménage le plus démuné est toujours priorisé sur cette liste : « *Qu'est-ce qui distingue un pauvre d'un autre pauvre ? Quelqu'un qui cumule une série d'autres facteurs de problèmes : l'analphabétisme, la santé mentale, la violence familiale, la toxicomanie, etc.* » (gestionnaire). L'ampleur des changements survenus au sein de la composition sociodémographique des locataires représente, selon tous les acteurs du milieu, la donnée principale permettant de percevoir distinctement la complexité de la gouvernance et de la gestion dans ce milieu. Parmi ces changements, citons : 1) le vieillissement de la population (la moyenne d'âge est de 75 ans dans les logements pour aînés); 2) l'arrivée massive de nouveaux immigrants à Montréal, mais aussi dans d'autres villes (la volonté du gouvernement du Québec étant de favoriser la dissémination des communautés culturelles hors de Montréal, les réfugiés sont très présents dans les HLM pour ménages familiaux, notamment à Québec, Sherbrooke, Gatineau et Drummondville); 3) la présence de ménages familiaux souvent hors du marché du travail pour une longue période et dont la durée de résidence en HLM est considérable; et 4) l'ampleur des problèmes de santé mentale reliée fréquemment à la désinstitutionnalisation. De cette « mutation de la clientèle habitant en logement social » (MSSS, SHQ, ROHQ et ADOHQ, 2008) est né le vocable « d'habitat résiduel » pour qualifier ce type de logement. Cet impact de la réglementation illustre clairement que celle-ci « en tant que type particulier d'institutions produit des effets structurants sur les politiques publiques » (Lascoumes et Le Galès, 2004, p. 16). Cet apport de l'approche par l'instrumentation nous semble fondamental, car il met bien en relief que le règlement d'attribution oblige les OMH à mettre en œuvre des outils de gestion favorisant le regroupement de populations très défavorisées. Tous les acteurs s'entendent d'ailleurs sur les impacts négatifs de ce procédé.

1.3. Les OH : des enjeux multiples

Les caractéristiques des OH et des milieux de vie gérés par ces entreprises publiques et exposées plus haut soulèvent des enjeux de diverses natures.

1.3.1. Des enjeux de gouvernance démocratique et de gestion

En matière de gouvernance à l'interne, un saut qualitatif a été réalisé en 2002 lorsque le droit d'association des locataires a été reconnu formellement par le législateur, et ce, après plus de vingt-cinq années d'existence de ces associations. Chaque OMH doit, de plus, créer un comité consultatif de résidents (CCR) et tous les OMH administrant plus de 2 000 logements d'habitation doivent créer des comités de secteur. Ces modifications majeures vont dans le sens d'une gouvernance démocratique. Il n'en reste pas moins qu'un OMH possède un conseil d'administration composé en majorité (sauf en de rares exceptions) d'élus municipaux, les locataires ayant seulement deux postes au conseil d'administration. De plus, les OMH doivent concilier qualité de services (perspective client) – «*selon nos sondages, les locataires semblent de plus en plus satisfaits des services qu'ils reçoivent*» (gestionnaire) – avec l'enjeu d'une gouvernance démocratique (perspective citoyenne) – «*c'est un gros coup de barre qui a été donné, la démocratie, le rapprochement du citoyen*» (administrateur). Cette convergence de points de vue, quant à la participation des locataires, illustre l'importance pour les différents acteurs de clarifier les valeurs communes qui les unissent (Flint, 2004; Caincross *et al.*, 1996).

1.3.2. Des enjeux de proximité et d'intersectorialité

Cette forme de gouvernance locale est reliée à des enjeux majeurs en termes de coordination des ressources et de coopération territoriale, de partenariats et de confiance mutuelle. Par exemple, à Québec, le CSSS de la Vieille-Capitale, en collaboration étroite avec l'Office municipal d'habitation de Québec et des organismes communautaires, a développé depuis 2005 une intervention de proximité visant à favoriser le lien social et le «vivre-ensemble» dans un HLM où résident des ménages familiaux, soit près de 500 personnes originaires de 20 pays. Les OMH s'appuient ainsi de plus en plus sur un partenariat avec d'autres acteurs, particulièrement le milieu de la santé et des services sociaux et le réseau public comme les organismes communautaires. Ces pratiques intersectorielles ont d'ailleurs été formalisées par l'adoption d'un cadre de référence sur le logement social avec soutien communautaire (MSSS et SHQ, 2007).

La tenue, en 2006-2007, de onze colloques régionaux visant à favoriser des alliances entre les OH et le réseau public de la santé et des services sociaux s'inscrit dans ce contexte spécifique.

1.3.3. Des enjeux de développement socialement durable

En 2009, afin de mener à terme les travaux majeurs de rénovation, la SHQ a nommé vingt-neuf OMH comme centres de services. Ceux-ci ont pour mission principale de dresser un bilan de santé des OMH de petites tailles sous leur responsabilité territoriale. L'implantation de ces centres de services doit se comprendre dans le contexte du processus de réingénierie de la SHQ dont « *l'objectif principal est de donner plus de latitude aux personnes qui sont près de la clientèle* » (gestionnaire). M. Robert Madore, à l'époque président de la SHQ, lors d'une audition de la Commission de l'administration publique de l'Assemblée nationale, a ainsi déclaré que le Plan québécois des infrastructures (PQI) avait été « *l'un des éléments importants qui ont agi comme moteur de changement pour la SHQ, l'amenant à se remettre en question et à s'ajuster en tenant compte du nombre effectif restreint de la Société* » (Madore, 2009, p. 8). Ces travaux doivent se faire dans le respect des principes du développement durable dont la participation et l'engagement, l'accès au savoir et le principe de subsidiarité, tels que mis de l'avant dans le Plan d'action de la SHQ (SHQ, 2009) découlant de l'application de la Loi-cadre sur le développement durable (Gouvernement du Québec, 2006b). D'où l'importance de prendre acte que le logement HLM est devenu un milieu de vie regroupant des personnes ayant un profil de vulnérabilité aux changements climatiques comme les vagues de chaleur ou de froid extrêmes (Bélanger *et al.*, 2006), car « les communautés présentant une vulnérabilité économique jumelée à plusieurs facteurs de vulnérabilité sociale sont susceptibles d'être affectées encore plus par la manifestation d'un aléa » (Ministère de la Sécurité publique, 2008, p. 13). Ces personnes sont ainsi l'objet d'inégalités écologiques (Diebolt et Helias, 2007). Par exemple, l'un des premiers projets financés par le *Plan d'action sur le changement climatique 2006-2012* (Gouvernement du Québec, 2006a) – volet santé – l'a été dans un HLM de Montréal-Nord, un milieu de vie caractérisé par la pauvreté et un cadre bâti susceptible de générer des îlots thermiques lors d'événements de chaleur extrême. Ainsi, les OMH ont des défis majeurs à relever, tant au plan social qu'immobilier, afin d'améliorer les conditions de vie des résidents, d'où l'importance de concilier gestion immobilière et gestion du milieu de vie.

2. L'Office municipal d'habitation de Montréal

L'OMHM est issu, dans le cadre du processus de transformation de l'univers municipal, de la fusion en 2002 des 15 OMH de l'île de Montréal. Son parc d'habitations à loyer modique est composé de 20 832 logements répartis en 800 immeubles; ce parc HLM représente à lui seul 4 % des unités locatives

de l'île de Montréal. À cela, il faut ajouter quelque 1 600 logements abordables destinés à des personnes âgées de même que la gestion d'environ 7 500 unités dans le cadre du programme Supplément au loyer.

La mission actuelle de l'OMHM se lit comme suit :

L'OMHM a pour mission d'améliorer les conditions de vie de personnes et de familles à faible revenu ou à revenu modéré en leur procurant des logements subventionnés de qualité et en favorisant leur pouvoir d'influence et d'action dans leur milieu.

Quant à sa vision, elle s'énonce ainsi :

En tant que chef de file en matière d'administration publique, l'OMHM gère avec efficacité, transparence et créativité le parc résidentiel le plus important au Québec. Il est reconnu pour le dynamisme des collectifs, pour le partenariat tissé avec ses employés et le milieu, ainsi que pour son apport au développement social de ses locataires et de la collectivité.

Son conseil d'administration est composé de neuf personnes, cinq personnes nommées par la Ville, deux par le gouvernement du Québec et deux sont des représentants des locataires. Le profil socioéconomique des résidents, dans le mémoire de l'OMHM déposé le 18 novembre 2008 à la Commission permanente du conseil d'agglomération dans le cadre d'une étude publique sur les contributions municipales et la gestion des programmes de lutte à la pauvreté (OMHM, 2008), est ainsi présenté :

- une grande pauvreté (moyenne de revenus annuels : personnes âgées : 13 800\$; personnes seules : 9 500\$; familles : 11 700\$);
- une proportion importante de personnes très âgées. En décembre 2006, on dénombrait 8 922 personnes âgées de 65 ans et plus, dont 27 % de 80 ans et plus;
- des milieux familles très diversifiés :
- un nombre important de personnes seules (on y retrouve quelques 5 000 personnes seules de moins de 65 ans);
- des familles où la monoparentalité est surreprésentée : 47 % des familles avec enfants;
- une concentration de jeunes : 50 % des résidents dans les HLM familles ont 20 ans et moins (dont 58 % sont âgés de 10 à 18 ans);
- une grande diversité ethnoculturelle : on estime que 65 % des chefs de ménage sont nés à l'extérieur du Canada (Leloup et Gysler, 2009).

3. Le parc immobilier

Selon les dires mêmes de ses principaux responsables, le parc immobilier de l'OMHM, construit en grande majorité il y a trente à quarante ans, a grandement besoin de travaux majeurs puisque l'Office pouvait seulement gérer les urgences dans un contexte de sous-investissement important qui perdurait depuis nombre d'années. La construction de ces immeubles selon des « critères de modestie » – un vocable utilisé par la SCHL – n'est pas étrangère à cet état de fait. « [O]n voulait s'assurer que les taxes et impôts des contribuables ne servent pas à construire du luxe pour les pauvres. Alors, on avait mis ces critères-là... Ça a fait qu'on a construit des boîtes à savon... des édifices qui étaient identifiables facilement parce qu'ils étaient tous pareils... » (gestionnaire). Ces années de « vaches maigres » ont fait en sorte que « des fois, on était rendus à attendre que la toiture coule avant d'envisager de mettre une patch pour pouvoir la remplacer » (gestionnaire). Les éléments de sécurité étaient évidemment à ce moment-là priorités, compte tenu des obligations légales à respecter comme un toit qui coule ou des composantes d'immeubles où il y a infiltration d'eau. Ces habitations répondaient aux besoins spécifiques du temps avec des habitants fort différents de ceux d'aujourd'hui. Par exemple, ces immeubles n'étaient pas construits pour la cuisson vapeur : « Dans le temps, ce n'était pas rare que tu aies des immeubles fermés, qui n'avaient aucune ventilation, aucune hotte de poêle » (gestionnaire). D'où parfois des problèmes majeurs de moisissures comme à Place Lachine où 400 ménages ont dû être relocalisés il y a quelques années, le temps que l'on reconstruise au complet les habitations. À lui seul, ce chantier a nécessité des ressources financières de l'ordre de 30 millions.

La gestion de la décroissance budgétaire quant à l'entretien des immeubles et l'incapacité pendant plusieurs années à répondre aux demandes légitimes des locataires, compte tenu du sous-financement de ce secteur d'activités, « transférait dans toute la gestion, car plus le bâtiment est vieillissant, plus les gens font des plaintes » (gestionnaire). Bruits, chicanes et frustrations sont alors monnaie courante, encore plus dans la vingtaine de grands ensembles, construits au début des années 1970 et « qui ont connu une détérioration accélérée, à cause d'une occupation intensive et dans bien des cas, de surpeuplement » (OMHM, 2008, p. 10). Ces situations difficiles mettent beaucoup de pression sur les gestionnaires, d'autant plus que ce type de concentration « génère des problèmes qui sont de l'ordre du propriétaire pur et dur comme le non-paiement des loyers et l'encombrement des logements » (administrateur).

Cette situation a entretenu une grande contradiction entre une forte valeur proclamée, soit le service à la clientèle, et la réalité d'une décroissance budgétaire où l'on était toujours dans des processus de coupures : « Tu gères une organisation qui est toujours en train de péricliter » (gestionnaire).

Ce fut le cas, par exemple, lorsque l'OMHM, à la suite des fusions des 15 OMH, est devenue une grosse organisation avec ses 500 employés. Ce processus de coupures a continué à être présent et s'était même accentué en 2003 et 2004 à la suite d'importantes coupures lors de la venue au pouvoir du Parti libéral. Il fallut attendre l'année 2005 pour revenir au niveau de financement de 2002.

4. Le développement social et communautaire

L'OMHM a été l'un des précurseurs de l'approche du développement communautaire en milieu HLM. Dès le milieu des années 1980, un module des relations avec la clientèle, l'ancêtre de l'actuel module de développement social et communautaire, établissait des liens étroits avec des organismes communautaires et favorisait la vie associative des locataires. Ce module a notamment la responsabilité de susciter la participation des locataires dans leur milieu. Près de vingt-cinq ans plus tard, cette volonté s'est renforcée et le conseil d'administration est l'un de ses principaux vecteurs. *«Toute la philosophie... de participation, de consultation et tout ça, ça découle aussi de la volonté du conseil d'administration de donner cette place-là aux locataires au sein de l'organisme»* (locataire). Les deux représentants des locataires, à chaque assemblée du conseil, ont la responsabilité à l'item *«Point des représentants locataires»* de faire rapport des activités des différents comités, que ce soit dans les comités de secteur, le comité consultatif des résidants ou encore de toute préoccupation des locataires.

Le comité consultatif des résidants (composé de quatorze locataires, dont les deux élus) et les trois comités de secteur (deux instances formelles prévues par la loi) ont été mis en place dès 2003. L'OMHM, de par le travail des organisateurs communautaires du module de développement social et communautaire, soutient ces instances dans l'espoir que cela rejaillisse sur les associations d'immeubles qui sont le cœur de la vie associative en milieu HLM. Le mot d'ordre à l'Office est d'encourager cette implication des locataires car *«on attend beaucoup plus de la part des locataires»* puisque l'on souhaite *«faire de nos locataires des partenaires de la gestion de l'immeuble et améliorer les services...»* (administrateur). Cette structure de services est centralisée et deux organisatrices communautaires travaillent dans chacun des trois secteurs géographiques délimités par l'OMHM dans sa structure organisationnelle. Certains gestionnaires auraient voulu que ceux-ci relèvent des secteurs, mais le choix a été fait de garder centralisée cette équipe afin qu'elle puisse garder sa force et sa cohérence. Cependant, ce secteur d'activités demeure largement sous-financé; le manque à gagner est estimé

à 1 million de dollars, et ce, dans un contexte organisationnel difficile où « *l'un des enjeux du développement communautaire, c'est l'adhésion à l'interne. On a vraiment un nœud* » (gestionnaire).

D'après nos interlocuteurs, le bilan de la vie associative semble toutefois mitigé puisque l'on serait au même point qu'il y a 15 ans avec quelques 120 associations, dont la quasi-totalité (4 sur 5) chez les aînés. On assiste à un essoufflement des associations d'aînés alors que les ménages familiaux semblent réfractaires à la formule associative. L'univers de plus en plus individualiste dans lequel baigne la société québécoise et l'hétérogénéité des ménages sont aussi ciblés par l'OMHM comme des contraintes au développement de la vie associative en tant que levier de changement et de responsabilisation.

5. L'enjeu de la gestion de proximité

Pour être en mesure de revenir à sa mission d'offrir un milieu de vie adéquat, la gestion doit se rapprocher des locataires afin d'avoir plus de crédibilité auprès de ceux-ci : « *notre gros défi, c'est de tracer la ligne entre le rôle de propriétaire et le rôle de facilitateur de milieu de vie. La ligne est difficile à tracer entre ces deux pôles* » (gestionnaire). Autrement dit, « *comment, comme propriétaire, peut-on quand même être en proximité avec les milieux de vie?* » (locataire).

Répondre à cette question, c'est poser le défi de l'innovation organisationnelle dans un contexte où cela est « *encore plus difficile pour un Office de favoriser l'innovation parce que de toute façon, on n'a pas trop à se forcer, la clientèle est là* » (gestionnaire). Ce changement de culture passe notamment par un service à la clientèle qui sait faire la distinction entre un oui « absolu » aux locataires et un non « justifié » où l'on prend le temps d'expliquer les raisons du refus. « *Je pense que ce sont des défis pour les gestionnaires d'abord parce que c'est un changement drastique dans la façon de procéder dans la mentalité, mais aussi parce que ça demande du temps* » (administrateur). Et le temps, plusieurs gestionnaires nous l'ont affirmé, est un problème, une contrainte majeure, compte tenu du volume de dossiers à traiter : « *Ce qui freine l'innovation, c'est le temps. Il y a toujours du travail à faire matin et soir... C'est ce qui tue tout le monde. Ce qui est le plus nuisible à notre travail, c'est le volume* » (gestionnaire). Autre facteur de contrainte : l'organisation fonctionnerait en silos, ce qui ne facilite pas du tout la coordination entre les différents secteurs d'activités. De plus, l'importante restructuration réalisée en 2006, qui a déplacé près de la moitié des employés, n'a pas modifié cette situation.

6. Bilan de santé du parc immobilier

Si le progrès en termes de développement social et communautaire peut sembler quelque peu intangible, du point de vue de l'immobilier, l'inverse s'est produit puisque l'OMHM a développé, à la suite du soutien financier de la SHQ, un outil de gestion qui lui a permis de compléter, sur une période de quatre années (2004-2008), le bilan de santé de l'état du parc. Il s'agissait, «à la suite d'une visite thématique des lieux, de faire l'inventaire des désordres et de l'état des composantes des logements pour avoir un portrait réel des besoins à la fois liés au déficit d'entretien et à la fois liés à la modernisation» (gestionnaire). Deux logiciels, BETI (Bilan de l'état des terrains et des immeubles) et HIBOU (il voit tout de l'état des composantes), ont permis la réalisation de cet inventaire. On a pu ainsi démontrer à la SHQ, dans le cadre de ce projet-pilote, les besoins financiers pour maintenir le parc immobilier à un niveau acceptable. Au début du projet, il s'agissait d'identifier le déficit d'entretien et ce qui devait être réalisé de manière obligatoire: «c'était vraiment le minimum... avec le PQI, ça nous permet de moderniser et même au moins de mettre aux besoins d'aujourd'hui les logements» (Cournoyer, 2009, p. 9).

7. L'espace des libertés instrumentales et le processus des travaux majeurs

L'approche par les capacités telle que conceptualisée par Amartya Sen envisage «dans un même mouvement le souci du développement des libertés individuelles et la volonté de promouvoir la participation démocratique» (Bonvin et Farvaque, 2008, p. 100). Un processus continu de délibération démocratique doit donc s'inscrire au cœur de l'action publique afin que puissent se développer les capacités et libertés réelles de chacun. Chacune de ces six libertés instrumentales, interdépendantes entre elles, «favorise la liberté des gens de vivre la vie qu'ils ont raison de souhaiter» (Sen, 2000, p. 39). À cet égard, les libertés instrumentales peuvent être pensées comme des passerelles entre les capacités auxquelles on peut aspirer et les actions favorisant cette conversion. Le processus de consultation des locataires, dans le cadre des travaux majeurs de rénovation, nous servira maintenant de démonstration. Comme un OMH «peut mettre en œuvre toutes activités à caractère social et communautaire favorisant le mieux-être de sa clientèle» (art. 57, Loi 49) et qu'il revient à chaque Office de décider du rôle des locataires dans le processus de mise en œuvre des travaux majeurs de rénovation, l'OMHM a mis de l'avant deux grandes stratégies dans le cadre des travaux majeurs: le développement durable et la réingénierie des façons de faire. L'Office s'appuie également sur la mise en valeur

du service à la clientèle où, en vertu du «virage locataire», on cherche à savoir «où l'on était performant et où on l'était moins» (gestionnaire). Les objectifs suivants balisent donc les travaux majeurs:

- des immeubles mieux adaptés aux besoins des locataires;
- des immeubles sécuritaires et supervisés, à la fine pointe de la technologie;
- des interventions soutenues relativement à l'enveloppe des bâtiments des aires communes;
- un engagement soutenu à l'amélioration des composantes mécaniques:
 - amélioration de la ventilation dans les logements;
 - intervention dans les dossiers de moisissure;
 - intervention en ce qui a trait à la sécurité.

7.1. Liberté participative: l'habitant comme expert des lieux

L'OMHM a mis en place une structure de services, afin de rejoindre et de consulter les locataires concernés par les rénovations quant à leurs besoins et leurs priorités. L'Office veut ainsi s'assurer de leur complicité dans la réalisation des chantiers. Au cœur du processus de consultation des locataires et financée à même les fonds réservés aux travaux majeurs, on retrouve une équipe de travail; il s'agit de trois agents de liaison et d'une agente de communication, sous la responsabilité directe d'un cadre intermédiaire. Son mandat est de «faire le pont entre les locataires et les ingénieurs, les architectes et les techniciens qui bâtissent un projet» (gestionnaire). Cela signifie que pour tous les travaux majeurs, l'Office informe, rencontre et consulte les locataires sur les travaux à venir. Une compréhension commune des situations problématiques et des actions à entreprendre découle de ce processus. On ne consultera pas toutefois sur la toiture à remplacer, puisque l'enjeu pour l'Office est alors «d'être à l'écoute des gens, de leurs préoccupations et d'entendre ce qui se passe au sujet de l'usage des lieux» (gestionnaire). C'est nouveau pour l'Office de réaliser de tels travaux lorsque les logements sont occupés et l'on recherche des accommodements avec les occupants, car «on ne veut pas de requêtes à la régie pour perte de jouissance» (gestionnaire). Ce processus de consultation, qui s'appuie sur le patrimoine d'expériences en développement social et communautaire, est considéré comme l'aspect le plus innovateur par l'ensemble de nos interlocuteurs. «L'Office a expérimenté différentes façons de faire pour arriver à rejoindre les locataires: assemblée générale, 5 à 7, rencontre de paliers, sondages, animation avec les jeunes, porte-à-porte, etc.» (FLHLMQ, 2009, p. 2). En date du 27 octobre 2009, Nathalie Morin, la responsable de la consultation des locataires à l'Office, lors d'une réunion où était regroupée une centaine de représentants des associations de locataires de Montréal, pouvait faire

état des 110 rencontres tenues en 2009 dans les immeubles où des travaux ont eu lieu ou vont avoir lieu (FLHLMQ, 2009). Ces données indiquent clairement qu'une approche de proximité est à l'œuvre, puisque ces rencontres ciblent des espaces de vie bien précis. Ce nouvel espace de parole pour des gens peu organisés, mais maintenant considérés par l'Office comme des experts de l'usage des lieux, représente en termes d'opportunités une augmentation réelle de la liberté de ces personnes. Elles peuvent influencer le cours des travaux et ainsi être contributives à une mise en commun de leurs paroles.

7.2. Facilités économiques: maintien de la marge financière des locataires

L'accès à un logement social représente pour les locataires l'accès à une ressource de base, condition essentielle de la liberté. Cependant, comme on a pu le constater précédemment, le cadre bâti, pour différentes raisons, a mal vieilli. L'ampleur des rénovations à effectuer est en effet telle que l'on aura *« effectué un rattrapage intéressant, mais on n'aura pas complété l'ensemble de la mise à jour du parc immobilier, de la modernisation »* (administrateur). Pourtant, sur le 1,8 milliard prévu dans le cadre du plan quinquennal de rénovation, d'adaptation et de modernisation du parc (RAM), l'OMHM recevra au moins 315 millions. Il s'agit d'un changement majeur puisque le budget de rénovations passe d'une moyenne de 14 ou 15 millions, dans les années de cette décennie, à une moyenne prévue de 60 à 62 millions. Cependant, en 2010-2011, à la suite du refus de la Société canadienne d'hypothèques et de logements de financer sa juste part des travaux, une coupure de 30 % a été imposée à tous les offices de plus de 1000 logements. La situation était telle que l'on ne pouvait effectuer les rénovations que lorsque l'appartement était vacant alors que *« pour la première fois cette année, on va s'occuper des logements de locataires qui sont là depuis vingt ans »* (gestionnaire). Cela après l'année de transition qu'a été la première année du PQI où l'on a priorisé tout ce qui était structure. Au terme de ce processus, la ressource de base aura été grandement améliorée et les locataires ne consacreront toujours que 25 % de leur revenu pour habiter en HLM.

7.3. Opportunités sociales: augmentation de la qualité de vie

Tous ces travaux majeurs représentent également pour l'Office une opportunité de mieux répondre aux besoins d'espace des locataires, mais l'on a rarement la possibilité de modifier le cadre bâti. Être en mesure de remettre à neuf des logements constitue aussi, pour l'Office, une façon d'avoir des locataires plus engagés, plus investis dans leur milieu de vie. *« Maintenant on remet un logement qui est peinturé, remis à neuf et c'est plus facile de dire à la*

personne qu'on a un contrat; ce qu'on lui remet est propre et on s'attend qu'elle le maintienne en bon état» (locataire). Dans une perspective de développement des communautés, on croit qu'un sentiment de fierté et d'appartenance chez les résidents ira de pair avec un nouveau cadre bâti, favorisant ainsi une appropriation de l'habitat et une intégration des différentes populations. L'OMHM estime aussi que le processus de rénovation constitue «*un bon levier pour changer la perception des gens par rapport aux HLM*» (administrateur). L'enjeu de favoriser l'acceptabilité sociale avait d'ailleurs été soulevé dans le premier plan d'action pour le logement social et abordable de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM, 2008). Modifier le stigma relié au HLM et faire en sorte que le milieu de vie des locataires soit vraiment contributif à leur mieux-être représentent donc des résultats souhaités et attendus de la part de l'Office.

7.4. Garanties de transparence

Dans les habitations où il n'y a pas d'association, particulièrement en milieu familles, ce processus de consultation est plus difficile en l'absence de liens stables avec celles-ci : «*Pourquoi tu participerais à des consultations du propriétaire si tu ne te sens pas respecté?*» (locataire). La CMM a d'ailleurs souligné «*l'ampleur du défi que représente l'établissement d'une relation de confiance entre les locataires et le gestionnaire dans un contexte de fragilisation de la clientèle et du manque de ressources des OMH*» (OMH, 2008, p. 35). Tout ce processus, qui se veut des plus transparent, nécessite donc que l'on informe non seulement les locataires, mais aussi toutes les personnes qui agissent sur le terrain afin «*que tout le monde donne le même message*» (gestionnaire). Transparence, qualité et accessibilité sont donc des composantes essentielles de ce processus de communication. Les locataires, par l'entremise de groupes de discussion, ont d'ailleurs été consultés sur les outils de communication.

À compter de janvier 2009, en s'appuyant sur un plan de communication qui va accompagner les quatre prochaines années de rénovations majeures, l'Office a mis en place un comité de coordination de communication sur les travaux majeurs, afin de s'assurer de la cohérence des messages et ainsi d'être en mesure de contribuer à «*donner des outils aux gens de terrain pour qu'ils puissent régler des problèmes eux-mêmes*» (gestionnaire). À cet égard, les trois directeurs de secteur assument pleinement leur rôle de propriétaire des immeubles. Ils sont en mesure «*de prendre toutes les décisions concernant les interventions de réparations majeures... concernant l'entretien, le service à la clientèle... mais ça va venir avec des devoirs et des obligations, parce qu'on va aller mesurer la réduction du déficit d'entretien de chacun des secteurs*» (gestionnaire). Les gestionnaires ont donc des obligations de résultat – faire le budget, faire les appels d'offres, les calendriers des travaux –

tout en conciliant cela avec la consultation des locataires, qui peut amener des modifications aux plans des architectes et des ingénieurs à la suite de la prise en compte de leurs opinions. On nous a donné en exemple des modifications à l'embrasement des portes-patio d'une habitation de personnes âgées à la suite de la consultation des locataires: «*Notre porte-patio, on est très heureux que vous la changiez. Mais saviez-vous qu'elle est haute et qu'on a une marche à enjamber? Est-ce que vous pourriez vérifier la possibilité de l'abaisser?*» (administrateur). La communication comme relation (Wolton, 2009) apparaît donc comme une clé incontournable de ce processus et qui demande à être constamment entretenue et enrichie.

7.5. Sécurité protectrice

Outre de pouvoir enfin répondre de manière satisfaisante à ses obligations de propriétaire en regard de la sécurité et de la salubrité, l'OMHM s'est donné une obligation morale d'aller au-delà des exigences minimales du Code national du bâtiment pour mieux adapter le parc immobilier aux besoins spécifiques de ses différentes catégories de clientèle. Par exemple, toutes les demandes d'adaptation de logement demandées par les ergothérapeutes du réseau de la santé sont dorénavant acceptées. À un autre niveau de sécurité, des caméras seront installées dans plusieurs immeubles. Une centrale assure déjà la coordination de patrouilleurs disponibles jour et nuit. L'entrée, dans certains immeubles, se fera en utilisant des cartes d'accès. Cette dernière préoccupation s'inscrit d'ailleurs dans un vaste investissement en termes de ressources humaines et financières de la part de l'OMHM, déjà décidé avant le PQI. Ainsi, afin de dégager des ressources financières pour réaliser une vaste opération de sécurisation des locataires, le nombre de secteurs administratifs a été réduit de cinq à trois en 2006.

7.6. Sécurité écologique

À cet égard, l'OMHM a pris un virage vert et, tout comme le développement communautaire et social, le développement durable est un élément transversal du nouveau plan stratégique 2009-2014 (OMHM, 2009), afin d'agir sur le cadre bâti et l'environnement ambiant. Sur le terrain, cela se concrétise par exemple par l'utilisation de matériaux qui coûtent plus cher, comme les fenêtres ayant la qualité *Energy star*. De grande durabilité, celles-ci permettent une économie d'énergie appréciable. Ce virage est congruent avec le fait que l'OMHM ne se définit pas comme un propriétaire immobilier conventionnel. L'Office gère un bien public; elle doit donc avoir une approche de conservation à long terme, d'où l'implantation d'un programme d'entretien préventif. Ce faisant, on espère sensibiliser les locataires au développement durable.

Conclusion

En sciences de la gestion, les travaux du sociologue Norbert Alter nous ont semblé particulièrement pertinents dans notre travail d'analyse de la capacité collective de l'OMHM à mettre en œuvre ce processus de mobilisation des locataires et à l'assumer dans sa structure organisationnelle. Dans *L'innovation ordinaire* (2000), s'appuyant sur plusieurs études de cas, tant en entreprises publiques que privées, cet auteur a relevé l'importance de la place des croyances dans l'univers du management: «il faut y croire pour agir». Cette centralité des croyances trouve aussi écho dans l'univers hiérarchisé et normé de l'OMHM: «*C'est pas tout le monde qui croit à la consultation des locataires; c'est toute la confrontation entre le rôle de l'expert et de celui du locataire qui vit dans son logement*» (locataire). Pourtant, l'énoncé de la mission de l'OMHM spécifie explicitement que l'Office doit non seulement procurer des logements subventionnés de qualité aux locataires, mais aussi favoriser «leur pouvoir d'influence et d'action dans leur milieu». Cette harmonisation de double mission, telle que le révèlent nos entretiens, représente un enjeu majeur identifié dans le cadre des travaux de la planification stratégique 2009-2014 de l'OMHM. L'adhésion des employés à cette double mission et son appropriation par ceux-ci, sont jugées cruciales pour sa concrétisation. Le module du développement social et communautaire, dans la structure organisationnelle de l'Office, a cette responsabilité première de favoriser le pouvoir d'influence et d'action des locataires. Cependant, son sous-financement chronique nuit à son fonctionnement et à sa capacité réelle d'action auprès tant des milieux de vie qu'au sein de l'organisation. En ce qui a trait à ce dernier aspect, Alter met en relief deux logiques qui s'opposent au sein des entreprises: la logique de l'innovation, où l'incertitude occupe une grande place, et la logique de l'organisation, où domine la standardisation. Le développement social et communautaire est d'emblée dans une logique d'innovation sociale où l'incertitude – l'intangible – est prégnante puisque les progrès et l'impact du travail sont difficiles à mesurer compte tenu de sa complexité. Il n'est pas et ne peut pas être prescriptible. Comment alors les autres services vont-ils pouvoir croire aux bénéfices de ces activités? Au contraire, «des logements subventionnés de qualité» font nécessairement appel à des normes et standards et à des expertises techniques bien spécifiques. Cette logique, de facture classique, est beaucoup plus facile à intégrer par la structure organisationnelle et les différents employés de l'Office. Comment les principaux tenants de l'innovation, les administrateurs et certains gestionnaires, au sein de l'OMHM, peuvent-ils alors faire progresser leurs idées en regard de l'harmonisation de la double mission?

À cet égard, le PQI représente pour ceux-ci une occasion inespérée de tenter de mieux concilier la gestion immobilière avec la gestion du milieu de vie au sein de l'organisation. Selon Alter, la logique de l'innovation est

nécessairement diachronique : a) l'invention du nouveau dispositif (incitation); b) le laissez-faire (l'appropriation) et c) l'institutionnalisation. Le développement social et communautaire a débuté à l'OMHM près de vingt ans avant la fusion des quinze OMH de l'île de Montréal et même si la mission du nouvel Office a fait sienne l'enjeu de la conciliation, force est de constater que le stade de l'appropriation perdure. Cette occasion offerte par le PQI, dans un domaine d'activités des plus névralgiques pour l'organisation, s'inscrit donc dans ce contexte de tiraillements et de tensions au sein de l'OMHM. Évidemment, le fait que la fusion se soit effectuée dans un contexte de déficit d'entretien qui a perduré presque toute la décennie des années 2000, ajouté aux immenses défis sociaux à relever, ont constitué des facteurs majeurs de contrainte. Cela témoigne d'une organisation qui doit faire face à plusieurs pressions qui se répercutent sur la structure et ses ressources humaines. « *Quand on prend le temps d'expliquer les choses, c'est du temps qu'on n'a pas consacré à autre chose... On ne les [locataires] écoute pas pour le plaisir de le faire. Alors, ça engendre des délais additionnels, ça retarde...* » (gestionnaire).

Une culture de l'urgence, conjuguée à « *une grande capacité d'innover de la direction* » (administrateur), semble avoir produit un « *rythme effréné de développement* » (gestionnaire) qui a essoufflé nombre de gestionnaires qui peuvent avoir l'impression « *qu'on en mène large par rapport à notre mandat et qu'on a peut-être pas les outils pour le faire* » (administrateur). Cela, dans un contexte où la pression est forte pour livrer et où les outils financiers et informatiques de l'Office « *ne sont pas encore très performants pour soutenir ces opérations-là* » (administrateur). À cela s'ajoute la reddition de comptes aux autorités gouvernementales « *sur la nature des travaux, la qualité des investissements...* » (gestionnaire).

Pour Alter, tout ce mouvement, ce passage « entre deux états, devient la situation commune de l'organisation, celle des passages créateurs » (Alter, 2000, p. 126). Cette inversion des normes dans un univers hiérarchisé est le propre de l'activité intégratrice du management qui doit coordonner les différenciations en cours dans les différents services. Elle se traduit alors « par la mise en œuvre de dispositifs assurant la communication et la coordination de l'activité entre les différents services » (Alter, 2000, p. 139). Cette intégration semble justement difficile à l'OMHM puisque plusieurs, en entrevue, nous ont parlé de « *gestion à la pièce* », d'organisation « *en silos, où on ne se mêle pas* », de « *manque de lieux d'échanges et de communication entre les gestionnaires* ». La mise en scène formelle des locataires dans le processus des travaux majeurs de rénovation constitue l'une des activités d'intégration et d'harmonisation reliée à la double mission de l'OMHM. Elle démontre en effet une réelle volonté de l'organisation d'agir en proximité en impliquant de manière structurée et coordonnée les milieux de vie dans la régénération du cadre bâti. Cependant, l'OMHM demeure une organisation

fortement centralisée. Si les trois secteurs administratifs ont une certaine latitude opérationnelle, il n'en reste pas moins que l'OMHM n'a pas, comme à la Toronto Community Housing Corporation (TCHU), un plan de gestion communautaire de proximité en vertu duquel la gestion des logements est assurée par l'intermédiaire de districts décentralisés (Foroughi, 2008). La capacité collective de l'OMHM, comme entreprise publique, à assumer sa double mission nous semble donc demeurer une question ouverte en l'absence d'une gestion communautaire de proximité.

Bibliographie

- Allen, B. (2001). « La gestion urbaine de proximité dans les organismes HLM. Diversité des situations et conduite du changement », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 90, septembre, p. 182-189.
- Allen, J. et al. (2004). *Housing and Welfare in Southern Europe*, Londres, Blackwell.
- Alter, N. (2000). *L'innovation ordinaire*, Paris, Presses universitaires de France.
- Bélanger, D., P. Gosselin et P. Poitras (2006). *Changements climatiques au Québec méridional : perceptions des gestionnaires municipaux et de la santé publique*, Québec, INSPQ.
- Bernard, P. et al. (2002). *Comment mesurer le développement social ? Rapport au Conseil québécois de recherche sociale sur les indicateurs sociaux synthétiques*.
- Bonvin, J.-M. et N. Farvaque (2008). *Amartya Sen. Une politique de la liberté*, Paris, Michalon.
- Bourdieu, P. (1993). *La misère du monde*, Paris, Seuil.
- Bricocoli, M. (2008). « Contrats fragiles. Activations des destinataires et politiques de quartier en Italie », dans P. Morin et E. Baillergeau (dir.), *L'habitation comme vecteur de lien social*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 281-303.
- Browne, J. et al. (2006). « Capacité, droits sociaux et intégration du marché européen », dans R. Salais et R. Villeneuve (dir.), *Développer les capacités des hommes et des territoires en Europe*, Éditions de l'ANACT, p. 312-333.
- Bryson, J. et K. Merritt (2007). « Le travail et le développement des capacités », *Formation emploi*, n° 98, p. 104-112.
- Caincross, L., D. Clapham et R. Goodlad (1996). *Housing Management : Consumers and Citizens*, Londres, Routledge.
- Commission métropolitaine de Montréal (2008). *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable*, Montréal.
- Cooper, C. et M. Hawtin (dir.) (1998). *Resident Involvement and Community Action*, Coventry, Chartered institute of housing.
- Corel, D. et B. Zimmerman (2007). « Capabilités et développement professionnel », *Formation emploi*, n° 98, p. 32-49.
- Cournoyer, F. (2009). « Audition portant sur les interventions en matière d'habitation, Québec », *Journal des débats de la commission de l'administration publique*, 27 octobre, vol. 41, n° 10.
- Decouflé, A.-C. (1991). « Les mœurs de demain », dans J. Poirier (dir.), *Histoire des mœurs*, Tome III, Paris, La Pléiade, Gallimard, p. 135-177.

- Diebolt, W. et A. Helias (2007). « Les inégalités écologiques en milieu urbain », dans *Institut des villes. Villes, santé et développement durable*, Paris, La Documentation française, p. 273-278.
- Ducharme, M.-N. (2006). « Les habitations à loyer modique destinées aux aînés : portrait sectoriel », *Les cahiers du LAREPPS*, Université du Québec à Montréal, n° 06-05.
- Duraiappah, A.K. (2002). *Poverty and Ecosystems: A Conceptual Framework*, Division de l'élaboration des politiques et du droit de l'environnement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Nairobi.
- Esping-Andersen, G. (2000). « Social indicators and welfare monitoring: social policy and development programme », *United Nations Research Institute for Social Development*, Genève, Paper no. 2.
- Farvaque, N. et J.-B. Oliveau (2004). *L'insertion des jeunes peu diplômés dans l'emploi : opportunités de choix et contraintes*, Cachan, IDHE – École normale supérieure de Cachan.
- Fecteau, J.-M. et M. Bouliane (2007). « Innovations sociales et conditions de vie, pour une fertilisation croisée des concepts », non publié.
- Ferreras, I. (2007). « De la dimension collective de la liberté individuelle », dans J. de Munck et B. Zimmermann (dir.), *La liberté au prisme des capacités*, Paris, EDHESS, p. 281-296.
- FLHLMQ (2009). « Montréal, une vraie volonté de consulter », *Bulletin de la Fédération des locataires d'habitation à loyer modique du Québec*, décembre, p. 2.
- Flint, J. (2004). « The responsible tenant: housing governance and the politics of behaviour », *Housing Studies*, vol. 19, n° 6, p. 893-909.
- Foroughi, B. et E. McCollum (2008). « Apprendre à participer ou participer pour apprendre? La participation des locataires et la gestion du logement social à Toronto », dans P. Morin et E. Baillergeau (dir.), *L'habitation comme vecteur de lien social*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 237-263.
- Garshick Kleit, R. et S. B. Page (2008). « Public housing authorities under devolution », *Journal of the American Planning Association*, vol. 74, n° 1, p. 34-44.
- Giauque, D. et al. (2006). « Innovation dans le service public : facteurs facilitant d'un changement organisationnel sous l'angle du client-centrisme », *Revue économique et sociale*, n° 3, p. 111-118.
- Gouvernement du Canada (2008). *Plan d'action économique du Canada*, Ottawa.
- Gouvernement du Québec (2006a). « Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir », *Le plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques*, Québec.
- Gouvernement du Québec (2006b). *Loi sur le développement durable*, Québec, projet de loi 118, chapitre 3.
- Gouvernement du Québec (2007). « Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique », *Loi sur la société d'habitation du Québec*, L.R.Q., chapitre S-8, article 57.
- Housing Policy and Practice Unit (1995). *Good Practice in Housing Management: Good Practice Note 5, Tenancy management*, Édimbourg, Scottish Office.
- Klein, J.-L. et al. (2010). *Les conditions de réussite des initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui mobilisent des ressources de l'économie sociale*, Montréal, CRISES, coll. « Études théoriques ».

- Lascoumes, P. et P. Le Galès (2004). « L'action politique saisie par les instruments », dans P. Lascoumes et P. Le Galès (dir.), *Gouverner par les instruments*, Bordeaux, Sciences politiques, p. 11-46.
- Leloup, X. et D. Gysler (2009). *Loger les familles avec enfants dans le logement social public montréalais : politique d'attribution et profil sociodémographique des résidents*, Montréal, INRS.
- Madore, R. (2009). « Audition portant sur les interventions en matière d'habitation, Québec », *Journal des débats de la commission de l'administration publique*, 27 octobre, vol. 41, n° 10.
- Makrous, R. (2007), « Le développement social à partir de l'habitat », dans P. Morin et E. Baillergeau (dir.), *L'habitation comme vecteur de lien social*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 131-153.
- Ministère de la Sécurité publique (2008). *Concepts de base en sécurité civile*, Québec.
- Morin, P. et E. Baillergeau (dir.) (2008). *L'habitation comme vecteur de lien social*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Morin, P. et J. Pori (2007). « Réfugiés en milieu HLM : la trappe sociale plutôt que l'intégration », *Intervention*, n° 126, p. 53-61.
- Morin, P., F. Aubry et Y. Vaillancourt (2007). *Les pratiques d'action communautaire en milieu HLM : inventaire analytique*, Québec, Société d'habitation du Québec.
- MSSS et SHQ (2007). *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social : une intervention intersectorielle des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'habitation*, Document de travail, Québec.
- MSSS, SHQ, ROHQ et ADOHQ (2008). *Deux réseaux au service d'une même personne ! Le soutien communautaire : expériences de partenariat en milieu HLM*, Québec, ROHQ.
- OMHM (2008). *Étude publique sur les contributions municipales et la gestion des programmes de lutte à la pauvreté*, Mémoire déposé à la Commission permanente du conseil d'agglomération, Montréal.
- OMHM (2009). *Planification stratégique 2009-2014*, Montréal.
- Paugam, S. (2006). « Précarité, pauvreté, exclusion », dans S. Mesure et P. Savidan (dir.), *Dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Presses universitaires de France.
- Programme des Nations Unies pour l'environnement* (2005). Institut international du développement durable.
- Reboud, V. (dir.) (2006). « Conclusion générale : qu'est-ce qu'un "bon" programme de développement », dans V. Reboud (dir.), *Amartya Sen : un économiste du développement ?*, Paris, Agence française de développement, p. 221-230.
- Roncayolo, M. (1990). *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard, coll. « Folio ».
- Roy, B. et G. Perry (2009). « Soins, anthropologie et proximité en milieu d'exclusion », dans M. Clément, L. Gélinau et A.M. McKay (dir.), *Proximités, lien, accompagnement et soin*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 219-240.
- Salais, R. (2007). « Introduction : À la recherche de principes novateurs pour l'action publique », *Formation emploi*, n° 98, p. 2-6.
- SCHL (1990). *Évaluation du programme de logement public*, Ottawa.
- SCHL (1991). *Rapport sommaire de consultations sur le logement*, Ottawa.
- SCHL (2005). « Des idées qui fonctionnent : pratiques exemplaires en gestion de logements à prix abordable », *Le Point en recherche*, Série socioéconomique n° 04-037.
- Scottish Executive Central Research Unit (2002). *Good Practice in Housing Management: A Review of the Literature*, Édimbourg.

- Sen, A.K. (2000). *Un nouveau modèle économique*, Paris, Éditions Odile Jacob.
- SHQ (2009). *Plan d'action 2009-2013 de développement durable*, Québec.
- Thibault, A. (2007). « La participation publique et la gouvernance du système de santé et de services sociaux », dans M.-J. Fleury *et al.*, *Le système sociosanitaire au Québec*, Montréal, Gaëtan Morin éditeur, p. 417-421.
- VGQ (2009). *Rapport du vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009*, Tome II, Chapitre 5, Interventions en matière d'habitation.
- Wolton, D. (2009). *McLuhan ne répond plus: communiquer c'est cohabiter*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.

6

TRAVAIL ET TERRITOIRE, RENCONTRE ENTRE DEUX TRAJECTOIRES DE RECHERCHE

Paul-André Lapointe

Aujourd'hui plus que jamais, il importe de tenir compte du territoire dans l'étude du travail et des relations industrielles. À cent lieues d'une conception le rabaissant au simple statut de conteneur des activités économiques, le territoire se définit dans les problématiques récentes comme une construction sociale et historique. Les relations non marchandes entre les acteurs sociaux situés sur un territoire donné se traduisent par la création d'externalités favorables aux activités économiques, se distinguant par ailleurs selon la qualité du travail et de l'emploi.

Qu'est-ce qui explique l'intérêt actuel des spécialistes du travail et des relations industrielles pour le territoire, alors que les géographes et les économistes l'on (re)découvert il y a plus de vingt-cinq ans? Ni retard scientifique ni effet de mode, il s'agit plutôt de la convergence de deux trajectoires de recherche qui, après avoir partagé le même point de départ, soit la crise du fordisme, et la même ambition, soit l'exploration du post-fordisme, se sont séparées sur l'objet concret de recherche pour se rejoindre enfin sur un même constat de crise dans les secteurs manufacturiers traditionnels et dans les communautés territoriales dépendantes des activités économiques de ces derniers.

L'objectif principal de cette contribution est de reconstituer ces trajectoires de recherche, illustrées par deux études de cas. La première porte plus précisément sur l'axe Travail au CRISES, dont les travaux font largement appel à la théorie de la régulation. La deuxième concerne les études sur le territoire; elle se penche d'une manière plus concrète sur les approches de l'économie de proximités et du nouveau régionalisme. Cette dernière approche a grandement inspiré les travaux de l'axe Territoire du CRISES.

La première partie de cette contribution rappellera le point de départ commun des deux trajectoires de recherche, en s'attardant à la crise du fordisme et à ses voies de sortie. Les deuxième et troisième parties porteront respectivement sur les deux trajectoires de recherche retenues, en montrant notamment comment elles se sont séparées par le choix d'une dimension spécifique de la crise du fordisme et par l'exploration d'une variante particulière du postfordisme, la démocratie salariale dans un cas et la spécialisation flexible dans l'autre. Ces deux trajectoires de recherche convergeront vers le même constat de crise qui incite à conjuguer leurs apports respectifs pour mieux comprendre les enjeux cruciaux auxquels sont confrontés les acteurs sociaux dans la sortie de cette crise. Ce sera l'objet de la dernière partie.

1. Mêmes conditions d'émergence et deux trajectoires de recherche

Les trajectoires de recherche de l'axe Travail au CRISES et du nouveau régionalisme sont apparues dans les mêmes conditions d'émergence, soit la crise du fordisme et l'exploration des avenues du postfordisme. Elles vont toutefois se séparer rapidement en privilégiant des dimensions différentes de la crise du fordisme et en explorant en conséquence des avenues différentes du postfordisme.

La crise du fordisme se compose des cinq dimensions suivantes se rapportant aux principales dimensions constitutives du régime de croissance d'après-guerre: travail, consommation, entreprise, rapports au territoire et État-providence. La crise du travail est celle du taylorisme et du compromis social à la base du fordisme. Parcellisation du travail, cloisonnement des tâches, division rigide entre conception et exécution, négation de l'autonomie et de la qualification, telles sont les principales caractéristiques du taylorisme. Après avoir permis une croissance soutenue des gains de productivité pendant les Trente Glorieuses, la dynamique d'évolution du taylorisme se retourne avec l'apparition d'une tendance à la baisse de la productivité et à la croissance des coûts du travail. C'est ainsi que le

taylorisme entre en contradiction avec les revendications d'autonomie et de qualification des travailleurs, d'une part, et les nouvelles exigences de qualité et de flexibilité des nouvelles technologies et des nouvelles demandes des consommateurs, d'autre part. En outre, les effets pervers du taylorisme en regard de la croissance du désintéret et de l'absentéisme au travail se traduisent par une hausse importante des coûts du travail, alors que sa productivité est en déclin. Pour surmonter cette crise, les directions d'entreprise se lancent dans une quête de flexibilité et d'implication supérieure des salariés. Des innovations organisationnelles, à longévité variable, seront alors mises en œuvre : programmes d'amélioration de la qualité de vie au travail, projets de réorganisation du travail axés sur la polyvalence, l'élargissement ou l'enrichissement des tâches, ainsi que dispositifs de participation comme les équipes de travail et les groupes de résolution de problèmes. Ces innovations organisationnelles entrent en conflit avec la convention collective et l'action syndicale : soit ces dernières sont défendues telles quelles par les syndicats qui limitent ainsi la diffusion des innovations organisationnelles, soit elles sont marginalisées, voire éliminées, avec le déplacement de la production vers des milieux de travail non syndiqués, ou bien elles se renouvellent dans le cadre d'un nouveau partenariat en milieu de travail. Ces deux dernières avenues favorisent la diffusion des innovations organisationnelles. En somme, la crise du travail remet en cause le compromis social du fordisme, en vertu duquel les salariés acceptent le taylorisme en échange de la reconnaissance des syndicats et d'une croissance du salaire réel ajustée à celle de la productivité, donnant ainsi aux salariés un accès à la société de consommation.

La seconde dimension de la crise du fordisme se loge au cœur même du régime d'accumulation et concerne les rapports entre la production et la consommation. Le fordisme se caractérise par une production de masse de produits standardisés destinés à une consommation de masse par une classe ouvrière, dont les revenus réels en croissance régulière sont en outre soutenus par les différentes politiques de l'État social. Avec le plafonnement de la consommation de masse et l'émergence d'une demande pour des produits différenciés et de qualité, le système de production de masse entre en crise. Il ne dispose pas de la flexibilité nécessaire pour adapter la production aux nouvelles exigences des consommateurs.

La crise de la production de masse est aussi celle du modèle d'entreprise qui la rendait possible. L'entreprise typique du fordisme est une entreprise de grande taille verticalement intégrée qui, grâce aux économies d'échelle, se distingue par une stratégie de profit axée sur la production en grand volume de commodités et sur la compétition par les prix. L'évolution de la demande, évoquée au paragraphe précédent, entre en contradiction avec les modèles d'affaires basés sur les économies d'échelle et la production de grands volumes de commodités.

Avec la mondialisation et le développement des nouvelles technologies de l'information et des communications, ce sont les rapports de l'entreprise aux territoires qui sont remis en cause. Les entreprises peuvent désormais beaucoup plus aisément déplacer la production ou réaliser les investissements productifs dans les pays et les régions à bas salaires, délaissant ainsi les pays et les régions à hauts salaires. La simple menace de recours à cette stratégie est aussi efficace que sa mise en œuvre pour exercer une pression à la baisse des conditions de travail et d'emploi dans les pays et les régions à hauts salaires. Les territoires ne risquent-ils pas alors d'être entraînés dans une spirale à la baisse de la qualité du travail (*race to the bottom*) pour attirer et retenir les entreprises et les investissements ?

Dans la crise du fordisme, l'État social se voit confronté à plusieurs menaces qui réduisent considérablement sa portée. La crise économique qui se prolonge déséquilibre d'une manière durable le budget de l'État et entraîne une crise fiscale importante, remettant en cause les politiques de soutien des revenus et les services publics. Quant à la mondialisation, elle atténue considérablement la portée des régulations nationales du marché et des rapports sociaux ainsi que l'efficacité des politiques keynésiennes de relance économique. La montée du néolibéralisme et l'arrivée au pouvoir de gouvernements favorables à cette idéologie provoquent en outre une révision fondamentale du rôle de l'État et la mise en œuvre de stratégies de réduction de la taille et du rôle de l'État, en faisant davantage appel au marché pour la production de services publics et en transférant aux individus une plus grande part des risques socioéconomiques associés au travail et à l'emploi. Enfin, sous un dernier angle, la crise de l'État-providence se manifeste dans la crise de la bureaucratie étatique et son mode de dispensation uniforme et autoritaire des services qui nie tant la diversité des régions et des populations que la participation des citoyens et des travailleurs de l'État.

Confrontés à la crise du fordisme, les chercheurs se penchent sur les diverses avenues de sorties de crise, associées au postfordisme. Parmi ces avenues, tant les chercheurs de l'axe Travail au CRISES que les géographes porteurs du nouveau régionalisme explorent celles qui représentent un progrès social et économique par rapport au fordisme. Ils tentent ainsi de contrer le fatalisme et le pessimisme ambiants selon lesquels les territoires à hauts salaires des pays développés connaîtraient une délocalisation accélérée de leurs activités industrielles et économiques. Ils vont en conséquence se tourner vers l'étude des innovations sociales et territoriales, susceptibles de mieux conjuguer qualité du travail, participation et démocratisation de même que performances économiques et développement local. Ils mettront enfin en évidence, dans la réalisation des activités économiques, l'importance des arrangements institutionnels, des relations non marchandes et

des comportements non strictement associés à la seule logique utilitariste. Ils priorisent toutefois certaines dimensions de la crise et en conséquence certaines avenues de sortie de crise. Les chercheurs de l'axe Travail au CRISES, en accord avec la théorie de la régulation, vont accorder la priorité à la crise du travail et explorer divers scénarios postfordistes, allant d'une individualisation des rapports de travail et d'une dégradation de la qualité des emplois, d'une part, à une démocratisation et une amélioration de la qualité du travail, d'autre part. Les chercheurs du nouveau régionalisme, pour leur part, vont privilégier la mondialisation et la crise de l'entreprise en tant qu'organisation industrielle et dans ses rapports aux territoires; ils se concentreront sur l'étude des modèles d'innovation territoriale, plus ou moins apparentés à la spécialisation flexible.

2. De la crise du travail à la crise de l'emploi

La trajectoire de recherche de l'axe Travail au CRISES est fortement marquée par l'évolution de son principal objet d'étude, soit les innovations sociales introduites dans les milieux de travail du secteur manufacturier en vue de surmonter la crise du fordisme. Au tout début de leurs recherches et conformément au pari des acteurs sociaux, les chercheurs ont fait l'hypothèse que la sortie de crise du fordisme reposait sur la construction d'une relation de complémentarité entre les performances économiques et les performances sociales grâce à des innovations sociales axées sur la démocratisation du travail. C'est ainsi que la participation des travailleurs dans de nouvelles formes d'organisation caractérisées par les équipes de travail et les groupes de résolution de problèmes ainsi que la participation syndicale à la gestion et une plus grande coopération dans les relations de travail, associées au partenariat, devaient engendrer une amélioration de la qualité du travail et des performances économiques, en termes de productivité, de qualité et de flexibilité, notamment. Plusieurs études de cas, en fait plus d'une cinquantaine, ont dans les années 1990 contribué à la validation de cette hypothèse. Or l'évolution des dernières années a contredit cette hypothèse en révélant l'extrême fragilité de ces innovations sociales. En fait, la très grande majorité des expériences et surtout celles qui étaient les plus avancées ont disparu (Heckscher, 2010; Lapointe, 2006), alors qu'en général la diffusion des innovations sociales a régressé (Lapointe *et al.*, 2003 et 2006; Maschino, 2010; ainsi que les diverses enquêtes de Statistique Canada en milieu de travail – EMTE, 1999, 2001 et 2005). Ce déclin des innovations sociales, associées à la démocratisation du travail, s'explique par le fait qu'elles sont en contradiction avec le nouveau régime capitaliste qui a progressivement émergé de la crise du fordisme. Pour les chercheurs du CRISES, c'était là une évolution imprévue.

Il est donc apparu nécessaire de réviser le cadre d'analyse pour tenir compte des évolutions récentes du capitalisme. Cette révision a porté sur deux dimensions. D'une part, elle a consisté dans l'insertion (ou la ré-insertion) des expériences de démocratie salariale dans les entreprises du nouveau régime capitaliste, soit le capitalisme financier et néolibéral. D'autre part, la crise de l'emploi dans les usines du secteur manufacturier, où avaient pris place la plupart des expériences de démocratie salariale étudiées, a révélé la crise des rapports de l'entreprise au territoire au sein du nouveau régime capitaliste qui a succédé au fordisme.

L'architecture théorique du CRISES s'est construite à partir d'une réflexion sur la crise du fordisme apparue au cours des années 1970. Dans le fordisme dominaient le rapport salarial et l'État social. La sortie de crise a été analysée en prenant pour acquis le maintien de cette hiérarchie dans les formes structurelles. Des scénarios de sortie de crise ont été conçus qui prolongeaient certaines tendances émergentes dans la crise, dont notamment la « démocratie salariale ». Cette évolution du rapport salarial devait trouver une correspondance dans l'évolution de l'État vers la social-démocratie, que l'on sentait perceptible dans la concertation accrue entre les grands acteurs sociaux (voir les divers sommets socioéconomiques, entre autres) et la présence d'institutions de capital patient, comme les fonds d'investissements syndicaux et les sociétés étatiques (Bélanger *et al.*, 2004). Malgré ces conditions macro que l'on pourrait qualifier de favorables, force fut de constater l'excessive fragilité des expériences micro de démocratie salariale. La découverte de ce paradoxe s'est principalement faite lors des études de suivi des cas de partenariat, où fut constaté l'abandon des expériences participatives et démocratiques (Lapointe, 2006; Duhaime *et al.*, 2010), et à l'occasion de la fermeture de certains cas-vitrines de la démocratie salariale, au Québec comme ailleurs en Suède et aux États-Unis. L'explication de ce paradoxe réside dans le fait d'avoir laissé dans l'ombre d'autres formes structurelles du régime capitaliste, soit les relations de concurrence (la firme), la monnaie (la financiarisation) et l'insertion dans les relations internationales (la mondialisation). Ces formes, devenues dominantes avec l'émergence d'un nouveau régime capitaliste au sortir de la crise du fordisme, ont évolué dans une direction opposée au scénario postfordiste attendu, qui devait conjuguer la démocratie salariale à la social-démocratie.

En outre, bien que la théorie fût censée porter sur l'entreprise, elle concernait plutôt l'usine ou le milieu de travail. C'était en fait une théorie du milieu de travail, isolé de son entreprise et relié directement au niveau macro. Dans la réalité, on a découvert que l'évolution des milieux de travail était fortement déterminée par les stratégies de la firme auxquels ils appartenaient. Les stratégies des acteurs sociaux de l'usine (ou de n'importe quel milieu de travail) sont fortement contraintes par celles des acteurs de la

firme. C'est d'une telle évidence aujourd'hui, mais à l'époque, le modèle d'analyse ne le prenait pas en compte, parce que l'on postulait une forte autonomie des milieux de travail et de leurs acteurs. Il s'agissait alors d'affirmer la pertinence des milieux de travail (et de l'entreprise) comme objets de recherche, à l'encontre de la sociologie classique du travail qui niait cette pertinence en considérant les milieux de travail comme un simple lieu d'accueil des rapports sociaux du capitalisme. Dans l'analyse des milieux de travail, il apparaît aujourd'hui tout à fait primordial de prendre en compte les stratégies de profit et d'affaires de l'entreprise, lesquelles conditionnent les stratégies de fabrication, les produits et les marchés (stratégies de volume versus stratégies de produits dédiés à grande valeur ajoutée) ainsi que les sources d'avantage concurrentiel des milieux de travail. Cela détermine également les performances économiques recherchées (prix, coûts du travail, productivité, qualité, délais de livraison, flexibilité ou service après vente). Dans les faits, les milieux de travail du modèle de démocratie salariale ont produit des performances économiques supérieures en termes de productivité, de qualité, de satisfaction des exigences des clients, de flexibilité et de rapidité dans les délais de livraison, mais ces performances n'étaient pas celles que recherchent les entreprises dominées par les actionnaires, avides de rentabilité à court terme. En outre, la démocratie salariale exige des investissements dans la qualité du travail et de l'emploi. Ces investissements non seulement concernent l'allègement de l'intensité du travail et l'amélioration de ses conditions afin d'assurer une meilleure protection de la santé des salariés; ils s'appliquent aussi à la formation, à la sécurité d'emploi, à la rémunération et au temps libéré pour la participation des travailleurs aux instances de concertation et de résolution de problèmes. Dans une perspective étroite de rentabilité à court terme, ces investissements représentent toutefois une augmentation du coût du travail, incompatible avec les stratégies de profit du nouveau régime capitaliste.

Quelques années avant l'éclatement de la crise financière globale d'aujourd'hui, le capitalisme financier néolibéral avait connu une crise de l'emploi, qui persiste toujours d'ailleurs et qui a été amplifiée par le récent épisode de crise. Particulièrement virulente dans le secteur manufacturier dans les régions périphériques des économies développées, cette crise de l'emploi est engendrée par les délocalisations de la production, les diverses opérations de fusion/acquisition d'entreprise et le recentrage des activités sur celles qui sont les plus rentables (*core business*). Cette évolution a frappé de plein fouet les expériences de démocratie salariale. En effet, ces dernières reposaient sur un compromis alliant pérennité de l'emploi et pérennité de l'entreprise. Pour assurer la pérennité de leur emploi, les salariés avaient consenti des efforts importants pour améliorer les performances économiques de leur usine. Or l'entreprise du nouveau régime capitaliste peut très bien s'accommoder de la fermeture de l'une de ses usines, malgré des

performances économiques élevées et les efforts consentis par les salariés pour les obtenir. C'est même un moyen de produire de la valeur pour les actionnaires. Dans le cadre de la financiarisation et de la mondialisation, la pérennité de l'emploi et la démocratisation du travail sont dissociées de la pérennité de l'entreprise et des performances économiques recherchées par les actionnaires. Ces dernières sont également dissociées du territoire et du développement local. Principalement motivées par la création de valeur pour les actionnaires, dont les capitaux sont excessivement volatiles, les entreprises ont retrouvé leur « nomadicité » (Zimmermann, 1995) à la recherche, partout sur la planète, des lieux les plus propices à la mise en œuvre de leurs stratégies de profit, axées sur la rentabilité à court terme. S'ouvre alors la crise de l'emploi dans le nouveau régime capitaliste, dont la sortie nécessite la prise en compte de la dimension territoriale (Laurent et Mourriaux, 2008). En d'autres termes, le maintien et la création d'emplois dans les territoires supposent de prendre en considération le mode d'ancrage territorial des activités économiques et de l'entreprise. En outre, un déplacement s'opère dans la dynamique de l'emploi qui devient de moins en moins dépendante des stratégies de développement des acteurs sociaux du territoire. En conséquence, la catégorie d'acteurs sociaux pertinents pour le travail et l'emploi s'élargit pour y inclure d'autres acteurs en prenant pour base le territoire « local ». Dans le cadre de la mondialisation et de la financiarisation, les compromis construits sur l'usine pour assurer les protections sociales (notamment la sécurité d'emploi) ne tiennent plus, même s'ils avaient assuré des performances économiques et sociales largement satisfaisantes pour les acteurs locaux. Devant les fermetures d'usine et les menaces qui pèsent sur l'emploi, ce sont des coalitions d'acteurs, beaucoup plus larges que les seuls deux acteurs conventionnels (direction locale et syndicat), qui interviennent pour lutter à la fois contre les directions des firmes et pour assurer la pérennité de l'emploi en région. Ces coalitions d'acteurs, construites sur une base locale, peuvent notamment inclure les syndicats, les élus, les petits entrepreneurs, les mouvements sociaux, les institutions de capital patient, les centres de recherche ainsi que les représentants d'organisations publiques ou professionnelles spécialisées dans l'emploi et dans le développement économique. Tous ces acteurs sont réunis dans divers dispositifs de gouvernance territoriale locale (Bellemare, 2000; Gilly et Perrat, 2003).

Les chercheurs de l'axe Travail au CRISES découvrent ainsi le territoire, à peu près au même moment et dans les mêmes circonstances que d'autres spécialistes du travail et des relations industrielles en France et en Europe (Jobert, 2005; Jobert *et al.*, 2009; Perrat, 2007 et 2009). Grâce à la richesse de ses institutions et à la complémentarité de leurs relations, grâce à son

capital social et à la qualité des dispositifs de concertation entre les acteurs sociaux, le territoire produit un nouvel avantage concurrentiel, distinctif de celui mis de l'avant dans le modèle industriel (Salais et Storper, 1992) et susceptible d'assurer le développement économique local et la pérennité des emplois sur d'autres bases. Pour tirer profit de cet avantage concurrentiel, les entreprises et les activités économiques sont forcées d'adopter un nouveau mode d'ancrage territorial qui contribue à un développement endogène du territoire par la création, en coopération avec les autres acteurs socioéconomiques du territoire, de ressources spécifiques au territoire qui seront disponibles pour d'autres activités économiques et d'autres acteurs économiques, advenant le départ de l'entreprise. Arrivés à ce point, sur le plan des analyses théoriques, les chercheurs de l'axe Travail au CRISES sont en phase avec les développements les plus récents dans le domaine des nouvelles approches géographiques du territoire.

3. Du nouveau régionalisme à l'économie de proximités

Dans le sillage de la crise du fordisme, les chercheurs vont (re)découvrir les régions, le territoire et les PME. C'est «la revanche des territoires» et «le retour des PME» (Coris *et al.*, 2008). C'est dans ce contexte qu'apparaît la nouvelle géographie socioéconomique (Benko et Lipietz, 2000) ou le nouveau régionalisme (Keating, 1998), lancés par les recherches sur les districts italiens (voir notamment les travaux de Becattini publiés au tout début des années 1980) et la publication de l'ouvrage de Piore et Sabel (1984) qui en ont fait le modèle postfordiste par excellence, sous la figure de la spécialisation flexible (Amin, 1995). Cette figure a été source d'inspiration pour de nombreuses études empiriques de «régions gagnantes» (Benko et Lipietz, 1992) et pour la construction de multiples «modèles d'innovation territoriale» (milieux innovateurs, districts technologiques, nouveaux espaces industriels, système régional d'innovation, régions apprenantes, système de production localisé, etc.) (Coris *et al.*, 2008; Mouleart et Sekia, 2003). La principale contribution des travaux du nouveau régionalisme, à ce stade-ci, réside dans l'enrichissement de l'analyse des externalités territoriales, soit «l'idée que la présence à proximité d'un certain nombre d'entreprises contribue à la diminution du coût de production de chacune d'elles» (Zimmermann, 2008, p. 108). Au-delà des externalités pécuniaires ou marchandes, dont les effets prix sont mesurables et que Krugman a bien mises en évidence dans le cadre de la nouvelle économie géographique, prolongement de l'économie orthodoxe (Coris *et al.*, 2008; Martin et Sunley, 2000), les auteurs du nouveau régionalisme ont étudié les

relations d'interdépendance non marchandes (*untraded interdependencies*) (Storper, 1995). Marie Coris et ses collègues résument bien l'enrichissement du concept d'externalités par le nouveau régionalisme :

Les lieux apparaissent porteurs d'un système de relations sociales spécifiques qui conduisent à un fonctionnement particulier de l'économie de marché au sein des territoires où se déploient ces relations... Les relations interfirmes génèrent des externalités (non pécuniaires) et s'appuient sur des institutions connexes, construites intentionnellement ou non intentionnellement par des agents économiques qui viennent valider les choix initiaux de localisation et constituer des facteurs d'attractivité pour des firmes allogènes (Coris *et al.*, 2008, p. 6).

C'est la prise en compte des relations sociales non marchandes, donnant lieu à la construction intentionnelle d'institutions¹, qui est la contribution la plus significative du nouveau régionalisme. Caractérisées par la coopération, la confiance, le partenariat et les communications soutenues, les relations sociales non marchandes se distinguent des rapports de concurrence. Elles constituent des actifs relationnels associés à un territoire spécifique, on pourrait dire un capital social territorial, qui ne sont pas aisément transférables d'un lieu à l'autre (Amin et Thrift, 1993; Scott et Storper, 2003). Tout comme les politiques publiques favorisant le développement des effets d'agglomération, elles contribuent d'une manière importante à l'amélioration des performances économiques des territoires.

L'autre contribution majeure du nouveau régionalisme est d'avoir prolongé l'étude du local par la prise en compte de son articulation au global (Coris *et al.*, 2008; Scott et Storper, 2003). Cette fois-ci, le regard analytique se déplace sur la stratégie des firmes confrontées à la mondialisation et à la crise de leur organisation verticalement intégrée. La réponse stratégique prend la forme de la désintégration verticale et de la production modulaire répartie sur différents territoires à l'échelle mondiale. Alors que les filières de production s'internationalisent, la production se territorialise. En d'autres termes, le processus de production est décomposé en différentes phases se réalisant chacune dans des systèmes productifs locaux qui sont intégrés dans des filières internationalisées (Lévesque *et al.*, 1996; Veltz 1992). Dans le cadre de cette économie d'archipel (Veltz, 1996) et de cette économie globale en réseaux (Amin et Thrift, 1992), les territoires, en tant qu'îlots de l'archipel ou nœuds du réseau global, doivent développer une offre concurrentielle d'externalités susceptibles d'attirer et de retenir la production de modules appartenant à l'une ou l'autre des filières internationales.

1. Outre la distinction entre marchandes (pécuniaires) et non marchandes, les externalités peuvent se différencier selon qu'elles proviennent d'interactions non intentionnelles ou d'interactions intentionnelles. Les interactions non intentionnelles entraînent des externalités pécuniaires, technologiques («les secrets de l'industrie se trouvent dans l'air») ou relatives à la constitution non intentionnelle d'un bassin de main-d'œuvre qualifiée et d'un réseau de PME spécialisées. Ces externalités sont associées à des effets d'agglomération (Gilly et Torre, 2000; Scott et Storper, 2003).

Si la tendance est à la structuration d'espaces productifs susceptibles de générer des externalités et donc des économies permettant aux entreprises de devenir plus compétitives, il revient aux villes et aux communautés locales d'offrir ces externalités, et à l'État de les appuyer, afin de susciter les dynamismes pouvant soit générer soit attirer des entreprises et créer des réseaux localisés (Lévesque *et al.*, 1996, p. 5).

Trois critiques sont principalement formulées à l'égard du nouveau régionalisme. La première critique concerne le choix des expériences et des territoires étudiés, appartenant à une forme ou l'autre de la spécialisation flexible et aux régions gagnantes, ainsi que la sélection des stratégies d'entreprise retenues, soit la production modulaire au sein de filières internationalisées. Ces choix sont loin de représenter toute la gamme des expériences, des territoires et des stratégies d'entreprise. En conséquence, les conclusions tirées des études peuvent être difficilement généralisées (Coris *et al.*, 2008). Cette critique peut être facilement rejetée en soutenant que les auteurs avaient pour but d'étudier les phénomènes émergents et innovateurs, en cette période de sortie de crise. Par contre, s'il est recherché une théorie générale des territoires, cette critique demeure fort pertinente. La deuxième critique a trait à la conception des relations entre territoire et firme. Le nouveau régionalisme considère l'attractivité des territoires dans l'intérêt des firmes ; il analyse l'attractivité des territoires selon l'étalon des stratégies des firmes. Il est ainsi prisonnier des politiques traditionnelles d'attractivité territoriale des firmes et des investissements qui entraînent une concurrence entre les territoires d'autant plus forte que les firmes ont retrouvé une plus grande nomadicité, voire une volatilité certaine, dans le cadre actuel de la mondialisation et de la financiarisation (Léon et Sauvin, 2010 ; Colletis, 2008). La troisième critique porte sur l'omission des conflits d'intérêts et des rapports de pouvoir dans la conception des relations inter-firmes et des acteurs sociaux. En mettant l'accent quasi exclusif sur les relations non marchandes, telles la coopération, la confiance et le partenariat, le nouveau régionalisme projette une vision idyllique des rapports sociaux dans les modèles d'innovation territoriale étudiés. La même critique s'adresse à la conception des réseaux, censés comporter des relations d'égalité entre ses membres (Hadjimichalis, 2006 ; Hadjimichalis et Hudson, 2006).

Grâce à l'économie de proximités, il est possible de surmonter les principales lacunes du nouveau régionalisme mises en évidence dans les critiques qui lui sont formulées. L'économie de proximités rassemble un groupe de chercheurs, principalement des économistes institutionnalistes, dont un bon nombre s'identifient à la théorie de la régulation², alors que d'autres sont plus proches de la théorie des conventions (Gilly et Lung,

2. Ces chercheurs sont réunis dans le groupe « Régulation Secteur et Territoire ». Ils ont récemment publié un ouvrage collectif (Laurent et du Tertre, 2008).

2008). Ils se proposent d'endogénéiser l'espace dans la théorie économique en combinant les approches de l'économie régionale et de l'économie industrielle. Apparue dans les années 1990³, l'économie de proximités veut principalement se distinguer de la nouvelle économie géographique; mais, ce faisant, elle se démarque aussi du nouveau régionalisme (Coris *et al.*, 2008). En proposant une théorie générale de l'espace et du territoire, l'économie de proximités dépasse la vision partielle du nouveau régionalisme et permet d'appréhender la diversité des configurations territoriales. Par la prise en compte des relations mutuelles de l'entreprise et du territoire, elle permet l'attribution au territoire d'un statut d'acteur dans la promotion de son propre projet de développement. Enfin, avec le concept de gouvernance territoriale, elle rend possible la prise en compte des relations de pouvoir et des conflits d'intérêts.

L'économie de proximités choisit une démarche analytique qui considère l'espace et le territoire comme des facteurs internes aux modèles théoriques mobilisés dans l'étude du développement économique et des entreprises. Cette démarche analytique comporte l'obligation d'expliquer l'émergence et le développement de l'espace et du territoire, considérés comme des phénomènes locaux socioéconomiques et historiques spécifiques. «En cela réside la posture originelle qui fonde l'économie de la proximité: il ne s'agit plus de postuler le local comme niveau pertinent de l'analyse, mais de le déduire. Le Territoire devient un construit, le résultat de pratiques et de représentations des agents» (Bouba-Olga *et al.*, 2008, p. 2). Pour comprendre la production du territoire, l'économie de proximités s'appuie sur la coordination des acteurs et se propose «d'appréhender le rôle de l'espace dans la coordination des activités économiques» (Gilly et Lung, 2008, p. 166). Ce faisant, elle renverse la démarche de la nouvelle géographie économique et du nouveau régionalisme. Selon ces approches, ce sont les effets d'externalités qui attirent les agents économiques sur un territoire donné et qui les amènent à se coordonner. Dans l'économie de proximités, ce sont les agents qui, confrontés à des problèmes de coordination, créent des dispositifs organisationnels ou des arrangements institutionnels qui produisent des externalités locales ou non locales (Bouba-Olga et Zimmerman, 2004, p. 94-95).

La coordination suppose des interactions qui peuvent se dérouler à proximité, au sens physique ou géographique du terme, ou à distance. Quand elles se déroulent à distance, les interactions de coordination font néanmoins appel à la proximité, mais celle-ci revêt alors d'autres formes,

3. Les chercheurs de l'économie de proximités ont publié leur projet théorique en 1993 dans un numéro spécial de la *Revue d'économie régionale et urbaine*. Depuis, plusieurs ouvrages collectifs ont été publiés pour présenter les travaux du groupe. Deux de ces ouvrages se distinguent toutefois par leur ambition de mieux présenter l'approche théorique (Gilly et Torre, 2000; Pecqueur et Zimmermann, 2004).

soit la proximité organisationnelle et la proximité institutionnelle. La proximité organisationnelle concerne des individus appartenant à la même organisation; elle est entendue comme un « espace de définition des pratiques et des stratégies des agents à l'intérieur d'un ensemble de règles porté par les institutions ». Quant à la proximité institutionnelle, elle réunit des gens qui adhèrent à « un même espace commun de représentations, de règles d'actions et de modèles de pensée » (Kirat et Lung, 1995, cité par Coris *et al.*, 2008, p. 13)⁴.

La question qui se pose alors est celle de la place de la proximité géographique dans la coordination des activités économiques. D'une part, les acteurs socioéconomiques sont contraints de se localiser sur un territoire donné pour avoir accès à certaines ressources et se coordonner dans le cadre de leurs activités productives. D'autre part, la coordination se déroule plus aisément au niveau local, étant donné l'encastrement des relations sociales dans divers réseaux, comme la parenté et les associations, notamment. La proximité géographique suppose la cohabitation sur un même territoire et l'accès aux mêmes ressources, naturelles, humaines et techniques, pour réaliser des activités économiques. Les problèmes de coordination, qui se posent alors aux acteurs en compétition pour l'usage ou le partage des ressources, forcément limitées, les amènent à créer des dispositifs organisationnels ou institutionnels. La nature et la qualité de ces dispositifs et des externalités qu'ils créent contribuent d'une manière importante au développement économique du territoire et à l'indépendance, plus ou moins grande, des territoires à l'égard des grandes firmes (Rallet, 2000).

En outre, la conception de l'acteur socioéconomique permet de mieux articuler le local et le global. L'économie de proximités propose de substituer le concept de l'agent situé à celui de l'agent localisé.

Le problème de la localisation est de déterminer quel lieu choisir pour exercer son activité compte tenu des caractéristiques du lieu, de son activité et du comportement des autres agents. Il a pour objectif de préciser pourquoi il faut être là plutôt qu'ailleurs. Mais l'inscription des agents dans l'espace ne peut se réduire au choix d'une (ou plusieurs) localisation(s), car la sphère des agents excède leur sphère de localisation. Un agent économique

4. Nous adoptons ici l'approche institutionnaliste au sein de l'économie de proximités. Car il existe également une approche interactionniste qui définit autrement les formes de proximités. Elle en distingue deux, proximité géographique et proximité organisée. Dans cette dernière forme, elle distingue deux logiques: une logique d'appartenance et une logique de similitude (Torre et Rallet, 2005). En fait, l'une et l'autre logique sont apparentées soit à la proximité organisationnelle ou à la proximité institutionnelle. L'approche interactionniste ne prend en compte que la dimension cognitive des institutions en laissant de côté la dimension politique associée aux conflits d'intérêts et de pouvoirs qui nécessitent l'établissement de compromis (Gilly et Lung, 2008; Talbot, 2008).

doit tout à la fois être quelque part pour produire et consommer mais en même temps «être ailleurs» pour se coordonner avec d'autres agents, collecter des ressources, trouver des informations, explorer des marchés, solliciter des institutions, etc. (Rallet, 2000, p. 50-51).

Avec l'économie de proximités, le territoire change de statut: le territoire contexte est remplacé par le territoire acteur (Bouba-Olga *et al.*, 2008). Cela est rendu possible par la prise en compte de la double relation firme/territoire. L'étude porte tant sur les stratégies de localisation des firmes que sur les stratégies de développement des territoires. C'est ainsi que le programme de recherche de l'économie de proximités permet de conjuguer l'analyse des stratégies des firmes et la «réalité différenciée des territoires» (Colletis et Pecqueur, 1993). Il s'agit alors de rompre avec les problématiques d'attractivité qui consistent à trouver une adéquation entre les offres de ressources d'avantages des territoires et les besoins et caractéristiques du processus de production de la firme (Perrat et Zimmerman, 2003). À la place, il est proposé le concept de rencontre productive, qui désigne la capacité émergente d'acteurs colocalisés à apporter des solutions à certains problèmes productifs, voire à formuler et résoudre des problèmes productifs inédits. Elle prend place dans un cadre essentiellement territorial, c'est-à-dire mettant à profit des effets de proximité géographique, ce qui n'exclut pas bien sûr l'utilisation de ressources et de complémentarités extraterritoriales. Elle peut répondre au besoin de définition d'un nouveau produit ou d'une nouvelle application, à une nécessité d'abaisser les coûts de production, à un changement dans l'environnement de production (p. ex.: normes environnementales et de sécurité), à des changements dans les prix relatifs des facteurs (Zimmermann, 2005, p. 30).

Enfin, par le bais du concept de gouvernance locale, l'économie de proximités rend possible la prise en compte des deux dimensions des institutions: d'une part, la résolution de problèmes et la coordination des activités économiques, misant davantage sur les relations de coopération; d'autre part, la régulation des conflits d'intérêts et de pouvoirs, par l'établissement de compromis entre les acteurs. Dans le cadre du modèle fordiste industriel, la gouvernance locale est dominée par les grandes entreprises qui créent un certain consensus autour de leur domination, étant donné que leurs activités économiques sur le territoire sont la garantie d'un développement local et de la pérennité des emplois. Considérées comme «firmes motrices» et par le biais des revenus distribués aux salariés et des achats réalisés auprès des PME locales, souvent placées dans une situation subordonnée de sous-traitance, les grandes entreprises sont redevables d'activités qui entraînent des effets multiplicateurs dans l'économie locale. Ce mode de gouvernance est remis en cause lorsque la grande firme cesse ses activités, parce que le prix des facteurs n'est plus compétitif, que les ressources s'épuisent ou que le marché s'effondre. S'ouvre alors une période

de crise, à l'intérieur de laquelle se construisent d'autres modes de gouvernance locale. Ces derniers reposent sur un compromis entre différentes logiques «se confrontant ou coopérant sur un même territoire», incluant la logique syndicale, «en vue de la résolution d'un problème productif ou de la réalisation d'un projet local de développement» (Gilly et Perrat, 2003, p. 5). Dans le cas des modèles d'innovation territoriale, les formes de gouvernance locale excluent le plus souvent les salariés et leur syndicat (Hadjimichalis et Hudson, 2006) (voir plus bas les tensions au cœur de ce modèle de développement).

4. Conjuguer rapport salarial et rapport territorial

Dès les premières études sur le territoire par les théoriciens de la régulation, apparaît la préoccupation de lier l'évolution du rapport salarial à celle des rapports de l'entreprise au territoire. Cette préoccupation est notamment manifeste dans les travaux de Leborgne et Lipietz (1992) et Lipietz et Leborgne (1988) qui associent relations interfirmes⁵ et relations salariales pour composer divers modèles de développement. Elle s'est toutefois atténuée dans les années qui ont suivi. À la faveur des restructurations et de la crise de l'emploi, d'une part, et de la décentralisation des politiques de l'État, d'autre part, elle a récemment refait surface dans les travaux de quelques chercheurs soucieux de rendre compte des nouveaux défis de l'action syndicale et des relations professionnelles dans le cadre du dialogue social territorial (Perrat, 2009, 2008 et 2007; Jobert, 2005; Mériaux et Verdier, 2009).

Étant donné qu'un nombre croissant de facteurs déterminant la qualité du travail et de l'emploi se jouent sur le territoire et dans les rapports de l'entreprise au territoire, il apparaît primordial de mener des études qui conjuguent rapport salarial et rapport territorial, comme objets d'analyse⁶. Le rapport salarial est mesuré par la qualité du travail et de l'emploi, alors que le rapport territorial renvoie au mode d'ancrage territorial des firmes et des activités économiques.

Dans une approche exhaustive, la qualité du travail et de l'emploi concerne les conditions de travail (santé et sécurité, intensité, qualifications et autonomie) et d'emploi (rémunération, formation, sécurité d'emploi et conciliation travail/famille) de même que la représentation des salariés, mesurée notamment par la présence syndicale (Cloutier, 2008; Dahl *et al.*, 2009; Gallie, 2007; Green, 2006; Leschke et Watt, 2008; Piotet, 2007). Les

5. Que les auteurs appellent en fait «relations industrielles»! (Leborgne et Lipietz, 1992, tableau 2, p. 367).

6. Pour une illustration de ce type d'analyse, voir le numéro spécial de *Revue Vie économique* (2010) portant sur les avenues de sortie de l'actuelle crise de l'industrie forestière au Québec.

entreprises et les territoires se différencient grandement en regard de la qualité du travail et de l'emploi. Au sein des entreprises et au sein des territoires, la différenciation est également considérable. Il existe en conséquence une très grande diversité de situations, rendant ainsi difficile et hasardeux le choix d'un indicateur synthétique pour faciliter les comparaisons et marquer les transitions. L'absence d'autonomie, la division rigide du travail entre conception et exécution et la déqualification représentent les dimensions distinctives du taylorisme. Sous l'angle de la gestion de l'entreprise fordiste, l'ampleur des droits de gérance confine l'action syndicale aux enjeux distributifs et à la protection des salariés contre les abus de la direction. Le taylorisme et le fordisme se caractérisent donc par une double exclusion: celle des travailleurs en regard des décisions relatives à l'organisation et la réalisation de leur travail, d'une part; celle des syndicats en regard de la gestion de l'entreprise, d'autre part. La démarcation essentielle par rapport à ces régimes consiste donc en une plus grande inclusion: participation des travailleurs à l'organisation du travail et participation syndicale à la gestion (Appelbaum et Batt, 1994; Bélanger et Lévesque, 1994; Berggren, 1992; Lapointe *et al.*, 2006; Turner, 1991). Par ailleurs, sous le fordisme et dans les formes actuelles du rapport salarial, il y a une très grande disparité dans les conditions de travail et d'emploi tant en ce qui concerne la qualification et la rémunération que par rapport à la précarité des statuts et à la sécurité d'emploi. Dans le fordisme dominait la séparation entre marché interne et marché externe, alors qu'aujourd'hui la flexibilité tous azimuts affaiblit considérablement les mesures traditionnelles de sécurité d'emploi et accroît considérablement les disparités de statuts et de rémunération (OCDE, 2008; Osberg, 2008). Ce sont les mesures conduisant à une plus grande intégration et à cohésion sociale ainsi qu'à une réduction des disparités socioéconomiques qui sont susceptibles de faire reculer les tendances à la segmentation des situations de travail et d'emploi (Auer et Gazier, 2008; Castel, 2009; Gazier, 2003; Gazier et Gautié, 2009; Linhart, 2009). En somme, il est possible de répartir la qualité du travail et de l'emploi entre deux pôles: d'une part, exclusion et segmentation; d'autre part, inclusion et intégration.

Le mode d'ancrage territorial concerne le mode d'insertion de la firme ainsi que les logiques qui président à l'organisation de ses activités économiques sur un territoire donné. Ces logiques se distinguent selon deux principes de dualité s'appliquant aux ressources du territoire et à l'appartenance des activités économiques. En regard des *ressources du territoire*, deux logiques sont en opposition. D'une part, une *logique d'exploitation des ressources*, voire de prédation, au sein de laquelle les ressources

*génériques*⁷ du territoire sont utilisées pour le développement de la firme; cette logique crée une dépendance du territoire à l'égard de la firme et une spécialisation dans les activités industrielles mises en œuvre par la dite firme; cette situation interdit l'apparition et le développement d'activités industrielles différentes, voire tout simplement d'autres firmes, qui pourraient nuire aux activités de la firme déjà implantée sur le territoire. C'est le cas des municipalités mono-industrielles. D'autre part, une *logique de création de ressources*, au sein de laquelle les activités industrielles sont orientées vers le développement du territoire; les ressources *spécifiques*⁸ sont activées dans le cadre d'une dynamique favorable à l'émergence et au développement d'autres ressources et d'autres acteurs économiques complémentaires et diversifiés. En conséquence, les territoires développent une certaine indépendance à l'égard d'une firme ou d'une activité industrielle particulières (Colletis et Pecqueur, 1993; Colletis et Rychen, 2004; Colletis-Walhl et Perrat, 2004; Perrat et Zimmermann, 2003). Car des ressources ou des actifs génériques ne permettent pas à un territoire de se différencier durablement puisque, par définition, ils existent ailleurs et sont donc susceptibles d'être transférés. Une différenciation durable, c'est-à-dire non susceptible d'être remise en cause par la mobilité des facteurs, ne peut naître véritablement que des seules ressources spécifiques, lesquelles ne sauraient exister indépendamment des conditions dans lesquelles elles sont engendrées (Colletis et Pecqueur, 1993, p. 496).

7. Les ressources génériques « existent indépendamment de leur participation à un quelconque processus de production et sont donc pleinement transférables » (Colletis et Pecqueur, 1993, 496).

8. Les ressources spécifiques « n'existent qu'à l'état virtuel et ne peuvent donc être transférées [...] Le concept de ressource spécifique implique une définition dynamique du territoire fondée sur la création de compétences sans cesse redéfinies à la faveur des configurations nouvelles naissant du jeu des acteurs confrontés à des situations inédites » (Colletis et Pecqueur, 1993, 496).

L'activation de ressources spécifiques⁹ permet au territoire d'assurer la pérennité de son développement économique, même après le départ éventuel d'une entreprise d'importance majeure :

L'enjeu des relations de l'entreprise avec son territoire et leur importance par rapport au développement local résident dans l'impact de ces relations sur la genèse ou le développement de ressources mobilisables ultérieurement dans le cas d'une éventuelle délocalisation de l'entreprise (Colletis et Rychen, 2004, p. 216).

En regard de l'*appartenance* des activités économiques, le secteur s'oppose au territoire pour définir deux logiques contrastées. La *logique sectorielle* concerne les conditions d'accumulation du capital : produits, marchés et coûts de production ; taux de profit et rentabilité ; processus de production et technologie. Elle répartit les activités dans l'espace selon les dotations en ressources naturelles, les coûts de main-d'œuvre et la proximité des marchés. Elle est enfin animée par une logique d'approvisionnement, selon une temporalité déterminée par les opportunités de rentabilité des capitaux investis. En revanche, la *logique territoriale* est orientée autour du développement local, du maintien et de la création d'emplois et du développement durable des ressources, selon une temporalité de très long terme devant assurer la pérennité de la communauté. Elle mise ainsi sur les multiples avantages d'un territoire, construits grâce aux effets de proximité, pour y diversifier les activités et les organiser sous la forme d'un réseau interdépendant (Du Tertre, 1995 ; Gilly et Pecqueur, 1995 ; Laurent et Mouriaux, 2008 ; Gilly et Lung, 2008).

Dans les faits, il existe un recouvrement des logiques, permettant de distinguer deux modes de développement territorial. Le *développement exogène* se distingue par une logique d'exploitation des ressources génériques et une logique sectorielle ; il se caractérise en outre par la transférabilité élevée des facteurs et la mobilité des entreprises selon les prix des ressources et les coûts de transport. Les territoires sont souvent mis en concurrence pour compenser la perte des avantages comparatifs afin d'attirer et de maintenir les entreprises (Colletis et Pecqueur, 1993 ; Colletis et Rychen, 2004). C'est enfin un développement induit de l'extérieur, dominé par des firmes dont le centre de décision est situé à l'extérieur du territoire

9. Les ressources spécifiques sont strictement « contextuelles » et associées à un territoire donné. Elles concernent les relations de coordination non marchande entre les acteurs sociaux locaux (identité, solidarité, réciprocité, confiance, coopération, etc.) (ressources d'autorité, selon Giddens) ainsi que « les ressources cognitives virtuellement complémentaires » (ressources d'allocation, selon Giddens) qui apparaissent lorsque les acteurs sociaux locaux sont confrontés à la résolution d'un problème de production inédit (Colletis et Pecqueur, 2005). Par exemple, la mobilisation de la communauté de Champneuf en Abitibi, à la suite de la fermeture de la seule usine du village, pour relancer des activités forestières sur une autre base représente un cas d'activation de ressources spécifiques (Laplante, 2010).

local. Quant au *développement endogène*, il se caractérise par une logique de création de ressources spécifiques se conjuguant à une logique territoriale. Il se distingue par une faible transférabilité des facteurs et des coûts d'irréversibilité très élevés décourageant la mobilité des entreprises (Colletis et Pecqueur, 1993; Colletis et Rychen, 2004). Il est « fondé sur la qualification, la réciprocité et la mobilisation du tissu social local » (Lipietz, 2001, p. 12). Il correspond au mode de « spécification » développé par les auteurs de l'économie de proximités. Il repose sur des institutions locales de coordination des activités économiques (un « capital social territorial », voir plus haut), créées par les acteurs locaux et qui génèrent des interdépendances non marchandes favorables aux entreprises locales.

Ici, le processus de spécification ne repose pas sur l'existence d'économies externes, mais sur celle de structures publiques ou privées aptes à organiser une souplesse de combinaison des ressources du territoire et à mettre en œuvre des stratégies collectives susceptibles d'infléchir le devenir économique de ce dernier (Zimmermann, 2005, p. 32).

Les processus d'activation des ressources, qui engendrent une spécificité de la production plus ou moins grande, supposent une mobilisation des acteurs dans des processus de coopération qui mettent en avant le rôle de relations hors marché et les aspects de coordination qui s'y attachent (Pecqueur et Zimmermann, 2004, p. 16).

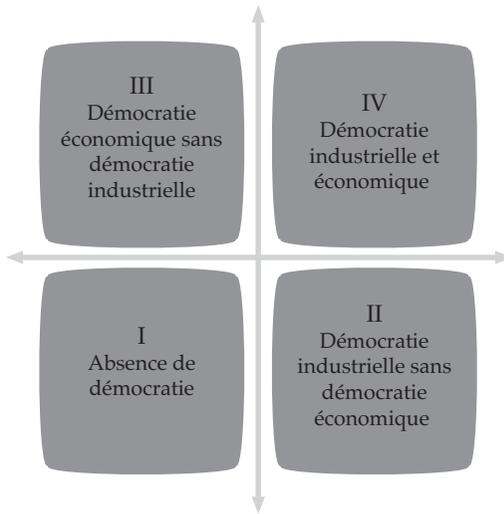
Dans ce mode de développement, ce sont les acteurs sociaux locaux qui représentent les principales forces de développement :

Dans la perspective de la régulation flexible, l'hypothèse du développement local et endogène remplace progressivement celle du développement induit de l'extérieur, les acteurs sociaux locaux devant prendre la place des forces externes dans l'induction d'un entrepreneurship local (Lévesque *et al.*, 1996, p. 3).

En somme, il est possible de répartir les rapports au territoire et les modes de développement sur un continuum s'étendant entre deux pôles selon qu'ils se caractérisent par l'exclusion, soit la non-participation de la communauté locale à la définition et à la gestion des stratégies locales de développement et des dispositifs de coordination des activités économiques, ou l'inclusion et la participation des acteurs sociaux locaux.

Figure 6.1

Modèles de développement



En combinant le rapport salarial au rapport territorial, il est possible de construire différents modèles de développement, se différenciant selon le degré de démocratie industrielle et démocratique et la manière de conjuguer ces deux formes de démocratie (figure 6.1). L'axe de la démocratie industrielle (axe horizontal) concerne le rapport salarial et il est borné par deux pôles : l'exclusion et la segmentation, d'une part ; l'inclusion et l'intégration, d'autre part. L'axe de la démocratie économique (axe vertical) s'applique au rapport territorial variant d'un pôle à l'autre entre l'exclusion et l'inclusion.

Le quadrant I représente le modèle fordiste¹⁰ industriel, dans lequel le développement s'inscrit dans une logique sectorielle sous la direction des grandes firmes, considérées comme des « firmes motrices ». La répartition des activités industrielles dans l'espace correspond à une division du

10. Du point de vue de la démocratie industrielle, il est quelque peu abusif de qualifier le fordisme par l'absence de démocratie. En fait, le syndicalisme et la convention collective représentent une forme importante de démocratie industrielle, parce que les salariés participent grâce à ces dispositifs à la définition de leurs conditions de travail et d'emploi. Il faut plutôt interpréter ici l'absence de démocratie industrielle par rapport à l'absence de participation des salariés aux décisions relatives à l'organisation de leur propre travail et par rapport à l'absence de participation des syndicats à la gestion de l'entreprise, étant donné le pouvoir unilatéral de la direction des entreprises à cet égard, en vertu des droits de gérance.

travail en trois fonctions : conception, fabrication qualifiée et exécution déqualifiée (Lipietz, 2001). Les fonctions de fabrication et d'exécution exploitent des ressources génériques (main-d'œuvre et ressources naturelles) selon la logique du modèle industriel, axé sur la compétition par les quantités et les prix (Salais et Storper, 1992).

Le quadrant II représente le modèle de partenariat patronal/syndical qui comporte une démocratisation du travail dans le cadre de dispositifs de participation directe et représentative. Limité à l'établissement, il n'a pas d'impact sur la démocratie économique et très souvent il reste limité à l'intérieur des stratégies d'affaires typiques du modèle industriel. La pérennité de l'emploi est, comme dans le modèle fordiste industriel, dépendante de la pérennité de l'entreprise et de l'établissement. Avec la crise de l'emploi, cette association est rompue et les travailleurs et leur syndicat se tournent graduellement vers le territoire ; dans le cadre de coalitions élargies d'acteurs, ils s'impliquent éventuellement dans des projets locaux pour assurer la création et le maintien des emplois. S'ouvre ainsi une fenêtre d'opportunité pour conjuguer la démocratie économique avec la démocratie industrielle.

Le quadrant III regroupe les divers modèles d'innovation territoriale. C'est une avancée de la démocratie économique avec la participation accrue des acteurs sociaux locaux en vue d'une plus grande maîtrise du développement local. Dans le cadre d'entreprises locales, PME, entreprises familiales ou coopératives, les entrepreneurs en concertation avec d'autres agents locaux de développement économique (institutions financières et agences publiques de développement local et de soutien à l'emploi) créent des dispositifs de coopération et de coordination hors marché. Cependant, cette avancée de la démocratie économique n'a pas d'effets d'entraînement sur la démocratie industrielle. Pire encore, elle s'accompagne d'un recul de cette dernière, car le syndicalisme brille par son absence dans les entreprises de ce modèle qui affichent très souvent une attitude franchement antisyndicale. Sans surprise, on est en mesure d'observer une forte segmentation des conditions de travail et d'emploi selon le niveau de qualification de la main-d'œuvre. La voie californienne représente la configuration typique de ce modèle dans les régions gagnantes et les secteurs de la haute technologie (Leborgne et Lipietz, 1992), alors que les coopératives de production dans les localités mono-industrielles au Québec illustrent bien ce modèle dans les industries traditionnelles en déclin (Carrier et Côté, 2000; Gingras et Carrier, 2006). Il existe dans ce modèle une très forte tension

entre la logique de participation à la propriété et la logique syndicale de représentation des salariés, comme cela est très manifeste dans les coopératives, notamment. Ces tensions et celles qui surgissent de la piètre qualité des emplois et du travail fragilisent considérablement ce modèle et entravent son développement. Pour surmonter ces tensions, une issue possible réside du côté d'un accroissement de la démocratie industrielle.

Le quadrant IV réunit la démocratie économique et la démocratie industrielle. Dans le cadre de ce modèle, non seulement les travailleurs et leur syndicat jouissent de droits étendus concernant la participation dans leur entreprise, mais ils participent en outre en concertation avec les autres acteurs sociaux locaux aux divers arrangements institutionnels de coordination des activités économiques sur le territoire. La crise de l'emploi dans les modèles I et II, souvent engendrée par la fermeture des établissements des grandes firmes du modèle industriel, les tensions du modèle III et plus généralement la crise de la gouvernance locale (voir plus haut)¹¹ sont les principaux facteurs susceptibles de conduire au modèle IV. À ces facteurs de crise s'ajoutent les revendications d'autonomie et de participation des acteurs qui aspirent à «vivre et travailler autrement» ainsi qu'à «vivre et travailler en région».

Conclusion

Le paradoxe bien connu concernant l'importance accrue des territoires et du local dans le cadre de la globalisation et du développement des nouvelles technologies de l'information et des communications invite à creuser davantage les relations entre le local et le global, qui représentent deux dimensions complémentaires dans les développements économiques contemporains. Les stratégies de déterritorialisation des grandes firmes s'accompagnent de stratégies de reterritorialisation des acteurs sociaux locaux. L'arrimage de ces deux stratégies se révèle complémentaire dans certaines situations comme la production modulaire. Mais, dans d'autres situations, elles obligent les acteurs sociaux locaux à ne plus compter sur les grandes firmes et le marché pour assurer leur développement économique, maintenir les emplois, voire en créer d'autres, et améliorer la qualité du travail et de l'emploi. Les acteurs sociaux locaux sont alors amenés à créer de nouveaux dispositifs organisationnels et institutionnels de coopération et de coordination du travail et des activités économiques. Dans

11. Cette crise est à la fois de nature interne (relations entre les acteurs sociaux locaux et incapacité de la structure de gouvernance locale d'assurer la pérennité du développement local) et de nature externe (relations entre les divers paliers de gouvernance territoriale, sous la forme de contradictions ou de tensions entre par exemple la gouvernance locale et les gouvernances sectorielle ou nationale) (Gilly et Perrat, 2003).

cette foulée, les acteurs du monde du travail et ceux du monde du développement économique se rejoignent sur le territoire pour tenter de trouver des solutions aux problèmes du travail et de l'emploi et à ceux du développement local. Sur le plan théorique, il apparaît alors important de mobiliser des modèles qui puissent permettre de conjuguer rapport salarial et rapport territorial. C'est une esquisse de ce programme de recherche que nous avons tentée dans cette contribution en mobilisant la théorie de la régulation et l'économie de proximités. Ce nouveau programme de recherche exige une approche résolument interdisciplinaire, réunissant sociologues, économistes et géographes. Par sa tradition d'interdisciplinarité, ses références théoriques, son intérêt pour l'étude des innovations sociales et la diversité des modèles et enfin par ses préoccupations associées à la démocratisation du travail et de la vie économique, le CRISES apparaît comme un lieu par excellence pour se saisir de ce nouveau programme de recherche.

Bibliographie

- Amin, A. (1995). « Post-fordism : models, fantasies and phantoms of transition », dans *Post-Fordism: A Reader*, Oxford, Blackwell Publishers, p. 1-40.
- Amin, A. et N. Thrift (1992). « Neo-Marshallian nodes in global networks », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 16, n° 4, 571-587.
- Amin, A. et N. Thrift (1993). « Globalization, institutional thickness and local prospects », *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1993, n° 3, p. 405-427.
- Appelbaum, E. et R. Batt (1994). *The New American Workplace*, Ithaca (NY), IRL Press.
- Auer, P. et B. Gazier (2008). *L'introuvable sécurité de l'emploi*, Paris, Flammarion.
- Bélanger, P.R. et B. Lévesque (1994). « Modernisation sociale des entreprises : diversité des configurations et modèle québécois », dans P.R. Bélanger, M. Grant et B. Lévesque (dir.), *La modernisation sociale des entreprises*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 17-52.
- Bélanger, P.R., P.-A. Lapointe et B. Lévesque (2004). « Les innovations organisationnelles et les blocages institutionnels dans les entreprises », dans G. Murray, J. Bélanger, A. Giles et P.-A. Lapointe (dir.), *L'organisation de la production et du travail : vers un nouveau modèle?*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 155-190.
- Bellemare, G. (2000). « End users. Actors in the industrial relations system ? », *British Journal of Industrial Relations*, vol. 38, n° 3, p. 383-406.
- Benko, G. et A. Lipietz (2000). « Géographie socioéconomique ou économie géographique ? », dans G. Benko et A. Lipietz (dir.), *La richesse des régions. La nouvelle géographie socioéconomique*, Paris, Presses universitaires de France, p. 9-29.
- Benko, G. et A. Lipietz (dir.) (1992). *Les régions qui gagnent. Les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Presses universitaires de France.
- Benko, G. et A. Lipietz (dir.) (2000). *La richesse des régions. La nouvelle géographie socioéconomique*, Paris, Presses universitaires de France.
- Berggren, C. (1992). *Alternatives to Lean Production*, Ithaca (NY), Cornell University Press.

- Bouba-Olga, O. et J.-B. Zimmermann (2004). « Modèles et mesures de la proximité », dans B. Pecqueur et J.-B. Zimmermann (dir.), *L'économie de proximités*, Paris, Lavoisier, p. 89-111.
- Bouba-Olga, O., C. Carrincazeaux et M. Coris (2008). « La proximité, 15 ans déjà ! », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 3, p. 1-9.
- Bouthillier, L., M. Carrier, S. Côté et J. Désy (2000). « Viabilité des communautés dépendantes de la forêt », dans M. Carrier et S. Côté (dir.), *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 245-297.
- Carrier, M. et S. Côté (dir.) (2000). *Gouvernance et territoires ruraux*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Castel, R. (2009). *La montée des incertitudes*, Paris, Seuil.
- Cloutier, L. (2008). *La qualité de l'emploi au Québec. Développement conceptuel et création d'une typologie État actuel de la réflexion*, Québec, Institut de la statistique du Québec.
- Colletis, G. (2008). « Mobilité, attractivité et mondialisation », dans C. Laurent et C. du Tertre (dir.), *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*, Paris, L'Harmattan, p. 181-199.
- Colletis, G. et B. Pecqueur (1993). « Intégration des espaces et quasi intégration des firmes : vers de nouvelles rencontres productives », *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1993, n° 3, p. 491-508.
- Colletis, G. et B. Pecqueur (2005). « Révélation de ressources spécifiques et coordination située », *Revue économie et institution*, 1^{er} et 2^e semestres, n° 6-7.
- Colletis, G. et F. Rychen (2004). « Entreprises et territoires : l'enjeu des relations entre entreprises et territoires », dans B. Pecqueur et J.-B. Zimmermann (dir.), *L'économie de proximités*, Paris, Lavoisier, p. 207-230.
- Colletis-Wahl, C. et J. Perrat (2004). « Proximités et dynamiques spatiales », dans B. Pecqueur et J.-B. Zimmermann (dir.), *L'économie de proximités*, Paris, Lavoisier, p. 115-131.
- Coris, M., V. Fringant, J.-B. Layan et D. Talbot (2008). « Les dynamiques spatiales des activités productives », dans M.-C. Bélis-Bergouignan, B. Jullien, Y. Lung et M. Yildizoglu, *Industries, innovations, institutions, Éléments de dynamique industrielle*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux.
- Dahl, S.-A., T. Nesheim et K.M. Olsen (2009). *Quality of Work – Concept and Measurement*, Édinburgh, RECWOWE Publication.
- Duhaime, É., F. Hanin, F. L'Italien et É. Pineault (2010). « Financiarisation des stratégies d'entreprise et restructuration de l'industrie forestière. Une étude du cas Tembec », *Recherches sociographiques*, vol. LI, n°s 1-2, p. 125-150.
- Du Tertre, C. (1995). « La dimension sectorielle de la régulation », dans R. Boyer et Y. Saillard, (dir.), *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 313-320.
- EMTE (Enquête sur les milieux de travail et les employés) (1999). *Compendium*, Ottawa, Statistique Canada (n° 71-585-XIF au catalogue).
- EMTE (Enquête sur les milieux de travail et les employés) (2001). *Compendium*, Ottawa, Statistique Canada (n° 71-585-XIF au catalogue).
- EMTE (Enquête sur les milieux de travail et les employés) (2005). *Compendium*, Ottawa, Statistique Canada (n° 71-585-XIF au catalogue).
- Gallie, D. (dir.) (2007). *Employment Regimes and the Quality of Work*, New York, Oxford University Press.

- Gazier, B. (2003). *Tous « sublimes » vers un nouveau plein-emploi*, Paris, Flammarion.
- Gazier, B. et J. Gautié (2009). « *Transitional Labour Markets, from Theory to Policy Application. The "Transitional Labour Markets" Approach: Theory, History and Future Research Agenda* », Paris, Documents de travail du Centre d'économie de la Sorbonne.
- Gilly, J.-P. et Y. Lung (2008). « Proximités, secteurs et territoires », dans C. Laurent et C. du Tertre (dir.), *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*, Paris, L'Harmattan, p. 161-180.
- Gilly, J.P. et B. Pecqueur (1995). « La dimension locale de la régulation », dans R. Boyer et Y. Saillard, (dir.), *Théorie de la régulation: l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 304-312.
- Gilly, J.-P. et J. Perrat (2003). *La dynamique institutionnelle des territoires: entre gouvernance locale et régulation globale*, Cahiers du GRES, n° 2003, p. 5.
- Gilly, J.-P. et A. Torre (2000). « Introduction générale », dans J.-P. Gilly et A. Torre (dir.), *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan, p. 9-33.
- Gilly, J.-P. et A. Torre (dir.) (2000). *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan.
- Gingras, P. et M. Carrier (2006). « Entre intégration économique et cohésion sociale: les coopératives forestières et le développement régional au Québec », *The Canadian Geographer/Le géographe canadien*, vol. 50, n° 3, p. 358-375.
- Green, F. (2006). *Demanding Work The Paradox of Job Quality in the Affluent Society*, Princeton (NJ), Princeton University Press.
- Hadjimichalis, C. (2006). « Non-economic factors in economic geography and in "new regionalism": a sympathetic critique », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 30, n° 3, p. 690-704.
- Hadjimichalis, C. et R. Hudson (2006). « Networks, regional development and democratic control », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 30, n° 3, p. 858-72.
- Heckscher, C.C. (2010). « L'avenir du partenariat syndical/patronal », dans P.-A. Lapointe, J. Pelletier et F. Vaudreuil (dir.), *Regards croisés sur les mutations du travail*, Québec et Paris, Département des relations industrielles, Université Laval et ANACT, p. 137-148.
- Jobert, A. (2005). « The territorial social dialogue: challenges and prospects trade unions », *Transfer*, vol. 11, n° 4, p. 589-604.
- Jobert, A., F. Guariello et E. Heidling (2009). « Le dialogue social territorial en Europe: perspective comparative », dans L. Duclos, G. Groux et O. Merieux (dir.), *La politique et la dynamique des relations professionnelles*, Paris, LGDJ.
- Keating, M. (1998). *The New Regionalism in Western Europe Territorial Restructuring and Political Change*, Cheltenham et Northampton, Edward Elgar Publishing Limited.
- Lapointe, R. (2010). « Forêt de proximité et nouveau régime forestier: occasion ratée, rendez-vous reporté », *Revue vie économique*, vol. 2, n° 1, août, <<http://www.eve.coop/?a=53>>.
- Lapointe, P.-A. (2006). « Continuité et développement dans la recherche sur les innovations sociales », dans P.-A. Lapointe et G. Bellemare (dir.), *Innovations sociales dans le travail et l'emploi. Recherches empiriques et perspectives théoriques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 1-7.
- Lapointe, P.-A., G. Cucumel, P.R. Bélanger et B. Lévesque (2006). « Du fordisme au postfordisme? Portrait des innovations sociales dans les usines du Québec », dans P.-A. Lapointe et G. Bellemare (dir.), *Innovations sociales dans le travail et l'emploi. Recherches empiriques et perspectives théoriques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 11-59.

- Lapointe, P.-A., G. Cucumel, P.R. Bélanger, B. Lévesque et P. Langlois (2003). «Nouveaux modèles de travail dans le secteur manufacturier au Québec», *Recherches sociographiques*, vol. XLIV, n° 2, p. 313-347.
- Laurent, C. et M.-F. Mouriaux (2008). «Secteurs, territoires, rapport social d'activités», dans C. Laurent et C. du Tertre (dir.), *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*, Paris, L'Harmattan, p. 25-42.
- Laurent, C. et C. du Tertre (dir.) (2008). *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*, Paris, L'Harmattan.
- Leborgne, D. et A. Lipietz (1992). «Flexibilité offensive, flexibilité défensive, deux stratégies sociales dans la production des nouveaux espaces économiques», dans G. Benko et A. Lipietz (dir.), *Les régions qui gagnent: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Presses universitaires de France, p. 347-377.
- Léon, A. et T. Sauvin (2010). «L'entreprise et son empreinte territoriale: quelle politique d'attractivité?», *Mondes en développement*, vol. 1, n° 149, p. 43-52.
- Leschke, J. et A. Watt (2008). *Job Quality in Europe*, Bruxelles, ETUI-REHS.
- Lévesque, B., J.-L. Klein, J.-M. Fontan et D. Bordeleau (1996). *Systèmes locaux de production: réflexion-synthèse sur les nouvelles modalités de développement régional/local*, Montréal, Cahiers du CRISES, coll. «Études théoriques», n° ET9601.
- Linhart, D. (2009). *Travailler sans les autres*, Paris, Seuil.
- Lipietz, A. (2001). *Aménagement du territoire et développement endogène. Rapport au conseil d'analyse économique*, 18 janvier, <http://lipietz.net/ALPC/REG/REG_CAE_AmenagementTerritoire.pdf>, consulté le 29 août 2010.
- Lipietz, A. et D. Leborgne (1988). «L'après-fordisme et son espace», *Les Temps Modernes*, avril.
- Martin, R. et P. Sunley (2000). «L'économie géographique de P. Krugman et ses conséquences pour la théorie du développement régional: une évaluation critique», *La richesse des régions: la nouvelle géographie socioéconomique*, Paris, Presses universitaires de France, p. 33-84.
- Maschino, D. (2010). «Résumé des résultats d'une enquête sur l'innovation organisationnelle au Québec», dans P.-A. Lapointe, J. Pelletier et F. Vaudreuil (dir.), *Regards croisés sur les mutations du travail*, Québec et Paris, Département des relations industrielles, Université Laval et ANACT, p. 17-34.
- Mériaux, O. et É. Verdier (2009). «Gouvernances territoriales et émergence d'une politique du rapport salarial», *Espaces et sociétés*, 2009/1-2, n° 136-137, p. 17-31.
- Mouleart, F. et F. Sekia (2003). «Territorial innovation models: a critical survey», *Regional Studies*, vol. 37, n° 3, p. 289-302.
- OCDE (2008). *Croissance et inégalités. Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, Paris, OCDE.
- Osberg, L. (2008). *A Quarter Century of Economic Inequality in Canada: 1981-2006*, Ottawa, Canadian centre for policy alternatives, <www.growinggap.ca>.
- Pecqueur, B. et J.-B. Zimmermann (2004). «Introduction. Les fondements d'une économie de proximités», dans B. Pecqueur et J.-B. Zimmermann (dir.), *L'économie de proximités*, Paris, Lavoisier, p. 13-41.
- Pecqueur, B. et J.-B. Zimmermann (dir.) (2004). *L'économie de proximités*, Paris, Lavoisier.
- Perrat, J. (2000). «Dynamiques des firmes et politiques de développement régional et local», dans J.-P. Gilly et A. Torre (dir.), *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan, p. 251-280.
- Perrat, J. (2007). «Appropriation syndicale des enjeux territoriaux: la question du rapport firme/territoire», *Revue de l'IRE*, vol. 54, n° 2, p. 71-93.

- Perrat, J. (2008). « Formation, emploi, travail : régulation sectorielle ou régulation territoriale », dans C. Laurent et C. du Tertre (dir.), *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*, Paris, L'Harmattan, p. 43-62.
- Perrat, J. (2009). « Dialogue social territorial : les atouts et les ambiguïtés de la proximité », *Géographie économie société*, vol. 11, p. 335-351.
- Perrat, J. et J.-B. Zimmermann (2003). « Stratégies des firmes et dynamiques territoriales », dans C. Dupuy et A. Burmeister, *Entreprises et territoires*, Paris, La Documentation française, p. 15-32.
- Piore, M.J. et C.S. Sabel (1984). *The Second Industrial Divide*, New York, Basic Books.
- Piotet, F. (2007). *Emploi et travail le grand écart*, Paris, Armand Colin.
- Rallet, A. (2000). « De la globalisation à la proximité géographique », dans J.-P. Gilly et A. Torre (dir.), *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan, p. 37-57.
- Revue Vie Économique* (2010). « Quelles sorties de crise pour l'industrie forestière au Québec? », vol. 2, n° 1, août, <<http://www.eve.coop/?r=6>>.
- Salais, R. et M. Storper (1992). « The four "worlds" of contemporary industry », *Cambridge Journal of Economics*, vol. 16, p. 169-193.
- Scott, A.J. et M. Storper (2003). « Regions, globalization, development », *Regional Studies*, vol. 37, n° 6-7, p. 579-593.
- Storper, M. (1995). « The resurgence of regional economies, ten years later : the region as a nexus of untraded dependencies », *European Urban and Regional Studies*, vol. 2, p. 191-221.
- Talbot, D. (2008). « Les institutions créatrices de proximités », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 3, p. 1-22.
- Torre, A. et A. Rallet (2005). « Proximity and localization », *Regional Studies*, vol. 39, n° 1, p. 47-59.
- Turner, L. (1991). *Democracy at Work*, Ithaca (NY), Cornell University Press.
- Veltz, P. (1992). « Hiérarchie et réseaux dans l'organisation de la production et du territoire », dans G. Benko et A. Lipietz (dir.), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Presses universitaires de France, p. 293-313.
- Veltz, P. (1996). *Mondialisation, villes et territoires : une économie d'archipel*, Paris, Presses universitaires de France.
- Zimmermann, J.-B. (1995). *L'ancrage territorial des activités industrielles et technologiques : une approche méthodologique : rapport final*, France, Commissariat général du plan.
- Zimmermann, J.-B. (2000). « De la proximité dans les relations firmes-territoires : nomadisme et ancrage territorial », dans J.-P. Gilly et A. Torre (dir.), *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan, p. 225-249.
- Zimmermann, J.-B. (2005). « Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial », *Revue de l'IRES*, vol. 47, n° 1, p. 21-36.
- Zimmermann, J.-B. (2008). « Le territoire dans l'analyse économique. Proximité géographique et proximité organisée », *Revue française de gestion*, vol. 4, n° 184, p. 105-118.

7

ÉCONOMIE SOCIALE ET TERRITOIRE EN CONTEXTE DE MONDIALISATION

Le développement par l'initiative locale

Juan-Luis Klein

Ce texte porte sur les conditions de réussite des initiatives locales menées dans des contextes de dévitalisation territoriale (Drewe *et al.*, 2008). Il s'appuie empiriquement sur les résultats d'un projet de recherche qui a porté sur des initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion mises en œuvre par des acteurs locaux et mobilisant des ressources de l'économie sociale (Klein *et al.*, 2010). Cette recherche, réalisée entre 2006 et 2009, a porté sur dix études de cas choisis dans trois régions du Québec (Montréal, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Bas-Saint-Laurent). Ces cas correspondent à des initiatives lancées en milieu local visant à améliorer les conditions et la qualité de vie des citoyens. Ici, notre objectif est de dépasser les limites de cette recherche et d'aborder l'effet structurant des initiatives locales sur le développement des communautés. Nous ciblerons surtout les facteurs qui interviennent dans leur réussite et qui permettent de penser qu'elles peuvent générer une dynamique de reconversion socioéconomique des communautés dévitalisées.

Ce texte comporte trois parties. En premier lieu, nous présenterons brièvement la problématique de la dévitalisation sociale et territoriale des communautés ainsi que le contexte théorique et méthodologique dans lequel la recherche sur les initiatives de lutte contre cette dévitalisation a été réalisée. En deuxième lieu, nous présenterons les résultats de la recherche, en dégageant les conditions de réussite identifiées à partir des résultats de la recherche. En troisième lieu, nous présenterons un schéma théorique qui permettra d'interpréter ces résultats dans une perspective plus large de réflexion sur le territoire. Ce que nous proposons est une approche de développement par l'initiative locale qui intègre le local à diverses échelles de coordination et de gouvernance.

1. La dévitalisation territoriale et sociale des communautés

La perspective territoriale que nous avons empruntée pour aborder le problème de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion met l'accent moins sur l'état dans lequel se trouvent les personnes pauvres ou exclues que sur les processus qui provoquent cet état dans divers types de territoire. Ces processus sont complexes et se traduisent par la combinaison de plusieurs mécanismes (Moulaert *et al.*, 2007), lesquels opèrent à plusieurs niveaux et à plusieurs échelles et provoquent des fractures importantes à la fois sociales et territoriales (Arocena 2001; Klein *et al.*, 2009).

1.1. La perspective territoriale de l'analyse de la pauvreté

Certaines des fractures qui séparent la richesse de la pauvreté sont induites par les caractéristiques mêmes du capitalisme, telles les disparités en termes d'investissements et de revenus, lesquelles engendrent des inégalités territoriales du fait que la richesse et la pauvreté sont inégalement réparties dans l'espace. C'est ainsi qu'on peut distinguer des centres et des périphéries, expressions structurelles de la polarité spatiale propre au développement du capitalisme qui se traduit par la concentration des facteurs qui favorisent le développement dans certains territoires et qui provoquent le sous-développement d'autres territoires. L'évolution et l'importance de ces facteurs ont varié avec le temps, mais ils relèvent toujours de la division spatiale du travail, de la distribution spatiale du capital et de la capacité différente des collectivités d'accumuler le capital et d'en profiter localement (Emmanuel, 1969; Amin, 1973). Cette polarité a provoqué le développement inégal autant à l'échelle internationale (Frank, 1972; Santos, 1975; Dos Santos, 1976) qu'à l'échelle intranationale (Castells, 1975; Lipietz, 1977; Klein, 1978).

Mais cette polarité, propre au capitalisme, se combine à une autre qui résulte de la mondialisation et particulièrement de la dimension réticulaire de la « nouvelle économie » qui se met en place dans le contexte de la mondialisation (Veltz, 1996; Castells, 2004). Il a été largement démontré que le capitalisme a évolué vers des formes informationnelles où la capacité de bénéficier des possibilités qu'ouvre la mondialisation dépend largement de la capacité de s'inscrire dans des réseaux, et ce, à tous les plans : financier, social, technologique, productif, politique, professionnel, etc. (Amin et Thrift, 1992; Sassen, 2002; Castells, 2004). La connexion aux réseaux financiers ou productifs ou le fait de ne pas être en mesure de s'y connecter créent deux grandes catégories sociales en regard de la capacité des collectivités de profiter des possibilités d'enrichissement que génère ladite nouvelle économie (Amin, 2007) et engendrent des dynamiques opposées autant dans les centres que dans les périphéries, que l'on parle des contextes internationaux ou intranationaux. Les secteurs connectés, qu'ils correspondent à des secteurs économiques, à des catégories d'organisations ou à des groupes socioprofessionnels, reçoivent l'information qui permet de bénéficier des ouvertures et transformations que crée la nouvelle économie alors que les secteurs déconnectés en sont progressivement exclus.

La combinaison de ces deux dynamiques, soit celle de la distinction centre/périphérie et celle de la réticulation, est à la base des processus qui président à la différenciation socioterritoriale dans le contexte de la globalisation. La concentration des secteurs connectés favorise les métropoles et les principales villes, soit dans des espaces centraux, mais elle peut aussi agir sur les espaces périphériques. Ce processus donne lieu à la « métropolisation » (Fontan *et al.*, 1999) et à l'insertion des espaces qui agissent comme des nœuds de réseaux dans des réseaux urbains de pouvoir. Dépassant largement le contexte territorial des villes, la métropolisation génère de profondes inégalités sociales autant à l'intérieur qu'à l'extérieur des métropoles (Bassand, 1997). C'est dans ce contexte qu'il faut analyser les processus qui provoquent l'appauvrissement et l'exclusion dans divers types de territoires.

Le croisement de la polarité centre/périphérie et celle des secteurs connectés et non connectés donne lieu à des hiatus sociaux majeurs et à des gagnants et des perdants, voire à des espaces qui gagnent (Benko et Lipietz, 1992), que Veltz (1996) a bien décrit en utilisant la métaphore de l'archipel, c'est-à-dire à des lieux interreliés par des mécanismes de collaboration et de concurrence, et à des espaces qui perdent marqués par la détérioration des conditions de vie et de travail (Coté *et al.*, 1995).

Les espaces gagnants comprennent les nœuds des principaux réseaux de type financiers, scientifiques, productifs, sociaux ou politiques. L'ancrage de ces réseaux se traduit par la localisation des principaux sièges sociaux

des entreprises privées et publiques et donc des instances de pouvoir. Une part importante de la population travaille dans des secteurs caractérisés par les hauts revenus et est protégée par divers mécanismes publics ou privés.

Mais ces mêmes espaces cohabitent, par exemple dans les centres-villes des grandes métropoles, avec des espaces où se concentrent des populations immigrantes ainsi que d'autres groupes sociaux tels des familles monoparentales, des personnes âgées seules et divers types de personnes itinérantes, qui n'ont pas accès aux réseaux qui créent la richesse ou qui n'ont pas la capacité d'en tirer profit, et qui vivent dans des contextes de précarité sociale et économique. On y trouve aussi des catégories socioprofessionnelles qui même si elles sont connectées, travaillent dans des secteurs caractérisés par la précarité comme les commerces ou le domaine de la culture. Dans les espaces perdants dominent les secteurs à faible revenu et la précarité. Les conditions de vie se détériorent, ce qui se traduit par la perte de ressources et de services.

Tableau 7.1

Différenciation socioterritoriale sous la nouvelle économie

CONNEXION AUX PRINCIPAUX RÉSEAUX	RAPPORTS CENTRE/PÉRIPHÉRIE	
	CENTRES	PÉRIPHÉRIES
Secteurs connectés	Nœuds des réseaux globaux Sièges sociaux et principales firmes Concentration de la richesse et du pouvoir Haut pourcentage de travailleurs bien payés et protégés	Faible pourcentage de travailleurs bien payés et protégés Gentrification urbaine ou rurale Ségrégation sociale importante
Secteurs déconnectés	Familles monoparentales et groupes sociaux à revenu précaire Secteurs où domine le travail précaire Problèmes sociaux importants Itinérants	Perte de ressources et de services Travailleurs dans des secteurs précaires et à faible revenu Minorités ethniques Stigmatisation et perte d'identité

Il en découle que les processus et les dynamiques qui engendrent l'appauvrissement et l'exclusion se concentrent dans certains espaces, ce qui se traduit par une incapacité de leurs populations d'accéder au marché du travail et aux services indispensables pour assurer le développement des collectivités. Cette incapacité prive un nombre important de citoyens de la possibilité d'exercer pleinement leurs droits de citoyenneté (Castel, 2008). C'est dans ce contexte que nous étudions les initiatives locales de développement qui mobilisent les ressources que procure l'économie sociale

et qui tendent à rectifier ces processus qui provoquent l'appauvrissement et l'exclusion. Nous insistons sur les initiatives qui mobilisent l'économie sociale parce que, dans bien des cas, celle-ci représente le seul recours qu'ont des acteurs locaux pour lutter contre les effets de la pauvreté.

Différents travaux s'accordent sur le fait que, dans les milieux défavorisés, la lutte contre la pauvreté trouve dans l'économie sociale et l'action communautaire les éléments requis pour soutenir des démarches de revitalisation territoriale et de développement local. Les projets locaux ancrés dans l'économie sociale agiraient positivement sur la création d'emplois, sur la réinsertion des exclus et sur la dispensation de services aux citoyens les plus démunis (Develtère, 1998; Demoustier, 2004; Fontan *et al.*, 2003; Klein *et al.*, 2004; Moulaert et Nussbaumer, 2005; Drewe *et al.*, 2008). La réussite de ces projets n'est cependant pas automatique et dans certains cas ils peuvent intensifier les problèmes des communautés locales plutôt d'y apporter une solution (Amin *et al.*, 2002; Amin, 2007). Il est donc pertinent de s'interroger sur les conditions dans lesquelles les initiatives locales ancrées dans l'économie sociale peuvent améliorer les conditions de vie et de travail de la communauté et donc rectifier les tendances qui appauvrissent les territoires.

1.2. Question et hypothèse de recherche

La question fondamentale qui nous inspire est donc la suivante: les initiatives locales basées sur l'économie sociale peuvent-elles infléchir les processus qui mènent à l'appauvrissement et à l'exclusion? Peuvent-elles assurer aux collectivités dévitalisées une meilleure accessibilité aux réseaux de production ou de distribution de richesses qui permettent d'améliorer les conditions et la qualité de vie de leurs citoyens? C'est pour répondre à cette question que nous avons réalisé la recherche sur les initiatives locales de lutte à la pauvreté et à l'exclusion à laquelle nous avons fait référence ci-dessus. L'hypothèse principale que nous avons tenté de vérifier est que les initiatives locales qui mobilisent des ressources de l'économie sociale peuvent avoir un effet positif sur leur communauté dans la mesure où elles suscitent des interrelations avec des activités ancrées dans diverses sphères économiques, soit l'économie privée ou l'économie publique, et qu'elles ne se limitent pas à l'économie sociale.

1.3. Précisions méthodologiques: cas choisis et outils de recherche

Pour vérifier le bien-fondé de cette hypothèse principale, nous avons étudié dix cas qui concernent des secteurs déconnectés ou faiblement connectés aux réseaux qui assurent la croissance et qui prennent place soit dans des

espaces centraux, comme la métropole montréalaise par exemple, ou dans des espaces périphériques comme la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, laquelle progressivement perd ses actifs économiques et démographiques, même si elle conserve certaines institutions mais qui demeurent très concentrées et qui n'ont pas réussi à insuffler un effet dynamisateur de la région dans son ensemble, ou comme l'arrière pays du Bas-Saint-Laurent, où domine une économie rurale en déclin.

Les cas retenus concernent des populations qui, pour diverses raisons, sont écartées des réseaux qui produisent la richesse et qui donnent accès aux droits et aux services rattachés à la citoyenneté. Dans tous les cas, il s'agit d'initiatives locales portées par des organisations de la société civile. Ces initiatives sont cependant de deux types. Le premier concerne des dynamiques territoriales, et ce, en raison même de la définition du cadre d'action des acteurs qui en assurent le leadership (quartier, ville, village). Le deuxième met en scène des dynamiques sociales (déficit d'intégration et d'insertion lié à la monoparentalité, la diversité culturelle ou la sous-scolarisation de populations), qui ont des effets importants sur le territoire certes, mais qui avant tout poursuivent l'amélioration des conditions de vie d'une catégorie sociale spécifique.

Cette distinction est importante parce qu'elle signale l'existence de deux types différents de processus. Dans le premier cas, les initiatives sont lancées ou portées par des organisations qui ont un mandat territorial, dont la légitimité territoriale n'est pas à construire et dont les limites sont définies d'avance. Ce sont les cas du Centre local d'intervention communautaire (CLIC) de Bordeaux-Cartierville, du Centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges, à Montréal, de la Communauté de Ferland-et-Boileau, de la Table de lutte à la pauvreté de Chicoutimi et de la Communauté de Sainte-Irène, en région. Dans le deuxième cas, il s'agit d'organisations représentatives de types de citoyens ou de groupes sociaux spécifiques, localisés il va sans dire, mais où l'objectif est d'apporter une solution à des problèmes sociaux. L'ancrage territorial des actions menées par ces organisations se construit progressivement et il n'est pas assuré à l'avance, et ce, sur des territoires d'ailleurs plus flexibles qui évoluent selon l'extension des réseaux d'acteurs et selon les interlocuteurs territoriaux qui s'imposent comme les plus importants. On verra néanmoins que ces deux types de dynamiques convergent en mettant en lien des réseaux sectoriels et des réseaux de nature territoriale.

Un aspect important à souligner est que, parmi les dix initiatives étudiées, sept peuvent être considérées comme ayant connu du succès, parce qu'elles atteignent les objectifs sociaux ou économiques poursuivis par leurs acteurs, et trois peuvent être considérées comme des semi-réussites ou carrément comme des échecs, du moins en regard des objectifs définis

au départ. Dans les cas caractérisés comme ayant connu du succès, l'analyse de leurs parcours permet de dégager les conditions de leur réussite. Dans les autres cas, deux n'ont pas atteint leurs objectifs et une a connu des difficultés majeures. Pour ces trois initiatives, la vérification de nos hypothèses se fait par la négative, car elles nous renseignent sur l'absence de facteurs que l'on trouve dans les cas de réussite ou montrent l'insuffisance de certaines actions.

Les études de cas ont été réalisées à partir de sources documentaires (documents publiés, dossiers de presse, documents internes) et d'entrevues semi-dirigées réalisées auprès d'intervenants (leaders, partenaires, participants). Effectuées entre juin 2007 et octobre 2008, les entrevues ont été appuyées par un schéma d'entrevue commun à tous les cas, mais adapté en fonction de la spécificité des interviewés et des initiatives. Ce schéma contenait un résumé de la recherche, un formulaire de consentement et les questions proprement dites. Celles-ci étaient regroupées en six sections portant sur: 1) l'intervenant et son organisation; 2) le projet étudié, son émergence et son évolution; 3) la mobilisation des ressources endogènes et exogènes; 4) la construction du leadership local; 5) la gouvernance locale; et 6) l'impact du projet vis-à-vis la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Au total, le schéma d'entrevue comprenait cinquante-cinq questions. Précisons que les cas choisis visaient à représenter une large variété de situations et que leur choix s'est fait en consultation avec un comité de suivi de la recherche formé d'acteurs des trois terrains étudiés concernés par la question de la pauvreté et l'exclusion.

2. Les résultats: les conditions de réussite des initiatives locales

La recherche nous a permis de dégager cinq conditions fondamentales de réussite des initiatives locales, soit des conditions propices à l'amorce de démarches de développement qui peuvent renverser les processus qui provoquent la dévitalisation des territoires. Ces conditions peuvent être regroupées en trois groupes: les conditions qui concernent le leadership, les conditions qui concernent la gouvernance et les conditions qui concernent le territoire.

2.1. Un leadership individuel et collectif socialement construit

Il a été possible de constater que la question du leadership est cruciale et fait la différence entre une réussite et un échec. Derrière tous les projets qui réussissent, nous observons un leadership soutenu et reconnu à l'interne

Tableau 7.2**Les initiatives étudiées : localisation et type de dynamique**

INITIATIVES ÉTUDIÉES	RÉGION	LIEU	TYPE DYNAMIQUE	TYPES D'ACTION
Le CLIC Bordeaux-Cartierville	Montréal	Ahuntsic-Cartierville	Dynamique territoriale	Table de quartier, concertation des acteurs locaux et de tables sectorielles
Le Centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges	Montréal	Côte-des-Neiges	Dynamique territoriale	Intégration sociale des immigrants via le bénévolat et des actions culturelles
N A Rive	Montréal	Rosemont-Petite-Patrie	Dynamique sociale	Formation et insertion sociale des immigrants haïtiens
Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve	Montréal	Hochelaga-Maisonneuve	Dynamique sociale	Groupes de cuisine et insertion au marché du travail
Mères avec pouvoir	Montréal	Centre-Sud	Dynamique sociale	Insertion sociale de jeunes femmes monoparentales avec des problèmes sociaux
La communauté de Ferland-et-Boilleau	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Ferland-et-Boilleau, Bas-Saguenay	Dynamique territoriale	Diversification du développement à partir de la production forestière
Le Groupe CODERR	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Alma, Lac-Saint-Jean	Dynamique sociale	Holding communautaire regroupant le recyclage et l'entreprise d'insertion
La Table de lutte à la pauvreté de Chicoutimi	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Quartiers centraux de Chicoutimi	Dynamique territoriale	Table de concertation d'acteurs institutionnels
La communauté de Sainte-Érène	Bas-Saint-Laurent	MRC de La Matapédia	Dynamique territoriale	Combinaison de projets touristiques, forestiers, agricoles et de services
Coopérative de consommateurs de Saint-Bruno	Bas-Saint-Laurent	Saint-Bruno-de-Kamouraska	Dynamique sociale	Coopérative de consommation

Source: Klein *et al.*, 2010.

par les pairs et la population, et à l'externe par les interlocuteurs publics et la société civile. Les conditions qui concernent le leadership portent sur le type de leadership ainsi que sur la capacité des leaders de mobiliser une grande variété de ressources et de les combiner.

Le leadership qui intervient dans la réussite des initiatives locales se présente sous trois formes : individuelle, organisationnelle et socio-territoriale. Il s'agit en fait de trois niveaux de leadership, mais aussi de

Tableau 7.3

Conditions gagnantes des initiatives locales

Leadership	↕	1. l'existence d'un leadership socialement construit
		2. la capacité des leaders et des acteurs locaux de mobiliser une grande diversité de ressources aussi bien endogènes qu'exogènes et de les combiner
Gouvernance	↕	3. l'existence d'instances et d'organisations qui permettent de régler localement les conflits entre les acteurs et d' apprendre à agir collectivement
		4. l'identification collective d' objectifs stratégiques destinés à utiliser (de façon créative) les programmes publics et autres structures d'appui au développement des collectivités
Territoire	↕	5. la construction d'identités positives et d'une conscience territoriale , ce qui favorise l'engagement des acteurs avec leur communauté

trois phases dans sa construction. Il importe de souligner, en outre, que les trois formes de leadership sont essentielles pour favoriser l'émergence, la croissance et la consolidation d'initiatives locales. Les cas d'échec nous le montrent, lorsque les initiatives connaissent des revers, la cause principale réside dans l'absence d'un leadership approprié.

La construction de ce leadership repose sur des dispositions et des compétences individuelles en termes de capital humain et social. Elle nécessite un cadre propice à l'expression de ces compétences. Au niveau organisationnel, elle demande une coordination entre des dispositions et des compétences individuelles afin d'assurer la coexistence de divers types de leaders au sein de l'initiative. Dans la même veine, cette coordination entre organisations a un effet sur la communauté. Ces trois types de leadership relèvent d'une construction sociale où dispositions personnelles, formations professionnelles et expériences de terrain se combinent en un ensemble de capacités permettant de surmonter des tensions, des problèmes, des crises et des situations de concurrence entre organisations afin de générer des compromis, des consensus et des alliances. Trois éléments sont cruciaux cependant : 1) l'insertion des leaders dans de multiples réseaux de nature territoriale et sectorielle ; 2) la stabilité du leadership afin de développer une connaissance des réseaux et des ressources existantes ; 3) l'ouverture et la capacité de partager le savoir-faire acquis. C'est ce que nous appelons l'« apprentissage collectif ».

S'il importe pour une communauté de pouvoir compter sur la stabilité de son leadership, il est tout aussi important de le renouveler afin de laisser place à la relève, à de nouvelles idées, à de nouveaux projets, ou encore à des formes complémentaires de leadership. L'enjeu et le défi reposent sur la capacité de maintenir une place pour les anciens leaders et d'en

accueillir de nouveaux. Il importe donc d'accroître ou d'assurer tant l'accessibilité au leadership que la synergie entre les leaders actuels et les leaders potentiels.

2.2. Un leadership capable de mobiliser une grande diversité de ressources et de les combiner

Les initiatives étudiées nous renseignent premièrement sur l'importance de combiner des ressources endogènes et exogènes. Deuxièmement, elles confirment la nécessité de mobiliser des ressources diversifiées, tant financières, organisationnelles, sociales, qu'humaines. Enfin, les initiatives qui réussissent le font dans une perspective d'insertion dans une économie plurielle, c'est-à-dire dans une économie capable de mettre en synergie des ressources étatiques, des ressources de l'économie sociale et des ressources propres au marché. Cette stratégie est d'autant plus efficace si elle repose sur une approche territoriale intégrée où un milieu se concerte tant pour coordonner la mise en place de différentes initiatives locales que pour assurer leur financement à partir de différentes logiques de production de la richesse et de captation de ressources.

Fait important à noter, la capacité qu'ont les leaders de mobiliser des ressources endogènes et exogènes et de combiner différentes formes d'action au profit de leur collectivité dépend autant de leur capital humain, c'est-à-dire les savoir-faire individuels, que du capital social, c'est-à-dire la reconnaissance dont ils bénéficient dans leur communauté et à l'extérieur de leur communauté. Pour la construction du capital humain et social des leaders, l'utilisation de dispositifs d'économie sociale s'avère souvent un début obligé.

Parmi les leaders rencontrés, plusieurs œuvrent au sein de leur milieu depuis fort longtemps. Ils partagent ainsi une mémoire collective, ce qui donne sens à l'initiative. Ils mettent à profit des savoir-faire collectifs à partir de liens qu'ils ont établis au sein de leurs réseaux respectifs. Il s'agit là d'un apprentissage que seulement un leadership stable et durable peut permettre. Or leadership stable et durable ne veut pas dire leadership autoritaire. Un leadership fort a avantage à s'exercer en laissant la place à la créativité individuelle et collective. L'impact du leadership sur l'*empowerment* des communautés, c'est-à-dire sur leur capacité d'agir et d'innover, augmente lorsqu'il est participatif, c'est-à-dire lorsqu'il favorise la prise de parole et l'implication citoyenne.

2.3. Une gouvernance hybride et plurielle

L'analyse du cadre d'émergence et de développement des initiatives étudiées permet de dégager deux constats. Premièrement, les projets découlent d'un processus d'incubation et de maturation qui se fait dans et par une construction sociale issue de la communauté. Le processus se produit dans un environnement de mobilisation continue de ressources au fur et à mesure que les besoins se précisent, que les contraintes sont levées et que les alliances se consolident. Les initiatives étudiées nous montrent que la réussite de cette étape d'incubation est déterminée par la capacité des acteurs de favoriser la construction de consensus sans pour autant esquiver les débats. Les initiatives doivent constamment s'adapter à des situations changeantes, ce qui requiert la discussion, mais en même temps la capacité de construire des compromis.

2.4. Les compromis et l'apprentissage de l'agir ensemble dans des parcours conflictuels

Les initiatives étudiées témoignent d'expériences de concertation, mais en bonne partie cette concertation est le résultat de parcours qui ne sont pas exempts de tensions et conflits. L'analyse des initiatives locales étudiées indique que les initiatives progressent lorsque les différends et les tensions conduisent à des compromis. Dans le cas contraire, l'expérience risque d'avorter. Les problèmes connus par certaines initiatives étudiées confirment par la négative l'importance de générer des compromis qui assurent la gouvernance des projets.

Certes, les tensions, les situations de concurrence et les crises peuvent détruire une initiative locale, mais elles peuvent aussi la consolider. Cela dépend de certaines conditions. Une première condition tient au développement d'un consensus fort sur le problème central à affronter collectivement. Une deuxième condition concerne l'équilibre de pouvoir entre les forces vives regroupées et surtout le partage des responsabilités dans le développement du projet. Une troisième condition concerne l'épanouissement de la dimension innovatrice de l'initiative locale. Cela n'est possible que lorsqu'il existe localement des instances de gouvernance qui ont des objectifs clairs qui peuvent jumeler des ressources diversifiées afin de revitaliser le milieu local et générer de nouveaux projets.

2.5. L'arrimage de l'initiative locale et l'instance publique

Il se dégage très clairement des cas étudiés que le repérage d'une opportunité d'action se manifeste de différentes façons, mais que celles-ci sont toutes liées à des arrimages avec l'instance publique. Les initiatives que

nous avons examinées tirent profit des occasions que présentent les programmes publics pour émerger ou pour la diversification de leurs activités une fois émergées. Or nos études de cas confirment l'importance d'aller au-delà des objectifs et des normes établies par les programmes publics, c'est-à-dire de les considérer comme une occasion et un moyen, et non comme une finalité.

Dans le cadre de la recherche, il nous a été indiqué l'importance d'être «un peu délinquant», c'est-à-dire de transgresser les normes des programmes publics dont on se sert et de construire de façon créative des objectifs visant l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des citoyens. La dimension innovatrice de l'utilisation des fonds publics prend toute son importance lorsqu'elle permet aux acteurs locaux d'élaborer de nouveaux projets en partenariat avec des acteurs endogènes et exogènes. L'utilisation innovatrice des fonds disponibles pour l'action des acteurs locaux s'exprime dans plusieurs cas par la mise en relation d'acteurs de divers niveaux territoriaux (local, régional, provincial, fédéral). Par ailleurs, à cette combinaison créative et multiscale d'acteurs se greffent différents types de réseaux (territoriaux et sectoriels).

3. L'identité et le capital socioterritorial

Les cas étudiés montrent que les initiatives locales génèrent la revitalisation de leur collectivité lorsqu'elles rendent les populations locales fières de leur appartenance, lorsqu'elles parviennent à renforcer l'estime de soi des personnes marginalisées et lorsqu'elles transforment les stigmates en emblèmes (Bassand et Guindani, 1983). La fierté d'appartenir à un lieu nourrit une identité positive, ce qui constitue une base importante pour le lancement d'initiatives. Deux éléments contribuent à construire une telle identité positive : la capacité de réussir un projet et la reconnaissance individuelle et sociale. En ce qui concerne le premier aspect, les initiatives doivent engendrer des résultats tangibles, même préliminaires, à court terme. Quant à la seconde dimension, l'estime de soi permet aux citoyens de se voir comme des acteurs de leur développement.

L'identité locale fait partie du «capital socioterritorial» d'une collectivité (Fontan *et al.*, 2005). C'est un actif intangible qui favorise la mobilisation des ressources endogènes tels le bénévolat ou le capital humain. Mais l'identité ne va pas de soi. Elle n'est pas donnée d'avance. Elle est le résultat d'une construction sociale où l'histoire d'une communauté et l'intégration des différents groupes de citoyens qui la composent exercent un rôle important, voire fondamental. L'histoire s'exprime à travers la référence aux batailles passées et au mouvement social dans lequel les initiatives

s'inscrivent. Quant à l'intégration sociale, elle est le résultat des ponts et des liens entre les différents groupes qui composent la communauté. Ces ponts sont cruciaux pour assurer la cohésion nécessaire à l'action collective et à la gouvernance territoriale.

3.1. La place de l'économie sociale

Notre interrogation originale portait sur le rôle de l'économie sociale dans la réussite des initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ce rôle se fait sentir de plusieurs façons. La première concerne la capacité des organisations relevant de l'économie sociale et, de façon plus globale, de l'action communautaire d'identifier et d'exprimer les besoins de la collectivité, voire des besoins nouveaux, dont les collectivités sont souvent peu conscientes.

3.2. Une plateforme pour le lancement de projets

L'économie sociale constitue une base importante pour le lancement de projets dans des milieux locaux où les acteurs ont difficilement accès à d'autres ressources sur lesquelles s'appuyer. Dans les premières étapes d'une initiative, l'économie sociale agit comme un incubateur permettant aux initiateurs des projets d'acquérir la reconnaissance nécessaire à la construction du leadership, étape cruciale pour la réussite, ce qui permet à l'initiative d'évoluer et de susciter l'adhésion de la collectivité. Par la suite, elle agit comme une base pour le lancement de nouveaux projets et pour l'établissement de partenariats avec l'acteur public.

3.3. L'intermédiation dans l'arrimage avec l'acteur public et les acteurs privés

Les initiatives locales qui réussissent adaptent leurs actions aux occasions que présentent les programmes publics et à l'évolution des besoins présents dans la communauté. Leurs actions s'arriment au contexte institutionnel, ce qui n'est pas sans poser des problèmes, tels la tension entre les objectifs gouvernementaux et ceux des organisations locales. L'arrimage des ressources de l'économie sociale à celles provenant des trois niveaux de gouvernement est donc crucial pour la réussite des initiatives locales qui visent à lutter contre l'appauvrissement des collectivités locales. À cet égard cependant, la logique qui doit primer relève d'un partenariat axé sur le soutien aux objectifs établis par les acteurs locaux. Il importe aussi que les acteurs publics soient en mesure de suivre et d'adapter leurs programmes et leurs modalités de gestion aux besoins portés par les initiatives et les collectivités auxquelles ils s'adressent.

3.4. Des relations de confiance durables

Les organisations d'économie sociale font plus qu'assurer un rôle d'intermédiation et de médiation par rapport aux ressources que le gouvernement apporte aux communautés locales. Elles sont des interlocuteurs incontournables du gouvernement, ce qui permet de construire des relations de confiance entre les acteurs locaux et les représentants gouvernementaux. Des répondants ont indiqué que des liens de confiance avec des vis-à-vis de la fonction publique prennent du temps à s'établir, mais lorsqu'ils se tissent, ils deviennent une condition de succès pour l'initiative locale. L'organisation d'économie sociale peut alors agir comme un stabilisateur de ces interrelations.

Nous pouvons donc conclure que si l'économie sociale contribue à la revitalisation d'un milieu et procure aux communautés des ressources sur lesquelles bâtir des projets, pour être efficace et avoir un effet durable, elle doit être appuyée par l'économie publique et doit mobiliser des ressources de l'économie privée, les acteurs devant mettre en place une stratégie plurielle de développement. Il importe alors de penser l'économie sociale comme un dispositif de production d'une richesse collective et non comme une façon de réduire l'investissement accordé par l'État au développement des collectivités ou comme une voie pour décharger l'État de sa responsabilité à l'égard des territoires.

Le cadre juridique et normatif de l'économie sociale, ainsi que ses valeurs et ses principes facilitent la mobilisation de ressources financières, humaines ou organisationnelles. Elle fournit aux leaders de projets le capital social qu'ils pourraient difficilement mobiliser autrement. Mais cela ne suffit pas. Les ressources de l'économie sociale doivent être combinées aux efforts publics et à l'implication du capital privé. L'arrimage avec les ressources financières et autres ressources disponibles au sein des instances publiques apparaît comme une condition nécessaire à la réussite des initiatives locales, pour autant que les instances publiques respectent le leadership local ou participent à sa construction.

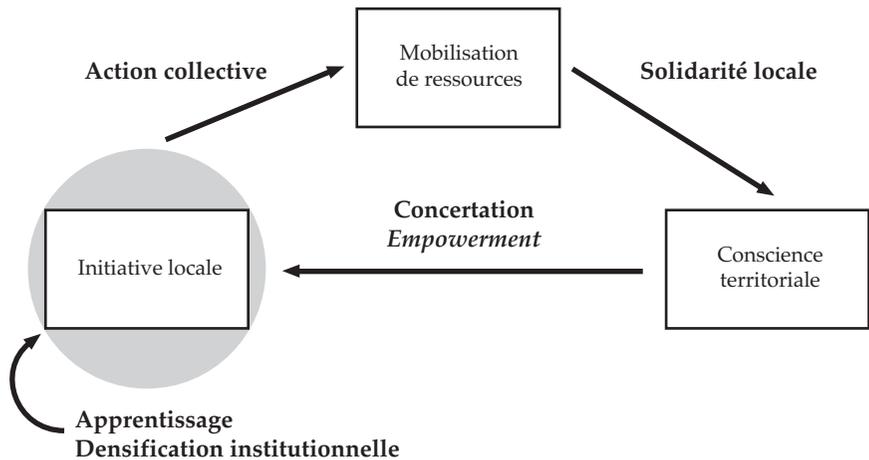
3.5. L'effet structurant de l'initiative locale : proposition d'un modèle interprétatif

L'observation des expériences liées aux initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion confirme la validité d'un modèle explicatif qui a déjà été présenté (Klein, 2008; Klein *et al.*, 2009) et qui sera repris ici afin de mieux voir l'effet territorial des initiatives locales étudiées dans une perspective plus globale. Ce modèle met en jeu divers éléments qui contribuent à créer le dynamisme local (figure 7.1), dans une perspective de long terme. Le dynamisme local ne se construit pas du jour au

lendemain. Les milieux dynamiques sont le résultat de processus longs qui permettent aux acteurs de mobiliser le capital social ancré territorialement (le capital socioterritorial), ce qui demande dans bien des cas de le construire. Ce capital comprend tous les actifs tangibles et intangibles que les collectivités locales peuvent mobiliser pour mettre en œuvre des processus de développement.

Figure 7.1

L'effet structurant de l'initiative locale



La première étape identifiée dans notre modèle est le lancement d'une initiative, c'est-à-dire un projet individuel pensé par un leader ou par un citoyen, ou par un groupe de leaders ou de citoyens. Nous nous référons ici à divers types de projets et non pas seulement à des projets de nature productive (valorisation d'une ressource culturelle ou humaine, protection d'un aspect du patrimoine collectif, naturel ou construit, création d'emplois dans la collectivité locale, offre d'un service nécessaire à un segment de la population ou à la collectivité, etc.). Le projet ainsi conçu est confronté à d'autres possibilités de projets. Les promoteurs se mobilisent pour convaincre d'autres acteurs de la pertinence de leur projet et pour susciter leur adhésion. Le projet au départ individuel devient ainsi un projet collectif impulsé par les acteurs et groupes sociaux qui constituent la collectivité locale.

À ce stade, les acteurs se doivent de construire la légitimité du projet et leur propre légitimité en tant que leaders reconnus par la collectivité locale et par les acteurs externes. Cela est d'autant plus important que souvent ces acteurs ne participent pas de façon active aux instances de gouvernement local (municipalités), lesquelles sont souvent vues plus comme des opposantes que comme des alliées. À cette étape, l'économie sociale joue un rôle fondamental dans la mesure où elle met à la disposition des acteurs locaux une série des ressources (humaines, organisationnelles, financières) qui aident à la viabilité des projets. Les acteurs de l'économie sociale peuvent accompagner les promoteurs dans l'élaboration de leurs projets, les aider dans la gestion, dans la préparation d'un plan d'affaires. L'économie sociale aide donc à incuber le projet, ce qui permet son renforcement.

La deuxième étape est celle où les acteurs mobilisent des ressources endogènes et exogènes afin de faire avancer le projet. Par ressources, nous entendons les ressources humaines, organisationnelles et financières qui leur sont accessibles. À cette étape, les organisations de l'économie sociale fournissent aux projets et à leurs promoteurs le capital social qui leur fait défaut. Elles leur donnent la légitimité nécessaire pour mobiliser d'autres ressources et leur ouvrent la possibilité d'accéder à des réseaux locaux et de plus grande envergure. Les acteurs locaux doivent faire preuve d'une capacité d'agir créative pour utiliser les ressources publiques existantes et pour attirer des appuis du capital privé tout en conservant le leadership local. La mobilisation des ressources se fait dans un contexte où il faut faire pression sur des acteurs qui détiennent le pouvoir politique ou économique. Ces confrontations intensifient le sentiment d'appartenance des acteurs à leur territoire local et cimentent leur relation.

La troisième étape est celle où le sentiment d'appartenance des acteurs se transforme en conscience territoriale. L'action collective renforce le sentiment d'appartenance des acteurs au territoire local, ce qui laisse des traces durables dans leurs organisations et institue des pratiques collectives et des mécanismes de régulation locale des conflits. La conscience territoriale amène les acteurs à nuancer leurs différences au profit de la collectivité. Le défi ici est cependant de ne pas créer un milieu fermé qui étouffe la capacité des acteurs de créer et d'innover. Cette conscience constitue une base essentielle pour l'action conjointe des acteurs locaux sociaux et économiques, une base d'entrepreneuriat « partenarial ». Elle amène les acteurs à agir ensemble, à se concerter, ce qui augmente leur capacité de réussir leur projet et leur donne du pouvoir. C'est ce qu'on appelle la « capacité sociale » où la « capacité institutionnelle » des acteurs (Tardif, 2007; Stone *et al.*, 2001).

Ce cycle ne fait que résumer le parcours des projets qui réussissent. Mais ce qui fait la base de la construction d'un dynamisme local durable est la capacité des acteurs de reproduire ce parcours en y ajoutant chaque fois de nouveaux objectifs et en générant de nouveaux projets, en profitant de l'apprentissage que laisse chaque répétition et en codifiant l'expérience de façon à construire une densité institutionnelle qui assure une gouvernance au profit de la collectivité locale.

Conclusion

Les initiatives locales qui ont du succès mobilisent des ressources endogènes et exogènes, et les combinent de façon innovante selon des objectifs établis localement. De plus, elles sont appuyées par un leadership fort. Les projets amorcés par ces initiatives sont de nature diverse. Ils fonctionnent aussi sur des registres différents. Les moyens déployés par les acteurs qui les mettent en œuvre doivent donc se lire dans la pluralité et l'hybridation. La mise en réseau des actions à travers divers types de partenariat s'avère ainsi cruciale pour remédier à l'absence de connexions avec les réseaux globaux qui produisent la richesse, comme on l'a dit dans la première partie de ce texte. Les initiatives qui réussissent s'appuient sur des réseaux que leurs leaders investissent et où ils deviennent des acteurs importants. Elles doivent leur succès en grande partie à leur capacité de réseautage, et ce, sur les plans aussi bien territorial que sectoriel. Les projets étudiés montrent que « secteur » et « territoire » ne s'opposent pas, au contraire. C'est la capacité de combiner ces deux types de réseaux qui donne à l'acteur une capacité d'action accrue (*empowerment*). Ces modes de réseautage sont complémentaires.

La lutte territoriale contre la pauvreté et l'exclusion doit compter sur une présence forte mais flexible de l'État. Ce constat valide la critique des auteurs qui relèvent les effets négatifs des stratégies qui font fi de l'État et qui prônent la responsabilisation des collectivités locales de leur développement. Mais en même temps, il donne raison à ceux qui voient dans le local et dans l'économie sociale une plateforme permettant de lancer des initiatives orientées vers la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. L'État est nécessaire, certes, mais il doit être assez flexible pour que les expérimentations locales puissent avoir lieu. Sa présence doit se traduire par le transfert ou la redistribution de ressources, mais elle doit se matérialiser aussi par la capacité de faciliter la prise en charge locale ainsi que le rôle actif et concerté des acteurs locaux dans le lancement d'initiatives de développement. En partenariat avec l'État, l'économie sociale peut être considérée comme une base essentielle et efficace pour la réussite des initiatives locales et pour assurer qu'elles engendrent des milieux territoriaux créatifs socialement, ouverts à

la recherche de nouvelles solutions aux problèmes et prêts à expérimenter, ce qui est une base importante pour l'innovation sociale (Klein et Harrisson, 2007; Drewe *et al.*, 2008; Klein *et al.*, 2009).

Dans la construction des milieux territoriaux socialement créatifs, l'économie sociale joue un rôle fondamental. L'économie sociale opère comme une importante plateforme pour permettre aux acteurs locaux de lancer des projets et assurer leur viabilité dans les premières étapes de leur élaboration. En même temps, le lien avec l'économie sociale assure la dimension collective du projet ainsi que son ancrage dans l'économie locale.

Mais ces ressources sont insuffisantes pour assurer la progression de ces projets et pour en faire des facteurs d'enrichissement collectif durable. Le principal défi réside donc dans la capacité des acteurs locaux de dépasser l'économie sociale et le territoire local. Il s'agit de mobiliser des ressources exogènes diversifiées et de les combiner avec les ressources locales. L'autre défi important réside dans l'inscription des projets locaux dans des réseaux permettant le renforcement des initiatives locales en même temps que leur complémentarité. En mobilisant des ressources locales diversifiées et en suscitant des coalitions d'acteurs autour des projets, la collectivité locale se renforce par la constitution de réseaux locaux et de mécanismes de coordination des acteurs. Ces mécanismes assurent la régulation des conflits locaux et permettent de réaliser des choix collectifs. Une gouvernance locale est ainsi possible. Et en mobilisant des ressources exogènes, les initiatives locales contribuent à l'intégration de leur collectivité dans des réseaux globaux, ce qui permet l'accès à des opportunités de financement et de marché mais aussi à des alliances plus globales avec d'autres acteurs et projets qui agissent dans des secteurs connexes. Le développement par l'initiative locale prend ainsi la forme d'une lutte collective, d'un mouvement social territorialement ancré mais intégré grâce à l'action intermédiaire des organisations plus globales et de leur arrimage avec l'instance publique. Encore que cette intégration serait plus forte si les actions gouvernementales étaient plus cohérentes et respectueuses des acteurs locaux.

Bibliographie

- Amin, A. (2007). « Le soutien au local au Royaume-Uni: entre le recul politique et l'engagement solidaire », dans J.-L. Klein et D. Harrisson (dir.), *L'innovation sociale: émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 273-298.
- Amin, A. et N. Thrift (1992). « Neo-Marshallian nodes in global networks », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 16, n° 4, p. 571-587.
- Amin, A., A. Cameron et R. Hudson (2002). *Placing the Social Economy*, Londres, Routledge.

- Amin, S. (1973). *Le développement inégal*, Paris, Éditions de Minuit.
- Arocena, J. (2001). *El desarrollo local: un desafío contemporáneo*, Taurus, Universidad Católica, Uruguay.
- Bassand, M. (1997). *Métropolisation et inégalités sociales*, Lausanne, Presses politiques et universitaires romandes.
- Bassand, M. et S. Guindani (1983). «Maldéveloppement régional et luttes identitaires», *Espaces et sociétés*, n° 42, p. 13-26.
- Benko, G. et A. Lipietz (1992). *Les régions qui gagnent*, Paris, Presses universitaires de France.
- Castel, R. (2008). «La citoyenneté sociale menacée», *Cités*, n° 35, p. 133-141.
- Castells, M. (1975). *Sociologie de l'espace industriel*, Paris, Anthropos.
- Castells, M. (2004). *The Network Society*, Londres, Edward Elgar.
- Côté, S., J.-L. Klein et M.-U. Proulx (dir.) (1995). *Et les régions qui perdent?*, Actes du colloque de la section développement régional du 63^e congrès de l'ACFAS, Rimouski, GRIDEQ.
- Demoustier, D. (2004). *Économie sociale et développement local*, Paris, L'Harmattan.
- Develtère, P. (1998). *Économie sociale et développement*, Paris, Éditions De Boeck.
- Dos Santos, T. (1976). *La crisis de la teoría del desarrollo y las relaciones de dependencia en América latine*, Mexico, Siglo 21.
- Drewe, P., J.-L. Klein et E. Hulsbergen (dir.) (2008). *The Challenge of Social Innovation in Urban Revitalization*, Amsterdam, Techne Press.
- Emmanuel, A. (1969). *L'échange inégal*, Paris, François Maspero.
- Fontan, J.-M., J.-L. Klein et B. Lévesque (2003). *Reconversion économique et développement territorial: le rôle de la société civile*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Fontan, J.-M., J.-L. Klein et D.-G. Tremblay (dir.) (1999). *Entre la métropolisation et le village global*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Fontan, J.-M., J.-L. Klein et D.-G. Tremblay (2005). *Innovation socioterritoriale et reconversion économique*, Paris, L'Harmattan.
- Frank, A.G. (1972). *Le développement du sous-développement*, Paris, Maspero.
- Klein, J.-L. (1978). «Du matérialisme historique aux inégalités régionales», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 22, n° 56, p. 173-187.
- Klein, J.-L. (2008). «Territoire et développement. Du local à la solidarité interterritoriale», dans G. Massicotte (dir.), *Sciences du territoire: perspectives québécoises*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 315-333.
- Klein, J.-L. et D. Harrisson (dir.) (2007). *L'innovation sociale: émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Klein, J.-L., J.-M. Fontan et D.-G. Tremblay (2009). «Social entrepreneurs, local initiatives and social economy: foundations for a socially innovative strategy to fight against poverty and exclusion», *Canadian Journal of Regional Research/Revue canadienne de science régionale*, vol. 32, n° 1, p. 22-42.
- Klein, J.-L., C. Tardif, M. Tremblay et P.-A. Tremblay (2004). *La place du communautaire*. Cahier de l'ARUC (R-07-2004).
- Klein, J.-L., J.-M. Fontan, C. Saucier, D.-G. Tremblay, P.-A. Tremblay et M. Simard (2010). «Les conditions de réussite des initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui mobilisent des ressources de l'économie sociale», Cahier du CRISES, collection Études théoriques, n° ET1002.
- Lipietz, A. (1977). *Le capital et son espace*, Paris, François Maspero.

- Moulaert, F. et J. Nussbaumer (2005). «Defining the social economy and its governance at the neighbourhood level: a methodological reflection», *Urban Studies*, vol. 42, n° 11, p. 2071-2088.
- Moulaert, F., E. Morlicchio et L. Cavola (2007). «Analysing social exclusion in metropolitan areas. Combining "Northern" and "Southern" European perspectives with a particular reference to the Neapolitan experience», dans H.S. Geyer (dir.), *International Handbook of Urban Policy*, Londres, Édition Elgar.
- Santos, M. (1975). «Espace et domination. Une approche marxiste», *Revue internationale de sciences sociales*, vol. XXVII, n° 2, p. 368-386.
- Sassen, S. (dir.) (2002). *Global Networks, Linked Cities*, Londres, Routledge.
- Stone, C.N., J.R. Henig, B.D. Jones et C. Pierannunzi (2001). *Building Civic Capacity*, Lawrence, University of Kansas Press.
- Tardif, C. (2007). «Les corporations de développement communautaire au Québec: processus d'institutionnalisation et trajectoires socioterritoriales spécifiques», Montréal, Université du Québec à Montréal, Thèse de doctorat en études urbaines.
- Veltz, P. (1996). *Mondialisation, villes et territoires*, Paris, Presses universitaires de France.



NOTICES BIOGRAPHIQUES

- **MAMADOU DICKO BALDÉ** est doctorant en administration des affaires à l'Université de Sherbrooke. Ses intérêts de recherche portent sur la gouvernance locale, le développement local, la décentralisation, la prestation des services publics urbains de base et l'analyse des politiques publiques dans les pays en développement. Il est membre de l'Association canadienne d'études du développement international (ACEDI), du Groupe de recherche pour l'innovation, l'organisation et le transfert (GRIOT), d'Oxfam-Québec et du Comité de travail sur la gouvernance environnementale (CTGE) de l'Université de Sherbrooke.

Mamadou.Dicko.Balde@USherbrooke.ca

- **GUY BELLEMARE** est professeur au Département de relations industrielles de l'Université du Québec en Outaouais. Ses recherches portent sur le renouvellement théorique dans le champ des relations industrielles, et sur l'étude des transformations dans les rapports de production, de service et de surveillance dans les entreprises publiques, privées, de l'économie du savoir et de l'économie sociale, en plus de s'intéresser à la situation des travailleurs indépendants. Il est membre du CRISES et responsable du Centre d'étude et de recherche sur l'emploi, le syndicalisme et le travail (<<http://www4.uqo.ca/recherche/cerest.asp>>), en plus d'être éditeur en chef de la revue électronique *REMEST* (<<http://www.remest.ca/pages/PresRev.php>>) et de la collection «Gestion des ressources humaines et relations industrielles» aux Presses de l'Université du Québec. Il est aussi président de l'Association canadienne des relations industrielles.

guy.bellemare@uqo.ca

- **LOUISE BRIAND** est professeure au Département des sciences comptables de l'Université du Québec en Outaouais depuis 1989 et membre du CRISES. Ses enseignements portent sur le contrôle organisationnel. Ses projets de recherche actuels portent sur les nouvelles formes de contrôle, l'évolution des formes organisationnelles et sur la performance économique et sociale des entreprises collectives.

louise.briand@uqo.ca

- **MICHEL DION** est professeur au Département de management et ressources humaines de l'Université de Sherbrooke. Il est responsable de la Chaire de recherche en intégrité financière CIBC. Titulaire d'une licence en droit et d'un doctorat en théologie de l'Université Laval, ses recherches portent sur l'éthique des organisations, la régulation d'entreprise, la bonne gouvernance, la spiritualité dans les organisations, la mondialisation et les différences culturelles/religieuses ainsi que sur l'éthique gouvernementale. Ses travaux sont publiés dans des revues scientifiques au Canada, aux États-Unis, en France, en Angleterre, en Grèce, aux Pays-Bas, en Pologne, en Malaisie et en Inde.

Michel.Dion@USherbrooke.ca

- **JEAN-MARC FONTAN** est professeur au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal. Il est spécialisé dans le domaine de l'anthropologie économique et de la sociologie du développement. Ses travaux au sein du CRISES sont principalement liés à l'étude des modalités de développement socioéconomique et culturel en milieu métropolitain montréalais. Actif dans le domaine du transfert des connaissances depuis plus d'une vingtaine d'années, il dirige un nouveau dispositif d'intervention liant production des connaissances à croisement des savoirs et des pratiques au sein de l'Incubateur universitaire Parole d'exclu Es (<<http://iupe.wordpress.com/>>).

fontan.jean-marc@uqam.ca

- **JUAN-LUIS KLEIN** est professeur au Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal et, depuis juin 2009, directeur du CRISES. Ses enseignements portent sur la globalisation, la géographie socioéconomique et le développement local. Ses projets de recherche actuels portent sur les initiatives territoriales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, la cohésion sociale en milieu urbain et le développement par l'initiative locale. Il est auteur ou coauteur de plusieurs livres, chapitres de livres et articles dans des revues scientifiques. Il est aussi responsable de la collection «Géographie contemporaine» des Presses de l'Université du Québec.

klein.juan-luis@uqam.ca

- **PAUL-ANDRÉ LAPOINTE** est titulaire d'un doctorat en sociologie. Il est professeur au Département des relations industrielles de l'Université Laval et codirecteur de l'ARUC-Innovations, travail et emploi. Il est également membre du CRISES. Il enseigne la sociologie du travail et des organisations ainsi que la sociologie économique. Il mène en ce moment des recherches sur le travail des infirmières en centre hospitalier de courte durée et sur la crise de l'industrie forestière au Québec et son incidence sur les travailleurs et les communautés locales. Il compte à son actif de nombreuses publications tant sous forme de livres, de chapitres de livres que d'articles dans des revues scientifiques.
Paul-Andre.Lapointe@rlt.ulaval.ca
- **JEANNETTE LEBLANC** est professeure au Département de psychologie de l'Université de Sherbrooke depuis 2001, plus particulièrement associée à l'équipe responsable de la formation doctorale en psychologie organisationnelle. Ses recherches, visant à étudier les modalités permettant de mieux soutenir les gestionnaires responsables des changements, s'inspirent de la tradition de la recherche action et de la pratique réflexive. De plus, elle est chercheure associée au centre affilié universitaire du CSSS-IUGS, responsable de l'axe de recherche en Développement des communautés.
Jeannette.LebLANC@USherbrooke.ca
- **PAUL LEDUC BROWNE** est professeur au Département de travail social et des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais et responsable de l'axe Conditions de vie du CRISES. Ses enseignements portent sur la pensée politique et la théorie sociologique, ainsi que sur les politiques et les pratiques sociales. Ses projets de recherche actuels portent sur les soins résidentiels de longue durée et le soutien à domicile dans plusieurs provinces canadiennes, sur l'utopie politique et l'innovation sociale dans l'œuvre de William Morris, ainsi que sur la question du « temps disponible » dans la pensée marxiste. Il a publié plusieurs livres, chapitres de livres et articles dans des revues scientifiques.
paul.leducbrowne@uqo.ca
- **PAUL MORIN** est professeur agrégé au Département de service social de l'Université de Sherbrooke. Depuis 2007, il est directeur du centre affilié universitaire au CSSS-IUGS. Ses champs d'intérêt sont l'habitation comme vecteur de lien social et le développement des communautés. Il a publié plusieurs chapitres de livres et articles dans des revues scientifiques.
Paul.Morin@USherbrooke.ca

- CAROLINE PATSIAS a occupé un poste d'enseignement à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke. Depuis 2010, elle est professeure au Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal. Membre du CRISES, ses recherches et enseignements portent sur les transformations de la gouvernance urbaine et de la démocratie représentative avec un regard privilégié sur la démocratie participative et les réformes de décentralisation. Ces derniers articles ont été publiés dans la *Revue canadienne de science politique* et dans l'*International Journal of Urban and Regional Research* (IJURR).

patsias.caroline@uqam.ca

Pendant longtemps, le rôle du territoire dans l'innovation est resté inconnu, tout comme son rôle dans la régulation et la gouvernance des sociétés. Toutefois, depuis quelques années, on redécouvre le territoire, et ce, non seulement dans les disciplines qui en font un objet privilégié, comme la géographie, l'économie spatiale ou l'urbanisme, mais aussi en sociologie et en économie. Dans la plupart des sciences du social, soient-elles fondamentales ou appliquées, le territoire émerge comme une dimension d'analyse importante. Les définitions, les perspectives théoriques et les outils d'analyse diffèrent cependant d'un domaine de recherche à l'autre. Un défi se pose donc : celui de travailler à l'élaboration d'une approche territoriale panoptique qui permette d'observer toutes les dimensions du territoire.

Les différents chapitres de cet ouvrage montrent que les territoires sont politiques, sans pour autant être étatiques. Ils signalent une transformation du politique et la nécessité de nouvelles théories ou concepts aptes à reconnaître et à comprendre cette transformation.

- GUY BELLEMARE est professeur au Département des relations industrielles à l'Université du Québec en Outaouais. Il est membre du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES).
- JUAN-LUIS KLEIN est professeur titulaire au Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal et directeur du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES).
- Ont collaboré à cet ouvrage

Mamadou Dicko Baldé
Guy Bellemare
Louise Briand
Michel Dion

Jean-Marc Fontan
Juan-Luis Klein
Paul-André Lapointe
Jeannette LeBlanc

Paul Leduc Browne
Paul Morin
Caroline Patsias